

AMÉLIORER LA POURSUITE D'ÉTUDE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES BACHELIERS PROFESSIONNELS

Rapport à Madame la Ministre de
l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
et à Monsieur le Secrétaire d'État
chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Par Christian Lerminiaux

Septembre 2015

Le présent rapport s'appuie sur une analyse de la situation actuelle des bacheliers professionnels. Celle-ci a fait l'objet en avril 2015 d'une note d'étape, à laquelle ont contribué Anne Gasnier, inspectrice générale de l'éducation nationale, et Amaury Fléges, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Cette note est jointe en Annexe.

Rapport

Rapport à Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Par Christian Lerminiaux

SOMMAIRE

Recueil des recommandations	1
Introduction : Un état des lieux	9
Améliorer la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur	25
1- Améliorer la lisibilité du système actuel de professionnalisation	27
2- Adapter la carte des formations professionnelles aux besoins en emploi à l'horizon 2025	29
3- Faire de la formation par apprentissage un modèle de formation de référence des formations professionnelles	32
4- Moderniser et adapter les formations professionnelles existantes, pour une adaptation plus rapide aux évolutions du marché du travail	34
5- Intégrer les universités et les établissements d'enseignement supérieur dans le système de formation professionnelle	35
6- Focaliser les moyens supplémentaires sur la filière professionnelle	38
7- Augmenter les capacités d'accueil des formations à niveau III : faire appel aux branches professionnelles	39
8- Développer les passerelles entre filière professionnelle et filière générale	41
9- Mieux accompagner les bacheliers professionnels en filière professionnelle du supérieur en renforçant la logique de parcours entre les deux niveaux d'enseignement	42
a) Assurer une meilleure articulation entre le baccalauréat professionnel et le BTS et les nouvelles formations universitaires professionnalisantes	42
b) Développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis en filières professionnelles de l'enseignement supérieur	44
c) Préparer les futurs bacheliers professionnels à la poursuite d'étude en amont de leur entrée dans l'enseignement supérieur	45
d) Mettre en place des outils de suivi des parcours des bacheliers professionnels et des diplômés de STS (et poursuivre leur mise en place dans les IUT et les autres établissements d'enseignement supérieur)	46
e) Permettre aux néo bacheliers une période de détermination	47
10- Les représentations de l'entreprise et de l'enseignement professionnel des enseignants de collège doivent s'affiner pour être plus en phase avec la réalité	49

11- L'implication des collectivités locales au service d'une politique nationale	50
Conclusion	53
Annexes	57
❖ Note d'étape à Madame la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en avril 2015	59
❖ Lettre de mission	169

**RECUEIL DES
RECOMMANDATIONS SUR LA
POURSUITE D'ETUDE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES
BACHELIERS PROFESSIONNELS**

1. Améliorer la lisibilité du système actuel de professionnalisation.

- Établir un référentiel général de compétences transverses pour chacun des 4 diplômes professionnels; Bac Pro, BTS, DUT et Licence Pro;
- Stabiliser la notion de blocs de compétences, en se référant si possible, quand ils existent à un référentiel européen, à l'exemple du référentiel défini par ENAEE pour les assistants ingénieurs de niveau licence;
- Faire en sorte que ce référentiel soit ensuite décliné au niveau de chaque spécialité.

2. Adapter la carte des formations professionnelles aux besoins en emploi à l'horizon 2025.

- Fournir un rapport périodique sur l'adéquation des besoins en emploi à dix ans avec la carte actuelle des formations, proposant ainsi les adaptations nécessaires.
- Faire évoluer le rôle des CPC en organisation nationale paritaire pour se focaliser vers un rôle de mise à jour des référentiels de compétences sans avoir à entrer dans des considérations de grille horaire qui relèveraient de chaque structure de formation.
- Permettre aux étudiants et aux élèves dès la troisième d'effectuer un choix d'orientation éclairé en leur fournissant une information sur l'évolution des métiers et sur les perspectives d'insertion professionnelle dans les différentes spécialités du diplôme professionnel suivi.
- Réserver l'enseignement professionnel à des jeunes ayant une réelle envie de se professionnaliser, même si le projet professionnel manque de précision.

3. Faire de la formation par apprentissage un modèle de formation de référence des formations professionnelles initiales

- Les formations professionnelles initiales doivent avoir un référentiel et des programmes de formations établies pour un public en alternance.
- Le MENESR doit avoir la responsabilité de l'animation de ces formations, de l'articulation entre les directives nationales et l'implémentation en région, et donc notamment de l'animation du CNEFOP et des CREFOP, ainsi que de veiller à ce que les contractualisations Etat –Région en matière de formation professionnelle s'articulent bien autour des orientations nationales. Il aura aussi la responsabilité de la réglementation nationale en matière d'apprentissage, qui ne sera plus du ressort du Ministère du Travail.
- Le référentiel de formation, concernant tout autant les activités à accomplir que le contenu des savoirs et les compétences à acquérir, devra être validé par une instance paritaire – Etat, Enseignants – Partenaires Sociaux, qui aura aussi vocation à accréditer les formations, sur le modèle de la CTI. Le MENESR en assurera le greffe. Le temps

passé en entreprise et le temps de formation seront adaptées au cas par cas en fonction des diplômes et des métiers préparés.

- Les entreprises doivent accepter d'augmenter le nombre d'apprentis qu'elles embauchent afin de satisfaire à la quasi-totalité des besoins des formations professionnelles. Elles y seront incitées par un redéploiement des crédits résultant du coût moindre des formations par apprentissage en regard des formations scolaires pour les établissements de formation.

Les régions continueront d'assurer une part importante du financement des CFA, mais l'ensemble des circuits de financement devront être revus pour les simplifier et les rendre plus lisibles.

4. Moderniser et adapter les formations professionnelles existantes, pour une adaptation plus rapide aux évolutions du marché du travail.

- Sans renoncer au diplôme national, accréditer chaque formation en fonction de la qualité de la méthodologie qu'elle a mise en place pour s'adapter au référentiel de compétences visé et non du seul respect d'une grille horaire qu'il conviendra d'assouplir. Cette accréditation tiendra compte aussi des modalités de validation de l'acquisition de ces compétences, l'examen national n'en étant qu'une modalité possible, et du suivi de l'insertion professionnelle de ses diplômés qui sera rendu obligatoire.
- Modulariser systématiquement tous les diplômes professionnels afin de permettre l'intégration à ces cursus de modules des formations dispensées par tous les acteurs, et ce quel que soit le moment de la vie, étudiante ou professionnelle, pendant lequel cette formation a été suivie. Cette modularisation pourra faire appel aux expérimentations qui ont eu lieu pour le BTS et se reposer sur le fonctionnement de la VAE qui existe dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur. La certification de chaque module, qui permettra l'inscription au RNCP, devrait permettre un développement rapide de la reprise d'étude, aujourd'hui freinée par la complexité de la mise en œuvre de la VAE.

5. Intégrer les universités et les établissements d'enseignement supérieur dans le système de formation professionnelle.

- Renforcer le rôle des Universités dans la professionnalisation de l'enseignement supérieur en doublant la capacité d'accueil en licences professionnelles.
- Mieux articuler l'offre entre licence générale et licence professionnelle, en favorisant le passage de l'une à l'autre pour les étudiants souhaitant intégrer le marché de l'emploi au niveau L.
- Définir le rôle respectif des IUTS et des UFRs dans la mise en œuvre de la carte des formations professionnalisantes de l'Université.
- Renforcer la capacité des Universités à accueillir des étudiants de BTS provenant de Bac Pro.

- Mieux articuler les ressources des lycées et des Universités pour assurer ces formations professionnalisantes de niveau L en développant des conventions entre ces établissements, notamment dans le cadre des campus des métiers.
- Développer l'offre de formation à Bac +2 dans le cadre de ces conventions.

6. Focaliser les moyens supplémentaires attribués à l'enseignement supérieur sur la filière professionnelle

7. Augmenter les capacités d'accueil des formations à niveau II et III : faire appel aux entreprises et aux branches professionnelles

- Augmenter les capacités d'accueil en faisant appel aux milieux professionnels et aux formations se déroulant en entreprise ou dispensées par les branches professionnelles
- Intégrer au cadre national de formation initiale des formations inscrites au RNCP, en faisant en sorte que CQP, Titres du Ministère du travail et autres mentions complémentaires puissent être reconnus comme parties de formation professionnalisante, via les blocs de compétences. Pour ce faire, outre la nécessaire flexibilisation des diplômes de formation professionnelle initiale envisagée plus haut (ainsi que de leur modularisation) mettre en place un système d'accréditation paritaire national.

8. Développer les passerelles entre filière professionnelle et filière générale

- Offrir dès le L1 des enseignements professionnalisant optionnels.
- Permettre à des étudiants de L1 de suivre des enseignements dispensés en IUT ou en STS et inversement, grâce à des conventions établies avec les EPLE.

9. Mieux accompagner les bacheliers professionnels dans les formations de l'enseignement supérieur en renforçant la logique de parcours entre les deux niveaux d'enseignement.

- **Assurer une meilleure articulation entre le baccalauréat professionnel et les formations de l'enseignement supérieur**
 - Accélérer le processus de rénovation des baccalauréats professionnels et des BTS, pour éviter des effets de rupture entre ces deux niveaux d'enseignement, pour créer de véritables parcours de formation et accroître le taux de réussite des bacheliers professionnels en STS
 - Améliorer l'accueil des différents publics d'étudiants dans l'enseignement supérieur en proposant un travail autour de trois axes : l'évolution des pratiques pédagogiques, l'accompagnement des élèves de la voie professionnelle et le suivi de leurs parcours.
- **Développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis**

- Accueillir au sein des STS une « masse critique » de bacheliers professionnels, comprise entre 30% et 60%.
- Développer une pédagogie différenciée qui prenne en compte les acquis et les spécificités, tant disciplinaires que méthodologiques, des différents publics accueillis au sein des mêmes sections, par la généralisation de dispositifs mis en œuvre à titre expérimental dans certaines académies.

- **Préparer les futurs bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études en amont de leur entrée dans l'enseignement supérieur**

- Adapter, en classe de terminale, la durée des périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves qui se destinent à la poursuite d'études et utiliser les volumes horaires ainsi dégagés pour la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Instaurer en terminale deux parcours distincts articulés autour d'un tronc commun dans le cadre de l'accompagnement personnalisé : l'un, destiné aux élèves qui envisagent une poursuite d'études; l'autre davantage centré sur l'insertion professionnelle, la recherche d'emploi et la préparation d'une éventuelle mobilité.

- **Mettre en place des outils de suivi des parcours des bacheliers professionnels et des diplômés des parcours professionnalisant de l'enseignement supérieur (BTS, IUT Licences)**

- Mobiliser les établissements ainsi que toutes les directions concernées du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, les services académiques et le Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ) pour construire dans un délai n'excédant pas deux ans un outil efficace de suivi des parcours des bacheliers professionnels et des diplômés de l'enseignement supérieur, tant en emploi (ou en recherche d'emploi) qu'en poursuite d'études.
- Mobiliser l'ensemble des établissements et des académies autour d'objectifs précis en matière de réussite (la réussite s'entendant en termes d'insertion professionnelle et de validation des compétences acquises) des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, assortis d'indicateurs.
- Rendre obligatoire la collecte des données d'insertion pour obtenir l'accréditation d'une formation.

- **Offrir aux néo bacheliers une période de détermination d'une année et la possibilité de s'inscrire à la sécurité sociale étudiante durant cette année**

- Permettre aux néo-bacheliers de bénéficier d'un statut spécifique (réinscription à APB, inscription à la sécurité sociale...) pendant une période qui pourrait être d'une année, pour favoriser l'élaboration d'un véritable projet professionnel.

10. Affiner les représentations de l'entreprise et de l'enseignement professionnel des enseignants

- Modifier la représentation de l'entreprise chez les enseignants en proposant un stage en entreprise à l'ensemble des lauréats des différents concours de recrutement, dans les deux premières années d'enseignement.
- Favoriser des rencontres entre les équipes pédagogiques de collège et celles de lycée professionnel pour améliorer la connaissance de l'enseignement professionnel dans l'ensemble du système éducatif.

11. Assurer une meilleure cohérence entre les politiques menées par les collectivités locales et la stratégie nationale

- Le MENESR jouera son rôle d'animateur de la formation professionnelle en assurant le suivi des travaux du CNEFOP et des CREFOP en région, ainsi qu'il veillera à la mise en œuvre de ses délibérations. Il coordonnera aussi les accréditations des formations professionnelles au niveau national.

INTRODUCTION

UN ETAT DES LIEUX

Les bacheliers professionnels représentent aujourd'hui près d'un bachelier sur trois, contre moins d'un sur huit il y a vingt ans. Cette évolution, d'abord lente, s'est accélérée depuis 2010 avec la mise en œuvre progressive de la réforme de la voie professionnelle au lycée et la création du baccalauréat professionnel en trois ans. On dénombrait ainsi 190 773 bacheliers professionnels en 2014, contre seulement 118 586 en 2010, soit plus de 72 000 diplômés supplémentaires en quatre ans. En 2015 ce chiffre a légèrement diminué (176 179), en raison principalement d'une baisse dans les spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires » dont les candidats viennent désormais et uniquement d'un cursus direct après la 3e alors qu'à la session 2014 s'y ajoutait la dernière promotion de ceux ayant préalablement obtenu un BEP.

Cette progression rapide peut être considérée comme une étape importante dans l'élévation du niveau de qualification et dans l'élargissement de l'accès aux études supérieures, dans lesquelles s'engagent un nombre croissant de ces nouveaux bacheliers. Pour autant, elle risque d'engendrer de nouvelles difficultés pour les jeunes issus de la voie professionnelle, tant en matière de poursuite d'études que d'entrée dans la vie active. Elle pose en effet avec une acuité particulière la question de leurs débouchés, qui n'ont pas évolué au même rythme que les effectifs de terminale professionnelle et qui se révèlent aujourd'hui insuffisants. En effet :

- l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels est intervenue dans un contexte économique dégradé, qui entraîne un resserrement du marché du travail et réduit ainsi leurs chances d'insertion immédiate ; cette difficulté conjoncturelle est aggravée par des facteurs plus structurels : l'évolution des technologies et des organisations, d'une part, conduit les employeurs à recruter de plus en plus à partir du niveau bac+2 ; les élèves de la voie professionnelle, d'autre part, arrivent plus jeunes au niveau du baccalauréat et sont parfois considérés par les entreprises comme moins directement employables que leurs aînés, en particulier ceux qui ont effectué leur cursus sous statut scolaire ;
- dans le même temps, le système d'enseignement supérieur n'a pas anticipé l'arrivée de ces nouveaux bacheliers : ni les capacités d'accueil des différentes filières ni la nature des formations proposées n'ont évolué de façon à offrir à tous ceux qui y aspirent ou qui y sont contraints, faute de trouver un emploi correspondant à leur niveau d'études, la possibilité d'accéder à un diplôme de niveau III. Les sections de technicien supérieur (STS), qui constituent leur principale voie de poursuite d'études, ne sont pas en mesure de les accueillir en nombre suffisant ni de les conduire tous à la réussite, en dépit d'une politique d'affectation volontariste et de la mise en place de dispositifs destinés à réduire les taux de décrochage et d'échec à l'examen du BTS ; quant aux formations universitaires, elles apparaissent largement inadaptées au profil des bacheliers professionnels et constituent au mieux une solution d'attente. Enfin l'apprentissage, alternative particulièrement appréciée des élèves de la voie professionnelle, qui n'avait cessé de se développer jusque-là, a connu un recul en 2013, notamment au niveau III, ce qui réduit encore leurs perspectives de poursuite d'études.
- les branches professionnelles ont continué à développer une offre de qualification professionnelle (CQP notamment – Certificats de Qualification Professionnelle) qui s'adresse de plus en plus à des jeunes issus directement du système de formation initiale.

Néanmoins les entreprises françaises et l'économie du pays ont besoin de ces diplômés. Les performances médiocres de l'économie française résultent en partie d'un déficit de formation de la population médiane (dont font partie les bacheliers professionnels) qui ne peut être compensé par la bonne formation des 20% de la population de jeunes la mieux éduquée. A ce sujet la note de l'OCDE de Juillet 2015 : « FRANCE vers un système d'éducation plus inclusif en France? » souligne que le système d'éducation français rencontre des défis importants. Les résultats à l'enquête OCDE-PISA (OCDE, 2013a) sont moyens et montrent que le système est aujourd'hui tenu par ses bons élèves, dont la proportion est stable, et se dégrade par le bas, avec un échec scolaire qui atteint 20 %. Les inégalités

dans le niveau de performance des élèves se sont creusées depuis 10 ans, alors même que l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés est toujours aussi difficile. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'une des leçons d'OCDE-PISA est que la capacité d'un système à faire progresser les élèves en difficulté améliore la qualité générale du système et donc sa performance globale. L'enquête OCDE-PIAAC de 2013 sur l'évaluation des compétences des adultes (OCDE, 2013b) est aussi particulièrement décevante pour la France, avec des résultats en numératie et en littératie se situant parmi les plus bas des 24 pays participants, et des différences de compétences plus marquées que dans la moyenne des pays participants en fonction de la formation des individus, de leur origine sociale, et du fait qu'ils soient nés ou non en France (la progression des compétences avec la durée de résidence dans le pays est par ailleurs limitée). Toutes les études convergent enfin pour montrer que les inégalités et les difficultés observées en France apparaissent dès l'école maternelle – où la scolarisation est pourtant quasi généralisée dès l'âge de 3 ans –, pour ensuite s'accroître jusque dans l'enseignement secondaire et tertiaire, et dans la progression des compétences tout au long de la vie (Haut Conseil de l'Éducation, 2007 ; France Stratégie, 2015). Si la massification peut être incontestablement portée à l'actif du système d'éducation français, des processus de sélection étape par étape au cours du parcours scolaire d'une « élite » restreinte sont restés, ont resurgi, et se sont parfois même développés, modelant l'ensemble du système, mais laissant pour compte un trop grand nombre de jeunes mal formés, parfois sans diplôme, difficiles à embaucher, et par ailleurs relativement coûteux à l'embauche. L'ensemble de ces résultats montre bien que les réformes pour assurer plus d'égalité dans le système d'éducation sont une condition indispensable pour maintenir la place de la France dans l'économie mondiale – à la frontière de la productivité et de l'innovation – et pour assurer la cohésion sociale. Toutes les études aujourd'hui notent en effet l'importance croissante, pour augmenter la productivité et donc la croissance potentielle, de filières d'excellence élargies, d'une formation et de compétences solides pour l'ensemble de la population, et donc de la nécessité d'éviter qu'une partie de la population ne se détache de la moyenne vers le bas. C'est l'enjeu principal actuel du système d'éducation français.

Il nous a semblé nécessaire de réaliser au préalable un état des lieux de la situation de ces bacheliers. Cet état lieux est repris in extenso dans l'annexe de ce rapport. En effet, il était important de mesurer, autant que possible, l'impact des évolutions récentes de la voie professionnelle, à commencer par la très forte augmentation du nombre de bacheliers, sur le devenir de ces derniers. Il s'agissait de déterminer si ces évolutions s'étaient réellement traduites, au-delà des idées reçues, par une progression de la part et du nombre de poursuites d'études (dans quelles filières, avec quel statut?) ou des entrées dans la vie active (avec quels effets sur le taux de chômage des bacheliers professionnels?) ; d'identifier les obstacles éventuels à leur accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi ; d'interroger les représentants des branches professionnelles sur les besoins de recrutement actuels et à venir des entreprises ; d'évaluer enfin la part des bacheliers qui se trouvent sans véritable solution au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, afin de vérifier s'il y a ou non, aujourd'hui, un problème spécifique à tout ou partie de cette population, dont il convient de souligner la très grande diversité. Le profil, les aspirations, les difficultés mêmes auxquelles se heurtent les bacheliers professionnels varient en effet selon les secteurs – industriel ou tertiaire –, les spécialités de baccalauréat et de BTS, pour ceux qui s'y engagent, les territoires – en fonction du contexte économique et du maillage des formations –, les établissements enfin, qui les accueillent et les accompagnent de façon très inégale dans leur poursuite d'études.

Nous avons interrogé pour cela les services des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et rencontré les responsables des directions concernées¹ pour leur demander des

¹ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

données relatives aussi bien à la poursuite d'études des bacheliers professionnels² qu'à leur insertion dans la vie active et à l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Nous nous sommes également entretenus avec le directeur du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), et avec celui de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), également président de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle).

Nous avons complété les informations et les données ainsi collectées par des déplacements dans trois académies, Clermont-Ferrand, Grenoble et Versailles, qui ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des bacheliers professionnels en STS et, pour l'une d'entre elles au moins, des outils de suivi de leurs parcours. Si les délais qui nous étaient impartis ne nous ont pas permis de nous rendre, comme nous l'aurions souhaité, dans des établissements afin d'y rencontrer des professeurs et des élèves, nous avons pu recueillir auprès des responsables des services académiques, que nous tenons à remercier ici de leur accueil, de leur disponibilité et de la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec eux, de très nombreux éléments d'analyse de la situation des bacheliers professionnels. Nous avons ainsi pu recouper les données que nous avons eu quelques difficultés à rassembler au niveau national, faire apparaître des écarts parfois significatifs entre les différents territoires et prendre connaissance des résultats de plusieurs enquêtes consacrées par exemple à la proportion et au taux de réussite des bacheliers professionnels dans différents BTS. Nous nous sommes par ailleurs longuement entretenus avec les corps d'inspection (IA-IPR et IEN-EG/ET) et avec plusieurs chefs d'établissements sur le développement des dispositifs d'accompagnement des élèves de la voie professionnelle au lycée et en STS, et de façon plus générale sur les conditions de réussite (et les raisons parfois de l'échec) de ces derniers dans l'enseignement supérieur.

Enfin, concernant les poursuites d'études des bacheliers professionnels, nous nous sommes entretenus avec les responsables de plusieurs formations qui leur sont réservées : classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs et de management – on en dénombre actuellement quatre implantées à Strasbourg, Marseille, Montceau-les-Mines et Nîmes –, Institut Vaucanson au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), École nationale de l'enseignement professionnel supérieur (ENEPS) de l'université Joseph Fourier à Grenoble.

Nous avons souhaité par ailleurs recueillir, comme nous y invitait la lettre de mission, les analyses et les avis des milieux professionnels, à la fois sur la situation actuelle des bacheliers professionnels au regard de l'emploi et sur l'évolution des besoins des entreprises. Nous avons ainsi rencontré les responsables de plusieurs branches professionnelles des secteurs de l'industrie et des services, ainsi que les représentants d'organisations représentatives des employeurs et des salariés, afin d'essayer de déterminer :

- les besoins réels des entreprises en matière de compétences et de qualification professionnelle, selon les secteurs économiques : l'évolution des technologies et des organisations, la nécessité croissante pour les salariés de disposer de compétences de nature à faciliter leur mobilité professionnelle, l'arrivée enfin sur le marché du travail de bacheliers plus jeunes du fait de la réforme du baccalauréat professionnel et de la diminution du nombre de redoublements, font-elles apparaître de nouveaux besoins de qualification ? Le baccalauréat professionnel répond-il à la demande des entreprises ? Ces dernières sont-elles en mesure d'accueillir un plus grand nombre de diplômés de niveau bac+2, et si oui, de les employer à des tâches correspondant réellement à leur niveau de qualification ?

² Nature des vœux dans APB et taux de satisfaction, part des inscrits et des présents à la rentrée dans les formations où ils ont été admis, part de ceux qui, ayant choisi la voie de l'alternance, parviennent à signer un contrat d'apprentissage, répartition entre les différentes filières de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence) et notamment les différentes spécialités de BTS, qui constituent la principale voie de poursuite d'études des bacheliers professionnels, évolution des effectifs des différents BTS en fonction de la série du baccalauréat, etc.

- l'évolution des besoins de recrutement aux niveaux III et IV et l'écart éventuel entre ces besoins, le nombre de diplômés et le nombre d'entrants sur le marché du travail à chacun de ces niveaux.

1. L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels pose la question de leurs débouchés, tant en matière de poursuite d'études que d'entrée dans la vie active.

L'évolution du nombre de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur tient davantage à l'augmentation du nombre de ces bacheliers qu'à celle de leur taux de poursuite d'études. On dénombrait ainsi 232 093 élèves en terminale professionnelle en 2014, contre seulement 86 543 en 2007. Le taux de réussite à l'examen ayant également progressé (de 78,6% en 2013 à 81,9% en 2014) les bacheliers professionnels représentent désormais 30,5% du total des bacheliers, soit 190 773 jeunes, contre 48,9% pour les bacheliers généraux (305 667) et 20,7% pour les bacheliers technologiques (129 210). Leur nombre a presque triplé depuis 1995, où ils étaient seulement 67 096, et plus que doublé depuis 2005 (93 268). Il augmente encore de 20% en 2014 par rapport à 2013 (158 397), du fait notamment de la création du nouveau baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP).

Le flux de bacheliers professionnels ne devrait cependant pas augmenter au cours des prochaines années, du fait de la légère diminution à partir de 2013 du nombre d'entrants en seconde professionnelle sous statut scolaire (-1 600) et de la forte baisse des entrées en apprentissage, qui diminue de 16% (-8 500).

L'examen des vœux formulés dans APB, de leur taux de satisfaction et de la situation des bacheliers professionnels quelques mois plus tard permet d'établir que leurs demandes de poursuite d'études ont augmenté proportionnellement à leur nombre. Contrairement aux idées reçues, la part des élèves de la voie professionnelle qui souhaitent s'engager dans des études supérieures est demeurée stable, en dépit du resserrement du marché de l'emploi, qui aurait pu les inciter à reporter leur entrée dans la vie active. Le nombre de demandes a certes augmenté, mais pas davantage que celui des bacheliers eux-mêmes. Les capacités d'accueil en STS, qui constituent leur principale voie de poursuite d'études, ne permettent pas au demeurant d'accueillir tous ceux qui en font la demande, même en leur réservant, en application de la loi du 22 juillet 2013, un nombre minimum de places dans chacune de ces formations. Quant aux demandes de poursuite en L1, elles progressent mais représentent une part encore limitée du nombre de bacheliers professionnels, autour de 11%.

Nous nous sommes efforcés d'établir une cartographie des flux de bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en analysant la façon dont ils se répartissent entre d'une part la vie active (qui comprend elle-même trois catégories, « emploi », « chômage » et « inactivité ») et d'autre part les poursuites d'études sous statut scolaire ou étudiant comme en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), en distinguant les différentes voies de formation (BTS, DUT, L1, certifications inscrites ou non au RNCP).

Nous sommes parvenus, avec le concours du SIES et de la DEPP, à reconstituer dans ses grandes lignes la répartition des bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat. Nous nous sommes appuyés pour cela sur les enquêtes d'insertion à sept mois des sortants de lycée et d'apprentissage réalisées par la DEPP, qui nous ont permis d'établir, pour chaque année entre 2010 et 2013, le nombre de nouveaux bacheliers en emploi, au chômage ou en inactivité. Nous en avons déduit le nombre de bacheliers en poursuite d'études.

Nous avons ensuite ventilé ces derniers entre les différentes formations (BTS sous statut scolaire ou en apprentissage, DUT, L1 et autres formations universitaires, apprentissage hors BTS) et fait figurer le solde dans une colonne « autres formations » qui regroupe les BTS préparés en contrat de professionnalisation ou dans des établissements privés hors contrat, les mentions complémentaires de

l'Éducation nationale, la préparation aux concours du secteur sanitaire et social et les nombreuses certifications (titres professionnels inscrits ou non au RNCP, certificats de qualification des branches professionnelles) préparées dans des structures sous tutelle d'autres ministères, telles que l'AFPA, d'organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat) ou encore d'organismes de formation privés. Il est malheureusement impossible à ce jour, faute d'outils statistiques, d'analyser la distribution des bacheliers professionnels entre ces différentes formations, de nature très diverse, à mi-chemin parfois entre l'emploi et la formation, et dont une partie seulement relève du champ de l'enseignement supérieur³.

Nous avons enfin croisé les données ainsi recueillies au plan national avec celles du Panel 2008 établi par le SIES, celles issues de l'enquête ADESI sur le devenir des bacheliers professionnels dans les académies de Lyon et de Grenoble⁴ et celles réunies par les services du rectorat de l'académie de Versailles, qui ont bien voulu se livrer pour l'occasion à un important travail de collecte et de traitement de ces données. Le rapprochement ainsi opéré a permis de s'assurer de la validité des résultats obtenus au plan national et de faire apparaître des écarts limités mais néanmoins significatifs entre académies.

Répartition des bacheliers professionnels, l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en volume⁵

	Nb bacheliers	Vie active				Poursuite d'études						
		Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaire	BTS apprent.	Autres apprent.	DUT	L1	Autres	Total études
2010	118 586	27 847	15 406	3 872	46 968	20 435	9 717	3 965	948	8 182	28 371	71 618
2011	156 063	38 240	23 223	5 775	67 011	27 517	9 403	3 526	1 404	12 797	34 405	89 052
2012	190 899	38 654	31 796	6 442	76 892	34 360	12 228	4 815	1 527	15 271	45 806	114 007
2013	159 241	31 716	28 043	6 128	65 887	35 304	10 296	5 351	1 216	12 313	28 874	93 354
Evol 2010-2013, en vol.	+40 655	+3 869	+12 637	+2 256	+18 919	+14 869	+579	+1 386	+268	+4 131	+503	+21 736
Evol 2010-2013, en %	+34,3	+13,9%	+82%	+58,3%	+40,3%	+72,8%	+5,9%	+34,9%	+28,2%	+50,5%	+1,8%	+30,3%

Répartition des bacheliers professionnels l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en %

	Vie active				Poursuite d'études						
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total Actifs	BTS scolaires	BTS apprent.	Autres apprent	DUT	L1	Autres	Total études
2010	23,5	13,0	3,2	39,6	17,2	8,2	3,3	0,9	6,9	23,9	60,4
2011	24,5	14,9	3,6	42,9	17,6	6,0	2,3	0,9	8,2	22,0	57,1
2012	20,2	16,6	3,4	40,3	18,0	6,4	2,5	0,8	8,0	24,0	59,7
2013	19,9	17,6	3,8	41,4	22,2	6,5	3,4	0,8	7,8	18,1	58,6

³ Ainsi les contrats de professionnalisation sont-ils classés, en fonction des enquêtes et du type de certification visée, dans les rubriques « emploi » ou « poursuite d'études ». La plupart relèvent bien de la première, dans la mesure où ils constituent une adaptation à l'emploi et où les contenus d'enseignement sont uniquement professionnel ; ceux qui permettent de préparer un BTS s'inscrivent en revanche clairement dans le champ de l'enseignement supérieur.

⁴ L'enquête ADESI est réalisée par les services académiques d'information et d'orientation des académies de Lyon et de Grenoble, en collaboration avec les divisions des examens, les services informatique et les établissements publics et privés sous contrat. Elle porte sur la situation des jeunes cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat professionnel sous statut scolaire ou en apprentissage (hors apprentis inscrits dans un CFA). Ces derniers sont interrogés au moment où ils viennent retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine, en octobre-novembre.

⁵ Le tableau repose sur plusieurs sources en fonction de la situation des bacheliers au cours de l'année n+1 : la Base centrale de pilotage pour le nombre de bacheliers professionnels et les inscrits en BTS, le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) pour les inscrits en DUT et en licence, Système d'Information sur la Formation des Apprentis. (SIFA), pour les apprentis, quel que soit le niveau de diplôme, l'enquête « Insertion des lycéens dans la Vie Active » (IVA) enfin pour les sortants de formation initiale.

Ce constat appelle plusieurs commentaires :

- **le taux de poursuite d'études a peu varié au cours de la période, passant de 60,4% à 58,6% ; la part des sortants augmente, à l'inverse, de 39,6% à 41,4%.** En volume, poursuites et sorties s'équilibrent, avec environ 20 000 bacheliers de plus de part et d'autre (les unes augmentant de 30,3%, les autres de 40,3%). La répartition des bacheliers professionnels au sein de ces deux catégories connaît en revanche une évolution sensible : ils sont 21,4% à être en recherche d'emploi ou en inactivité en 2013, contre seulement 13,2% en 2010 ; ceux en emploi ne représentent plus que 19,9% du total, contre 23,5% quatre ans plus tôt. Parmi les bacheliers qui poursuivent, la part des inscrits en STS sous statut scolaire et en L1 augmente (passant respectivement de 17,2% à 22,2% et de 6,9 à 7,8 %), tandis que celle des apprentis en BTS diminue et que celle des inscrits en DUT reste stable. Plus d'un tiers des bacheliers professionnels (entre 20 000 et 37 000 selon les années) poursuivent une formation en dehors des principales voies que sont le BTS sous statut scolaire ou en apprentissage, le DUT ou la licence. Une partie d'entre eux préparent toutefois un BTS dans un établissement privé hors contrat;
- **le nombre total de bacheliers professionnels qui s'engagent dans la préparation d'un BTS se situe entre 60 000 et 70 000 :** aux 35 304 inscrits en STS sous statut scolaire dans des établissements publics ou privés sous contrat en 2013 s'ajoutent en effet les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage (12 228) ou de professionnalisation (environ 8 000) et les inscrits dans des établissements privés hors contrat (dont le nombre n'est pas connu mais ne saurait être inférieur à 7 000) – soit près d'un bachelier professionnel sur deux (entre 45% et 50%). Ce chiffre élevé vient contredire certaines analyses, établies sur la base des seuls inscrits sous statut scolaire, selon lesquelles la poursuite en STS concernerait seulement un élève de la voie professionnelle sur cinq. Plus que jamais, les bacheliers professionnels identifient le BTS comme la formation la mieux adaptée à leur profil;
- **la très forte augmentation du nombre de bacheliers professionnels, du fait de la réforme de la voie professionnelle, n'a donc pas modifié fondamentalement leur répartition entre entrée dans la vie active et poursuite d'études, pas plus qu'entre les différentes filières de l'enseignement supérieur.** Tout au plus, la part de ceux qui demeurent en formation – quels que soient leur statut et la nature de la poursuite d'études, supérieure ou non, qualifiante ou diplômante, sous statut scolaire ou en alternance, dans l'enseignement public ou privé, ou encore dans les organismes de formation dépendant des branches professionnelles – diminue légèrement, passant de 60,4% en 2010 à 58,6% en 2013. La part des STS demeure prépondérante et s'accroît même légèrement – l'apprentissage reculant toutefois au profit des formations sous statut scolaire. Elles accueillent désormais un tiers environ des néo-bacheliers. Parmi les entrants dans la vie active, qui représentent 39,6% de l'effectif en 2013 contre 41,1% quatre ans plus tôt, le taux d'emploi baisse à partir de 2011 tandis que la part des chômeurs et des inactifs augmente proportionnellement.

Cette relative stabilité recouvre, du fait du quasi-doublement de la population concernée, une forte évolution des flux, qui n'est pas sans conséquences sur le devenir des bacheliers professionnels :

- **le nombre de ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur a augmenté :** les inscrits en première année de STS sous statut scolaire sont ainsi 14 869 de plus en 2013 qu'en 2010 (17 225 en 2014), auxquels s'ajoutent près de 600 apprentis supplémentaires. Pour autant, ils ne représentent que les deux tiers des 21 736 bacheliers supplémentaires en poursuite d'études. Ces derniers sont très majoritairement inscrits en L1 (+4 131) – certains par choix, d'autres par défaut. Les quelques 2 000 bacheliers restants se répartissent entre différentes

formations, dont certaines étroitement liées à l'emploi (titres professionnels, certificats de qualification, etc.).

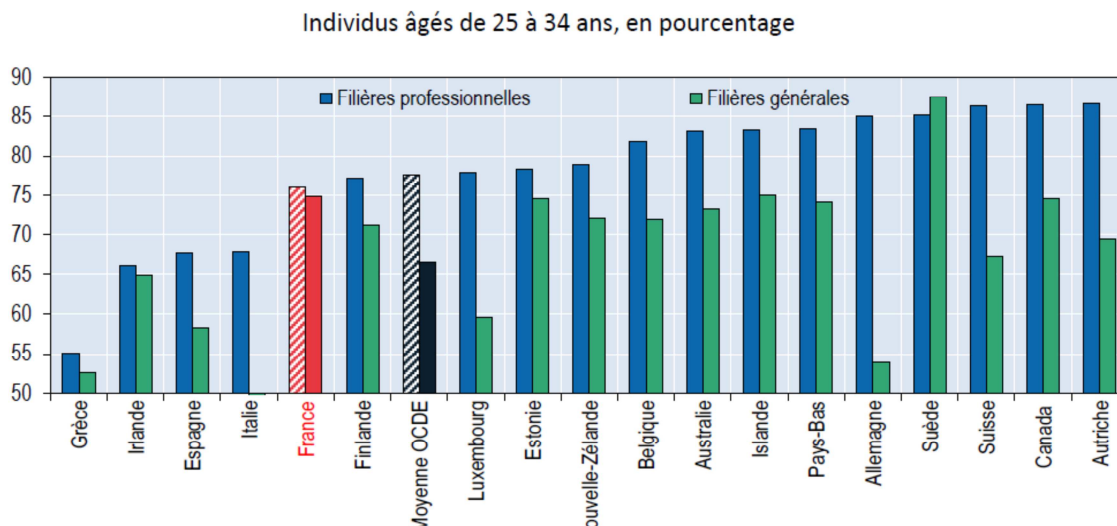
- **le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur n'a cependant pas progressé dans les mêmes proportions.** Il se situe, pour les 190 889 bacheliers 2012, autour de 35 000 sur 80 000 à 90 000 inscrits dans des formations conduisant à un diplôme du supérieur (30 980 admis à l'examen du BTS à la session 2014 sur 52 161 candidats sous statut scolaire ou en apprentissage, auxquels il convient d'ajouter les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et les très rares inscrits en L1 à la rentrée 2012 qui obtiendront leur licence en 2015) – soit environ 18% de diplômés pour un peu plus de 45% d'inscrits et un taux d'échec proche de 60%. En effet, les formations préparant au BTS (quel que soit leur statut) sont les seules à leur offrir une chance réelle d'accéder au diplôme ; or, leur taux de réussite y demeure largement inférieur à celui des autres bacheliers, en particulier dans le secteur des services;
- **le nombre de demandeurs d'emploi et d'inactifs augmente autant que celui des inscrits en STS (+14 893),** sans qu'il soit vraiment possible de déterminer si cette augmentation est simplement conjoncturelle – du fait du ralentissement de l'activité économique et de la montée du chômage – ou si elle présente au contraire un caractère structurel lié à l'évolution des besoins de recrutement des entreprises, à l'élévation du niveau de qualification requis à l'entrée sur le marché du travail ou encore au regard porté par les employeurs sur la nouvelle génération de bacheliers professionnels, plus jeunes et formés en trois ans au lieu de quatre. Il est certain toutefois que le baccalauréat n'est plus aujourd'hui considéré comme un diplôme d'insertion dans certains domaines du secteur tertiaire.

Ainsi la très forte augmentation, en un temps très court, du nombre d'admis en STS sous statut scolaire n'a-t-elle pas suffi à accueillir tous les bacheliers professionnels qui auraient souhaité s'y inscrire. La stagnation – voire le recul depuis 2013 – de l'apprentissage et l'absence d'autres voies crédibles de poursuite d'études que le BTS, conjuguées à la dégradation du marché de l'emploi, ont abouti en définitive à une fragilisation de leur situation, qui pourrait s'aggraver en 2014 : même en laissant de côté les décrocheurs en première année de STS, les ajournés à l'examen du BTS (qui conservent de bonnes chances d'insertion professionnelle) et ceux qui préparent des certifications directement liées à l'emploi, le nombre de bacheliers professionnels en difficulté au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat (inscrits en L1 ou dans des établissements privés hors contrat proposant des formations de qualité inégale, chômeurs, inactifs) s'élève à près de 50 000 en 2013. Or, leur nombre risque de croître encore cette année : sur les 30 000 bacheliers supplémentaires par rapport à 2013, seuls un peu plus de 2 000 ont trouvé une place en STS sous statut scolaire. Quant aux entrées en apprentissage, elles diminuent fortement ou se stabilisent selon les territoires. Dès lors, et faute de reprise du marché de l'emploi, le nombre de bacheliers professionnels sans véritable solution pourrait atteindre, voire dépasser les 75 000.

On peut résumer la situation actuelle des bacheliers professionnels de la façon suivante : le nombre de ceux qui accèdent à un diplôme de l'enseignement supérieur ou s'insèrent professionnellement augmente moins vite que le nombre de ceux qui échouent en STS, s'engagent dans des formations leur offrant peu de chances de réussite ou viennent directement grossir les rangs des demandeurs d'emploi et des inactifs. C'est le cas notamment d'une partie des bacheliers du secteur tertiaire, qui sont particulièrement exposés au risque d'échec : il leur est difficile en effet d'accéder tant à l'emploi qu'aux STS, où ils sont davantage soumis à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques et où leur taux de réussite est sensiblement inférieur à celui constaté dans les formations industrielles.

2. **L'insertion professionnelle des diplômés de la voie professionnelle est un autre point d'interrogation. Traditionnellement le taux d'insertion de ces diplômés dans la plupart des pays de l'OCDE est beaucoup plus élevé que celui des diplômés de la voie générale. Ce n'est pas le cas en France.**

Graphique 3 : Taux d'emploi des adultes diplômés au plus du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire, selon la filière d'enseignement (2013)



Comme le montre le graphique ci-dessus tiré de la même étude de l'OCDE citée plus haut, l'écart de taux d'insertion entre filière traditionnelle et filière professionnelle se situe habituellement dans les pays de l'OCDE au-dessus de 20%. Il est quasi inexistant en France.

Ceci pose plusieurs questions :

- celle de l'adéquation de notre système de formation professionnelle initiale avec les besoins du marché de l'emploi, et des moyens que l'on se donne quant à la connaissance de ces derniers et quant à la mesure de cette adéquation;
- au-delà de ce point, la question de la connaissance mutuelle et des interactions entre l'enseignement secondaire public et le monde de l'entreprise, ainsi que le rôle que doit jouer ce dernier dans la formation professionnelle initiale des jeunes;
- enfin est clairement posée la question du rôle que l'on entend faire jouer à la formation professionnelle initiale : filière de formation destinée aux élèves ne pouvant pas suivre une autre filière ou filière destinée à des jeunes qui font le choix positif de préférer à une formation principalement conceptuelle et abstraite une filière plus axée sur la maîtrise des gestes professionnels, mais dont les perspectives en terme de carrière professionnelle n'auraient rien à envier à celle des autres filières. L'absence de motivation des élèves et de considération de la société française pour la voie professionnelle ne peut qu'irréremdiablement conduire à la faible employabilité des élèves qui la suivent.

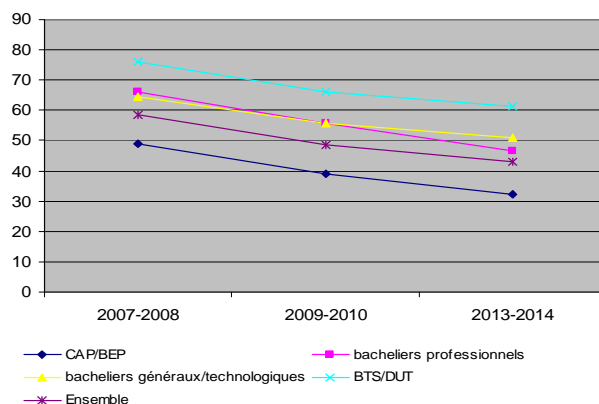
Nous n'avons pu qu'être frappés au cours de nos entretiens de la quasi inexistance de suivi d'insertion de la plupart des diplômés professionnels. Le taux de succès à l'examen est un indicateur de pilotage qui apparaît beaucoup plus utilisé que celui du taux d'insertion dans l'emploi. Néanmoins une prise de conscience se fait jour, et un nombre de plus en plus important d'académies tente de mettre en place un tel suivi, avec souvent néanmoins une absence d'outils méthodologiques. Il nous a ainsi été possible

de constater une forte dégradation du taux d'emploi des sorties de lycée, qui, même si elle est un peu moins forte pour les sorties des diplômés de BTS n'en est pas moins préoccupante (cf ci-dessous).

Evolution du taux d'emploi des sortants de lycée

	2007-2008	2009-2010	2013-2014	Evolution
CAP/BEP	49,1	38,9	32,4	-34,0%
Bac général/technologique	64,4	55,8	51,1	-20,6%
Bac professionnel	66,1	55,7	46,5	-29,6%
BTS/DUT	76,2	66,1	61,4	-15,8%
Ensemble	58,7	48,4	43,2	-26,4%

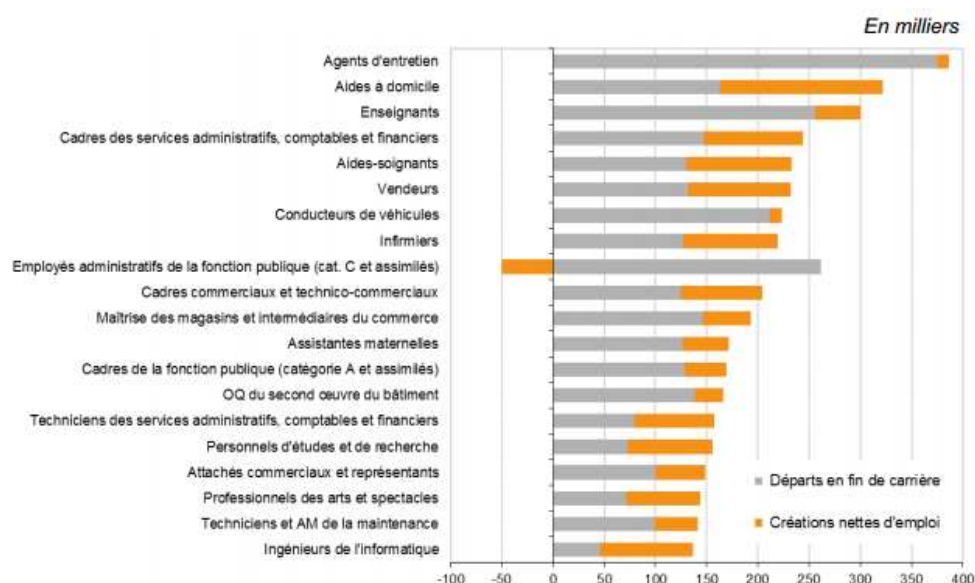
Source : MENESR DEPP, enquêtes IPA 2014-IPA 2008, IVA 2014-IVA 2007. Champ Lycéens (IVA 2013) : France métropolitaine + DOM hors académies de Toulouse et de Guadeloupe - Sortants d'une année terminale de formation en lycée public ou privé sous contrat de l'Education nationale, interrogés sept mois après la fin des études.



Le fait que la situation des bacheliers professionnels se dégrade plus que celle des bacheliers généraux ne fait que confirmer la spécificité française observée plus haut.

En ce qui concerne l'adéquation entre le système de formation professionnelle initiale et les besoins en emploi, il nous a semblé que la carte des formations de la formation professionnelle initiale ne suivait qu'avec retard l'évolution prévisible des emplois. A ce sujet, l'étude de France Stratégie et de la DARES sur les besoins en emploi à l'horizon 2022 indique assez bien quels sont les secteurs de formation à développer – aides à domicile, aides-soignants, vendeurs, conducteurs de véhicules, techniciens de maintenance, ..., et ceux pour lesquels les besoins en emploi sont très faibles – secrétariat,

Métiers qui offriraient le plus de postes à pourvoir entre 2012 et 2022 dans le scénario central



Les taux d'emplois des diplômés en fonction des secteurs de formation et spécialités au sein d'un même secteur de formation illustrent bien dès aujourd'hui les secteurs où les besoins sont les plus importants :

- **En fonction des secteurs de formation :** le taux d'emploi des bacheliers du secteur de la production est supérieur de 8,5% à celui des bacheliers du secteur des services (76,1% contre 67,6%, en baisse d'environ cinq points par rapport à 2012, où le taux d'emploi des bacheliers professionnels issus de l'apprentissage était de 80,4% dans la production et de 72,2% dans les services). Cet écart n'est plus que de 6% au niveau des diplômés de BTS en apprentissage : 81,2% contre 75,2% en 2013 (83,8% et 80,2% en 2012, les diplômés de BTS ayant davantage été affectés par la dégradation de l'emploi dans le secteur des services que dans celui de la production). Les bacheliers professionnels du secteur tertiaire sont ainsi confrontés à une double difficulté d'insertion professionnelle et de poursuite d'études (voir ci-dessus) ;
- **Au sein d'un même secteur de formation :** ainsi, dans le secteur de la production, le taux d'emploi à sept mois des bacheliers de la spécialité « Technologies industrielles » est de 64,8%, contre 82,4% pour les spécialités « Bâtiment » ou « Génie civil » ; dans le domaine des services, les écarts sont encore plus marqués, le taux d'emploi allant de 49,5% en « Secrétariat » à 83,7% en « Santé ». Si le taux d'emploi diminue de 4,3% dans l'ensemble du secteur de la production et de 4,6% dans celui des services, cette baisse affecte particulièrement certaines spécialités. Il passe ainsi de 80,1% à 64,8% en « Technologies industrielles » et de 58,2% à 49,5% pour les métiers de l'assistantat et du secrétariat. Les écarts sont beaucoup plus réduits pour les diplômés de BTS, où la plupart des spécialités connaissent un taux d'emploi compris entre 73% et 78%, à l'exception de « Secrétariat » – qui atteint tout de même 65,2% – et de « Santé », qui culmine à 90,5% ;

Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon la spécialité et le plus haut niveau de diplôme obtenu, en %

	Sans diplôme	Brevet	CAP-BEP	Bac pro	Bac techno	BTS	Niveaux I-II	Ensemble
Agriculture	39,8	41,8	50,2	69,9	66,0	79,1	78,7	62,3
Alimentation	27,5	28,3	55,1	79,7	77,0	80,5	76,2	56,9
Bâtiment	26,3	25,6	55,2	82,4	-	-	-	56,6
Bois	30,8	34,3	61,4	80,4	-	-	-	63,3
Electricité	40,8	-	50,0	74,1	-	82,9	82,4	66,0
Génie civil	-	-	69,9	82,4	-	85,8	88,8	78,3
Mécanique automobile	34,5	-	48,9	77,9	-	86,1	-	63,1
Mécanique générale	-	-	51,1	74,0	-	80,8	81,0	74,7
Energie, chimie	-	-	62,0	77,7	-	83,5	76,8	71,1
Structures métalliques	25,2	-	56,2	73,9	-	87,0	-	60,9
Technologies industrielles	-	-	-	64,8	-	77,9	73,6	74,6
Ensemble production	31,9	32,0	55,1	76,1	70,9	81,2	78,6	63,5
Coiffure, esthétique	15,3	12,0	42,0	69,4	69,9	-	-	54,4
Comptabilité, finance	-	-	-	68,1	68,6	78,2	78,1	77,3
Hôtellerie-restauration	35,8	35,4	52,8	74,7	-	73,3	77,4	60,4
Informatique	-	-	-	-	-	75,5	85,2	82,0
Santé	-	-	76,2	83,7	85,5	90,5	89,8	85,1
Secrétariat	-	-	47,3	49,5	-	65,2	72,1	60,5
Services à la collectivité	-	-	-	61,6	-	73,9	67,0	61,1
Social	-	-	61,2	74,4	73,8	77,5	80,3	67,7
Transport	-	-	70,4	73,1	-	76,9	78,8	72,7
Vente	35,1	28,6	44,3	63,3	62,9	73,5	71,8	60,3
Ensemble services	41,7	38,4	50,6	67,6	75,9	75,2	77,0	66,5

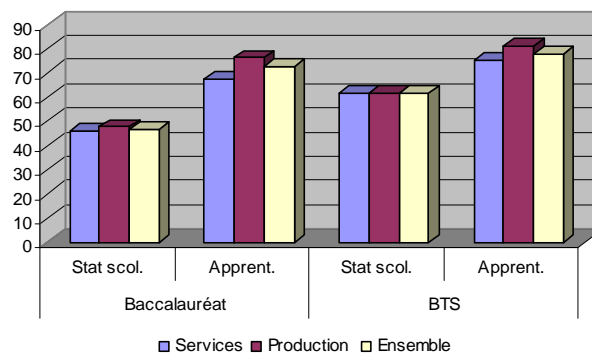
Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation ou de première professionnelle en CFA, interrogés sept mois après la fin des études. Source : MEN-MESR DEPP, Enquête IPA, 2013.

Enfin, le très net avantage en matière de taux d'insertion apporté par une formation par apprentissage justifie pleinement le fait que la formation professionnelle initiale soit assurée conjointement par le système de formation public et les milieux professionnels.

Taux d'emploi à sept mois des bacheliers professionnels et des diplômés de BTS sous statut scolaire et en apprentissage

	Baccalauréat		BTS	
	Scol	Apprent.	Scol	Apprent
Services	45,7	67,6	61,3	75,2
Production	47,6	76,1	61,4	81,2
Ensemble	46,5	72,7	61,4	77,9

Ainsi, le taux d'emploi varie-t-il à la fois selon le niveau de diplôme, la voie choisie (statut scolaire ou apprentissage) et le secteur (production ou services). Celui d'un bachelier issu de l'apprentissage est supérieur de six à quinze points à celui d'un diplômé de BTS sous statut scolaire.



3. Une articulation nécessaire sur l'ensemble du cursus de formation (-3/+3)

S'interroger sur le devenir des bacheliers professionnels nécessite de réaliser une analyse plus globale en considérant l'ensemble des parcours existant dans l'enseignement professionnel. Pour cela, il faut examiner à la fois le processus d'orientation en fin de cycle 4, et les différentes voies de formation post-bac. Il s'agit donc de se positionner dans le cadre « bac -3 / bac+3 ». Inscrire la réflexion dans ce continuum temporel revient à s'intéresser aux parcours de formation, à savoir les compétences acquises, les articulations entre les différents niveaux de formation et les modalités pédagogiques favorisant la professionnalisation d'un élève.

L'orientation dans l'enseignement professionnel constitue une étape fondamentale pour la suite du parcours d'un élève. En effet, l'enseignement professionnel a pour objet de permettre à un élève d'acquérir les compétences nécessaires à son insertion professionnelle. De ce fait, il paraît important que cette finalité soit choisie et non subie.

Pour améliorer la réussite des bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études, il est nécessaire de s'interroger sur la prise en compte par les différentes voies de formation, des cursus antérieurs des étudiants. Cette réflexion s'avère indispensable pour mieux articuler les compétences développées dans le cadre du lycée et celles à acquérir pour certifier un niveau III. En effet, une des spécificités actuelles du système de l'enseignement supérieur français réside dans la mixité des publics intégrant l'enseignement professionnel post bac, essentiellement en STS. Les étudiants possèdent des compétences différentes en fonction de leur cursus antérieur, souvent complémentaires du fait soit de l'expérience acquise, notamment, en PFMP pour la voie professionnelle ou soit du volume horaire accru en enseignement général pour la voie générale ou de l'ouverture à des situations d'entreprise pour la voie technologique. Pour accorder les mêmes chances de réussite à ces trois publics, il est nécessaire que chaque filière revisite son itinéraire de formation, au regard d'une réflexion renouvelée sur le plan didactique et de ses déclinaisons pédagogiques.

4. Comment améliorer de l'efficience du parcours de formation post-bac des bacheliers professionnels ?

L'accroissement du nombre de bacheliers professionnels ces dernières années (pour l'année 2015, 176 179 bacheliers professionnels soit 30% des lauréats) a généré mécaniquement une progression du nombre de bacheliers professionnels inscrits en université. Or les filières universitaires n'ont pas adaptées leur pédagogie à ce nouveau public, ce qui limite très fortement le passage en deuxième année avec des taux de réussite souvent inférieurs à 5%. Ce constat interroge l'organisation même de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, l'université n'intègre l'enseignement professionnel qu'au niveau L3, par les licences professionnelles, qui sont souvent suivies par des étudiants titulaires de BTS ou de DUT. Il est dès lors possible de questionner l'opportunité d'une professionnalisation de certains parcours universitaires en amont du niveau L3.

L'accroissement du nombre de bacheliers professionnels et les conséquences avérées du niveau de formation de la population d'un pays sur ses perspectives d'activités économiques, amènent la mission à s'interroger sur **les modalités d'amélioration de l'efficience du parcours de formation post-bac des bacheliers professionnels.**

Seront donc abordés dans cet objectif :

- La lisibilité de notre système actuel de formation professionnalisante dans l'enseignement supérieur et son adaptation aux besoins de l'économie.
- L'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre d'un système de formation plus efficient, qu'il s'agisse du monde éducatif (lycées, établissements d'enseignement supérieur, ...) ou du monde de l'entreprise
- Les évolutions pédagogiques qu'il semble souhaitable de mettre en œuvre

**AMELIORER
LA POURSUITE D'ETUDE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le nombre de bacheliers professionnels ayant considérablement augmenté au cours des dernières années et leur taux de poursuite d'études étant resté stable, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir intégrer l'enseignement supérieur, majoritairement en STS. Or, celles-ci ne sont pas en mesure de les accueillir tous, sauf à réduire encore la part des bacheliers généraux et technologiques, ce qui n'apparaît pas souhaitable. Dès lors se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas développer une voie spécifique de poursuite d'études pour cette nouvelle population d'étudiants. Il s'agirait en fait de prolonger dans l'enseignement supérieur les trois voies –générales, technologiques et professionnelles – qui existent dans l'enseignement secondaire. Un certain nombre de constatations viennent cependant modérer l'intérêt que ce nouveau diplôme pourrait présenter. Tout d'abord, et l'état des lieux le montre bien, le BTS devient le diplôme de référence des bacheliers professionnels. Ceux-ci constituent déjà la population principale des étudiants de STS dans le secteur secondaire et sont en passe de le devenir dans le secteur tertiaire. A ce stade, la solution apparaîtrait plus dans l'augmentation des capacités d'accueil ou dans une meilleure utilisation des capacités existantes, plus que dans la création d'un nouveau diplôme. Par ailleurs, et nous le développons plus loin, le système de formation est déjà très peu lisible et l'introduction d'un nouveau diplôme risque de ne guère le simplifier. Ceci étant dit, le système actuel n'a pas été conçu initialement pour les bacheliers professionnels et éprouve quelques difficultés à s'accommoder de cette population. Par ailleurs, il reste encore de caractère très académique et très éloigné des entreprises, et de ce fait n'est que peu adapté à une population qui souhaite se rapprocher de la vie active. Enfin il ne correspond que peu à l'évolution des carrières, des métiers et des emplois, quand carrière professionnelle et formation doivent s'interpénétrer entre eux.

Nous proposons donc, plutôt que de créer un nouveau diplôme, de moderniser et adapter le système actuel, en en augmentant modérément les capacités d'accueil, mais surtout en en améliorant l'efficacité dans une démarche intégrant tous les acteurs de la formation.

1- Améliorer la lisibilité du système actuel de professionnalisation.

Au-delà de l'évolution des effectifs et de l'origine des bacheliers dans les formations professionnalisantes, qui a été très forte au cours des dernières années, se pose la question de la lisibilité d'un système de professionnalisation qui offre déjà aujourd'hui quatre diplômes entre baccalauréat et bac +3 : bac professionnel, DUT, BTS et licence professionnelle. Ces quatre diplômes ne sont encore que peu décrits en terme de référentiels de compétences transverses, et quand ils le sont, il s'avère que certains BTS relèvent plus du niveau licence (BTS notariat par exemple) et que certains DUT s'apparentent plus à des BTS. Les discussions avec les branches professionnelles et les niveaux des salaires d'embauche confortent d'ailleurs cette impression. Certaines branches confirment embaucher au niveau licence, sans rechercher des compétences beaucoup plus développées que celles que devraient régulièrement posséder des bacheliers professionnels, et les salaires d'embauche entre tous ces diplômés s'inscrivent souvent dans une fourchette mensuelle de +/- 100€. Quant aux DUT, ils ont perdu leur caractère de diplôme professionnel (au sens où ces diplômés conduiraient directement à l'emploi, puisque le taux de poursuite d'études y est particulièrement élevé). Afin de mieux identifier les spécificités de ces quatre diplômes, il est donc urgent d'élaborer des référentiels de compétences transversales pour chacun d'eux, référentiels établis sur une même méthodologie, qui pourrait utilement prendre exemple sur la méthode développée par la CTI pour le diplôme d'ingénieur.

D'autres différences entre ces diplômes justifient peut être davantage l'existence de cette diversité que la seule évocation du système de compétences transverses auquel ils se réfèrent.

- Le BTS est un diplôme national, sanctionné par la réussite à un examen national, comme l'est le baccalauréat professionnel. Les formations conduisant à ce diplôme se déroulent majoritairement dans les lycées, sous la responsabilité de l'enseignement scolaire, avec une forte implication des proviseurs, des recteurs et des collectivités locales, puisque les régions sont en charge des lycées. Des établissements privés sous contrat ou hors contrat peuvent préparer au diplôme, avec un contrôle assez faible sur leur ouverture puisque le principal outil de régulation est le diplôme. Y enseignent des professeurs de lycées et plus rarement des PLP. L'ouverture et la fermeture de ces formations se décide au niveau du Rectorat et de la région. L'évolution des contenus de formations relève, quant à elle, des Commissions Paritaires Consultatives, structures relativement lourdes qui fonctionnent plus ou moins bien selon les spécialités. Les référentiels, programmes et grilles horaires sont définis nationalement. Ce diplôme conduit principalement à l'emploi, même si des poursuites d'études existent vers les licences professionnelles et les formations d'ingénieurs ou de management, au besoin par des passerelles adaptées via les CPGE ATS. Cette insertion majoritaire dans l'emploi a conduit le recrutement à s'orienter fortement vers la voie technologique puis vers la voie professionnelle avec la fixation de seuil minimum depuis 2013. On observe d'ailleurs aujourd'hui pour les STS du secteur tertiaire, un effet de substitution au détriment des bacheliers technologiques STMG.
- Le DUT est un diplôme national, sanctionné par la réussite à un examen local. La formation se déroule dans des structures universitaires et y enseignent des « enseignants chercheurs » et dans une moindre mesure des professeurs certifiés ou agrégés nommés dans l'enseignement supérieur. Ces diplômes ne sont pas régis avec le même niveau de précision que les BTS et une grande marge de manœuvre est laissée aux acteurs. De même, l'ouverture en est plus facile, même si les collectivités locales essaient d'influer sur le maintien ou l'ouverture de nouveaux départements. La quasi-totalité des diplômés poursuivent en licence professionnelles ou vers un diplôme à Bac +5. Ceci a conduit à un recrutement à l'entrée de plus en plus

orienté vers le Bac Général ou Technologique⁶, libérant des places pour les bacheliers professionnels dans les STS. Ponctuellement, certaines Universités ont souhaité s'adresser spécifiquement au public des bacheliers professionnels, mettant en place des cursus dédiés en ayant bénéficié notamment des moyens réservés aux « Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes » du « Programme d'Investissements d'Avenir ». Ne pouvant délivrer le BTS, ces formations préparent donc au DUT (exemple de l'ENEPs à l'Université Joseph Fourier à Grenoble).

- La licence Professionnelle, le diplôme le plus récent, présente une intéressante synergie entre ces deux systèmes. Sous la responsabilité des Universités, ces formations se déroulent souvent en coopération avec des lycées, mais sont sanctionnées par un diplôme national, dont la mise en œuvre est déclinée localement. Point de grille horaire, mais des enseignants qui sont souvent tout autant des enseignants de lycées que du supérieur. L'ouverture de ces formations est assez aisée, laissée à l'initiative des universités, après un processus d'accréditation mené au niveau de l'enseignement supérieur. Il reste majoritairement un diplôme d'insertion sur le marché du travail, même si une augmentation récente du taux de poursuite d'étude peut inquiéter. La rapidité de mise en œuvre, la flexibilité du cursus afin de s'adapter au mieux au besoin du monde du travail, en fait un diplôme recherché par les entreprises.

Au contraire de la licence générale, ces trois diplômes ont tous un système de sélection à l'entrée. Ce sont principalement ces derniers critères relatifs aux modalités de formation (université vs lycée, volonté de poursuivre des études vs entrée sur le marché du travail, type de baccalauréat à l'entrée) qui justifient plus aujourd'hui le choix d'une de ces deux filières, que le type de compétences qu'on y acquiert. C'est bien cela qui rend le système difficilement lisible pour les entreprises.

Face à ce constat il pourrait être proposé :

- qu'un référentiel général de compétences transverses existe pour chacun des 4 diplômes professionnels mentionnés ;
- que la notion de blocs de compétences soit stabilisée, en se référant si possible, quand ils existent à un référentiel européen, à l'exemple du référentiel défini par ENAEE pour les assistants ingénieurs de niveau licence ;
- que ce référentiel soit ensuite décliné au niveau de chaque spécialité.

⁶ les situations des IUT des secteurs industriel et tertiaire diffèrent fortement : l'intégration des bacheliers technologiques est plus faible en IUT tertiaire du fait d'une moins grande motivation des équipes enseignantes.

2- Adapter la carte des formations professionnelles aux besoins en emploi à l'horizon 2025.

Comme on l'a vu dans l'introduction, la cartographie des formations professionnelles actuelles est souvent très éloignée des besoins en emplois prévisibles à horizon de 10 ans. Un système d'accréditation des formations, qui prendrait en compte l'insertion professionnelle des diplômés aurait le mérite de conduire à une non accréditation ou des-accréditation dès lors que le taux d'insertion des diplômés devient inférieur à un certain seuil ou dès lors que cette insertion n'est pas suivie. Inversement, le besoin en formation exprimée par les milieux professionnels devrait conduire rapidement à la mise en place de nouvelles formations par initiatives locales. On peut donc imaginer que la carte des formations initiales s'adapterait plus rapidement à l'évolution des emplois à 10 ans qu'elle ne le fait aujourd'hui. Au delà de ce rôle d'accréditation, il s'agirait de mettre en place une commission paritaire qui, à l'égal des commissions d'accréditation existant au niveau master (CTI, ...) pourrait aussi jouer un rôle dans la mise à jour des référentiels de compétences sans avoir à entrer dans les détails des considérations de grille horaire qui relèveraient de chaque structure de formation, comme le font sans doute trop les Commissions Paritaires Consultatives aujourd'hui. Cette organisation devra rendre public un rapport périodique sur l'adéquation des besoins en emploi à dix ans avec la carte actuelle des formations, en en proposant ainsi les adaptations nécessaires.

Au-delà de cette proposition, c'est un changement de paradigme dont il est question : l'enseignement professionnel doit permettre l'accès à un emploi et même le garantir. A ce stade, c'est l'ensemble de l'orientation en voie professionnelle dans sa conception même qu'il faut revoir et ce dès les premiers choix vers cet enseignement en fin de troisième.

En effet le choix de la spécialité de baccalauréat professionnel, réalisé en fin de classe de troisième, apparaît ainsi décisif, tant pour l'insertion professionnelle à niveau IV que pour une éventuelle poursuite d'études. La note d'étape a mis en évidence que cette dernière s'effectue principalement dans la continuité de la spécialité du bac professionnel, notamment via une entrée en section de technicien supérieur (STS) dans 49% des cas.

Lorsqu'un élève ou un étudiant choisit l'enseignement professionnel, il choisit un métier et le système éducatif doit lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour s'intégrer sur le marché du travail. Mais il s'avère cependant, que les perspectives d'emploi à niveau IV et III ne sont pas équivalentes dans l'ensemble des secteurs d'activité⁷. Cette information doit être donnée en amont de la décision de l'élève et de sa famille, ou de l'étudiant, afin qu'il puisse déjà envisager la question de l'insertion professionnelle : quel sera le meilleur niveau de diplôme pour réussir l'entrée sur le marché du travail ? Notamment, la mission souhaite insister sur l'insuffisante orientation vers les filières industrielles, compte-tenu du niveau d'insertion professionnel dans ce secteur⁸.

Afin de permettre aux élèves de troisième d'effectuer un choix d'orientation éclairé, il est nécessaire de les informer à la fois sur l'évolution des métiers et sur les perspectives d'insertion professionnelle dans les différentes spécialités de baccalauréat professionnel. A cette fin, les perspectives d'insertion professionnelle dans les secteurs d'activités devront être fournies aux familles lors de la procédure d'orientation de fin de troisième. De même en est-il pour les étudiants qui, au-delà du baccalauréat, envisagent de s'orienter vers des filières professionnalisantes. Nous proposons aussi que la description des métiers et le rapport précédemment cité puissent être travaillés dans le parcours

⁷Cf Les métiers en 2022, rapport France stratégie DARES, avril 2015

⁸ Cf note d'étape annexée p4 et suivante

Avenir, prévu par la réforme du collège. Les perspectives d'insertion devront aussi faire partie des documents accessibles lors de l'inscription sur APB.

Il faut également parvenir à sortir de certains stéréotypes qui amènent à une «orientation genrée» des collégiens selon les différents types de filières : la proportion de filles étant plus de six fois inférieure dans les filières industrielles que dans les filières tertiaires.

	Effectifs en milliers	Filles en %
Lycéens professionnels (2 nd cycle professionnel)	670,3	44,8
Dont baccalauréat professionnel et BMA de la production	226,4	11,8
Dont baccalauréat professionnel et BMA des services	314,8	68,3

SOURCE : Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, MENESR-DEPP

Le Parcours Avenir

La découverte du monde de l'industrie et de la diversité du secteur tertiaire, -notamment de domaines moins connus et porteurs d'emplois comme la logistique, le transport, les métiers de la sécurité, l'assistance et les services à la personne, la filière alimentation ou l'hôtellerie-restauration ...- pourraient prendre appui, dans la réforme du collège, sur le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, renommé « parcours avenir ». De même, l'évolution des métiers pourrait être approfondie afin de permettre une meilleure projection professionnelle de l'élève dans le domaine choisi. Dans ce cadre, la mise en place de partenariats entre établissements scolaires et entreprises, l'élaboration de projets à dimension locale et la possibilité de réaliser des stages d'observation sont à encourager. Il est très important que ce parcours, qui débute dès la classe de 6^{ème}, permette à chaque élève de faire évoluer ses représentations tant sur les métiers (activité et conditions de travail), que sur les débouchés réels en matière d'emploi.

Il convient également de lutter contre certains stéréotypes qui influent sur les comportements d'orientation des filles et des garçons.

C'est à cette condition qu'un jeune collégien pourra effectuer à 14 ou 15 ans un choix éclairé d'orientation vers l'enseignement professionnel en fin de classe de troisième.

Découverte des métiers et orientation progressive : l'initiative de l'académie de Versailles

Entrer dans l'enseignement professionnel n'est pas un choix anodin. Cela implique une modification profonde du rapport avec l'enseignement qui va se poursuivre en se centrant autour de l'acquisition de compétences professionnelles : acquisition de savoirs, techniques et gestes professionnels, connaissance de l'entreprise, développement de compétences générales indispensables à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Il s'agit donc d'un cursus exigeant. Cette entrée va correspondre via la spécialité intégrée, à un choix de métier.

Nous souhaitons attirer l'attention sur une initiative de l'académie de Versailles, consistant pour un secteur donné, à proposer durant la classe de seconde professionnelle, un tronc commun à plusieurs spécialités professionnelles. L'idée est de permettre au jeune de découvrir la réalité de certains métiers avant de choisir une orientation définitive. Dans le secteur industriel, cette pratique a permis de rééquilibrer les flux entre plusieurs filières.

Si l'entrée en seconde professionnelle doit correspondre à une envie de l'élève, il paraît important d'opérer une certaine sélection afin de vérifier ce critère, par l'étude d'un dossier. Mais aujourd'hui, très souvent des élèves sont orientés vers l'enseignement professionnel sans l'existence de cette appétence... soit pour un niveau académique trop faible, soit pour des problèmes de comportement. **Or, pour revaloriser la voie de formation professionnelle, il paraît nécessaire de lutter contre toute orientation par défaut. Pour ces jeunes qui ont des difficultés à se projeter dans l'avenir, il paraît important à la mission de leur laisser du temps et de les accompagner dans l'élaboration d'un projet. Pour cela, nous proposons d'élaborer une classe de « seconde d'orientation ».** Il s'agirait pendant une année, de conforter les bases de ces jeunes en enseignement général à raison d'une journée par semaine (20%), le reste du temps (80%), ils seraient en entreprise en stage long (entre 4 et 6 semaines). Ainsi au cours de l'année scolaire, l'élève aurait la possibilité d'effectuer entre 5 et 7 stages en entreprise afin de mieux cerner les différents métiers, et d'appréhender l'exigence professionnelle. Au terme de cette année, il serait ainsi en capacité de choisir s'il souhaite poursuivre en LEGT ou bien s'engager dans l'enseignement professionnel.

3- Faire de la formation par apprentissage un modèle de formation de référence des formations professionnelles.

Les formations professionnelles ayant pour objectif de conduire à l'emploi, il apparaît naturel que les jeunes qui sont formés dans cette voie le soit en lien direct avec l'entreprise. L'apprentissage ou le contrat de professionnalisation (à ce stade il n'apparaît pas utile de se prononcer sur la convergence de ces deux modes d'alternance, mais il est clair que le niveau de contrainte pesant sur l'apprentissage devra être allégé pour se rapprocher de celles pesant sur les contrats de professionnalisation) devra être la voix principale d'accès à un diplôme professionnel et ceci reste vrai pour les diplômes de l'enseignement supérieur. Le nombre de places en apprentissage devra donc être fixé nationalement entre pouvoirs publics et branches professionnelles et réparties régionalement en concertation avec les régions, dans le cadre, par exemple, des CREFOP. Ceci devra bien sûr être réalisé progressivement, mais il sera ainsi possible, à terme, de mieux adapter les formations aux besoins du marché de l'emploi, tout en garantissant aux diplômés une meilleure insertion professionnelle. La fixation du nombre de places en apprentissage devra résulter d'une confrontation entre les besoins en emploi tels que les branches professionnelles les prévoient et les évolutions prévisibles telles que les outils prospectifs, tels ceux mis en place par France Stratégies, les perçoivent. Les formations devront continuellement s'adapter à l'évolution de ce nombre de places et le MENESR sera en charge de favoriser cette adaptation, les entreprises s'engageant en contrepartie à augmenter le nombre de places en apprentissage pour couvrir l'ensemble de leurs besoins prévisionnels, l'embauche d'apprentis étant fortement favorisée par des mesures incitatives, et l'indemnité servie aux apprentis modulée plus fortement en fonction de la progression de la formation.

Comme on l'a dit plus haut, les formations devront être organisées de façon à permettre l'acquisition de compétences définies paritairement sous la forme d'un référentiel de compétences, et mis à jour périodiquement (tous les 2 ou 3 ans ?). En ce qui concerne le nombre de places en apprentissage il s'agira donc de passer des 80000 places en apprentissage actuelles dévolues aux étudiants des formations professionnelles du supérieur au niveau II et III, à 425000 si l'ensemble des étudiants de licence professionnelle, DUT et BTS étaient dans cette situation Sans aller jusque-là, si on impose l'idée que les formations professionnelles de niveau 2 et 3 doivent se faire principalement par apprentissage, c'est un minimum de 140 000 places à créer soit une hausse de 175%. La société française doit relever ce défi si elle souhaite retrouver le chemin de la croissance économique. Le coût global en résultant, de l'ordre de 1,5Md€, pourrait être partiellement couvert par le fait que 140000 jeunes basculeraient d'une formation scolaire à une formation par apprentissage, diminuant sensiblement les coûts pour le système public de formation, et par le gain de croissance qui résulterait pour les entreprises d'une main d'œuvre mieux formée. Bertrand Martinot, dans son récent rapport de sur « L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes » (Institut Montaigne, Mai 2015), a clairement évalué gains et coûts résultant d'un développement de l'apprentissage et est parvenu à la conclusion que le solde était nettement positif.

Nous proposons donc :

- que toutes les formations professionnelles de niveau II et III soient établies principalement pour un public en alternance, qu'il s'agisse du référentiel de formation, du programme ou de l'articulation des modules d'enseignement.
- que le MENESR ait la responsabilité de l'animation de ces formations, notamment de l'articulation entre les directives nationales et l'implémentation en région, et donc notamment de l'animation du CNEFOP et des CREFOP, ainsi que de veiller à ce que les contractualisations Etat –Région en matière de formation professionnelle s'articulent bien autour des orientations nationales. Il devra aussi avoir la responsabilité de la réglementation nationale en matière d'apprentissage, qui ne sera plus du ressort du Ministère du Travail afin de mieux articuler les contraintes du système de formation avec celles des employeurs, et de rapprocher acteurs de la formation scolaire initiale et acteurs de la formation professionnelle qu'elle soit initiale ou tout au long de la vie.

- que les entreprises s'engagent à augmenter le nombre d'apprentis qu'elles embauchent afin de satisfaire à la quasi-totalité des besoins des formations professionnelles. Elles y seront incitées par un redéploiement des crédits résultant du coût moindre des formations par apprentissage en regard des formations scolaires pour les établissements de formation. L'embauche d'apprentis pourra être favorisée financièrement pour toute entreprise ayant participé à la formation d'apprentis ?
- par ailleurs, et même si ce n'est pas l'objet de ce rapport il apparaît clairement de nos discussions avec les différents acteurs de la formation professionnelle qu'il est nécessaire de simplifier et de rendre plus lisible l'ensemble des circuits de financement de l'apprentissage.

4- Moderniser et adapter les formations professionnelles existantes, pour une adaptation plus rapide aux évolutions du marché du travail.

Si, pour des raisons de lisibilité du système de formation, nous ne sommes pas favorables à la création d'un nouveau diplôme, il apparaît clairement que le système actuel n'a pas totalement su répondre à la profonde évolution des métiers, et au besoin constant de renouvellement et d'amélioration des compétences des salariés.

Ce besoin de flexibilisation se décline en plusieurs volets et se réfère, sur un certain nombre de points, à l'évolution du cadre des diplômes universitaires, en profond changement depuis plusieurs années. Il existe en effet, une prise de conscience que la qualité d'une formation professionnelle réside tout autant, dans la mise en place d'un système de formation cohérent permettant aux étudiants recrutés et en fonction de leur niveau de prérequis d'acquérir les compétences du référentiel, d'un système de certification de la maîtrise de ces compétences, et d'un suivi de l'insertion professionnelle justifiant l'existence et la qualité de cette formation, que dans le succès à un examen national, qui demande une organisation et une réglementation lourde et difficile à faire évoluer rapidement. L'existence de programmes et de grilles horaires peu flexibles permettent difficilement de s'adapter à des populations diverses et la sanction de l'insertion professionnelle, juge en dernier ressort de la qualité d'une formation, est très insuffisamment prise en compte. Les Commissions Professionnelles Consultatives jouent aujourd'hui indirectement ce rôle, mais dans un processus où les intérêts de chacun peuvent largement interférer sur l'intérêt général. De même en est-il des décisions d'ouverture ou de fermeture de spécialités.

Il est donc proposé :

- que, sans renoncer au diplôme national, chaque formation soit accréditée en fonction de la qualité de la méthodologie qu'elle a mise en place pour s'adapter au référentiel de compétences visé, valider l'acquisition de ces compétences, et s'assurer de l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'examen national pourrait n'être qu'une modalité de validation de l'acquisition des compétences, comme la grille horaire, un moyen de s'adapter au référentiel de compétences. Cette accréditation relèverait de l'organisation nationale paritaire indépendante décrite plus haut dont le greffe pourrait être assuré par le MENESR. Cette accréditation s'imposerait pour toute décision d'ouverture ou fermeture de section. Une plus grande autonomie serait accordée aux établissements pour proposer la mise en place de ces sections en collaboration avec d'autres établissements de formation initiale, et les entreprises, ainsi que pour définir des maquettes de formation. Les campus des métiers pourraient être, dans un premier temps, la structure où pourrait être expérimentée ce type d'évolution. Des accords pourraient être passés entre organisations professionnelles et syndicales pour permettre la meilleure mise en œuvre de ces expérimentations (organisation annuelle des enseignements par exemple, ...).
- qu'il puisse être proposé une granularité plus fine que celle d'une formation complète de BTS, de DUT ou de licence en envisageant une modularisation de ces diplômes. Cette modularisation pourrait faire appel à des formations dispensées par les milieux professionnels, à la stricte condition que ces modules bénéficient eux-mêmes d'une certification. Des premières tentatives de modularisation des BTS ont été lancées, un rapport établi sur le sujet. Il faudrait relancer et généraliser ce processus et permettre l'intégration de formations dispensées aujourd'hui par les branches professionnelles dans ce dispositif.
- que cette évolution permette l'intégration de plus en plus importante d'un public qui aura déjà pu avoir une première expérience professionnelle et qui pourra, par l'acquisition successive de modules au cours de sa carrière professionnelle, voir son niveau de diplomation augmenter

5- Intégrer les universités et les établissements d'enseignement supérieur dans le système de formation professionnelle.

Le système de formation d'enseignement supérieur en France est très divers : assuré par les Universités et Grandes Écoles d'une part, par les lycées en poursuite de l'enseignement secondaire (cas des STS et CPGE en lycée) d'autre part, par l'enseignement supérieur privé que ce soit sous contrat ou hors contrat avec l'Etat et enfin par les branches professionnelles, associations ou tout autre organisation. La dualité principale réside comme on l'a vu plus haut entre un enseignement professionnel assuré principalement dans les lycées (STS, 140000 diplômes de BTS par an, effectifs en hausse de 10% entre 2007 et 2013) et un enseignement général et professionnel assuré dans les Universités (licences générales, licences et IUTs – 50 000 diplômes de DUT délivrés par an, effectifs stables).

Les IUTs ont été créés pour permettre aux universités d'assurer l'enseignement professionnel qu'elles n'assuraient alors pas au niveau Bac +2 et Bac+3 (on exclura dans cette assertion les formations professionnelles de niveau Master, que ce soit dans les domaines juridiques, la santé, la formation du corps enseignant etc...). Cette démarche a conduit cependant à faire de ces IUTs des classes propédeutiques sélectives n'assurant que peu une insertion professionnelle directe (moins de 20%) et conduisant principalement à des poursuites d'études vers la licence Professionnelle ou des diplômes de niveau Master, assurant même dans certaines disciplines le vivier principal de ces formations de niveau M au détriment des Licences générales non sélectives. Ce faisant elles ont perdu de leur caractère professionnalisant (au sens de l'insertion professionnelle directe), et réduit l'attractivité des formations de licence générale dans leur capacité à permettre un bon niveau d'insertion directe sur le marché de l'emploi. Se pose donc avec acuité la question de la capacité du système d'enseignement supérieur français à conduire 50% de la classe d'âge au niveau L.

Aujourd'hui près de 170000 diplômes de niveau L sont délivrés tous les ans, ce qui, une fois ajoutés les étudiants directement inscrits en cursus en 5 ans (CPGE, Ingénieurs, Ecoles diverses...) conduit à considérer que près de 30% de la classe d'âge parvient au niveau L. Conduire 50% de la classe d'âge au niveau L revient :

- 1- A accueillir quelques pourcents supplémentaire de la classe d'âge en première année d'étude supérieure soit une augmentation de quelques dizaines de milliers d'étudiants par an.
- 2- A conduire une part plus importante des BTS, et marginalement des DUT – ils sont déjà majoritaires à poursuivre des études - vers la licence professionnelle, afin de mieux se conformer aux objectifs de Bologne.
- 3- A faire en sorte qu'une plus grande part des étudiants de 1^{ère} année d'étude supérieure suive un cursus professionnalisant (A ce stade il est intéressant de considérer les « déperditions » des différents cursus : 133 000 nouveaux entrants en BTS par an, 138 000 diplômes délivrés, 51000 nouveaux entrants en DUT, 46 000 diplômes délivrés, 53000 nouveaux entrants en Licence Professionnelle, 48000 diplômes délivrés, 250000 entrants en licence générale, 125000 diplômes délivrés, correspondant d'ailleurs grosso modo au nombre de masters délivrés : 120000).

Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur auront donc un rôle clé à jouer en développant leur capacité de délivrance de diplôme de licence professionnelle faisant passer celle-ci de 48000 aujourd'hui à plus de 100000, que ce soit en augmentant l'offre de L3 pro, mais aussi le développement de cursus en 3 ans. Ce niveau atteint, licences et licences professionnelles seront délivrées en nombre à peu près identique, les premières ayant vocation à conduire vers le Master sans insertion professionnelle intermédiaire, les autres à conduire à l'emploi.

Ce faisant, le système français se rapprochera plus des standards internationaux, avec une diplomation à niveau Bac+3 conduisant une proportion importante de la classe d'âge à l'emploi, une professionnalisation assumée à ce niveau qui réduira sans nul doute l'échec important des premières années de licence et enfin une poursuite en master clairement choisie et ne résultant pas de la faible employabilité de la licence générale.

Par ailleurs la population des étudiants venus de BTS inscrits en licence professionnelle, aujourd'hui faiblement issue des Bacs Pros (moins de 10%) deviendra beaucoup plus forte puisque la plus grande partie de l'augmentation des poursuites d'études de BTS proviendra de cette population. Les Universités devront donc fortement modifier leur modèle pédagogique pour s'adapter à cette population. Cela modifiera aussi beaucoup le caractère des établissements : licences professionnelles et licences générales étant délivrés en nombre égal, se posera la question de l'organisation de ces formations. Soit il conviendra de développer les IUTs si les licences professionnelles sont majoritairement délivrés par eux (ce qui n'apparaît pas nécessairement comme une évidence car aujourd'hui il est délivré 50000 DUT par an et la cible serait de passer de 50000 à plus de 100000 licences professionnelles sans augmentation corrélée des effectifs en 1ère et 2ème année d'IUT), soit il conviendra d'assurer ces formations dans les UFR, ce qui présenterait l'avantage de pouvoir envisager plus facilement une professionnalisation accrue des 1ères et 2èmes années de licence.

Ces nouveaux parcours seront bien mieux adaptés à la population de bacheliers professionnels que ne le sont les parcours universitaires actuels. Ils sauront aussi facilement répondre aux besoins du marché du travail. En effet les Universités et les Etablissements d'Enseignement Supérieurs ont su gagner la confiance des milieux professionnels en montrant leur capacité à s'adapter rapidement aux besoins du marché de l'emploi (notamment au niveau M).

Des passerelles entre formation de licence générale et de licence professionnelle pourront facilement être mises en place pour permettre aux étudiants de concrétiser dans leur parcours de formation un projet professionnel qui pourra se dessiner ainsi progressivement. Il faudra développer des conventions entre lycées et universités pour mettre en place ces nouvelles licences professionnelles, particulièrement dans les secteurs où les besoins de plateformes technologiques sont importants. En effet, les universités et établissements d'enseignement supérieur ne disposent pas aujourd'hui de la totalité des compétences, que ce soit professionnelles ou matérielles, leur permettant d'assurer un enseignement professionnalisant au niveau Bac +2 et bac +3. En revanche ils seront en charge des maquettes pédagogiques. Les étudiants seraient inscrits conjointement dans le lycée et l'Université. On pourrait réserver dans un premier temps cette possibilité aux établissements rassemblés dans des campus des métiers, mais avec l'inconvénient de ne toucher que marginalement le secteur tertiaire.

La mise en place de ces formations pourrait se faire très rapidement, par un appel à expérimentation, dont le cahier des charges pourrait inclure : la nécessité d'une alternance (au moins 1/3 du temps de formation en entreprise soit 10 mois durant les 3 ans du cursus), le partenariat avec les entreprises sous la forme de 25% des enseignements assurés par des professionnels, la participation des entreprises au conseil de formation, l'obligation de mobilité d'un semestre à l'extérieur de la région d'accueil, la maîtrise parlée d'une langue étrangère, et le référentiel de formation serait décliné en terme de compétences à acquérir, des modalités de validation de l'acquisition de ces compétences, et du suivi d'insertion des diplômés. Ces formations devraient pouvoir être accessibles par des étudiants en formation initiale, titulaires notamment du bac pro (au moins 30%), mais aussi en formation professionnelle continue .et donneraient lieu à la délivrance de crédits ECTS. La modularisation de ces formations pourrait bien sûr être envisagée pour rendre celles-ci accessibles aux personnes en emploi. Enfin ces formations seraient accréditées par une commission paritaire. On retrouve dans les principaux éléments de ce cahier des charges, nombre de mesures que l'on retrouvera plus loin lorsqu'il s'agira de proposer aussi des évolutions des formations existantes.

C'est aussi dans ce cadre de rapprochement entre structure universitaire et lycée qu'il faudra envisager une partie de l'accueil des 50000 étudiants supplémentaires à Bac+2 envisagés plus haut, le restant pouvant être pris en charge par les filières professionnelles (voir plus loin).

- ✓ Renforcer le rôle des Universités dans la professionnalisation de l'enseignement supérieur en doublant la capacité d'accueil en licences professionnelles;
- ✓ Mieux articuler l'offre entre licence générale et licence professionnelle, en favorisant le passage de l'une à l'autre pour les étudiants souhaitant intégrer le marché de l'emploi au niveau L;
- ✓ Définir le rôle respectif des IUTS et des UFRs dans la mise en œuvre de la carte des formations professionnalisantes de l'Université;
- ✓ Renforcer la capacité des Universités à accueillir des bacheliers professionnels en 1^{ère} année de formation professionnalisante et des étudiants de BTS provenant de Bac Pro en licence professionnelle ;
- ✓ Mieux articuler les ressources des lycées et des Universités pour assurer ces formations professionnalisantes de niveau L en développant des conventions entre ces établissements, notamment dans le cadre des campus des métiers ;
- ✓ Développer l'offre de formation à Bac +2 et bac+3 dans le cadre de ces conventions.

6- Focaliser les moyens supplémentaires sur la filière professionnelle.

Afin d'accueillir cette nécessaire augmentation de l'offre de formation notamment au niveau de la licence professionnelle, il pourrait être proposé aux établissements de focaliser leur effort et le déploiement d'éventuels moyens supplémentaires qui leur seraient donnés sur des formations de l'enseignement professionnel. Ceci devrait aller de pair avec l'allocation de moyens supplémentaires pour augmenter les capacités d'accueil en filière professionnelle. 50000 licenciés professionnels supplémentaires correspondent, avec un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 15 étudiants à 3500 emplois nécessaires par année soit 10500 sur les 3 années de formation. Il apparaît néanmoins peu probable que l'ensemble de ces moyens puissent être mobilisés. Il faudra donc aussi compter sur le développement des formations assurées par les milieux professionnels.

7- Augmenter les capacités d'accueil des formations à niveau III : faire appel aux branches professionnelles.

Aujourd'hui près de 70000 bacheliers professionnels poursuivent en BTS, toutes formations confondues, et 35000 autres n'obtiennent pas satisfaction quant à leur demande de poursuite d'études. A ce nombre il faudrait sans doute ajouter une partie des 40000 bacheliers professionnels en inactivité et en recherche d'emploi et une partie de ceux s'inscrivant en licence (14000). On peut donc imaginer qu'entre 50000 et 60000 bacheliers professionnels devraient pouvoir bénéficier d'une hausse des capacités d'accueil, soit 25 à 30% de ces bacheliers. On évalue aussi à peu près 10000 le nombre de places vacantes en BTS. C'est donc près de 50000 places qu'il conviendrait de créer, chiffre qui pourrait être amené à diminuer de 20 à 30000 en cas d'amélioration de la conjoncture économique. Ce nombre est cohérent avec celui obtenu plus haut, calculé à partir de l'objectif de 50% de la classe d'âge au niveau L.

Le besoin d'ouvrir de nouvelles places dans les formations supérieures courtes apparaît clairement même s'il existe aujourd'hui de nombreuses places non pourvues dans les sections de STS pour lesquelles il y a une forte demande en emploi (mais inversement il y a une forte demande pour des sections de STS aujourd'hui saturées, conduisant à un rejet important des demandes de STS pour les bacheliers professionnels).

Cette hausse des capacités d'accueil pourrait être atteinte en faisant appel aux milieux professionnels et aux formations se déroulant en entreprise ou dispensées par les branches professionnelles. Elles semblent prêtes à augmenter leur contribution et la hausse des contrats de professionnalisation atteste de cette volonté. Une telle évolution permettrait de rejoindre ainsi la pratique de nombreux pays dans lesquels la formation professionnelle initiale est largement assurée par les milieux professionnels. Toutefois ceci ne pourrait se faire qu'à la condition que ces formations puissent être intégrées au cadre national de formation en faisant en sorte que CQP, Titres du Ministère du Travail et autres mentions complémentaires puissent être reconnus comme parties de BTS, via les blocs de compétences. Pour ce faire, outre la nécessaire flexibilisation du BTS envisagée plus haut (ainsi que sa modularisation) il conviendra de mettre en place un système d'accréditation paritaire national. Aujourd'hui ces formations peuvent être inscrites au RNCP. Il s'agit d'aller au-delà et de voir dans quelle mesure des formations professionnelles pourraient être incluses dans des parcours donnant accès au BTS. Dès lors qu'il existe un référentiel de compétences pour le BTS, que ce référentiel est décomposé en blocs de compétences pouvant être acquis de façon séparée, y compris de façon différée dans le temps, et que les principes de l'évaluation de l'acquisition de ces compétences sont définies, rien n'empêche de certifier une formation qui répondrait à ces principes. Afin que soit préservé le cadre du diplôme national, cette certification devrait être obtenue après audit de la formation par une instance paritaire à l'égal, par exemple, de la composition actuelle de la Commission du Titre d'Ingénieur. Se posera la question du nombre potentiel de formations à accréditer. Cette accréditation étant accordée pour une période qui pourrait être de cinq ans et le nombre d'étudiants concernés de l'ordre de 200000, soit 5 à 10 fois plus que le nombre d'ingénieurs formés aujourd'hui, ce système d'accréditation devrait être relativement développé. Il pourrait être décliné au niveau régional, mais à la stricte condition qu'une coordination nationale puisse permettre le maintien du caractère national du diplôme. En nous basant sur l'observation des quelques systèmes d'accréditation existant en France, il est possible d'évaluer les coûts de fonctionnement d'un tel système à peu près 5M€, ce qui semble tout à fait acceptable. Le BTS pourrait être délivré après que l'acquisition d'un certain nombre de modules correspondant au parcours désiré (et tels que définis dans le cadre de la modularisation) auront été obtenus. Dans un souci d'efficacité pédagogique, il serait bon que chaque module puisse intégrer une partie de connaissances transverses et une partie de connaissances professionnelles. Il serait donc possible à des formations dispensées par des branches professionnelles de faire appel à des EPLE ou des universités pour fournir les enseignements transversaux, dès lors que ce module serait certifié et pourrait faire partie d'un cursus de technicien supérieur.

Au-delà de ce partage des rôles accru entre système éducatif et monde professionnel, ce système offrirait la possibilité pour chaque individu d'articuler des périodes de formation et des périodes en entreprises, tout au long de sa vie, en capitalisant et validant les compétences acquises afin d'atteindre un niveau de diplomation national.

C'est donc 20 à 30000 étudiants qui pourraient être concernés par la mise en place de nouveaux cursus, dispensés partiellement par les milieux professionnels tels qu'imaginés plus haut. Le coût de cette mise en place serait de l'ordre de 500 M€, sion envisage un cursus d'une durée de 2 ans, financé à la fois par l'amélioration du fonctionnement du système de formation initiale et les avantages compétitifs accrus des entreprises, grâce à une meilleure formation de leurs salariés. Cette somme sera aussi à mettre en regard du montant consacré à l'enseignement supérieur dans la dépense publique : 20Md€ (à vérifier), ou des montants consacrés à la formation professionnelle (32Md€). Il semble que ce défi n'apparaisse pas totalement irréaliste au regard des gains à en attendre pour l'économie française.

8- Développer les passerelles entre filière professionnelle et filière générale.

L'augmentation forte des effectifs en licence professionnelle, la part importante que ces effectifs constitueront dans l'université, la possibilité que ces licences soient délivrées non seulement dans les IUT mais de plus en plus dans les UFR, rendra sans nul doute plus facile l'orientation des étudiants inscrits en L1 vers la voie professionnelle. Des enseignements professionnalisant optionnels pourraient être offerts dès le L1. Il s'agit d'offrir aux étudiants le choix entre une insertion professionnelle post licence qui se fera essentiellement après l'obtention d'une licence professionnelle et le choix mûri d'un cursus master, avec un diplôme intermédiaire de licence générale. Ainsi les bacheliers professionnels inscrits à l'université pourraient plus facilement réussir dans ces cursus professionnalisant. L'échec en licence, de l'ordre de 50%, pourrait s'en trouver fortement diminué.

Cet échec aujourd'hui correspond à plus de 180000 étudiants années (240000 étudiants inscrits en L1 et au 120000 qui sortent au bout de 3, 4 ou 5 ans, soit au moins 120000 en échec sur une durée moyenne d'au moins 18 mois), bien plus qu'il ne faut pour accueillir 50000 étudiants supplémentaires en STS ou L1/L2 pro. Les conventions établies avec les EPLE pourraient permettre à des étudiants de L1 de suivre des enseignements dispensés en STS et inversement, afin de permettre une orientation progressive vers une L3 pro.

9- Mieux accompagner les bacheliers professionnels en filière professionnelle du supérieur en renforçant la logique de parcours entre les deux niveaux d'enseignement.

Le nombre de bacheliers professionnels admis en première année de STS a fortement augmenté depuis 2008, passant de 16 895 à 37 660. Ils représentent désormais 25,5% des effectifs dans le secteur des services et 38,7% dans celui de la production (31,5% et 45,5% si l'on prend en compte uniquement les sortants de terminale). **Pour autant, leur taux de réussite à l'examen, s'il augmente également, demeure sensiblement inférieur à celui des bacheliers généraux et technologiques.** Il s'établit en effet à 67,5% dans le secteur de la production et à 62,6% dans celui des services. Seuls 55% des bacheliers professionnels inscrits en première année de STS accèdent ainsi au diplôme. Cette moyenne recouvre par ailleurs des écarts très importants en fonction du baccalauréat d'origine, de la spécialité de BTS, de l'académie et de l'établissement.

a) Assurer une meilleure articulation entre le baccalauréat professionnel et le BTS et les nouvelles formations universitaires professionnalisantes

L'élargissement de l'accès des bacheliers professionnels en STS et filière universitaire professionnalisante n'a de sens que s'il s'accompagne d'une amélioration de leurs taux de réussite et d'accès au diplôme. Celle-ci doit dès lors constituer un objectif prioritaire. L'arrivée massive des élèves issus de la voie professionnelle en STS n'a pas été préparée et ne s'est pas accompagnée d'une évolution suffisamment marquée des pratiques pédagogiques. L'état des lieux réalisé dans la note d'étape rejoint sur ce point le constat établi par les inspections générales dans le cadre de missions récentes sur la voie professionnelle et sur l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels en STS et en IUT : si plusieurs académies ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des bacheliers professionnels, il s'agit d'initiatives récentes, relativement isolées et qui reposent largement sur l'action des équipes pédagogiques au niveau local. Faute d'une véritable impulsion au niveau national, cet accompagnement demeure très inégal selon les territoires et les établissements.

Les évolutions rendues nécessaires par l'évolution du public accueilli en STS ne portent pas seulement sur l'architecture générale des diplômes. Elles passent également par un travail autour de trois axes : l'évolution des pratiques pédagogiques, l'accompagnement des élèves de la voie professionnelle et le suivi de leurs parcours. Ceci vaudra tout autant pour la mise en place de filières pro en L1 que nous décrivons dans la recommandation 5.

Les initiatives récentes prises pour améliorer l'articulation Bac Pro – BTS :

Afin d'améliorer la réussite des bacheliers professionnels en STS, plusieurs académies se sont saisies de cette problématique. Les corps d'inspection (IA-IPR et IEN- ET/EG) ont conduit une réflexion pédagogique à partir des expériences de terrain. La démarche a nécessité du temps car comme nous l'avons mis en évidence dans la note d'étape, il a fallu commencer par rapprocher des enseignants d'univers très différents et modifier des représentations, avant de pouvoir parvenir à la construction d'une réflexion commune. Ce travail a été mené en concertation avec différents groupes de l'IGEN. Sur le terrain, il est aujourd'hui possible d'observer des expérimentations qui permettent d'accroître le taux de réussite des bacheliers professionnels au diplôme national du BTS. Il apparaît clairement que la poursuite d'études de ces derniers doit être préparée en amont du baccalauréat, tout comme leur insertion professionnelle. Dans les deux cas, il convient de les accompagner. L'articulation des référentiels de formation constitue à cet égard un enjeu majeur tant sur le plan des contenus que sur celui des méthodologies, comme le font apparaître les écarts de réussite, pour une même spécialité de BTS, entre les élèves issus de différentes spécialités de baccalauréat (et inversement, pour une même spécialité, entre différents BTS).

La situation, sur ce point, commence à évoluer. Un groupe de travail comprenant notamment des représentants de l'IGEN, de la DGESIP et de la DGESCO a été créé par la DGESIP fin 2014 afin d'examiner comment les académies et les commissions académiques des formations post-baccalauréat pourraient mieux guider et orienter les bacheliers professionnels vers des sections de STS où ils ont le plus de chances de réussir. Un travail a été entrepris pour identifier les correspondances entre spécialités et niveaux ainsi que les spécialités sans correspondance. Par ailleurs, les travaux de création ou de rénovation de telle ou telle spécialité de diplôme – conduits dans le cadre des commissions professionnelles consultatives (CPC), sont de plus en plus fréquemment conduits en tenant compte des diplômes de niveau supérieur et inférieur : examen des référentiels, du fonctionnement des diplômes, des effectifs et des diplômés, du devenir de ces diplômés, etc. L'objectif est de s'assurer de la cohérence de l'offre de formation au sein d'une même filière. Ainsi, la création du baccalauréat professionnel « Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons » en 2012 a-t-elle eu un effet en retour sur les BTS « pilotage de procédés » et « métiers de la chimie », actuellement en cours de création. La rénovation du BTS CG (comptabilité-gestion) entre également dans cette logique de cohérence de l'offre de formation.

Pour autant, cette évolution risque de prendre plusieurs années, compte tenu du nombre de diplômes concernés et des délais nécessaires à leur rénovation, *a fortiori* quand elle s'accompagne de celle du diplôme de niveau supérieur ou inférieur. **Nous recommandons en conséquence une accélération du processus de rénovation des baccalauréats professionnels et des BTS, de façon à éviter les effets de rupture entre ces deux niveaux d'enseignement, à créer de véritables parcours de formation et à réduire l'échec des bacheliers professionnels en STS.**

b) Développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis en filières professionnelles de l'enseignement supérieur.

Partant de l'expérience des BTS, il est possible de définir un certain nombre de principes pédagogiques que les formations professionnelles du supérieur devraient être amenées à suivre.

Le taux d'échec élevé des bacheliers professionnels en STS s'explique autant par la différence d'approche pédagogique entre les deux niveaux d'enseignement que par une méconnaissance du cursus antérieur de ces bacheliers. Les enseignements délivrés en STS ont été conçus pour des bacheliers généraux et technologiques et ne sont pas toujours adaptés à ce nouveau public, davantage habitué à une démarche inductive d'acquisition des connaissances, moins autonome et peu accoutumé à fournir un travail personnel en dehors des heures de cours. Il paraît essentiel de revoir les progressions pédagogiques afin de davantage tenir compte de la diversité des parcours antérieurs des élèves d'une même section de STS. Si les équipes pédagogiques des STS accueillant de nombreux bacheliers professionnels ont souvent fait évoluer leurs pratiques, ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut, de celles exerçant dans des établissements ou dans des sections où ces derniers demeurent largement minoritaires. Il convient donc de :

- **veiller, dans la mesure du possible, à accueillir dans chaque formation professionnalisante une « masse critique » de bacheliers professionnels**, conformément à la politique de seuils mise en œuvre à la rentrée 2014 dans les BTS et IUTs, de manière à favoriser la prise en compte de leurs besoins spécifiques ; ce souci de parvenir à un meilleur équilibre dans la composition des formations ne doit cependant pas se traduire par un effet d'éviction des bacheliers technologiques et généraux (observé notamment dans le secteur tertiaire) : ils sont tout aussi légitimes à vouloir poursuivre dans cette voie qui permet à ceux d'origine modeste et/ou résidant à distance des sites universitaires d'accéder aux études supérieures à moindre coût et avec la garantie d'une diplomation possible à bac+2. Une augmentation des capacités d'accueil de certaines formations non dédoublées pourrait être envisagée à cet effet, de façon à augmenter la proportion d'élèves issus de la voie professionnelle;
- **développer une pédagogie différenciée qui prenne en compte les acquis et les lacunes éventuelles, tant disciplinaires que méthodologiques, des différents publics accueillis au sein des mêmes sections**, en généralisant des dispositifs du type de ceux mis en œuvre à titre expérimental dans certaines académies. Cela requiert notamment :
 - ✓ d'effectuer une analyse croisée des référentiels de baccalauréat professionnel et des formations du supérieur pour identifier les atouts et les faiblesses des bacheliers professionnels. Pour les BTS ceci pourrait s'effectuer sous la conduite des corps d'inspection.
 - ✓ d'organiser des formations académiques et des rencontres entre professeurs d'une même discipline ou de disciplines connexes exerçant en lycée professionnel, en STS, et dans les formations professionnalisantes des Universités et autres établissements de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de confronter leurs pratiques professionnelles et de mieux les ajuster entre elles ;
 - ✓ d'élaborer à leur intention des ressources pédagogiques sur la liaison entre les deux niveaux d'enseignement, sur le modèle des fiches de liaison entre cinq baccalauréats industriels et cinq BTS réalisées dans l'académie de Versailles ;

- ✓ d'organiser les enseignements et la progression pédagogique en STS de façon à adapter le rythme des acquisitions au parcours antérieur de l'élève : constitution de groupes de compétence et/ou départs en stages décalés permettant d'aborder tel ou tel point du référentiel sous un angle ou à des moments différents et de renforcer les acquis des élèves issus des différentes séries du baccalauréat dans les domaines où ils présentent des points de fragilité.

c) Préparer les futurs bacheliers professionnels à la poursuite d'étude en amont de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Le deuxième axe de travail porte sur l'accompagnement personnalisé des bacheliers professionnels, en amont de leur entrée dans l'enseignement supérieur et pendant la première année, au cours de laquelle ils sont particulièrement exposés au risque de décrochage. Tous les acteurs rencontrés par la mission soulignent l'importance de préparation à la poursuite d'études en classe de première et surtout en terminale professionnelle. Celle-ci comprend deux volets :

- **l'information et le conseil sur les différentes filières professionnelles de l'enseignement supérieur**, leur articulation avec les spécialités de baccalauréat, qui détermine en grande partie les chances de réussite des bacheliers professionnels, les prérequis, les taux de réussite et d'insertion professionnelle. De nombreuses actions sont susceptibles de concourir à une meilleure connaissance des **filières professionnelles de l'enseignement supérieur** et de leurs débouchés : rencontres avec des professeurs et des professionnels, intervention d'anciens élèves, participation en terminale, à des projets conduits par des élèves de BTS, portes ouvertes spécifiquement dirigées pour les bacheliers professionnels etc.
- **la préparation proprement dite à la poursuite d'études**, qui doit viser trois objectifs :
 - ✓ renforcer les acquis dans les disciplines fondamentales (en améliorant l'expression écrite), accroître le niveau d'exigence vis-à-vis des travaux des élèves de lycées professionnels, ou encore en intégrant dans l'emploi du temps une seconde langue vivante ;
 - ✓ offrir un soutien méthodologique (prise de notes, recherche documentaire) ;
 - ✓ renforcer l'autonomie de l'élève en développant progressivement la part du travail personnel.

Si ces différentes actions peuvent trouver leur place dans le cadre des heures consacrées à l'accompagnement personnalisé, la mission considère qu'il serait intéressant d'ouvrir une réflexion sur deux autres scénarios, plus ambitieux et qui s'inscriraient davantage dans une logique de parcours dans le cadre du bac-3/bac+3 :

- **la possibilité, déjà envisagée, de réduire la durée des périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves qui se destinent à la poursuite d'études** et l'utilisation des volumes horaires ainsi dégagés pour la préparation à l'entrée dans les **filières professionnelles de l'enseignement supérieur**. Le conseil pédagogique pourrait moduler cette durée dans le cadre d'une fourchette horaire ; elle pourrait également être adaptée à la situation et aux besoins de chaque élève ;
- **la mise en place en terminale de deux parcours distincts articulés autour d'un tronc commun dans le cadre de l'accompagnement personnalisé** : l'un, destiné aux élèves qui envisagent une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, inclurait la découverte des formations - en particulier en apprentissage - et un renforcement disciplinaire et méthodologique ; l'autre serait davantage centré sur l'insertion professionnelle, la recherche d'emploi et la préparation d'une éventuelle mobilité. Il serait ainsi possible, durant l'année de

terminale professionnelle, d'accompagner les élèves dans leur choix d'insertion professionnelle ou de poursuites d'études. Comme ces propositions auraient lieu sur les heures d'AP, l'élève pourrait changer de parcours en cours d'année et son choix final ne serait pas conditionné par celui de l'un ou l'autre parcours.

Cet accompagnement au lycée professionnel doit se poursuivre à l'entrée dans l'enseignement supérieur, sous forme de périodes d'accueil, de tutorat ou encore d'entretiens réguliers au cours du premier semestre, afin de réduire les risques de décrochage.

d) Mettre en place des outils de suivi des parcours des bacheliers professionnels et des diplômés de STS (et poursuivre leur mise en place dans les IUT et les autres établissements d'enseignement supérieur).

Ces deux chantiers – rénover la pédagogie dans les formations du supérieur et mieux préparer la poursuite d'études des bacheliers professionnels – doivent s'accompagner de la mise en place d'outils de suivi statistique des parcours, depuis le lycée jusqu'à l'entrée dans la vie active. Il convient à cet égard de distinguer plusieurs niveaux d'analyse, qui répondent à des besoins distincts :

- les élèves de la voie professionnelle représentent désormais près d'un bachelier sur trois. Un tiers d'entre eux environ – soit près de 70 000 jeunes chaque année – connaît des difficultés d'insertion ou de poursuite d'études. Il est impossible de se satisfaire plus longtemps « d'un pilotage au doigt mouillé » – voire d'une absence de pilotage – des formations qui leur sont proposées, au risque de voir s'aggraver leur inadéquation au marché de l'emploi. La note d'étape décrit les obstacles auxquelles nous nous sommes heurtés quand nous avons voulu établir une cartographie de la situation des bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat : lacunes de l'appareil statistique, éparpillement des données entre plusieurs ministères ou plusieurs directions d'un même ministère, différences de périmètre entre les différentes sources, etc. **Il apparaît indispensable en conséquence de créer un outil national de suivi du devenir des bacheliers professionnels afin de connaître avec précision l'évolution de leur situation et d'analyser leurs parcours** : demandes de poursuite d'études et taux de satisfaction, taux de réussite et d'accès au diplôme, taux d'insertion professionnelle et délais d'accès à l'emploi à l'issue des études secondaires ou supérieures, nature de l'emploi occupé (en adéquation ou non avec la formation reçue), mobilité scolaire et professionnelle. Ces données, qui devront être recueillies par série du baccalauréat, par BTS, IUT ou Licence Professionnelle et par type de parcours, sont absolument nécessaires au pilotage de la voie professionnelle, tant au niveau académique que national. Leur analyse doit déterminer à la fois l'évolution des diplômes, celle des référentiels et celle de la carte des formations. Elle doit également être prise en compte dans le cadre des politiques publiques en matière d'alternance, de certifications professionnelles ou encore de formation tout au long de la vie.
- **le même constat, et la même recommandation valent à l'échelle académique** : seules deux académies – Lyon et Grenoble – disposent apparemment d'un outil de suivi des parcours des bacheliers professionnels. Encore celui-ci repose-t-il sur une enquête à cinq mois qui, pour utile qu'elle soit, ne permet pas de mesurer la réussite des inscrits en BTS ni d'apprécier de façon satisfaisante l'insertion professionnelle des intéressés. Quant au suivi des diplômés de STS cela relève du choix individuel des établissements. **Il convient que l'ensemble des académies et des établissements se dotent dans les meilleurs délais des moyens de suivre dans la durée – à sept mois et à trois ans – les parcours de leurs bacheliers professionnels, afin de faire évoluer leur carte des formations.** L'élaboration d'une même enquête permettrait, en agrégeant les données recueillies, d'alimenter l'outil national évoqué au point précédent. Les moyens pour y parvenir existent. Les Universités (et notamment les

départements d'IUT) l'ont mis en place depuis la loi de 2008, et les écoles d'ingénieur le font systématiquement utilisant notamment l'adresse email « à vie » attribuée à tout étudiant lorsqu'il s'inscrit pour la première fois dans un établissement. Cet outil permettrait enfin de faire connaître aux futurs candidats les perspectives d'embauche prévisibles à l'issue de la formation à laquelle ils s'inscrivent. Nul doute que cela contribuera aussi grandement à une adéquation plus rapide de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi. Cela permettra aussi de ne pas considérer la réussite à l'examen comme le critère unique de qualité d'une formation.

- il apparaît enfin urgent d'en finir avec une situation dans laquelle les résultats au baccalauréat et, dans le meilleur des cas, ceux de la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur constituent le seul horizon des équipes de direction, des professeurs et des conseillers d'orientation en EPLE. **La méconnaissance du devenir des élèves au-delà de la rentrée qui suit l'obtention de leur baccalauréat constitue en effet un obstacle au développement du pilotage pédagogique et à la délivrance d'un véritable conseil en orientation au lycée.** Elle ne permet pas de préparer efficacement les élèves à la poursuite d'études – faute de connaître les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours ultérieur – ni de les guider, dès la classe de troisième, dans le choix d'une formation. **La notion même de bac-3/bac+3 n'a de sens que si les établissements disposent de données précises sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves.** Ce constat vaut naturellement pour tous les lycéens. Il n'en est que plus vrai pour les bacheliers professionnels, dont le parcours est moins linéaire et le devenir plus aléatoire.

Nous recommandons ainsi que toutes les directions concernées du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ainsi que les services académiques et le Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ) soient mobilisés pour construire dans un délai n'excédant pas deux ans un outil efficace de suivi des parcours des bacheliers professionnels et des BTS ainsi que leur consolidation avec les outils de suivi des DUTs et Licences Professionnelles, tant en emploi (ou en recherche d'emploi) qu'en poursuite d'études.

e) Permettre aux néo bacheliers une période de détermination

Beaucoup de néo bacheliers n'ont pas encore une vision claire de leur souhait quant au métier qu'ils souhaitent exercer. Ceci est aussi vrai pour une part non négligeable des bacheliers professionnels. Il est donc proposé que ces derniers puissent bénéficier d'un statut de néo bacheliers, notamment quant à l'inscription dans APB et des priorités données à ce statut (possibilité de se réinscrire , ...) pendant une période qui pourrait être d'une année. Il leur serait permis aussi d'accéder aux avantages donnés aux étudiants durant cette période et notamment la possibilité de s'inscrire à la sécurité sociale étudiante, à l'égal de ce qu'il est possible de faire pour les étudiants en année de césure, pour lesquels un arrêté vient d'être pris. Ceci permettrait d'éviter une inscription à l'Université, seule voie non sélective ouverte à ces étudiants, sans réel objectif d'études.

L'exemple de la Rénovation pédagogique des BTS

Les BTS sont une illustration de ce que pourraient être les modalités de la rénovation pédagogique des formations professionnalisantes du supérieur, et des leviers qui permettraient de l'impulser. Alors même que les STS accueillent des bacheliers généraux, technologiques et professionnels en proportions très variables selon les spécialités, les territoires et les établissements, l'objectif est d'adapter la formation en fonction du public. La solution pourrait consister en un assouplissement des grilles horaires afin de permettre une adaptation au public visé. L'objectif doit évoluer d'une capacité des étudiants à recevoir l'ensemble des heures d'enseignements prévues au programme, à la maîtrise des compétences telles que le référentiel de la formation les a décrites. Dans tous les cas, et sans préjuger des réponses qui pourraient être apportées ni des modalités d'organisation les plus adaptées, **il conviendrait sans doute de mobiliser l'ensemble des académies en leur fixant – ou en leur laissant le soin de fixer elles-mêmes – des objectifs précis en matière de réussite (la réussite s'entendant en terme d'insertion professionnelle et de validation des compétences acquises) des bacheliers professionnels en STS, assortis d'indicateurs.** Le travail effectué sur le terrain par les corps d'inspection et par les équipes pourrait par ailleurs être mutualisé *via* la mise en ligne de ressources pédagogiques et de retours d'expériences, afin de mettre à la disposition des établissements un *corpus* de bonnes pratiques et à favoriser la diffusion de ces dernières. Les corps d'inspection – IA-IPR et IEN-EG/ET – seraient par ailleurs chargés d'animer des espaces collaboratifs d'échanges d'expérience.

Enfin ces points incitent à envisager clairement l'organisation des formations professionnelles à Bac+2 et Bac+3 autour de référentiels de compétences. Nous décrivons ce point plus en détail dans le troisième volet de nos recommandations, mais c'est un sujet clé pour des formations qui se veulent professionnalisantes. A titre d'exemple, nous avons été intrigués par la faible capacité de mobilité des diplômés de BTS. Au risque d'être caricatural, il apparaît clairement que les bacheliers professionnels privilégient les formations de BTS proches du lieu où ils ont fait leurs études secondaires. Réciproquement les formations de STS se développent préférentiellement là où se trouvent les étudiants plus que là où se trouvent les emplois. Si l'acquisition d'une capacité de mobilité faisait partie des compétences à acquérir au cours de la formation ceci ne prêterait pas à conséquence. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui et on pourrait tout à fait envisager une obligation de mobilité interrégionale au cours de cursus de BTS, comme elle existe au niveau international pour les étudiants ingénieurs, mobilité à organiser, notamment en terme de lieu de résidence étudiante.

10- Affiner les représentations de l'entreprise et de l'enseignement professionnel des enseignants

Les enseignants de collège possèdent un réel rôle de prescripteurs dans le choix d'une orientation vers l'enseignement professionnel vis-à-vis des collégiens et de leurs familles. Or la plupart d'entre eux méconnaissent l'enseignement professionnel. Deux points, notamment, accréditent ce constat. Tout d'abord les champs disciplinaires des enseignants de collège sont souvent éloignés de l'entreprise et de ses réalités, notamment pour les disciplines générales, majoritaires à ce niveau d'enseignement. Mais surtout, l'organisation même du système éducatif, qui propose un enseignement professionnel dans des établissements distincts, les lycées professionnels, et pris en charge par des professeurs de statuts différents, introduit de fait, une séparation entre les corps d'enseignants.

Pour remédier à cela, il semble important de rapprocher les enseignants de collège de la réalité de l'insertion professionnelle en favorisant des contacts avec les entreprises, et d'encourager la connaissance mutuelle entre enseignants de lycées professionnels et de collèges. Plusieurs leviers peuvent être actionnés.

- **Pour modifier la représentation de l'entreprise chez les enseignants, il paraît souhaitable de proposer un stage en entreprise à l'ensemble des lauréats des différents concours de recrutement, dans les deux premières années d'enseignement.** L'objectif de ce stage serait de découvrir différents métiers et secteurs d'activité, pour sensibiliser le nouvel enseignant à l'insertion professionnelle de ses futurs élèves. Mais également ce serait aussi l'occasion de réaliser une transposition didactique et pédagogique à partir des observations et informations collectées lors du stage, par la conception d'activités à destinations des élèves. Ce travail pourrait alors constituer une expérience qui pourrait être réinvestie dans des projets en établissements.

Pour les enseignants déjà en poste depuis plusieurs années, il faut les inciter fortement à avoir régulièrement des contacts avec la réalité des entreprises, soit par des visites dans le cadre de convention de partenariat, soit par l'intermédiaire de stage... .

- **L'autre volet concerne la connaissance de l'enseignement professionnel. Il est essentiel de provoquer des rencontres entre les équipes pédagogiques de collège et celles de lycée professionnel.** Afin d'améliorer cette connaissance mutuelle des enseignants, mais aussi en vue de favoriser une certaine continuité dans le parcours de l'élève, il pourrait être envisageable d'instituer des conseils « collège-lycée professionnel et lycée général », à l'image de la mise en place des conseils école-collège.

Il pourrait également être bénéfique que des professeurs de collège viennent vivre des journées d'immersion en lycée professionnel pour mieux appréhender les spécificités et les modalités de la pédagogie de l'enseignement professionnel (simulation, réalité augmentée, classe entreprise...). Des initiatives de ce type existent dans certaines académies. Il faudrait les encourager et les développer.

II-Assurer une meilleure cohérence entre les politiques menées par les collectivités locales et la stratégie nationale

Il nous paraît important que les collectivités locales soient pleinement actrices de la politique de formation professionnelle. Le contrat avec l'État devra permettre l'articulation entre une nécessaire coordination nationale et ses priorités quant aux formations à développer et les besoins de l'économie locale telle que la collectivité les perçoit. Ce contrat devra faire intervenir les principaux acteurs de la formation professionnelle, au premier rang desquels les universités et les lycées. Dans le cadre du modèle de déploiement de l'apprentissage décrit plus haut, ce contrat permettra de définir la répartition régionale et la carte régionale des formations en fonction du nombre de places en apprentissage visées au niveau national. Il s'agira donc, pour l'État, et au regard des Contrats de Plan de Développement des Formations Professionnelles existant, d'être à même d'assurer la stratégie nationale que tous les acteurs appellent de leurs vœux.

CONCLUSION

En conclusion nous souhaitons rappeler que la revalorisation de la voie professionnelle en France passe par la mise en place de cursus cohérents débouchant sur l'acquisition de compétences permettant l'insertion professionnelle, que cette acquisition de compétence doit être établie en fonction d'un référentiel de compétences défini paritairement entre les milieux académiques et professionnels, que la réussite à l'examen n'est pas seule gage de succès, mais qu'une voie professionnelle efficace doit reposer sur l'articulation formation, évaluation, insertion professionnelle.

Elle rappelle aussi que la mise en place de la voie professionnelle en France a été positive, et qu'aujourd'hui l'enseignement supérieur s'ouvre largement à ces bacheliers professionnels notamment dans les classes de STS.

Elle propose dans ses recommandations des mesures visant d'une part

- ✓ A améliorer l'orientation vers la voie professionnelle, notamment par une meilleure connaissance des métiers et en faire un choix positif.
- ✓ A clarifier la lisibilité du système de formation et d'enseignement supérieur Français en distinguant les compétences à acquérir dans les 3 types de diplômes de niveau 2 et 3 (BTS/DUT/Licence Pro) auquel on pourrait rajouter sans doute le Bac Pro et la Licence Générale, et à ne pas le complexifier plus par la création d'un nouveau diplôme.
- ✓ A inviter les Universités et autres établissements d'enseignement supérieur à s'interroger sur la place qu'elles souhaitent donner à l'enseignement professionnel , à les inviter à mettre en place des cursus complets de licences professionnelles en 3 ans , ainsi qu'à développer les passerelles entre licences générales et professionnelles , DUT et BTS et à mieux intégrer les formations en lycée et les formations universitaires en développant des formations professionnelles conjointes.
- ✓ A mieux accompagner les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur.
- ✓ A assurer un suivi de l'insertion professionnel de ces diplômés, notamment des BTS, comme il est demandé aux Universités de le faire pour les autres types de diplômes et à faire en sorte que les parcours de formation soient en adéquation avec les besoins en emplois.
- ✓ A inviter les branches professionnelles à prendre toute leur part dans la formation professionnelle en participant à sa dispensation dans un cadre national et dans un régime d'accréditation paritaire, ainsi qu'à fortement développer le nombre de places en apprentissage qui doit être le mode de référence des formations professionnalisantes de niveau II et III.

ANNEXES

ANNEXE I

**Note d'étape à Madame la ministre de
l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche, en avril 2015**

Les bacheliers professionnels, entre insertion dans la vie active et poursuite d'études

Eléments d'un état des lieux

**Note d'étape à Madame la ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Christian Lermينياux

Ont participé à la rédaction de cette note Anne Gasnier, inspectrice générale de l'éducation nationale, et Amaury Fléges, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Avril 2015

Sommaire

Synthèse	62
Principales conclusions	66
Introduction	68
1. Une augmentation du nombre de poursuite d'études proportionnelle à celle du nombre de bacheliers professionnels	73
<i>1.1. Une population en forte croissance depuis dix ans, qui devrait se stabiliser au cours des prochaines années</i>	73
<i>1.2. Une demande de poursuite d'étude qui augmente en proportion du nombre de bacheliers professionnels</i>	75
2. Où sont les bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat ?	85
<i>2.1. Il est difficile d'établir une cartographie de la situation des bacheliers professionnels, du fait de la dispersion et du caractère incomplet des données disponibles</i>	85
<i>2.2. Si leur répartition entre sorties et poursuite d'études n'a pas beaucoup évolué depuis 2010, ils sont plus nombreux aujourd'hui à n'être ni en formation, ni en emploi au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat</i>	89
<i>2.3. Les données académiques recourent largement celles collectées au plan national et confirment la dégradation de la situation des bacheliers professionnels</i>	93
3. Une insertion plus difficile sur le marché du travail	99
<i>3.1. Une dégradation sensible de la situation des bacheliers professionnels depuis 2012</i>	99
<i>3.2. Une érosion du taux d'emploi des sortants d'apprentissage, qui se maintient toutefois à un niveau élevé</i>	100
<i>3.3. Des bacheliers sous statut scolaire en grande difficulté, en particulier dans le secteur des services</i>	104
<i>3.4. Des besoins exprimés par le marché de l'emploi parfois en décalage avec l'offre de formation</i>	109
<i>3.5. Une comparaison internationale qui montre l'intérêt d'une voie professionnelle assurée principalement par l'apprentissage</i>	115

4. Une demande de poursuite d'études qui se heurte à des capacités d'accueil limitées	116
4.1. <i>Une forte augmentation du nombre d'entrées en STS sous statut scolaire, qui ne suffit pas à faire face à l'afflux de bacheliers professionnels</i>	116
4.2. <i>Des taux de réussite et d'accès au diplôme du BTS qui progressent mais varient fortement selon les secteurs, les spécialités, les territoires et les établissements</i>	126
4.3. <i>Un recul de l'apprentissage depuis 2013, qui fragilise encore davantage les bacheliers professionnels</i>	135
4.4. <i>Une augmentation du nombre d'inscrits en licence qui touche un nombre limité de mentions et d'établissements, mais pose la question de l'avenir de ces étudiants</i>	140
5. Accompagner les bacheliers professionnels en STS, un enjeu pédagogique majeur	146
5.1. <i>Il convient d'inscrire la poursuite d'études des bacheliers professionnels en STS dans une logique de parcours</i>	147
5.2. <i>Certaines académies ont développé des dispositifs d'accompagnement des bacheliers professionnels qui reposent sur la notion de continuum pédagogique</i>	149
5.3. <i>La mixité des publics, un facteur de réussite pour les bacheliers professionnels...</i>	153
5.4. <i>...qui n'exclut pas la possibilité de parcours d'excellence dans les formations qui leur sont réservées</i>	155
Conclusion	159
Liste des personnes rencontrées	163

SYNTHÈSE

1- ETAT DES LIEUX

Ces dernières dix années, le nombre de bacheliers professionnels a fortement augmenté : de 93268 en 2005, leur nombre est passé à 190773 en 2014, soit un taux de progression de 104,5%. Ils représentent désormais 30,5% du total des bacheliers. Si la progression a été régulière de 2000 à 2010 à un rythme annuel de 3%, elle s'est accélérée fortement ces dernières années avec la réforme du baccalauréat professionnel et avec, notamment, la création de la série « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP). En réalité avec ces changements, ce sont l'ensemble des flux à l'intérieur de la voie professionnelle qui se sont reconfigurés : le nouveau statut du BEP comme diplôme intermédiaire a conduit davantage d'élèves à poursuivre leur cursus jusqu'au baccalauréat professionnel, accroissant ainsi la population de bacheliers.

L'année 2014 apparaît comme une année de référence pour le nombre de bacheliers professionnels : les réformes sont maintenant installées et leurs conséquences sur les comportements semblent stabilisées : le nombre de bacheliers professionnels devrait se situer autour de cette valeur annuelle de référence d'environ 200 000 bacheliers, excepté l'influence des phénomènes démographiques.

Aujourd'hui, 25% des orientations à l'issue de la classe de 3^{ème} concernent la voie professionnelle : 4,4% en première année de CAP et 20,6% en seconde professionnelle. La répartition entre les secteurs de la production (44%) et des services (56%) est restée stable malgré l'effet volume.

A partir des données de l'outil « Admission post-bac »(APB), il est possible de réaliser une première analyse de la demande de poursuites d'études des bacheliers professionnels avec les limites exposées dans le point 1.2. Depuis 2010, la demande de poursuites d'études suit l'évolution de la population de bacheliers professionnels. **Sur les deux dernières années, il apparaît une stabilisation de la demande de poursuites d'études autour de 58%, l'intégration professionnelle représentant 42%. A la vue ces données quantitatives, il apparaît que l'augmentation du nombre de poursuites d'études est proportionnelle à celle du nombre de bacheliers professionnels : nous sommes donc face à un effet volume plus qu'un effet de structure.**

La mission a dans un premier temps cherché à établir la répartition des bacheliers professionnels l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Cette tâche s'est avérée extrêmement complexe du fait de la multiplicité des organisations concernées (deux ministères et plusieurs directions), et de l'absence de compatibilité des sources statistiques (cf 2.1). Le résultat de ce travail est formalisé par la cartographie suivante (L'année 2014 n'a pas été incluse, faute de disposer des données au moment de la rédaction) :

**Répartition des bacheliers professionnels
l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en volume**

	Nb bacheliers	Vie active				Poursuite d'études						
		Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaire	BTS apprent.	Autres apprent.	DUT	L1	Autres	Total études
2010	118 586	27 847	15 406	3 872	46 968	20 435	9 717	3 965	948	8 182	28 371	71 618
2011	156 063	38 240	23 223	5 775	67 011	27 517	9 403	3 526	1 404	12 797	34 405	89 052
2012	190 899	38 654	31 796	6 442	76 892	34 360	12 228	4 815	1 527	15 271	45 806	114 007
2013	159 241	31 716	28 043	6 128	65 887	35 304	10 296	5 351	1 216	12 313	28 874	93 354
Evol 2010-2013, en vol.	+40 655	+3 869	+12 637	+2 256	+18 919	+14 869	+579	+1 386	+268	+4 131	+503	+21 736
Evol 2010-2013, en %	+34,3	+13,9%	+82%	+58,3%	+40,3%	+72,8%	+5,9%	+34,9%	+28,2%	+50,5%	+1,8%	+30,3%

Répartition des bacheliers professionnels l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en %

	Vie active				Poursuite d'études						
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaires	BTS apprent.	Autres apprent	DUT	L1	Autres	Total études
2010	23,5	13,0	3,2	39,6	17,2	8,2	3,3	0,9	6,9	23,9	60,4
2011	24,5	14,9	3,6	42,9	17,6	6,0	2,3	0,9	8,2	22,0	57,1
2012	20,2	16,6	3,4	40,3	18,0	6,4	2,5	0,8	8,0	24,0	59,7
2013	19,9	17,6	3,8	41,4	22,2	6,5	3,4	0,8	7,8	18,1	58,6

Il apparaît clairement que les bacheliers professionnels désirant poursuivre leurs études se destinent principalement à un cursus de type BTS, soit par voie scolaire, soit par alternance : aux 35 304 inscrits en STS sous statut scolaire, il faut ajouter les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage, 10296, ou de professionnalisation estimé à 8000. Il faut majorer ce résultat des inscrits dans des établissements privés hors contrats, que l'on peut estimer à minima à 7000. Ce constat met en évidence qu'environ un bachelier professionnel sur deux choisit une poursuite d'études en STS.

Le nombre d'inscrits en L1 augmente également : 14 783 inscrits à la rentrée 2014. Ce chiffre demeure limité si on le rapporte au nombre des entrants en première année. Il convient en outre de le relativiser, dans la mesure où il s'agit souvent d'une solution provisoire permettant de conserver un statut d'étudiant associé à des prestations sociales dans l'attente de signer un contrat d'apprentissage, de passer un concours (essentiellement pour le secteur santé-social) ou bien d'obtenir une place dans le BTS souhaité l'année suivante. Les inscriptions se concentrent dans un nombre restreint d'établissements et de domaines : « lettres, sciences humaines et sociales », « économie, gestion, droit, AES », STAPS.

La répartition à peu près égale des bacheliers professionnels entre poursuites d'études et entrées dans la vie active dissimule une fragilisation de leur situation : la forte augmentation des entrées en STS sous statut scolaire n'a pas permis d'absorber les demandes supplémentaires. Le nombre d'apprentis a tendance à stagner, et l'insertion professionnelle se révèle difficile en fonction des secteurs d'activité et de la conjoncture économique. Même si la mission ne dispose pas des dernières données pour suivre la cohorte ayant obtenu le baccalauréat en 2014, elle s'attend à voir la proportion de bacheliers professionnels au chômage fortement augmenter : c'est un réel motif d'inquiétude.

2- DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LE MARCHE DU TRAVAIL EN DÉCALAGE PAR RAPPORT A L'OFFRE.

La mission a cherché à connaître les besoins du marché de l'emploi, conformément à sa lettre de mission. Elle a auditionné un certain nombre de branches professionnelles tant dans le domaine industriel que dans le domaine tertiaire.

La vision est différente en fonction des secteurs d'attractivité :

- **dans le domaine industriel, l'insertion professionnelle à niveau 4 est élevée car il existe un manque réel de main d'œuvre dans ce secteur.** Cependant, nombre d'entreprises demandent une formation complémentaire soit pour acquérir des compétences jugées plus professionnelles (le bâtiment invite les jeunes bacheliers professionnels à passer un CAP, la métallurgie propose des CQP, etc.), soit pour attendre la majorité du bachelier compte-tenu de la nouvelle législation en matière de sécurité.
- **dans le domaine tertiaire, la situation est diversifiée.** Certains secteurs donnent accès à une insertion professionnelle relativement aisée, comme par exemple hôtellerie-restauration, transport-logistique, sécurité-prévention. Le secteur du commerce et de la distribution propose des emplois de niveau 4 mais les employeurs demandent souvent au préalable une formation de type CQP. Pour le secteur de la gestion et de l'administration, les débouchés se situent essentiellement à niveau 3. Dans le domaine santé-social, le rajeunissement des bacheliers professionnels rend difficile l'insertion dans certains secteurs d'activité comme l'assistance de personnes à domicile du fait de la nécessité de posséder le permis de conduire.

Ces entretiens ont mis en évidence une demande des entreprises **pour augmenter l'adaptabilité des diplômes à l'évolution professionnelle observée** (deux ans pour modifier un référentiel est un délai jugé trop long).

La mission a rencontré un nombre limité d'organisations syndicales de salariés. La CFDT préconise de **favoriser la modularisation des certifications professionnelles y compris pour les diplômes créés et délivrés par les ministères certificateurs**. Cela pourrait se décliner dans le cadre de la définition de blocs de compétences : l'étudiant n'ayant pas validé son diplôme pourrait garder le profit de certaines validations en vue d'un dispositif de formation ultérieur.

Enfin la mission a rassemblé des données prospectives sur l'évolution des emplois, permettant ainsi de mettre en regard cette évolution et l'offre de formation.

3- UN ACCÈS ACCRU DES BACHELIERS PROFESSIONNELS AUX SECTIONS DE STS ACCOMPAGNÉ PÉDAGOGIQUEMENT

Aujourd'hui, la poursuite d'études des bacheliers professionnels en STS a fortement progressé. Mais il faut maintenant réduire les comportements de décrochage observés sur le premier semestre de la première année, accroître le taux de passage en seconde année ainsi que les taux de réussite à l'examen.

Les classes de STS sont aujourd'hui construites autour **d'une mixité de public** qui constitue un réel facteur de réussite car source de partage d'expériences, de compétences, de représentations...lorsque deux conditions sont remplies :

- **une certaine masse critique de bacheliers professionnels.** Même si cela n'apparaît pas comme une condition nécessaire et suffisante, la présence d'un groupe réel de bacheliers professionnels au sein d'une classe a davantage de répercussions que la présence d'étudiants isolés.
- **la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée, issue d'une réflexion menée autour des compétences acquises par les différents publics** et celles restant à acquérir, cette démarche permettant de déterminer les moyens pour optimiser la réussite de tous les élèves.

La mission a pu constater que dans de nombreuses académies, les équipes d'IEN et d'IA-IPR impulsent une dynamique auprès des équipes enseignantes allant dans ce sens : rencontres

d'enseignants de lycée professionnel et de STS, travail commun autour de projets....**Ce foisonnement d'expériences permet de favoriser les logiques de parcours en favorisant un continuum pédagogique.**

La démarche observée au sein des académies s'avère source d'amélioration de la réussite des étudiants. Il est cependant à noter qu'une nouvelle fois la situation diverge entre le secteur des services et celui de la production dans lequel les BTS ayant été conçus en adéquation avec les séries de baccalauréat professionnel, la réussite des élèves issus de de la voie professionnelle y est facilitée. Ce constat met ainsi en évidence que ce « nouveau public » peut réussir dans ces sections de STS si une réelle réflexion didactique et pédagogique est menée.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DE L'ETAT DES LIEUX

1. Le nombre de bacheliers professionnels a connu une très forte croissance sur les 10 dernières années, et plus particulièrement depuis 2010, mais devrait désormais se stabiliser autour de 200000.
2. Le taux de poursuite d'études de ces bacheliers est stabilisé autour de 58%, toutes formations confondues (supérieures ou non).
3. Les STS représentent la principale voie de poursuite d'études de ces bacheliers, qui en constituent le vivier le plus important pour le secteur secondaire et le second après la voie technologique pour le secteur tertiaire. Les IUT leur restent quasiment inaccessibles.
4. Pour autant, les bacheliers professionnels sont confrontés à l'entrée en STS à la concurrence des autres bacheliers, en particulier dans le secteur des services ; le taux de satisfaction de leurs candidatures demeure faible (de l'ordre de 30%), bien que variable selon les spécialités..
5. La très faible mobilité des élèves/étudiants de la voie professionnelle, oblige à installer les classes de STS là où sont les élèves plus que là où sont les emplois – il peut en résulter des difficultés d'insertion professionnelle pour les diplômés.
6. L'augmentation des inscriptions en L1 reste, en proportion, limitée et on peut s'interroger sur la motivation réelle (avantages liés au statut d'étudiant, solution d'attente, volonté de rejoindre la filière générale, ou réel intérêt pour la filière choisie). Cette inscription concerne essentiellement les bacheliers professionnels du secteur tertiaire. Leur taux de réussite est extrêmement faible, mais résulte tout autant d'abandon et de réorientation que d'échecs à l'examen.
7. Le nombre de poursuite d'études en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) s'accroît (de 34000 à 51000 entre 2010 et 2013), mais peine à suivre le rythme de la hausse de la population de bacheliers professionnels. Il a marqué le pas en 2013 et probablement en 2014. On observe par ailleurs une utilisation plus fréquente des certificats de qualification professionnelle, en continuité directe avec la formation initiale.
8. Pour les bacheliers professionnels ne désirant pas poursuivre d'études, on note une réelle dégradation des conditions d'entrée sur le marché du travail (hausse de 16,2% à 21,4% des bacheliers au chômage ou en inactivité entre 2010 et 2013, et cette observation devrait encore se dégrader en 2014). En 2013, cela représente un taux de chômage hors poursuite d'études de 52%.
9. Pour les sortants de BTS, le taux d'emploi se situe autour de 61% pour la voie scolaire, nettement amélioré si le diplôme est obtenu par la voie de l'apprentissage (78%), et d'autant plus s'il s'agit du secteur secondaire (81%). Dans le secteur tertiaire, deux domaines sortent de la moyenne : - Santé / Service à la personne - avec un taux d'emploi élevé de 90%, et , inversement , les métiers d'assistant avec un taux d'emploi de l'ordre de 65%. Il est difficile de discriminer les bacheliers professionnels parmi ces populations, mais les bons chiffres du secteur secondaire dans lequel ils représentent désormais la population principale, peut inciter à l'optimisme.
10. Néanmoins, les bacheliers professionnels réussissent moins bien en BTS que les autres bacheliers et le taux d'abandon est aussi plus élevé. Leur réussite est souvent plus élevée quand leur nombre atteint un seuil critique (de 25 à 30%). Toutefois, s'il dépasse 65% à 70%, on observe parfois un effet d'éviction des autres bacheliers. L'apprentissage, enfin, s'il favorise l'insertion professionnelle, ne constitue pas un facteur de réussite à l'examen
11. Certaines académies ont mis en place dès le lycée un accompagnement des bacheliers professionnels qui souhaitent s'engager dans une poursuite d'études en STS (parcours -3/+2 ; instauration d'un véritable continuum entre lycée et STS et développement dans ces dernières

d'une pédagogie différenciée selon l'origine des élèves ; création de classes préparatoires aux grandes écoles réservées aux élèves issus de la voie professionnelle). Cinq BTS ont été modularisés en 2011, sans que cette expérimentation ait donné lieu à une véritable évaluation et qu'elle soit généralisée ; les passerelles entre voie professionnelle et voie technologique ont quasiment disparu.

12. L'analyse des besoins en emplois au cours des dix prochaines années conduit à s'interroger sur la pertinence de l'offre actuelle de formation professionnelle et sa capacité à s'adapter rapidement au marché de l'emploi – interrogation relayée lors des entretiens avec les branches professionnelles
13. Une comparaison internationale fait apparaître un faible taux de chômage des jeunes dans les pays où la voie professionnelle est essentiellement assurée par alternance.

INTRODUCTION

L'augmentation rapide du nombre de bacheliers professionnels constitue, pour les acteurs et les observateurs du système éducatif, l'un des événements les plus marquants de ces dernières années. Ils représentent aujourd'hui près d'un bachelier sur trois, contre moins d'un sur huit il y a vingt ans. Cette évolution, d'abord lente, s'est accélérée depuis 2010 avec la mise en œuvre progressive de la réforme de la voie professionnelle au lycée et la création du baccalauréat en trois ans. On dénombre ainsi 190 773 bacheliers professionnels en 2014, contre seulement 118 586 en 2010, soit plus de 72 000 diplômés supplémentaires en quatre ans.

Cette progression rapide peut être considérée comme une étape importante dans l'élévation du niveau de qualification et dans l'élargissement de l'accès aux études supérieures, dans lesquelles s'engagent un nombre croissant de ces nouveaux bacheliers. Pour autant, elle risque d'engendrer de nouvelles difficultés pour les jeunes issus de la voie professionnelle, tant en matière de poursuite d'études que d'entrée dans la vie active. Elle pose en effet avec une acuité particulière la question de leurs débouchés, qui n'ont pas évolué au même rythme que les effectifs de terminale professionnelle et qui se révèlent aujourd'hui insuffisants. En effet :

- l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels est intervenue dans un contexte économique dégradé, qui entraîne un resserrement du marché du travail et réduit ainsi leurs chances d'insertion immédiate ; cette difficulté conjoncturelle est aggravée par des facteurs plus structurels : l'évolution des technologies et des organisations, d'une part, conduit les employeurs à recruter de plus en plus à partir du niveau bac+2 ; les élèves de la voie professionnelle, d'autre part, arrivent plus jeunes au niveau du baccalauréat et sont parfois considérés par les entreprises comme moins directement employables que leurs aînés, en particulier ceux qui ont effectué leur cursus sous statut scolaire ;
- dans le même temps, le système d'enseignement supérieur n'a pas anticipé l'arrivée de ces nouveaux bacheliers : ni les capacités d'accueil des différentes filières ni la nature des formations proposées n'ont évolué de façon à offrir à tous ceux qui y aspirent ou qui y sont contraints, faute de trouver un emploi correspondant à leur niveau d'études, la possibilité d'accéder à un diplôme de niveau III. Les sections de technicien supérieur (STS), qui constituent leur principale voie de poursuite d'études, ne sont pas en mesure de les accueillir en nombre suffisant ni de les conduire tous à la réussite, en dépit de d'une politique d'affectation volontariste et de la mise en place de dispositifs destinés à réduire les taux de décrochage et d'échec à l'examen du BTS ; quant aux formations universitaires, elles apparaissent largement inadaptées au profil des bacheliers professionnels et constituent au mieux une solution d'attente. Enfin l'apprentissage, qui constitue une alternative particulièrement appréciée des élèves de la voie professionnelle, a connu un fort recul en 2013, en particulier au niveau III, ce qui réduit encore leurs perspectives de poursuite d'études.

Ce constat préoccupant a conduit la secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche à confier en décembre dernier à Christian Lermينياux une mission sur la poursuite d'études et l'insertion des bacheliers professionnels, qui s'articule autour de deux questions :

- peut-on, au regard de la situation actuelle des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, en particulier de leur taux croissant de poursuite d'études et de leur taux de réussite en BTS et en licence, « *considérer comme pertinente la mise en place d'une filière professionnelle post-bac offrant un parcours spécifique et adapté aux bacs pros* » ?

- si oui, comment la concevoir et l’articuler avec les formations existantes, « *en privilégiant une alternance poussée* », sur la base d’une « *consultation approfondie des milieux professionnels* ».

Il a semblé nécessaire à la mission de réaliser au préalable un état des lieux de la situation de ces bacheliers. En effet, il était important de mesurer, autant que possible, l’impact des évolutions récentes de la voie professionnelle, à commencer par la très forte augmentation du nombre de bacheliers, sur le devenir de ces derniers. Il s’agissait de déterminer si ces évolutions s’étaient réellement traduites, au-delà des idées reçues, par une progression de la part et du nombre de poursuites d’études (dans quelles filières, avec quel statut ?) ou des entrées dans la vie active (avec quels effets sur le taux de chômage des bacheliers professionnels ?) ; d’identifier les obstacles éventuels à leur accès à l’enseignement supérieur et à l’emploi ; d’interroger les représentants des branches professionnelles sur les besoins de recrutement actuels et à venir des entreprises ; d’évaluer enfin la part des bacheliers qui se trouvent sans véritable solution au cours de l’année qui suit l’obtention de leur baccalauréat, afin de vérifier s’il y a ou non, aujourd’hui, un problème spécifique à tout ou partie de cette population, dont il convient de souligner la très grande diversité. Le profil, les aspirations, les difficultés mêmes auxquelles se heurtent les bacheliers professionnels varient en effet selon les secteurs – industriel ou tertiaire – les spécialités de baccalauréat et, pour ceux qui s’y engagent, de BTS –, les territoires – en fonction du contexte économique et du maillage des formations – les établissements enfin, qui les accueillent et les accompagnent de façon très inégale dans leur poursuite d’études.

On mesure ici la complexité du sujet et les risques d’erreur liés à une analyse trop rapide de la situation des bacheliers professionnels. Or, celle-ci est aujourd’hui mal documentée, aussi bien en matière de flux que de parcours. Quelles sont leurs motivations ? Combien s’engagent réellement dans une poursuite d’études et combien, parmi eux, accèdent à un diplôme de l’enseignement supérieur ou à une certification professionnelle ? Que deviennent les autres ? Quels types d’emplois occupent-ils, et ces derniers correspondent-ils à leur niveau de qualification ? Quelle est l’étendue et l’efficacité des dispositifs mis en place localement pour les accompagner en STS ? Autant de questions – on pourrait en citer bien d’autres – auxquelles il convient de répondre, au moins partiellement, avant de proposer des évolutions du système de formation, qu’il s’agisse de créer un nouveau diplôme ou de nouvelles modalités d’accès aux diplômes existants.

La mission, pour autant, ne partait pas de rien. Pas moins de quatre rapports des inspections générales ont ainsi abordé depuis 2012 la question de la poursuite d’études des bacheliers professionnels. Trois d’entre eux sont le fruit de missions conjointes de l’Inspection générale de l’Education nationale (IGEN) et de l’Inspection générale de l’administration de l’Education nationale et de la recherche (IGAENR) sur l’entrée des bacheliers dans l’enseignement supérieur – le premier toutes séries confondues, à travers le prisme de l’outil d’information et d’affectation Admission post-bac (APB)⁹, les deux autres consacrés respectivement aux *Places vacantes dans les formations supérieures post-baccalauréat* (mai 2013) et à *l’Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs*. Ce dernier rapport, remis à la ministre de l’Education nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche en janvier 2015, en application de la l’article 33 de la loi relative à l’enseignement supérieur et à la recherche, est à la fois le plus récent et le seul à poser la question de l’accompagnement des bacheliers professionnels en STS.

Le quatrième, rendu par l’IGAENR en décembre 2013, concerne directement les élèves de la voie professionnelle, dont il analyse les parcours de l’entrée en seconde à la poursuite d’études dans l’enseignement supérieur. La seconde partie du rapport traite ainsi des « *nouveaux enjeux* » qui résultent de la rénovation de la voie professionnelle au lycée, en particulier du « *phénomène désormais avéré de poursuite du parcours d’un nombre important de bacheliers professionnels dans*

⁹ *L’Analyse de l’orientation et des poursuites d’études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac, octobre 2012.*

l'enseignement supérieur » et des « *conditions d'accueil et de réussite des bacheliers professionnels dans les différentes filières de formation* ». Les auteurs soulignent le défi pédagogique que représente l'arrivée dans l'enseignement supérieur de ce nouveau public, tout en indiquant que l'on manque encore d'un recul suffisant pour en mesurer l'ampleur et la portée.

Aucun de ces travaux ne répond cependant à la question du *devenir* des bacheliers professionnels. Les trois premiers, en effet, ne leur sont pas exclusivement consacrés et traitent davantage de leur entrée dans l'enseignement supérieur – à travers leurs vœux dans APB et leur affectation – que de leur poursuite d'études. Quant au quatrième, il porte principalement sur la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans et aborde le parcours ultérieur de ces bacheliers du point de vue de leurs choix d'orientation et de leurs chances de réussite en STS et à l'université, mais non de leur insertion professionnelle – sinon pour souligner la nécessité de conduire au niveau national une réflexion avec les branches sur le bon niveau d'insertion dans les différents secteurs d'activité. Il porte par ailleurs sur les données 2012 et 2013, qui ne rendent pas compte de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels en 2014 et des difficultés qui pourraient en résulter.

Il s'agissait donc, pour mesurer les évolutions survenues ces dernières années, d'actualiser dans la limite des données disponibles les taux de poursuite d'études et la répartition des bacheliers professionnels entre les différentes filières de l'enseignement supérieur et d'élargir l'enquête à ceux – plus de la moitié de l'effectif – qui entrent directement dans la vie active ou intègrent d'autres formations, supérieures ou non, en alternance ou sous statut scolaire, afin de tenter.

La mission a interrogé pour cela les services des ministères de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Elle a rencontré les responsables des directions concernées¹⁰ et leur a demandé des données relatives aussi bien à la poursuite d'études des bacheliers professionnels¹¹ qu'à leur insertion dans la vie active et à l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Elle s'est également entretenue avec le directeur du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), et avec celui de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), également président de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle).

Elle a complété les informations et les données ainsi collectées par des déplacements dans trois académies, Clermont-Ferrand, Grenoble et Versailles, qui ont mis en place des dispositifs d'accompagnement des bacheliers professionnels en STS et, pour l'une d'entre elles au moins, des outils de suivi de leurs parcours. Si les délais qui lui étaient impartis ne lui ont pas permis de se rendre, comme elle l'aurait souhaité, dans des établissements afin d'y rencontrer des professeurs et des élèves, elle a pu recueillir auprès des responsables des services académiques, qu'elle tient à remercier ici de leur accueil, de leur disponibilité et de la qualité des échanges qu'elle a pu avoir avec eux, de très nombreux éléments d'analyse de la situation des bacheliers professionnels. Elle a ainsi pu recouper les données qu'elle avait eu quelques difficultés à rassembler au niveau national, faire apparaître des écarts parfois significatifs entre les différents territoires et prendre connaissance des résultats de plusieurs enquêtes consacrées par exemple à la proportion et au taux de réussite des bacheliers professionnels dans différents BTS. Elle s'est par ailleurs longuement entretenue avec les corps

¹⁰ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP) et Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

¹¹ Nature des vœux dans APB et taux de satisfaction, part des inscrits et des présents à la rentrée dans les formations où ils ont été admis, part de ceux qui, ayant choisi la voie de l'alternance, parviennent à signer un contrat d'apprentissage, répartition entre les différentes filières de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence) et notamment les différentes spécialités de BTS, qui constituent la principale voie de poursuite d'études des bacheliers professionnels, évolution des effectifs des différents BTS en fonction de la série du baccalauréat, etc.

d'inspection (IA-IPR et IEN-EG/ET) et avec plusieurs chefs d'établissements sur le développement des dispositifs d'accompagnement des élèves de la voie professionnelle au lycée et en STS, et de façon plus générale sur les conditions de réussite (et les raisons parfois de l'échec) de ces derniers dans l'enseignement supérieur.

La mission aurait souhaité analyser de façon plus précise les motivations et les parcours des bacheliers professionnels inscrits en première année de licence à l'université. Elle s'est efforcée de pallier l'absence de données au niveau national et les lacunes des systèmes d'information, qui ne permettent pas aux établissements d'enseignement supérieur de connaître le devenir des étudiants qui se réorientent l'année suivante dans un autre établissement, par une enquête auprès du Réseau des observatoires de l'enseignement supérieur (RésoSup), dont le président a bien voulu lui communiquer plusieurs études réalisées localement ces dernières années. Bien qu'elles reflètent avant tout la situation des établissements concernés, celles conduites en 2013 à l'université Lille III Charles de Gaulle et en 2014 à l'université Paul Valéry de Montpellier apportent un éclairage intéressant sur la répartition des bacheliers professionnels au sein des différentes mentions de licence et sur la situation des bacheliers professionnels non réinscrits à l'université l'année qui suit leur entrée en L1.

Enfin, concernant les poursuites d'études des bacheliers professionnels, elle s'est entretenue avec les responsables de plusieurs formations qui leur sont réservées : classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs et de management – on en dénombre actuellement quatre implantées à Strasbourg, Marseille, Montceau-les-Mines et Nîmes –, Institut Vaucanson au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), École nationale de l'enseignement professionnel supérieur (ENEPS) de l'université Joseph Fourier à Grenoble.

Elle a souhaité par ailleurs recueillir, comme l'y invitait la lettre de mission, les analyses et les avis des milieux professionnels, à la fois sur la situation actuelle des bacheliers professionnels au regard de l'emploi et sur l'évolution des besoins des entreprises. Elle a ainsi rencontré les responsables de plusieurs branches professionnelles des secteurs de l'industrie et des services, ainsi que les représentants d'organisations représentatives des employeurs et des salariés, afin d'essayer de déterminer :

- les besoins réels des entreprises en matière de compétences et de qualification professionnelle, selon les secteurs économiques : l'évolution des technologies et des organisations, la nécessité croissante pour les salariés de disposer de compétences de nature à faciliter leur mobilité professionnelle, l'arrivée enfin sur le marché du travail de bacheliers plus jeunes du fait de la réforme du baccalauréat professionnel et de la diminution du nombre de redoublements, font-elles apparaître de nouveaux besoins de qualification ? Le baccalauréat professionnel répond-il à la demande des entreprises ? Ces dernières sont-elles en mesure d'accueillir un plus grand nombre de diplômés de niveau bac+2, et si oui, de les employer à des tâches correspondant réellement à leur niveau de qualification ?
- l'évolution des besoins de recrutement aux niveaux III et IV et l'écart éventuel entre ces besoins, le nombre de diplômés et le nombre d'entrants sur le marché du travail à chacun de ces niveaux.
- les secteurs dans lesquels le baccalauréat professionnel ne permet pas (ou difficilement) d'entrer dans la vie active et dans lesquels la poursuite d'études jusqu'au niveau bac+2 apparaît nécessaire.

Enfin, elle a interrogé ces différents interlocuteurs sur la pertinence de la création d'une nouvelle voie de poursuite d'études en deux ans ou plus réservée aux bacheliers professionnels (besoins des entreprises, spécificité lisibilité de ce nouveau diplôme par rapport au BTS, avantages et les inconvénients d'une voie réservée aux seuls bacheliers professionnels), sur l'évolution des référentiels de compétence des différents diplômes et sur leur adéquation avec les besoins du marché du travail.

La présente note constitue le premier volet du rapport. Elle établit un état des lieux de la situation des bacheliers professionnels, qui sera actualisée au cours des prochaines semaines de façon à intégrer les données relatives à l’insertion professionnelle et à l’apprentissage des bacheliers 2014, non disponibles à ce jour. La mission formulera dans le rapport final des propositions, qui feront l’objet d’ici le mois de juin de nouveaux échanges avec les responsables des ministères concernés, les représentants des milieux économiques et les partenaires sociaux.

1. Une augmentation du nombre de poursuite d'études proportionnelle à celle du nombre de bacheliers professionnels

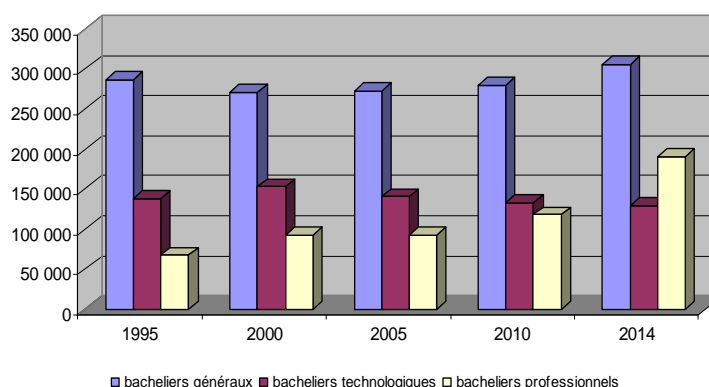
1.1 Un nombre de bacheliers en forte croissance depuis dix ans, qui devrait se stabiliser au cours des prochaines années

L'évolution du nombre de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur tient davantage à l'augmentation du nombre de ces bacheliers qu'à celle de leur taux de poursuite d'études. On dénombrait ainsi 232 093 élèves en terminale professionnelle en 2014, contre seulement 86 543 en 2007. Le taux de réussite à l'examen ayant également progressé (78,6% en 2013 à 81,9% en 2014) les bacheliers professionnels représentent désormais 30,5% du total des bacheliers¹², soit 190 773 jeunes, contre 48,9% pour les bacheliers généraux (305 667) et 20,7% pour les bacheliers technologiques (129 210). Leur nombre a presque triplé depuis 1995, où ils étaient seulement 67 096, et plus que doublé depuis 2005 (93 268). Il augmente encore de 20% en 2014 par rapport à 2013 (158 397), du fait notamment de la création du nouveau baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP)¹³.

Evolution du nombre de bacheliers selon la série du baccalauréat

	Bacs généraux	Bacs techno	Bacs pro
1995	287 046	138 267	67 096
2000	271 155	152 778	92 617
2005	272 512	140 828	93 268
2010	279 751	131 602	118 586
2014	305 667	129 210	190 773

Source : Base centrale de pilotage, extraction MENESR SIES A2 1

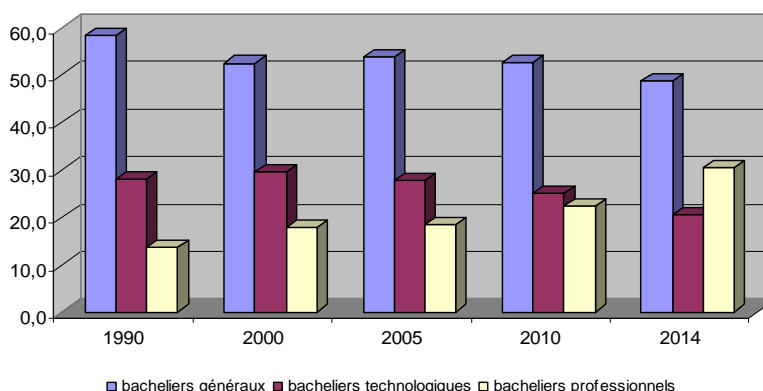


La proportion de bacheliers professionnels au sein d'une génération, relativement stable entre 2000 et 2010 (elle progresse seulement de 3% en dix ans), augmente ainsi fortement au cours des dernières années avec la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans.

Répartition des bacheliers entre les différentes séries du baccalauréat, en %

	Bac généraux	Bac techno.	Bac pro
1995	58,3%	28,1%	13,6%
2000	52,5%	29,6%	17,9%
2005	53,8%	27,8%	18,4%
2010	52,8%	24,8%	22,4%
2014	48,9%	20,7%	30,5%

Source : MESR.



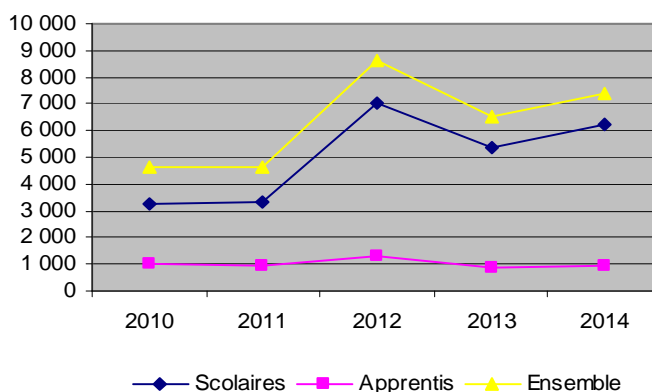
¹³ Le baccalauréat 2014 session de juin, Note d'information n°29 – juillet 2014, DEPP

Si l'ampleur et le rythme de cette augmentation varient selon les académies, elle n'en constitue pas moins partout un événement d'une portée considérable, dont on mesure aisément l'impact sur le système éducatif et sur le marché de l'emploi. L'arrivée, en quatre ans, de 72 000 bacheliers supplémentaires issus de la voie professionnelle modifie profondément les équilibres antérieurs. Dans l'académie de Grenoble, leur nombre a presque été multiplié par deux en 2012 par rapport à l'année précédente, passant de 4 642 à 8 640, avant de baisser en 2013 et de remonter en 2014, sans atteindre toutefois le niveau de 2012. L'essentiel de la hausse, qui atteint 60,1% entre 2010 et 2014, concerne les bacheliers sous statut scolaire, dont le nombre augmente de 113% en 2012 et de 93% sur l'ensemble de la période, alors que celui des apprentis et des autres candidats diminue respectivement de 7% et de 40,7%.

Evolution du nombre de bacheliers professionnels dans l'académie de Grenoble, par voie

	Scolaires	Apprentis	Autres	Ensemble
2010	3 245	994	398	4 637
2011	3 304	975	363	4 642
2012	7 025	1 295	320	8 640
2013	5 398	843	314	6 555
2014	6 266	923	236	7 424

Source : Académie de Grenoble

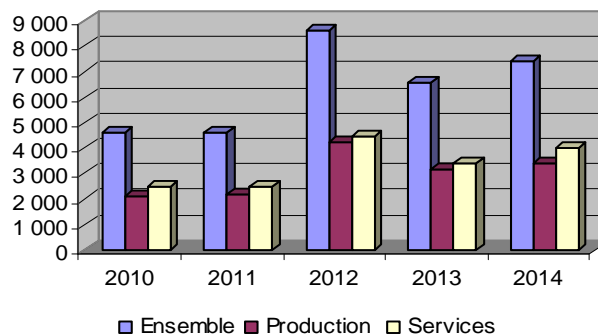


L'augmentation se répartit en revanche de façon à peu près égale entre les secteurs de la production et des services :

Evolution du nombre de bacheliers professionnels dans l'académie de Grenoble, par secteur

	Ensemble	Production	Services
2010	4 637	2 138	2 499
2011	4 642	2 171	2 471
2012	8 640	4 207	4 433
2013	6 555	3 160	3 395
2014	7 424	3 397	4 028
Evol. 2010-2014	+60,1%	+58,90%	+61,20%

Source : Académie de Grenoble



La forte augmentation du nombre de bacheliers professionnels entre 2010 et 2014 résulte moins de l'augmentation des effectifs de la voie professionnelle que d'une réorientation des flux liée à la réforme du baccalauréat professionnel. En effet, la part des entrants dans le second cycle de l'enseignement secondaire professionnel diminue tout au long de la période, passant de 26,3% en 2006 à 25% en 2013, alors que celle des entrants en seconde générale et technologique augmente au contraire régulièrement (de 56,5% en 2006 à 62,6% en 2013). Ainsi la très forte hausse du nombre de bacheliers professionnels en 2014 par rapport à 2013 (+31 532) est-elle directement liée à celle des entrants en seconde professionnelle sous statut scolaire à la rentrée 2011 (+2,8%). Or, la part de ces derniers stagne à partir de la rentrée 2012, tandis que le nombre d'entrants en apprentissage diminue.

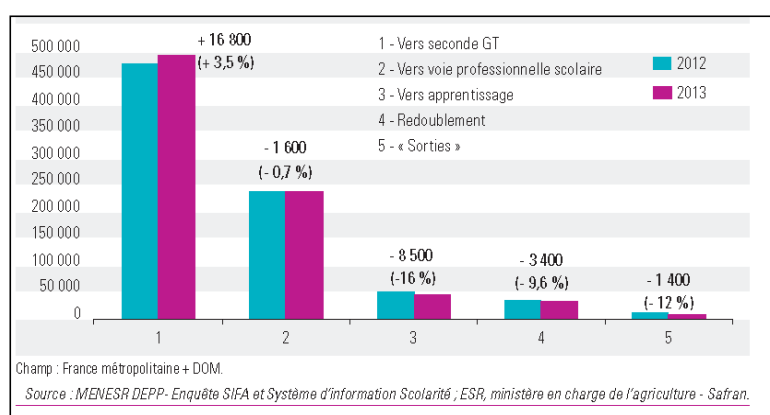
Orientation des élèves à l'issue de la classe de troisième (public et privé), en %

	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Redoublement	5,8	5,0	4,8	4,3	4,0	3,5
Seconde GT	56,5	58,5	58,8	59,7	60,6	62,6
Voie professionnelle	26,3	25,7	25,8	25,4	25,2	25,0
<i>dont 1^{ère} année CAP</i>	3,6	5,0	4,8	4,7	4,6	4,4
<i>dont seconde professionnelle</i>	0,5	17,4	17,9	20,7	20,6	20,6
<i>dont seconde BEP</i>	22,2	3,3	3,0	-	-	-
Autres situations	11,4	10,8	10,6	10,6	10,3	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-MESR DEPP. Les « autres situations » comprennent les formations non dispensées par le ministère de l'éducation nationale (formations du ministère de l'agriculture, apprentissage, etc.).

Cette tendance, amorcée en 2012, s'accroît en 2013 : le nombre de passages en seconde générale et technologique s'accompagne d'une légère diminution du nombre d'élèves orientés vers la voie professionnelle sous statut scolaire (-1 600) et d'une forte baisse du nombre d'entrants en apprentissage, qui diminue de 16% (-8 500).

Orientation à l'issue de la troisième en 2012 et 2013



Ainsi le flux de bacheliers professionnels ne devrait-il pas augmenter au cours des prochaines années, sauf en cas d'amélioration du taux de réussite à l'examen, qui a déjà fortement progressé en 2014, passant de 78,6% à 81,9 %, soit 3,4 points de plus qu'en 2013.

Enfin, l'accroissement de la population scolarisée en lycée professionnel n'a pas modifié globalement sa répartition entre les secteurs de la production (44%) et des services (56%) – le second comprenant les domaines « gestion-administration », « hôtellerie-restauration » et « sanitaire et social », qui présentent des caractéristiques très différentes tant en matière de poursuite d'études que d'insertion.

1.2. Une demande de poursuite d'étude qui augmente en proportion du nombre de bacheliers professionnels

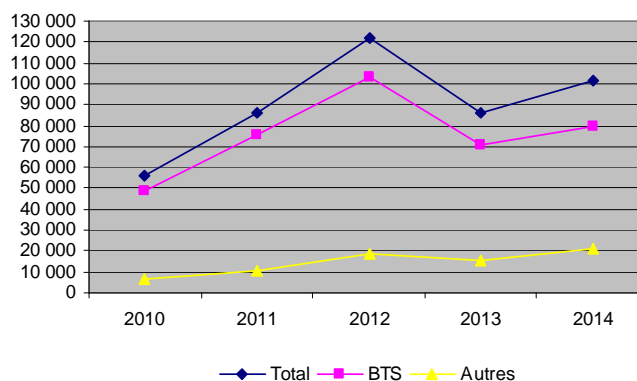
L'analyse des vœux de poursuite d'étude des bacheliers professionnels, comme de ceux des autres bacheliers, repose sur le traitement statistique des données contenues dans l'outil « Admission post-bac » (APB), généralisé en 2009 et qui vise d'une part à délivrer une information fiable et actualisée sur les formations et sur les procédures d'admission, d'autre part à recueillir et à traiter de façon automatisée les candidatures des élèves de terminale dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, en optimisant les propositions d'admission en fonction des vœux des candidats et des places disponibles et en garantissant à tous un traitement équitable quel que soit leur filière et leur établissement d'origine. Il convient toutefois de rappeler que cet outil, quelle que soit la richesse des informations qu'il est susceptible de fournir sur l'évolution des vœux des élèves et de leur taux de

satisfaction, n'a pas été conçu à des fins statistiques et doit en conséquence être utilisé avec prudence. Ainsi, par exemple, recense-t-il les demandes exprimées par l'ensemble des élèves de terminale, et non les seuls bacheliers. De même, les poursuites d'études proposées dans APB ne comprennent qu'une partie des formations en apprentissage (qui de surcroît évolue chaque année), et n'intègrent pas celles en contrat de professionnalisation.

Faute d'avoir pu obtenir des données consolidées sur l'évolution des vœux des élèves de terminale professionnelle, la mission s'est appuyée sur les chiffres fournis par les rapports des inspections générales sur l'*Analyse de l'orientation et les poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac* (octobre 2012) et sur l'*Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs* (janvier 2015). **Ils font apparaître une forte augmentation des demandes de poursuite d'études entre 2010 et 2012, suivie d'une baisse en 2013 – l'une et l'autre proportionnelles à l'évolution du nombre de bacheliers, puis une remontée en 2014, moins importante cependant que celle du nombre de diplômés.**

Evolution du nombre de premiers vœux des bacheliers professionnels validés dans APB

	BTS, DTS, DMA	DUT	L1	Autres*	Total*
2010	48 804	3 253	3 168	466	55 691
2011	75 522	4 567	5 280	808	86 177
2012	102 899	4 829	8 516	5 342	121 586
2013	70 461	3 315	8 489	3 833	86 097
2014	79 992	3 905	11 687	5 613	101 197
Evolution 2010-2014, en vol.	+31 188	+652	+5 351	-	+45 506
Evolution 2010-2014, en %	+64,0%	+23,3%	+169%	-	+81,7%



*Le nombre de formations figurant dans APB augmente chaque année. Les données 2010 et 2011 ne prennent en compte ni les écoles d'architecture et de commerce, ni les préparations au DCG, ni les classes de mise à niveau en arts appliqués.

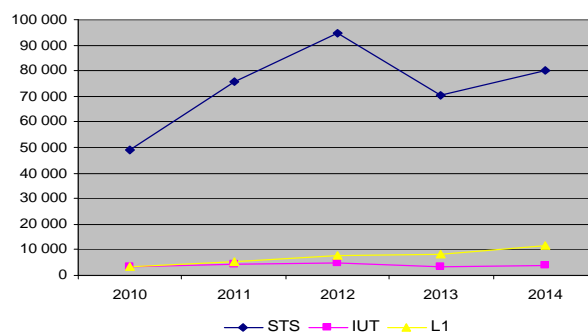
Alors que le nombre de bacheliers professionnels progressait fortement jusqu'en 2012, la proportion de ceux qui souhaitaient s'engager dans des études supérieures s'est non seulement maintenue mais a légèrement augmenté, passant de 47% en 2010 à 63,7% en 2012. En 2013 en revanche, le nombre de vœux diminue davantage, proportionnellement, que celui de bacheliers : Ils sont 86 097 à valider un vœu dans APB, soit une baisse de 29,2% par rapport à l'année précédente, alors que le nombre de bacheliers diminue seulement de 16,6%. Or, la remontée l'année suivante du nombre de diplômés (+31 532) ne s'accompagne pas d'une augmentation équivalente de celui des vœux de poursuite d'études (+15 100), qui croît deux fois moins vite que celui des bacheliers (+17,5% contre +19,8%).

Ce tassement, deux années consécutives, du nombre de premiers vœux validés par rapport au nombre de bacheliers laisse entrevoir une stabilisation de la demande de poursuite d'études. Il convient à cet égard de nuancer l'idée selon laquelle les élèves de la voie professionnelle sont de plus en plus nombreux à vouloir s'engager dans des études supérieures. Si le nombre de vœux a davantage augmenté au cours de la période 2010-2014 que le nombre de bacheliers (+81,7%, contre +60,9%), c'est en grande partie parce que les élèves de terminale professionnelle ont été davantage incités à s'inscrire sur APB. Certains effectuent la démarche « à tout hasard », sans avoir pour autant un projet bien arrêté de poursuite d'études. D'autres, qui souhaitent poursuivre en alternance ou entrer dans la vie active, le font par simple précaution, au cas où ils ne parviendraient pas à signer un contrat ou à trouver un emploi. Le nombre de démissions en cours de procédure, y compris de la part de candidats ayant été admis dans la formation qu'ils avaient demandée en premier vœu, confirme cette hypothèse : au cours de la campagne 2014, seuls 49% des élèves de la voie professionnelle ont validé la proposition qui leur était faite, contre 68% dans la voie technologique et 85% dans la voie générale. Il semblerait ainsi que les meilleurs élèves de la voie professionnelle – ceux ayant obtenu une mention

« bien » ou « très bien » au baccalauréat –, qui sont ceux qui ont le plus de chances d’obtenir la formation qu’ils souhaitent, soient également les plus nombreux à ne pas donner suite à la proposition qui leur est faite. Ils se voient en effet offrir des perspectives d’insertion qui les dissuadent de s’engager dans une poursuite d’études dans laquelle ils seraient pourtant les mieux placés pour réussir.

La répartition des vœux entre les principales voies de poursuite d’études, STS, IUT et L1, demeure relativement stable entre 2010 et 2014. On note toutefois au cours des deux dernières années une légère diminution de la part des candidatures en STS, qui passe de 87% à 79% des premiers vœux, au profit des demandes d’inscription en L1, qui augmentent régulièrement depuis 2010 : elles représentent désormais 11,5% des premiers vœux, contre 5,7% en 2010, 6,1% en 2011, 7% en 2012 et 9,9% en 2013.

Nombre de premiers vœux des bacheliers professionnels en STS, IUT et L1



Nombre de premiers vœux des bacheliers professionnels et de propositions acceptées en STS, IUT et L1

	2010		2011		2012		2013		2014	
	Vœux 1	Propositions acceptées	Vœux 1	propositions acceptées	Vœux 1	propositions acceptées	Vœux 1	propositions acceptées	Vœux 1	propositions acceptées
STS	48 804	18 246	75 522	26 015	94 519	31 032	70 461		79 992	
IUT	3 253	902	4 567	1 403	5 010	1 520	3 315		3 905	
L1	3 168	7 531	5 280	10 843	7 534	13 340	8 489		11 687	
Total	55 691	26 679	86 177	38 261	108 645	45 892	86 097		101 197	

Le rapport entre premiers vœux et propositions acceptées tend néanmoins à se dégrader pour l’entrée en STS : il est de 0,32 propositions pour un vœu en 2012, contre, 0,34 en 2011 et 0,37 en 2010.

Répartition des vœux et des propositions en STS, IUT et L1

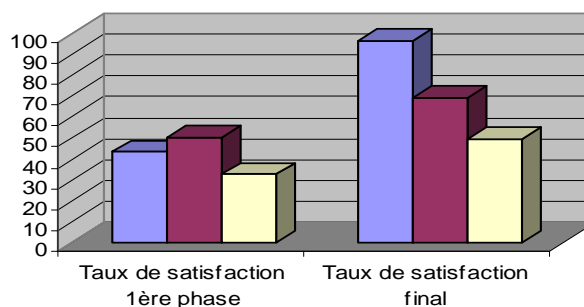
	2010		2011		2012		2013		2014	
	Vœux validés	Propositions acceptées	Vœux validés	Propositions acceptées	Vœux validés	Propositions acceptées	Vœux validés	Propositions acceptées	Vœux validés	Propositions acceptées
STS	87,6	68,1	87,6	67,7	87,0	67,1	81,8		79,0	
IUT	5,8	2,4	5,3	3,7	4,6	3,3	3,8		3,6	
L1	5,7	28,1	6,1	28,2	7,0	28,9	9,9%		11,5	

L’examen des taux de satisfaction et des acceptations définitives –lesquelles ne préjugent pas de la présence effective de l’intéressé à la rentrée suivante dans la formation obtenue – conduit ainsi à relativiser le phénomène de la poursuite d’études des bacheliers professionnels, en particulier en STS, où leurs chances de réussite sont pourtant les plus élevées. Non seulement moins de la moitié d’entre eux obtient une proposition, mais une part significative de ces derniers ne donne pas suite. Le taux de satisfaction est particulièrement bas à l’issue de la procédure normale : seuls 32,6% des bacheliers professionnels sont alors admis dans la formation demandée en STS, contre 43,5% pour les bacheliers généraux et 50,4% pour les bacheliers technologiques. Un tiers des admissions ont ainsi lieu à l’issue de la procédure complémentaire, ce qui porte le taux de satisfaction final à 49,5%, contre 96,5% pour les bacheliers généraux et à 69,6% pour les bacheliers technologiques. En effet, si 65,4% obtiennent une proposition d’affectation (dont 48,7% sur leur premier vœu), seuls 78,3% d’entre eux la valident, soit qu’ils aient changé d’avis dans l’intervalle, soit qu’ils aient signé un contrat d’apprentissage ou de professionnalisation.

**Taux de satisfaction des candidatures des bacheliers professionnels
sous statut scolaire ayant demandé en premier vœu une STS en 2014**

	Vœux 1	« Oui définitif » (1 ^{ère} phase)	Taux de satisfaction 1 ^{ère} phase	Inscrits Procédure complémentaire	Total « oui définitifs »	Taux de satisfaction final
Services	45 217	13 129	29%	15 181	20 065	44,4%
Production	24 078	9 454	39%	5 405	14 240	59,1%
Ensemble	69 295	22 583	32,6%	20 586	34 305	49,5%

	Taux de satisfaction 1 ^{ère} phase	Taux de satisfaction final
Bac généraux	43,5	96,5
Bac techno	50,4	69,6
Bac pro	32,6	49,5



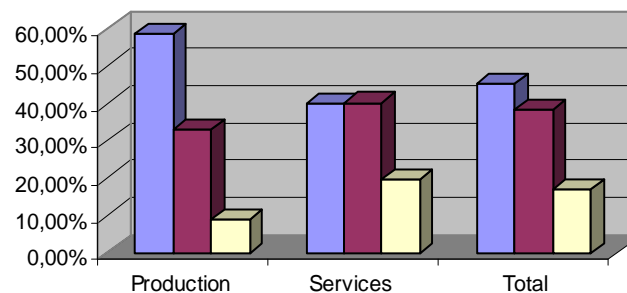
■ Bacheliers généraux ■ Bacheliers technologiques □ Bacheliers professionnels

Il est par ailleurs plus difficile pour les bacheliers professionnels d'accéder aux STS du secteur des services, où le taux de pression est plus élevé que dans le secteur de la production (112 883 demandes de néo-bacheliers en 2014 pour 88 082 admis l'année précédente, contre seulement 41 076 demandes pour 44 994 admis dans le secteur de la production), où ils sont confrontés à une concurrence plus forte des autres bacheliers, en particuliers technologiques et où leur formation est sans doute moins valorisée.

Part des premiers vœux en STS, selon le baccalauréat d'origine (en volume et en %)

	Bacs généraux	Bacs techno	Bacs pro	Total
Production	3 575	13 423	24 078	41 076
Services	22 355	45 311	45 217	112 883
Total	25 930	58 734	69 295	153 959

	Bacs généraux	Bacs techno	Bacs pro
Production	8,70%	32,68%	58,62%
Services	19,80%	40,14%	40,06%
Total	16,84%	38,15%	45,01%



■ Bacs pro ■ Bacs techno □ Bacs généraux

Comme le soulignaient les inspections générales en janvier 2015, les demandes de poursuite d'études des bacheliers professionnels en STS, et surtout le nombre d'admissions, sont à rapporter à la population de référence. « Ainsi, en 2014 sur les 173 671 élèves de terminale professionnelle, 69 295 ont demandé à intégrer une STS, soit quatre élèves sur dix. Or, au terme de la procédure APB - qui ne présage en rien d'une inscription effective à la rentrée – seulement 35 534 élèves de terminale professionnelle ont été au terme de la procédure en acceptant la proposition qui leur avait été faite. Soit en définitive seulement un élève sur cinq »¹⁴.

¹⁴ Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs, op. cit., p. 28. Ces données portent uniquement sur les élèves de terminale professionnelle sous statut scolaire. Elles n'en sont pas moins révélatrices d'un faible taux d'accès aux STS des élèves de la voie professionnelle.

Ce constat porte, rappelons-le, sur les seuls élèves de terminale professionnelle et sur les seules STS sous statut scolaire. Il ne comprend ni les apprentis, ni les poursuites d'études en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une formation non référencée dans APB. Or, la note d'information du SIES de juin 2012 sur les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur fait apparaître un nombre de bacheliers qui poursuit en BTS en alternance égal en 2008 à celui des inscrits en BTS sous statut scolaire. Si la situation a évolué depuis lors, et si ces derniers sont désormais beaucoup plus nombreux (37 660 à la rentrée 2014 contre seulement 16 895 en 2008) tandis que l'alternance marque au contraire le pas du fait du resserrement du marché de l'emploi, **le nombre total de bacheliers professionnels préparant un BTS n'en approche pas moins les 70 000 (en comptant les poursuites d'études en alternance et les inscrits dans des établissements privés hors contrat) – soit près d'un bachelier professionnel sur deux en 2013**¹⁵.

On pourrait s'étonner du faible taux de satisfaction des vœux de poursuite d'études en STS sous statut scolaire au regard du nombre de places vacantes dans ces formations : 12 512 hors apprentissage en 2012 à l'issue de la procédure APB, pour une capacité d'accueil de 116 639 places (10,7%)¹⁶. Pour autant, il n'est pas certain que ces places puissent être mobilisées pour accueillir davantage de bacheliers professionnels : si l'on constate bien ça ou là un phénomène de concurrence entre formations sous statut scolaire et en apprentissage, l'existence simultanée de places vacantes et d'une demande non satisfaite tient pour l'essentiel à l'écart entre l'offre et la demande de formation. Les places non pourvues ne sont pas nécessairement celles demandées par les bacheliers professionnels. Les formations industrielles, qui offrent de bonnes perspectives d'insertion, sont en effet moins attractives que celles du secteur des services, qui connaissent un taux de pression beaucoup plus élevé et où ces mêmes bacheliers sont confrontés à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques. A ce premier désajustement s'en ajoute un autre, territorial cette fois : les bacheliers professionnels sont pour la plupart peu mobiles, et les places vacantes parfois éloignées de leur domicile. Le nombre de ces dernières est par ailleurs très variable selon les académies. Ainsi, à Grenoble, on en recense seulement 42 en STS en octobre 2014 dans les lycées publics et privés sous contrat, pour une capacité d'accueil de 4 312 – soit un taux de remplissage de 99%. Un redéploiement des capacités d'accueil des STS impliquerait par ailleurs de fermer des sections dans le domaine de la production au profit de celui des services. Or, au-delà même des obstacles auxquels se heurterait une opération de ce type (pour des raisons liées à la fois à la gestion des personnels enseignants et à la non utilisation d'équipements ayant fait l'objet d'investissements parfois importants de la part des collectivités territoriales), il n'est pas certain qu'elle soit souhaitable au regard des débouchés offerts par ces différentes formations. Il importe en effet de maintenir, en dépit de leur faible attractivité, des STS qui répondent (fût-ce insuffisamment) aux besoins du marché du travail.

Le taux d'admission des bacheliers professionnels – mais non leur taux de réussite – est naturellement beaucoup plus élevé en L1. Ils sont au demeurant de plus en plus nombreux à demander ces formations en premier vœu : 11,5% en 2014, contre 7% en 2012, en dépit de la mise en place des seuils, qui visait à les diriger plutôt vers les STS. L'augmentation de leur nombre en L1 ne résulte donc pas uniquement, ni même majoritairement d'une orientation par défaut. Sans doute certains d'entre eux rejoignent-ils l'université faute d'avoir été admis en STS ou d'avoir pu signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, mais la plupart semblent avoir choisi délibérément cette voie de poursuite d'études – même s'il convient de faire la part des simples inscriptions administratives permettant à certains, inactifs ou en recherche d'emploi, de bénéficier des avantages

¹⁵ Il est malheureusement impossible d'indiquer avec précision le nombre total de bacheliers professionnels préparant un BTS, sous statut scolaire ou en alternance, faute de connaître le nombre des inscrits dans des établissements privés hors contrat et des signataires d'un contrat de professionnalisation.

¹⁶ *Les places vacantes dans les formations sélectives post-baccalauréat, Rapport à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, IGEN-AGAENR, mai 2013, p. 5.* Le taux de remplissage remonte toutefois à 93,7% en octobre – le nombre de places vacantes diminuant en effet de 12 512 à 7 382 du fait de l'entrée parallèle de candidats hors APB (certains âgés de plus de vingt-six ans, d'autres «étrangers, en réorientation ou ayant rencontré un problème technique lors de la saisie de leurs vœux sur APB).

attachés à la carte d'étudiant. Ainsi, à l'université Paul Valéry de Montpellier, seuls 33% des bacheliers professionnels présents en L1 à la rentrée 2014 déclarent-ils s'être inscrits par défaut, contre 52% en 2009 – 74% d'entre eux ayant effectué un premier vœu en STS et n'y ayant pas été admis. La proportion est la même à l'université Charles de Gaulle à Lille, où 77% des bacheliers professionnels ont classé l'université en premier vœu dans APB – un chiffre à peine inférieur à la moyenne des entrants en L1 (75%). Pour autant, l'inscription en L1 constitue bien une solution de repli pour une proportion variable des bacheliers professionnels inscrits en L1 (entre un tiers et la moitié selon les universités). Il s'agit alors bien d'une orientation par défaut – et cela à un double titre : en effet, non seulement ils n'ont pas obtenu la formation qu'ils avaient demandée en premier vœu, mais ils n'ont souvent pas le choix de la mention de licence, dans la mesure où ils sont admis à l'université lors de la procédure complémentaire et où ils ont accès uniquement aux mentions dans lesquelles il reste des places disponibles à l'issue de la procédure normale.

On note par ailleurs, en dépit des dispositions de la loi du 22 juillet 2013 visant à favoriser la poursuite d'étude des bacheliers professionnels en STS, une augmentation significative des demandes de poursuite en L1 entre 2012 (7%) et 2014 (11,5%). La part des bacheliers professionnels parmi les nouveaux entrants en licence est ainsi passée de 8,4% à 9,5% entre 2013 et 2014. L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels en L1 (+19,9%) correspond toutefois à celle des effectifs en terminale professionnelle (+20,1%).

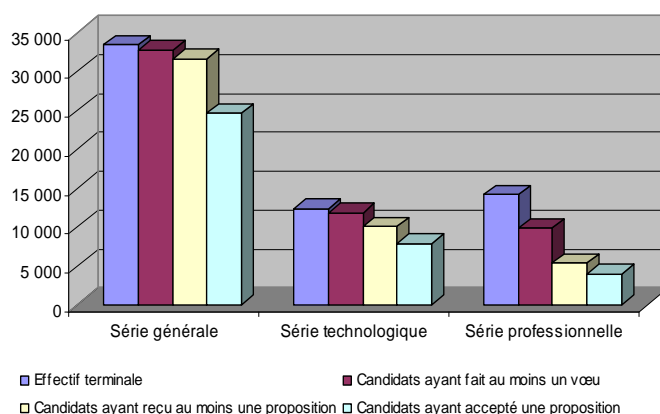
Les données communiquées par l'académie de Versailles font apparaître un écart très important entre le nombre d'élèves de terminale ayant formulé un vœu dans APB, reçu une proposition et accepté celle-ci, selon la série du baccalauréat : seuls 9 850 des 14 127 élèves de terminale professionnelle en ont émis un, soit 69,7%, contre 98% en terminale générale et 95,2% en terminale technologique. Ils sont encore moins nombreux, proportionnellement, à avoir reçu une proposition (37,1% dans la voie professionnelle, 80,9% dans la voie technologique et 94,7% dans la voie générale) et à l'avoir acceptée (respectivement 28,2%, 63,4% et 73,7%).

Nombre et part des élèves de terminale ayant fait au moins un vœu dans APB, ayant reçu et ayant accepté au moins une proposition, par série

	Effectif terminale	Candidats ayant fait au moins un vœu	Candidats ayant reçu au moins une proposition	Candidats ayant accepté une proposition
Série générale	33 407	32 760	31 625	24 616
Série technologique	12 397	11 806	10 027	7 853
Série professionnelle	14 127	9 850	5 325	3 983

	Candidats ayant fait au moins un vœu	Candidats ayant reçu au moins une proposition	Candidats ayant accepté une proposition
Série générale	98%	94,7%	73,7%
Série technologique	95,2%	80,9%	63,4%
Série professionnelle	69,7%	37,1%	28,2%

Source : Académie de Versailles, Bilan Admission post-bac, décembre 2014



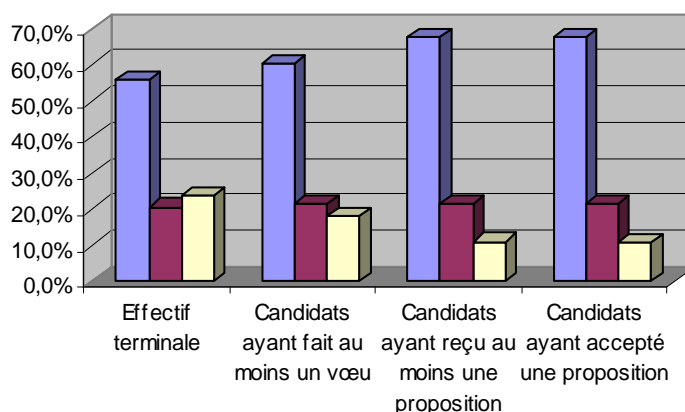
Ainsi les élèves de terminale professionnelle représentent-ils 23,6% des élèves de terminale de l'académie, mais seulement 18,1% de ceux ayant exprimé un vœu dans APB, 11,2% de ceux ayant reçu une proposition et 10,9% de ceux ayant accepté celle-ci.

Part des élèves de chaque série parmi les effectifs de terminale, les candidats ayant fait au moins un vœu dans APB, ayant reçu et ayant accepté au moins une proposition

	Ensemble	Série générale	Série technologique	Série professionnelle
Effectif terminale	59 931	33 407	12 397	14 127
Candidats ayant fait au moins un vœu	54 416	32 760	11 806	9 850
Candidats ayant reçu au moins une proposition	46 887	31 625	10 027	5 235
Candidats ayant accepté une proposition	36 452	24 616	7 853	3 983

	Bac général	Bac techno	Bac Pro
Effectif en terminale	55,7%	20,7%	23,6%
Candidats ayant fait au moins un vœu	60,2%	21,7%	18,1%
Candidats ayant reçu au moins une proposition	67,4%	21,4%	11,2%
Candidats ayant accepté une proposition	67,5%	21,5%	10,9%

Source : Académie de Versailles, Bilan Admission post-bac, décembre 2014



■ Série générale ■ Série technologique □ Série professionnelle

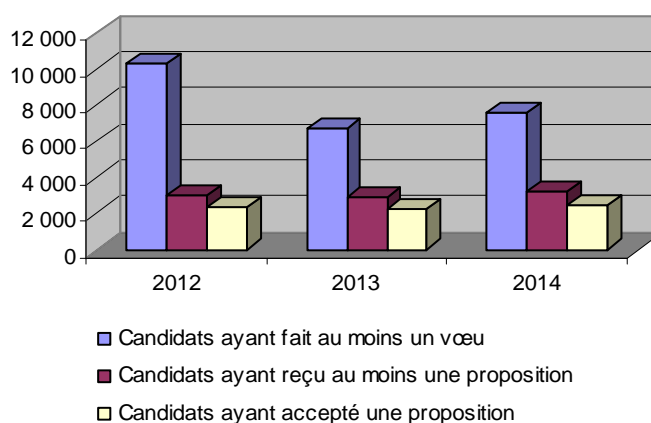
Si l'on considère à présent les seuls élèves de la voie professionnelle, on constate que la proportion de ceux ayant reçu au moins une proposition augmente fortement entre 2012 et 2013 et se maintient en 2014, alors que le nombre d'élèves en terminale, et donc de demandes de poursuite d'études augmente par rapport à l'année précédente. Cette évolution du taux de satisfaction est corrélée à celle du taux d'acceptation, qui augmente sensiblement entre 2012 et 2013 et se stabilise en 2014. Le nombre de propositions acceptées – et donc de poursuites d'études – ne varie guère en revanche entre 2012 et 2014, alors que le nombre de demandes évolue fortement (entre 6 663 et 10 312). En d'autres termes, **le nombre de bacheliers professionnels en poursuite d'études demeure stable – les taux de satisfaction et d'acceptation, qui évoluent de façon inversement proportionnelle au nombre de demandes, jouant le rôle de variables d'ajustement.**

Part des élèves de terminale professionnelle ayant fait au moins un vœu, reçu et ayant accepté une proposition

	Nombre d'élèves de terminale pro	Nombre de candidats ayant fait au moins un vœu	%
2012	15 315	10 312	67,3%
2013	12 517	6 663	52,2%
2014	13 613	7 542	55,4%

	Ont fait au moins un vœu	Ont reçu une proposition	Taux de satisfaction	Ont accepté une proposition	Taux d'acceptation
2012	10 312	3 001	29,1%	2 345	22,7%
2013	6 663	2 925	43,9%	2 242	33,6%
2014	7 542	3 263	43,3%	2 453	32,5%

Source : Académie de Versailles, Bilan Admission post-bac, décembre 2014



■ Candidats ayant fait au moins un vœu
 ■ Candidats ayant reçu au moins une proposition
 □ Candidats ayant accepté une proposition

L'évolution de la part des demandes de poursuite d'études est comparable dans l'académie de Grenoble : elle atteint son niveau le plus élevé en 2012, décroît en 2013 en même temps que le nombre de bacheliers et augmente moins que ce dernier en 2014. Elle est cependant moins importante en moyenne qu'à Versailles : 54,8% en 2012 et 47,7% en 2014, contre 67,3% et 55,4%.

Nombre et répartition des premiers vœux des bacheliers professionnels dans l'académie de Grenoble

	BTS	DUT/LI	Autres	Total	Nb d'élèves de terminale	%
2012	4 270	506	194	4 970	9 065	54,8%
2013	2 628	393	135	3 156	6 592	47,9%
2014	2 903	506	156	3 565	7 469	47,7%

Le taux de satisfaction augmente fortement en 2013, passant de 46,3% à 61,9%, et se stabilise en 2014 à 63,5%. Il joue ainsi un rôle de régulation, diminuant quand le nombre de demandes augmente et augmentant quand il diminue. Le taux de satisfaction des premiers vœux continue toutefois d'augmenter en 2014, atteignant désormais 37%, contre 24,2% en 2012 et 33,2% en 2013.

Evolution du taux de satisfaction dans l'académie de Grenoble

	Nb de candidats ayant fait un vœu	Nb de propositions tous vœux	%	Nb de propositions sur vœu 1	%
2012	4 970	2 303	46,3	1 204	24,2
2013	3 156	1 954	61,9	1 048	33,2
2014	3 565	2 263	63,5	1 319	37,0

Les demandes de poursuite d'études des élèves de la voie professionnelle en STS évoluent peu à Grenoble à la rentrée 2014 dans le secteur de la production : elles représentent 49% des demandes, contre 50% l'année précédente ; elles augmentent en revanche dans celui des services, où 29% des demandes sont désormais le fait de bacheliers professionnels, contre 26% en 2013. Le taux de satisfaction des premiers vœux émis par ces bacheliers à l'issue de la première phase de la procédure normale étant jusqu'alors particulièrement faible – seulement 23% des propositions d'admission en 2013 (38% dans la production et 16% dans les services), le recteur a souhaité, dans le cadre de la politique des seuils, que la part des propositions qui leur sont faites soit portée à 28% (42% dans la production et 21% dans les services).

APB 2013										
STS	CA	Demandes Tous Vœux			Demandes V1			Propositions d'admission 1ère Phase PN		
		BAC Pro		Total	BAC Pro		Total	BAC Pro		Total
		Eff.	%	Eff.	Eff.	%	Eff.	Eff.	%	Eff.
STS - Production	1 118	3 000	35%	8 520	705	50%	1 401	452	38%	1 192
STS - Services	2 194	5 113	22%	23 167	1 078	26%	4 090	391	16%	2 401
Total STS	3 312	8 113	26%	31 687	1 783	32%	5 491	843	23%	3 593

APB 2014										
STS	CA	Demandes Tous Vœux			Demandes V1			Propositions d'admission 1ère Phase PN		
		BAC Pro		Total	BAC Pro		Total	BAC Pro		Total
		Eff.	%	Eff.	Eff.	%	Eff.	Eff.	%	Eff.
STS - Production	1 119	3 047	35%	8 595	680	49%	1 388	538	43%	1 246
STS - Services	2 189	5 324	23%	23 047	1 213	29%	4 134	500	21%	2 415
Total STS	3 308	8 371	26%	31 642	1 893	34%	5 522	1 038	28%	3 661

Sources : Académie de Grenoble, Service d'études statistiques de la performance et de l'analyse de gestion (SESPAG), Statistiques APB 2013 et APB 2014 - Photo au 23/06/2014 (1ère phase PN)

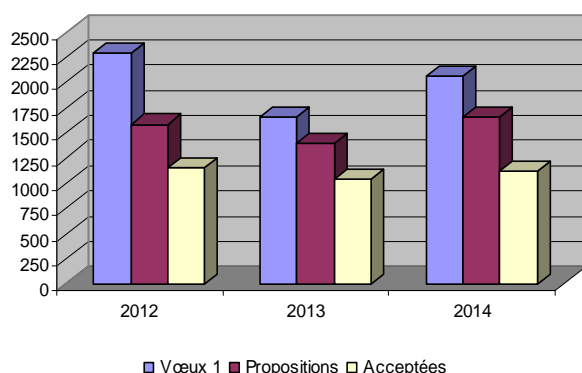
Un nouveau relèvement de ce seuil est prévu en 2015. Si l'objectif est atteint, les bacheliers professionnels devraient alors bénéficier de 33% des propositions d'admission (47% dans la production et 26% dans les services).

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, le taux de satisfaction des premiers vœux des bacheliers professionnels apparaît nettement supérieur à celui constaté à Grenoble et à Versailles. Conformément à la tendance générale, il augmente fortement en 2013, année où le nombre d'élèves de terminale diminue, et se stabilise en 2014 en dépit de la remontée d'élèves de la voie professionnelle – le taux d'acceptation diminuant en revanche de près de dix points. **En définitive, le nombre de propositions acceptées varie peu entre 2012 et 2014, ce qui conduit, là encore à relativiser l'augmentation de la demande réelle de poursuites d'études et du nombre de bacheliers professionnels accédant à l'enseignement supérieur** – la part de ces derniers tendant, nous le verrons, à décroître depuis 2010 par rapport à celle des sortants.

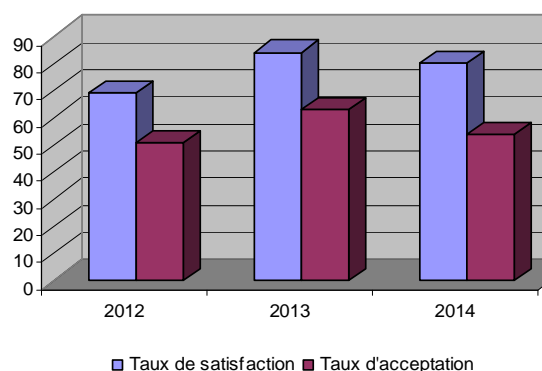
Evolution du taux de satisfaction des premiers vœux des bacheliers professionnels dans l'académie de Clermont-Ferrand

	Vœux 1	Propositions	Taux de satisfaction	Acceptées	Taux d'acceptation
2012	2 288	1 583	69,2%	1 159	50,7%
2013	1 649	1 389	84,2%	1 044	63,3%
2014	2 059	1 656	80,4%	1 113	54,1%

Premier vœux, propositions et acceptations dans l'académie de Clermont-Ferrand



Taux de satisfaction et d'acceptation dans l'académie de Clermont-Ferrand



Le taux de satisfaction est particulièrement élevé en STS, du fait du maillage territorial dont bénéficie l'académie et du faible taux de pression qui en résulte, en particulier dans les formations tertiaires. Il augmente régulièrement depuis 2012 dans le secteur de la production, passant de 61% à 81,2% ; il progresse également dans celui des services, où il culmine à 75,1%, en 2013 puis baisse légèrement en 2014 (71%) tout en demeurant supérieur à celui constaté en 2012 (63,7%).

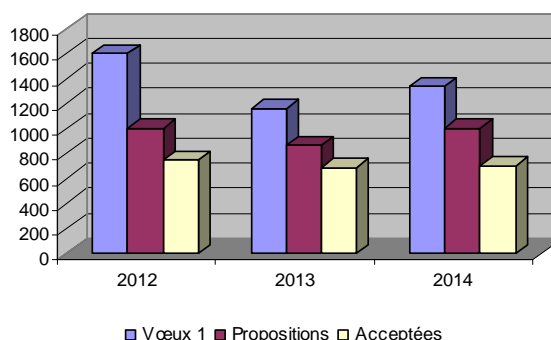
Evolution du nombre de premiers vœux des bacheliers professionnels et de propositions dans l'académie de Clermont-Ferrand

	Production			Services			Ensemble		
	Vœux 1	Propositions	Acceptées	Vœux 1	Propositions	Acceptées	Vœux 1	Propositions	Acceptées
2012	672	410	295	929	592	456	1 601	1 002	751
2013	392	289	223	772	580	468	1 164	869	691
2014	489	397	266	852	605	440	1 341	1 002	706

Taux de satisfaction et d'acceptation sur les premiers vœux en STS dans l'académie de Clermont-Ferrand

	Production		Services		Ensemble	
	Taux satisf.	Taux accept.	Taux satisf.	Taux accept.	Taux satisf.	Taux accept.
2012	61,0	43,9	63,7	49,1	62,6	46,9
2013	73,7	56,9	75,1	60,6	74,7	59,4
2014	81,2	54,4	71,0	51,6	74,7	52,6

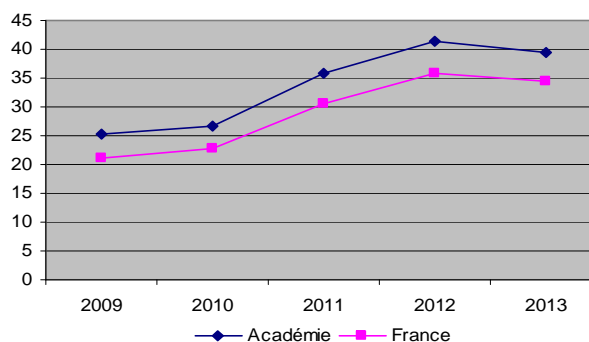
Source : Académie de Clermont-Ferrand, données retraitées par la mission.



Ainsi l'académie compte-t-elle une proportion de bacheliers professionnels en première année de STS sensiblement plus élevée que la moyenne nationale.

Part des bacheliers professionnels parmi les entrants en STS dans l'académie de Clermont-Ferrand

	Académie	France
2009	25,2	21,2
2010	26,6	22,9
2011	35,8	30,5
2012	41,5	25,9
2013	39,5	34,4

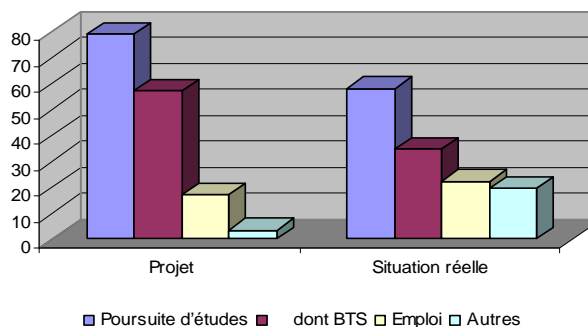


L'académie de Lyon s'est intéressée à l'écart entre les intentions des candidats et leur situation à la rentrée suivante, en interrogeant, dans le cadre de l'enquête ADESI, ceux qui n'avaient pas obtenu la formation ou l'emploi souhaité. Près de 20% des 3 282 jeunes ayant répondu à l'enquête n'ont pas réalisé leur projet de poursuite d'études, un taux très proche de celui des candidats à un BTS qui n'ont finalement pas intégré ces formations – on notera la part importante de ceux qui poursuivent ailleurs qu'en BTS (23,3%). Ils se sont reportés pour un quart sur l'emploi : 22,3% se trouvent dans cette situation à la rentrée suivante, alors que seulement 17,1% en avaient l'intention. Plus de la moitié sont au chômage et le petit quart restant en inactivité ou dans une situation « autre ».

Ecart entre les intentions des bacheliers professionnels et leur situation à la rentrée suivante

	Intentions	Situation
Poursuite d'études	79,3%	58,3%
dont BTS	57,2	35,0%
Emploi	17,1%	22,3%
Autres	3,5%	19,7%
dont recherche d'emploi	-	11,7%

Source : Devenir des diplômés de la voie professionnelle (bac pro et CAP) de l'académie de Lyon, Enquête ADESI et IPECAP 2013, SAIO de l'académie de Lyon, mai 2014



Sur les 1 328 bacheliers interrogés sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas mené à bien leur projet initial, 43% déclarent ne pas avoir pu intégrer la formation qu'ils souhaitaient (20,3% parce qu'ils n'y ont pas été admis et 22,7% faute d'avoir pu signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), 31,5% avoir changé d'avis, 9,9% ne pas avoir trouvé d'emploi, 3,5% avoir dû renoncer à une formation trop coûteuse ou trop éloignée de leur domicile – les 12,1% restants invoquant des raisons « autres ».

2. Où sont les bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat ?

La mission s'est efforcée d'établir une cartographie des flux de bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en analysant la façon dont ils se répartissent entre d'une part la vie active (qui comprend elle-même trois catégories, « emploi », « chômage » et « inactivité ») et d'autre part les poursuites d'études sous statut scolaire ou étudiant comme en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), en distinguant les différentes voies de formation (BTS, DUT, L1, certifications inscrites ou non au RNCP).

Cet exercice lui est apparu comme un préalable à toute réflexion sur la situation actuelle des bacheliers professionnels et sur les propositions qui pourraient être faites pour améliorer leur accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit en effet de déterminer si l'augmentation spectaculaire du nombre de bacheliers professionnels au cours des dernières années a engendré pour ces derniers des difficultés tant à s'insérer dans la vie active qu'à poursuivre leurs études, ou si au contraire ils ont trouvé leur place – et laquelle ? – sur le marché du travail ou dans l'enseignement supérieur ; en un mot, si cette population est aujourd'hui confrontée ou non, du fait de sa forte croissance, à un problème spécifique. Avec 72 000 bacheliers supplémentaires depuis 2010 (près de 87 000 depuis 2008), les jeunes issus du second cycle de l'enseignement secondaire dans la voie professionnelle sont-ils particulièrement exposés au risque du chômage ? Sont-ils davantage enclins, de ce fait, à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, et si c'est le cas, sont-ils admis en plus grand nombre en STS ou sont-ils contraints, faute de places vacantes dans ces formations, de se replier sur des voies de poursuite d'études dans lesquelles ils connaissent un fort taux d'échec, comme la licence ?

2.1. Il est difficile d'établir une cartographie de la situation des bacheliers professionnels, du fait de la dispersion et du caractère incomplet des données disponibles

La réponse à ces questions, et de façon plus générale la réalisation d'un état des lieux de la situation des bacheliers professionnels et de son évolution devait ainsi s'appuyer sur un travail de reconstitution de leurs parcours au-delà du baccalauréat, de façon à dépasser les idées reçues et les représentations parfois dépourvues de fondement objectif. **Or, la mission s'est très vite heurtée sur ce point à plusieurs difficultés.**

La première est liée au caractère récent des évolutions survenues dans la voie professionnelle, qui ne permet pas de disposer d'un recul suffisant pour en mesurer pleinement la portée :

- **la réforme du baccalauréat dit « en trois ans », engagée en 2009, a été progressive et commence seulement à produire tous ses effets.** Ainsi l'évolution du nombre de bacheliers professionnels a-t-elle été irrégulière : marquée par une forte augmentation entre 2010 et 2012, date à laquelle elle culmine à 190 899 bacheliers du fait de l'arrivée simultanée au niveau du baccalauréat des élèves entrés dans le second cycle de l'enseignement secondaire en 2008 (baccalauréat en quatre ans) et en 2009 (baccalauréat en trois ans), elle a connu l'année suivante un reflux avant de retrouver en 2014 le niveau de 2012 ; ces variations brouillent

quelque peu l'analyse, dans la mesure où elles ne sont pas corrélées à la situation de l'emploi ou au nombre de places disponibles en BTS.

- **le décalage inhérent à la production de données statistiques accroît encore la difficulté** : si les années 2013 et 2014 apparaissent comme les deux premières années de référence, certaines données, relatives en particulier à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en apprentissage, ne sont pas encore disponibles pour 2014. Il est donc impossible de mesurer les effets de la très forte augmentation du nombre de bacheliers professionnels (+30 000) à la session de juin 2014 ;
- **l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, qui prévoit que les recteurs fixent un pourcentage minimal de bacheliers professionnels dans les STS, a été mis en œuvre pour la première fois à la rentrée 2014** ; cette mesure, qui vise à faciliter la poursuite d'étude de ces bacheliers, n'a donc pas encore porté tous ses fruits.

La seconde difficulté tient à la dispersion et, dans certain cas, au caractère incomplet des données relatives aux parcours des bacheliers professionnels :

- **la collecte et le traitement de ces données relèvent de deux ministères (voire trois entre 2007 et 2013), et pour l'un d'entre eux, de plusieurs directions.** Au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les poursuites d'études sous statut scolaire ou étudiant sont analysées, au sein de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), les vœux de poursuite d'études et la procédure d'affectation des bacheliers par la sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle et les entrées dans la vie active des sortants de lycée et d'apprentissage au niveau IV par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les contrats de professionnalisation sont par ailleurs suivis par la direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Cette situation tient à la fois aux parcours des bacheliers professionnels, qui se répartissent entre lycéens et apprentis d'une part, poursuite d'études et entrée dans la vie active de l'autre, ainsi qu'à la position des STS entre enseignement scolaire (dont elles dépendent pour ce qui est des moyens) et enseignement supérieur. La multiplication des outils statistiques et des enquêtes qui en résulte ne facilite pas le suivi de cette population.
- **ces données, par ailleurs, ne couvrent pas l'ensemble des parcours des bacheliers professionnels.** Ainsi ne dispose-t-on pas de statistiques relatives aux poursuites d'études dans des établissements privés hors contrat ni à la préparation des nombreux titres professionnels et certificats de qualification professionnelle (CQP)¹⁷ enregistrés ou non au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La DARES est en mesure d'indiquer le nombre de jeunes de moins de vingt-six ans en contrat de professionnalisation dont le dernier diplôme est le baccalauréat professionnel, mais seulement pour 2013 et 2014 (l'enquête annuelle sur les contrats de professionnalisation mêlant auparavant bacheliers professionnels et technologiques), et sans pouvoir distinguer parmi eux les sortants de terminale des jeunes en poursuite ou en reprise d'études après une première inscription dans l'enseignement supérieur ou une interruption de leur scolarité. De même, le système d'information actuel de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), qui instruit les demandes d'inscription au RNCP et leur renouvellement, ne permet-il pas

¹⁷ Les Certificats de qualification professionnelle (CQP) sont des certifications attestant d'une qualification dans un emploi propre à une branche professionnelle. Le CQP est créé et délivré par les partenaires sociaux de la branche concernée. A la demande de celle-ci, il peut être enregistré au RNCP après instruction et pour une durée limitée. Il a vocation à préparer à une qualification directement opérationnelle en entreprise. Il constitue à ce titre une réponse souple à l'évolution des besoins de la profession en matière de compétences et permettent de pallier une absence de diplôme ou de titre dans le métier concerné.

d'identifier l'origine des inscrits à la préparation des quelques 1 226 certifications (hors BTS et certificats de qualification professionnelle) inscrites au Répertoire et délivrées par de très nombreux acteurs : ministère du travail, autres ministères, chambres de commerce, chambres des métiers, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), organismes privés de formation. Enfin, les CQP sont gérés par les branches professionnelles, voire dans certains cas directement par des entreprises, et ne font pas l'objet d'un suivi global permettant de disposer de données consolidées. Ainsi donc une part significative des bacheliers professionnels en poursuite d'études (supérieures ou non) échappe-t-elle à toute approche statistique. A titre d'exemple, le SIES estime à environ 8 200 le nombre de jeunes ayant obtenu leur baccalauréat professionnel en 2008 et préparant l'année suivante un BTS en contrat de professionnalisation – ces derniers pouvant par ailleurs être classés, selon les enquêtes, parmi les publics en emploi ou en poursuite d'études, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à l'analyse de leur répartition à la sortie de l'enseignement secondaire.

- **une troisième difficulté tient au caractère lacunaire de certaines séries statistiques** : ainsi ne dispose-t-on pas encore, on l'a vu, des données relatives à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage pour 2014, qui constitue pourtant une année de référence dans la mesure où le nombre de bacheliers professionnels y a atteint son plus haut niveau (avec 2012, où se cumulaient toutefois deux populations de bacheliers, en trois et quatre ans), autour duquel il devrait se stabiliser au cours des prochaines années. Il aurait été intéressant d'analyser la répartition des 30 000 bacheliers supplémentaires recensés l'an dernier et de mesurer leur capacité à trouver un emploi ou une formation dans un contexte économique tendu. De même, l'enquête de la DEPP sur l'insertion à sept mois des lycéens et des apprentis n'est-elle exploitable qu'à partir de 2011 (jusqu'en 2010, elle portait chaque année sur la moitié seulement des spécialités, ce qui obligeait à agréger les données sur deux ans et ne permettait pas un suivi global des bacheliers par année). Ainsi la répartition entre entrées dans la vie active et poursuite d'études ne peut-elle être établie que pour les années 2010 à 2013. Ces lacunes auraient pu être comblées par les deux enquêtes fondées sur le suivi d'un panel : celle du SIES et l'enquête génération du CEREQ. Or, celles-ci remontent respectivement à 2008 et à 2010. Elles sont donc antérieures à la réforme du baccalauréat professionnel et ne permettent pas de mesurer les effets de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels qui s'en est ensuivie sur leur insertion professionnelle et sur leurs poursuites d'études. Il faudra attendre respectivement 2015 et 2016 pour connaître les résultats de ces enquêtes.
- **il est difficile de faire, au plan national, la part des poursuites d'études sous statut scolaire (ou étudiant) et en alternance – apprentissage et contrat de professionnalisation.** En effet, les données relatives aux contrats de professionnalisation ne permettent pas d'isoler, on l'a vu, les bacheliers professionnels inscrits en terminale l'année précédente. L'enquête ADESI réalisée dans les académies de Lyon et de Grenoble (voir ci-dessous), qui distingue les deux voies de poursuite d'études, permet toutefois de combler partiellement cette lacune.
- **les données statistiques relatives au parcours de bacheliers professionnels inscrits en L1 sont peu nombreuses au plan national.** Si l'on sait qu'environ 10% des entrants en licence se trouvent l'année suivante en STS, et que 20% de l'effectif de ces dernières est composé de jeunes non inscrits en terminale l'année précédente, l'on ignore en revanche la part des bacheliers professionnels au sein de ces deux populations. La principale source d'information est le panel de bacheliers 2008 constitué par le SIES, qui fait état des passages, des redoublement et des réorientations au sein de l'université, mais ne précise pas le devenir des sortants en cours de formation. L'on ne connaît pas non plus la part des bacheliers professionnels entrant en L1 qui ont demandé cette formation en premier vœu, ni donc celle des inscrits par défaut – pas plus que le nombre de bacheliers professionnels présents aux examens en première année.

- **il conviendrait enfin de neutraliser l'impact de l'évolution du marché du travail, particulièrement défavorable depuis 2012, sur la situation des bacheliers professionnels.** L'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi n'a pas seulement un effet direct sur l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif ; elle est également susceptible de modifier le comportement des néo-bacheliers en les incitant à la poursuite d'études. Elle entraîne enfin une diminution du nombre d'entrées en apprentissage, qui n'est pas sans conséquences sur le devenir de ces derniers. Il faudrait, pour apprécier les effets de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels, observer celle-ci indépendamment de la conjoncture économique et des variations du taux de chômage.

La mission est cependant parvenue à reconstituer dans ses grandes lignes, avec le concours du SIES et de la DEPP, la répartition des bacheliers professionnels au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat. Elle s'est appuyée pour cela sur les enquêtes d'insertion à sept mois des sortants de lycée et d'apprentissage réalisées par la DEPP, qui lui ont permis d'établir, pour chaque année entre 2010 et 2013, le nombre de nouveaux bacheliers en emploi, au chômage ou en inactivité. Elle en a déduit le nombre de bacheliers en poursuite d'études (supérieures ou non).

Elle a ensuite ventilé ces derniers entre les différentes formations (BTS sous statut scolaire ou en apprentissage, DUT, L1 et autres formations universitaires, apprentissage hors BTS) et fait figurer le solde dans une colonne « autres formations » qui regroupe les BTS préparés en contrat de professionnalisation ou dans des établissements privés hors contrat, les mentions complémentaires de l'Education nationale, la préparation aux concours du secteur sanitaire et social et les nombreuses certifications (titres professionnels inscrits ou non au RNCP, certificats de qualification des branches professionnelles) préparées dans des structures sous tutelle d'autres ministères, telles que l'AFPA, d'organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat) ou encore d'organismes de formation privés. Il est malheureusement impossible à ce jour, faute d'outils statistiques, d'analyser la distribution des bacheliers professionnels entre ces différentes formations, de nature très diverse, à mi-chemin parfois entre l'emploi et la formation, et dont une partie seulement relève du champ de l'enseignement supérieur¹⁸. Cette nébuleuse, où se côtoient formation initiale et continue, temps plein et alternance, accueille en effet des publics en poursuite ou en reprise d'études, dont la situation antérieure n'est pas toujours connue. Ainsi parmi les 34 514 jeunes de moins de vingt-six ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel qui bénéficiaient d'un contrat de professionnalisation en 2014, 23 960 étaient des bacheliers professionnels, sans qu'on puisse déterminer s'ils étaient l'année précédente salariés, en recherche d'emploi ou en scolarité, ni dans ce dernier cas s'ils étaient inscrits en terminale professionnelle, en STS ou dans une autre formation. On ne connaît pas davantage la nature du diplôme ou de la certification préparés dans le cadre de ces contrats. De même, la CNCP considère que 5 000 à 7 000 des quelques 25 000 inscrits dans une formation débouchant sur une certification de niveau III (hors BTS et CQP) sont probablement des bacheliers professionnels, sans qu'on puisse, là non plus, faire la part des sortants de terminale.

¹⁸ Ainsi les contrats de professionnalisation sont-ils classés, en fonction des enquêtes et du type de certification visée, dans les rubriques « emploi » ou « poursuite d'études ». La plupart relèvent bien de la première, dans la mesure où ils constituent une adaptation à l'emploi et où les contenus d'enseignement sont uniquement professionnel ; ceux qui permettent de préparer un BTS s'inscrivent en revanche clairement dans le champ de l'enseignement supérieur.

Enfin, la mission a croisé les données ainsi recueillies au plan national avec celles du Panel 2008 établi par le SIES, celles issues de l'enquête ADESI sur le devenir des bacheliers professionnels dans les académies de Lyon et de Grenoble¹⁹ et celles réunies par les services du rectorat de l'académie de Versailles, qui ont bien voulu se livrer pour l'occasion à un important travail de collecte et de traitement de ces données. Le rapprochement ainsi opéré a permis de s'assurer de la validité des résultats obtenus au plan national et de faire apparaître des écarts limités mais néanmoins significatifs entre académies.

2.2. Si leur répartition entre sorties et poursuite d'études n'a pas beaucoup évolué depuis 2010, ils sont plus nombreux aujourd'hui à n'être ni en formation, ni en emploi au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat

La collecte et le retraitement des données communiquées par le SIES et par la DEPP a permis à la mission d'établir le constat suivant :

Répartition des bacheliers professionnels l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en volume²⁰

	Nb bacheliers	Vie active				Poursuite d'études						
		Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaire	BTS apprent.	Autres apprent.	DUT	L1	Autres	Total études
2010	118 586	27 847	15 406	3 872	46 968	20 435	9 717	3 965	948	8 182	28 371	71 618
2011	156 063	38 240	23 223	5 775	67 011	27 517	9 403	3 526	1 404	12 797	34 405	89 052
2012	190 899	38 654	31 796	6 442	76 892	34 360	12 228	4 815	1 527	15 271	45 806	114 007
2013	159 241	31 716	28 043	6 128	65 887	35 304	10 296	5 351	1 216	12 313	28 874	93 354
Evol 2010-2013, en vol.	+40 655	+3 869	+12 637	+2 256	+18 919	+14 869	+579	+1 386	+268	+4 131	+503	+21 736
Evol 2010-2013, en %	+34,3	+13,9%	+82%	+58,3%	+40,3%	+72,8%	+5,9%	+34,9%	+28,2%	+50,5%	+1,8%	+30,3%

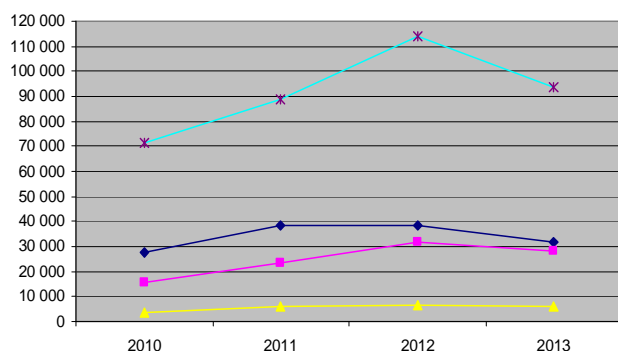
Répartition des bacheliers professionnels l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, en %

	Vie active				Poursuite d'études						
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaires	BTS apprent.	Autres apprent	DUT	L1	Autres	Total études
2010	23,5	13,0	3,2	39,6	17,2	8,2	3,3	0,9	6,9	23,9	60,4
2011	24,5	14,9	3,6	42,9	17,6	6,0	2,3	0,9	8,2	22,0	57,1
2012	20,2	16,6	3,4	40,3	18,0	6,4	2,5	0,8	8,0	24,0	59,7
2013	19,9	17,6	3,8	41,4	22,2	6,5	3,4	0,8	7,8	18,1	58,6

¹⁹ L'enquête ADESI est réalisée par les services académiques d'information et d'orientation des académies de Lyon et de Grenoble, en collaboration avec les divisions des examens, les services informatique et les établissements publics et privés sous contrat. Elle porte sur la situation des jeunes cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat professionnel sous statut scolaire ou en apprentissage (hors apprentis inscrits dans un CFA). Ces derniers sont interrogés au moment où ils viennent retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine, en octobre-novembre. L'enquête permet ainsi de connaître leur situation effective. Menée une année sur deux de 1995 à 2009, elle l'est désormais chaque année. En 2013, elle a obtenu un taux de réponse de 69,7% dans l'académie de Lyon (contre 75% en 2012).

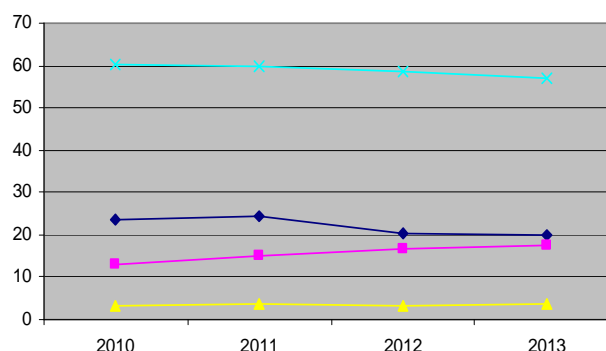
²⁰ Le tableau repose sur plusieurs sources en fonction de la situation des bacheliers au cours de l'année n+1 : la Base centrale de pilotage pour le nombre de bacheliers professionnels et les inscrits en BTS, le système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) pour les inscrits en DUT et en licence, Système d'Information sur la Formation des Apprentis. (SIFA), pour les apprentis, quel que soit le niveau de diplôme, l'enquête « Insertion des lycéens dans la Vie Active » (IVA) enfin pour les sortants de formation initiale.

Répartition des bacheliers professionnels sept mois après l'obtention de leur baccalauréat, en volume

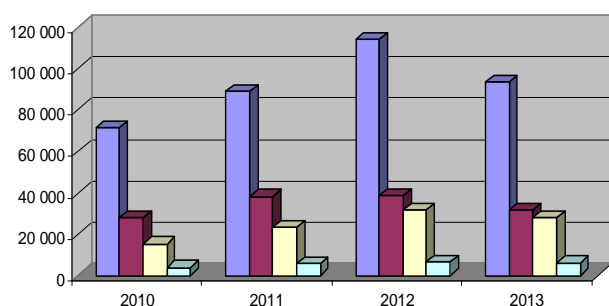


—●— Emploi —■— Chômage —▲— Inactivité —×— Poursuites d'études

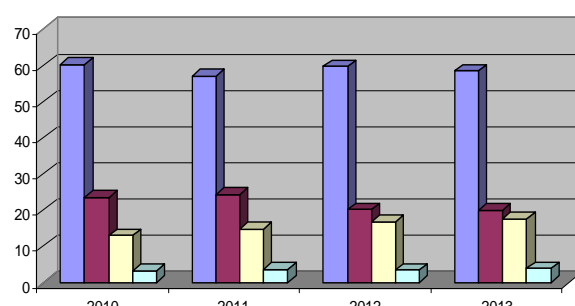
Répartition des bacheliers professionnels sept mois après l'obtention de leur baccalauréat, en %



—●— Emploi —■— Chômage —▲— Inactivité —×— Poursuite d'études



■ Poursuites d'études ■ Emploi □ Chômage □ Inactivité



■ Etudes ■ Emploi □ Chômage □ Inactivité

Ces données recourent celles issues de l'exploitation du Panel 2008 du SIES²¹, qui font apparaître, cette année-là, 55% de poursuites d'études – dont 47% dans des formations relevant de l'enseignement supérieur – et 45% d'entrées dans la vie active :

	Statut scolaire	Apprentissage	Ensemble des bacheliers professionnels
Licence	5	1	5
STS	41	33	39
<i>sous statut scolaire</i>	25	1	20
<i>en contrat d'apprentissage</i>	8	26	11
<i>....en contrat de professionnalisation</i>	8	6	8
Autres formations supérieures	4	2	3
Ensemble des poursuites d'études supérieures	50	36	47
<i>sous statut scolaire</i>	33	2	27
<i>en alternance</i>	17	34	20
Formation non supérieures	7	10	8
Non poursuite d'études	43	54	45
Origine des bacheliers professionnels	82	18	100

²¹ L'étude s'appuie sur la première interrogation d'un panel de bacheliers 2008 mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un échantillon de 12 000 bacheliers, scolarisés dans un établissement public ou privé de France métropolitaine en 2007-2008, a été sélectionné dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères suivants : série de baccalauréat (à l'exception des séries agricoles), âge et mention au baccalauréat, sexe. L'interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2009. Les non-répondants ont été relancés par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse a été de 85%. Des redressements ont été effectués sur la base de la série du baccalauréat, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

Ce premier constat appelle plusieurs commentaires :

- **le taux de poursuite d'études a peu varié au cours de la période, passant de 60,4% à 58,6% ; la part des sortants augmente, à l'inverse, de 39,6% à 41,4%.** En volume, poursuites et sorties s'équilibrent, avec environ 20 000 bacheliers de plus de part et d'autre (les unes augmentant de 30,3%, les autres de 40,3%). La répartition des bacheliers professionnels au sein de ces deux catégories connaît en revanche une évolution sensible : ils sont 21,4% à être en recherche d'emploi ou en inactivité en 2013, contre seulement 13,2% en 2010 ; ceux en emploi ne représentent plus que 19,9% du total, contre 23,5% quatre ans plus tôt. Parmi les bacheliers qui poursuivent, la part des inscrits en STS sous statut scolaire et en L1 augmente (passant respectivement de 17,2% à 22,2% et de 6,9 à 7,8 %), tandis que celle des apprentis en BTS diminue et que celle des inscrits en DUT reste stable. Plus d'un tiers des bacheliers professionnels (entre 20 000 et 37 000 selon les années) poursuivent une formation en dehors des principales voies que sont le BTS sous statut scolaire ou en apprentissage, le DUT ou la licence. Une partie d'entre eux préparent toutefois un BTS dans un établissement privé hors contrat. S'il est difficile d'évaluer précisément leur nombre, il est néanmoins possible de le déduire du nombre d'admis et du taux de réussite. Ainsi représentaient-ils 6,2% des admis au BTS en 2012 (7 407 sur 118 629), avec un taux de réussite de 61,8%. Le nombre de candidats à l'examen issus d'un établissement privé hors contrat s'élevait donc à 11 985. Sachant que certains de ces établissements ne présentent à l'examen qu'une partie de leurs élèves et qu'ils connaissent, comme les autres, un phénomène d'évaporation au cours ou à l'issue de la première année, on peut estimer à 20 000 au moins le nombre d'entrants en première année de BTS. Si l'on suppose que les bacheliers professionnels y représentent, comme dans les établissements publics et privés sous contrat, un peu moins de 30% de l'effectif, ils seraient au moins 7 000 à s'inscrire chaque année dans ce type d'établissement ;
- **le nombre total de bacheliers professionnels qui s'engagent dans la préparation d'un BTS se situe entre 60 000 et 70 000 :** aux 35 304 inscrits en STS sous statut scolaire dans des établissements publics ou privés sous contrat en 2013 s'ajoutent en effet les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage (12 228) ou de professionnalisation (environ 8 000) et les inscrits dans des établissements privés hors contrat (dont le nombre n'est pas connu mais ne saurait être inférieur à 7 000) – soit près d'un bachelier professionnel sur deux (entre 45% et 50%). Ce chiffre élevé vient contredire certaines analyses, établies sur la base des seuls inscrits sous statut scolaire, selon lesquelles la poursuite en STS concernerait seulement un élève de la voie professionnelle sur cinq. Plus que jamais, les bacheliers professionnels identifient le BTS comme la formation la mieux adaptée à leur profil et seule la concurrence des autres bacheliers les empêche de s'y inscrire en plus grand nombre dans les lycées publics ou privés sous contrat. Cela pose la question de l'évolution de la carte des BTS, de façon à mieux ajuster la demande et l'offre de formation et à réduire le nombre de places vacantes, mais aussi de l'augmentation des capacités d'accueil dans cette voie de poursuite d'études – sous réserve que le marché de l'emploi soit en capacité d'accueillir un plus grand nombre de diplômés de niveau bac+2 ;
- **la répartition à peu près égale des bacheliers professionnels entre poursuite d'études et entrées dans la vie active dissimule une fragilisation de leur situation.** La forte augmentation des entrées en STS sous statut scolaire (+14869) n'a pas suffi en effet à absorber les 40 655 bacheliers supplémentaires. La stagnation du nombre d'apprentis, qui passe de 13 682 en 2010 à 15 647 en 2013 (+14,4%) alors que le nombre de bacheliers augmente de plus de 34%, et l'absence d'autres voies de poursuites d'études clairement identifiées en dehors de la licence se sont traduites par une forte hausse du nombre d'entrants dans la vie active, lesquels, dans un contexte marqué par le resserrement du marché de l'emploi, sont venus grossir les rangs des demandeurs d'emploi et des inactifs (+14 893), tandis que le nombre de jeunes en emploi augmentait beaucoup plus faiblement (+ 3 869). Au total, si l'on additionne chômeurs, inactifs et inscrits en L1, où leur taux de réussite est très faible, la part

des bacheliers professionnels qui se trouvent en situation difficile atteint 29,2% en 2013, soit près du tiers de l'effectif. A ces 46 484 jeunes sans véritable solution sept mois après l'obtention de leur baccalauréat (ils étaient 27 460 quatre ans plus tôt) s'ajoute une partie des inscrits dans des établissements privés hors contrat, dont le taux d'accès au diplôme est souvent plus faible que dans les établissements publics ou privés sous contrat. On notera à ce propos que la rubrique « autres poursuites d'études », qui comprend, outre ces bacheliers inscrits à la préparation du BTS dans des établissements privés hors contrat, ceux qui préparent une autre certification (mention complémentaire, titre professionnel, etc.) représente chaque année entre 28 000 et 46 000 jeunes, soit 18% à 24% de l'effectif total. Il serait intéressant, dès lors, de connaître leur situation exacte et leur devenir, qui n'est pas toujours assuré.

- **si la mission ne dispose pas encore des données relatives à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage en 2014, l'évolution du nombre de poursuites d'études, rapporté au nombre de bacheliers, constitue un motif d'inquiétude.** En 2013, en effet, le tassement des entrées en STS et le recul de l'apprentissage se sont accompagnés d'une diminution sensible du nombre de bacheliers. Leur impact sur le devenir de ces derniers a donc été limité. En 2014, en revanche, le nombre d'inscrits en STS augmente moins, proportionnellement, que le nombre de bacheliers professionnels²². On compte ainsi 31 532 bacheliers supplémentaires (+19,8%) pour seulement 2 356 entrants de plus en STS (+6,7%) et 2 470 en L1 (+20%). Les premières remontées, non encore officielles, indiquent par ailleurs une stagnation du nombre d'entrées en apprentissage. L'accroissement du nombre de bacheliers risque dès lors de se traduire par une augmentation proportionnelle du nombre d'entrées dans la vie active – laquelle risque d'entraîner au regard de l'évolution actuelle du marché de l'emploi, une forte progression du taux de chômage des bacheliers professionnels. Ce sont ainsi près de 25 000 jeunes diplômés supplémentaires qui pourraient s'ajouter aux quelques 50 000 bacheliers déjà en difficulté en 2013. Ce constat d'un nombre croissant de bacheliers professionnels ne trouvant ni emploi ni formation au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat, s'il se vérifie, apparaît alarmant. Il plaide en faveur d'une régulation des flux à l'entrée en seconde professionnelle et/ou d'un élargissement de l'accès de ces bacheliers en STS, à condition, toutefois, que celui-ci ne se traduise pas par une augmentation de leur taux d'échec.

²² « Les discours relatifs à l'élévation du niveau de qualification ou à la corrélation qui existe entre le niveau de diplôme et l'insertion dans un contexte d'atonie du marché de l'emploi, ne se sont pas traduits par une augmentation significative des taux de poursuites d'études des bacheliers professionnels à la rentrée 2014. Le taux de nouveaux bacheliers professionnels intégrant une STS a même baissé (passant de 20,4 % à 18,5 %) » (L'Affectation des bacheliers technologiques et professionnels, op.cit. p. 36.

2.3. Les données académiques recourent largement celles collectées au plan national et confirment la dégradation de leur situation

Les données réunies par la mission au plan national rejoignent le constat effectué dans l'académie de Versailles. Les services de la Délégation académique à la prospective et à l'évaluation des performances (DAPEP) du rectorat ont bien voulu se livrer, à la demande de la mission, au même exercice de cartographie et sont parvenus à des résultats très proches.

	Nb Bacheliers (1)	Vie active (2)				Poursuite d'études							
		Emploi (4)	Chômage	Inactivité Stages	Total actifs	BTS Scolaire (1)	BTS apprent. (3)	Autres apprent. (3)	DUT (1)	L1 (1)	contrats de pro (5)	Autres	Total études
2010	7 126	1449	891	342	2 682	1 929	533	80	60	815	331	696	4 444
2011	9 288	1685	1264	399	3 348	2 211	804	156	76	1 125	424	1 144	5 940
2012	10 702	1907	1922	556	4 385	2 470	869	224	82	1 170	335	1 167	6 317
2013	9 010	1563	1686	447	3 696	2 412	648	146	57	834	292	925	5 314
Evol. 2010-2013, en %	+1 884	+114	+795	+105	+1 014	+483	+115	+66	-3	+19	-39	+229	+870
Evol. 2010-2013, en %	+26,4%	+7,9%	+89,2%	+30,7%	+37,8%	+25,0%	+21,6%	+82,5	-5%	+2,3%	-11,8%	+32,9%	+19,6%

Source : Académie de Versailles, Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances (DAPEP).

- (1) source BCP (Bacheliers MEN Scolaires, STS Scolaires : Données individuelles, DUT-L1 : SISE)
- (2) Enquête IVA – résultats au 1^{er} février de l'année n+1 (sept mois après la sortie de lycée)
- (3) Source : SIFA Ile de France
- (4) Y compris autres contrats aidés
- (5) Tous contrats de professionnalisation, quel que soit le niveau
- (6) Ensemble autre apprentissage et tous contrats de professionnalisation

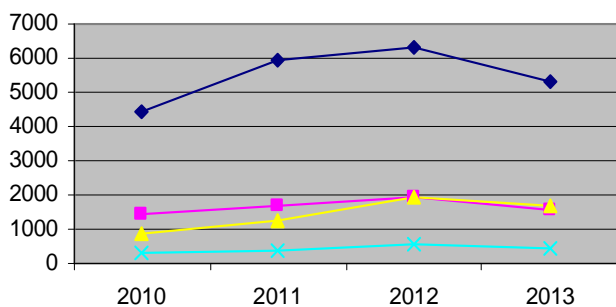
L'augmentation du nombre de bacheliers est moins forte qu'au niveau national (+26,4% contre +34,3%). Elle se répartit là encore de façon à peu près égale entre sorties (53,8%) et poursuite d'études (46,2%) – les premières l'emportant toutefois légèrement alors qu'elles ne représentent au niveau national que 47,7% de l'augmentation constatée. Les poursuites d'études, qui se situaient en 2010 au-dessus de la moyenne, augmentent moins vite que dans d'autres académies (+19,6%). Rapportées au nombre total de bacheliers, elles reculent de 3,4 points (contre 1,8 point au plan national) mais représentent encore en 2014 59% de l'effectif contre 41% pour les sorties (58,6 et 41,4% au plan national).

La seule différence notable avec l'évolution observée au plan national concerne la part des STS sous statut scolaire, qui demeure stable sur l'ensemble de la période (après une baisse relative en 2011 et 2012) – le nombre d'entrées progressant de façon proportionnelle au nombre de bacheliers. Cette quasi-stagnation s'explique par la part déjà très importante de bacheliers professionnels admis en STS en 2010 : 27,1%, contre seulement 17,2% au plan national. Bien qu'ayant légèrement diminué en 2013 (26,8%), elle demeure nettement au-dessus de la moyenne nationale (22,2%). L'apprentissage et les inscriptions en L1 augmentent très légèrement, tandis que le nombre de contrats de professionnalisation diminue un peu. L'emploi chute en revanche en 2013 (-18%) après trois années successives d'augmentation, sans qu'on observe de remontée du nombre de chômeurs.

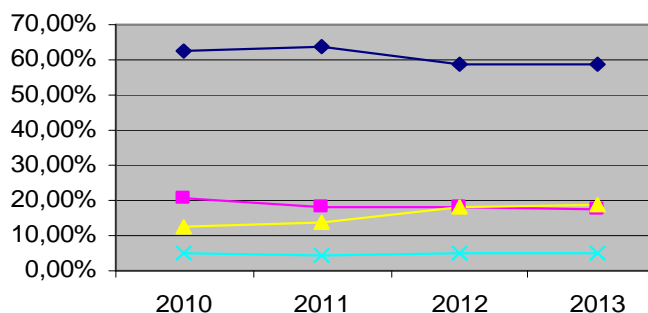
	Vie active (2)				Poursuite d'études							
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total actifs	BTS scolaire	BTS apprentissage	Autres apprentissage	DUT (1)	L1	Contrats de pro	Autres	Total études
2010	20,3%	12,5%	4,8%	37,6%	27,1%	7,5%	1,1%	0,8%	11,4%	4,6%	9,8%	62,4%
2011	18,1%	13,6%	4,3%	36,0%	23,8%	8,7%	1,7%	0,8%	12,1%	4,6%	12,3%	64,0%
2012	17,8%	18,0%	5,2%	41,0%	23,1%	8,1%	2,1%	0,8%	10,9%	3,1%	10,9%	59,0%
2013	17,3%	18,7%	5,0%	41,0%	26,8%	7,2%	1,6%	0,6%	9,3%	3,2%	10,3%	59,0%

Source : Académie de Versailles, Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances (DAPEP).

Répartition des bacheliers professionnels de l'académie de Versailles, en volume

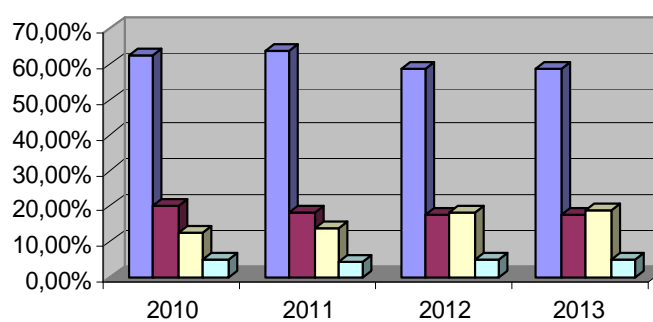
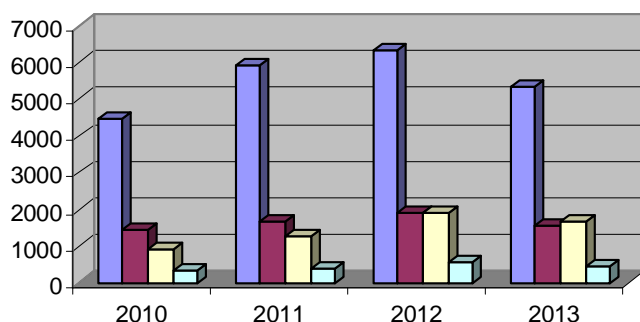


Répartition des bacheliers professionnels de l'académie de Versailles, en %



◆ Etudes ■ Emploi ▲ Chômage ✕ Inactivité

◆ Etudes ■ Emploi ▲ Chômage ✕ Inactivité



■ Etudes ■ Emploi □ Chômage □ Inactivité

■ Etudes ■ Emploi □ Chômage □ Inactivité

Sur l'ensemble de la période 2007-2013, on observe également une répartition à peu près égale de 3 411 bacheliers professionnels supplémentaires entre les sorties (+1 640) et les poursuites d'études (+1 771). Concernant les premières, l'emploi recule fortement, passant de 24,4% des bacheliers à 17,3% (même si le nombre de bacheliers en emploi sept mois après l'obtention de leur baccalauréat augmente légèrement). La part des sortants au chômage ou en inactivité connaît une augmentation inversement proportionnelle : les demandeurs d'emploi, qui n'étaient que 9,2% parmi les bacheliers 2007, sont désormais 18,7%, et les inactifs passent de 3,1% à 5%.

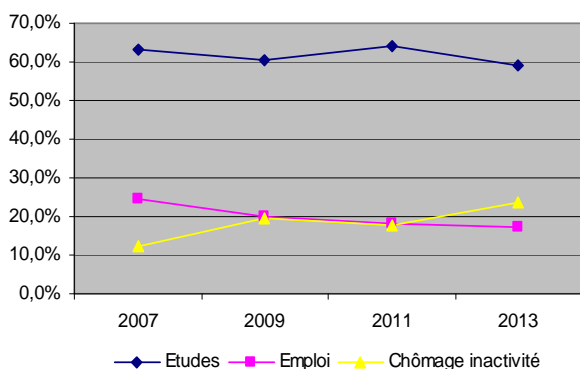
	Nb Bacheliers (1)	Total études	Emploi (2)(4)	Chômage (2)	Stages, Inactivité (2)	Total vie active
2007	5 599	3 543	1369	514	173	2 056
2009	7 196	4 355	1442	1096	303	2 841
2011	9 288	5 941	1684	1264	399	3 347
2013	9 010	5 314	1563	1686	447	3 696
Evol. 2007-2013, en vol	+3 411	+1 771	+194	+1 172	+274	+1 640
Evol. 2007-2013, en %	+60,9%	+50,0%	+14,2%	+228,0%	+158,4%	+79,8%

Source : Académie de Versailles, Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances (DAPEP).

La part des poursuites d'études demeure à peu près stable sur l'ensemble de la période 2007-2013, avec néanmoins des variations d'une année sur l'autre. Celle des bacheliers en emploi diminue en revanche, tandis que le nombre des demandeurs d'emploi et des inactifs est multiplié par trois et leur part au sein de l'effectif par deux. Les courbes de l'emploi et du chômage se croisent ainsi en 2011.

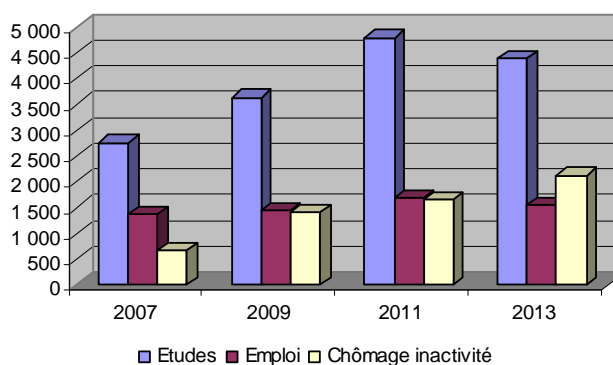
Répartition des bacheliers professionnels dans l'académie de Versailles, en %

	Etudes	Emploi	Chômage inactivité
2007	63,3%	24,5%	12,3%
2009	60,5%	20,0%	19,4%
2011	64,0%	18,1%	17,9%
2013	59,0%	17,3%	23,7%



Répartition des bacheliers professionnels dans l'académie de Versailles, en volume

	Etudes	Emploi	Chômage inactivité
2007	3 543	1369	687
2009	4 355	1442	1399
2011	5 941	1684	1663
2013	5 314	1563	2 133



Le constat est le même dans l'académie de Grenoble, où le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels, qui n'avait pas cessé d'augmenter depuis vingt ans – passant de 34% en 1993 à 53% en 2009 et plus de 56% en 2011 – diminue légèrement à la rentrée 2013 (54,8%), alors que le nombre de bacheliers augmente fortement. Leur répartition entre formations sous statut scolaire et en alternance – lesquelles continuent de se développer en dépit de la contraction du marché de l'emploi – évolue peu depuis 2009 (environ 35% et 20% des bacheliers chaque année). On notera cependant que le taux de poursuite d'études tend à se stabiliser depuis 2009, alors que le nombre de bacheliers connaît une forte augmentation.

« L'accès à l'alternance des bacheliers professionnels n'a pas trop pâti de la contraction du marché de l'emploi. Leur taux de poursuite d'études dans cette voie, en hausse de 16 à 22 % entre 2003 et 2007, période faste pour l'emploi, s'est ensuite stabilisé autour de 20 % malgré la dégradation de la conjoncture. En termes d'effectifs estimés, cela représente une forte progression : en 2013, ce sont plus de 1 000 nouveaux Bac Pro qui signent un contrat d'alternance, contre à peine 700 en 2011, et guère plus de 400 en 2003.

*Le taux de poursuite d'études à temps plein, au contraire, paraît largement dépendant de l'état du marché de l'emploi : il augmente nettement quand le taux d'emploi diminue, et inversement (voir page 4). En baisse (de 30 à 25 %) entre 2003 et 2007, il n'a cessé d'augmenter depuis 2008 avec la montée de la crise, pour atteindre le niveau record de 35 % en 2011, auquel il se maintient en 2013. En termes d'effectifs *, cela représente une croissance spectaculaire du nombre de Bac Pro poursuivant des études à temps plein : d'environ 800 en 2003 à 1 100 en 2011 et près de 2 000 en 2013 ».*

La part des entrants dans la vie active progresse ainsi de 43,9% à 45,2%. Ceux en emploi cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat ne représentent cependant plus que 26,6% d'entre eux, contre 30,9% en 2012, tandis que ceux au chômage, en stage ou en inactivité sont désormais 18,6%, contre seulement 13% l'année précédente. Le taux de chômage, défini comme le total des effectifs en emploi (y compris alternance et en recherche d'emploi sur les effectifs en recherche d'emploi, atteint son plus bas niveau en 2007 (10,8%), avant de remonter en 2009 (18,5%) et surtout en 2013 (20,9%), après une légère amélioration en 2011 (15%). Cette baisse du taux d'emploi des bacheliers professionnels est liée à la fois à la dégradation de la conjoncture régionale et à l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre beaucoup plus important de bacheliers à la rentrée 2013 (5 413 contre 3 266 l'année précédente, soit une augmentation de 65,7%). La part de ceux en emploi sept mois après l'obtention du baccalauréat diminue ainsi de 31% à 27%, alors que leur nombre augmente (près de 1 500 contre

un millier en 2012). En d'autres termes, le marché de l'emploi, qui se resserre en 2013, absorbe seulement 432 des 2 147 bacheliers supplémentaires, qui se reportent principalement sur les formations sous statut scolaire (+761) ou en alternance (+373).

Situation des bacheliers professionnels de l'académie de Grenoble cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat, en volume

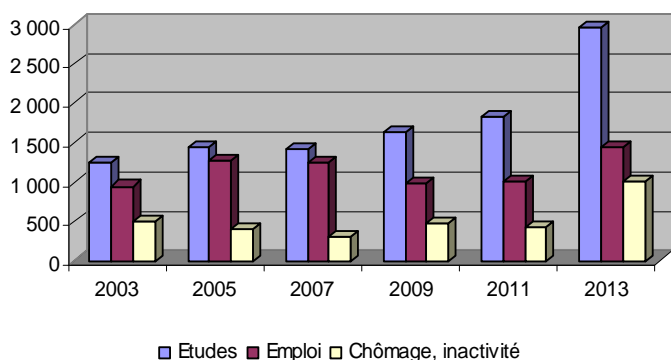
	Nb bacheliers	Scolarité	Alternance	Total études	Emploi	Chômage	Stages, inactivité	Total vie active
2003	2 683	811	436	1 247	945	369	121	1 435
2005	3 118	825	624	1 449	1 274	312	83	1 669
2007	2 971	754	663	1 417	1 246	232	74	1 552
2009	3 067	1 022	600	1 622	980	358	106	1 444
2011	3 266	1 139	691	1 830	1 010	301	125	1 436
2013	5 413	1 900	1 064	2 964	1 442	661	347	2 450

Situation des bacheliers professionnels de l'académie de Grenoble cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat, en %

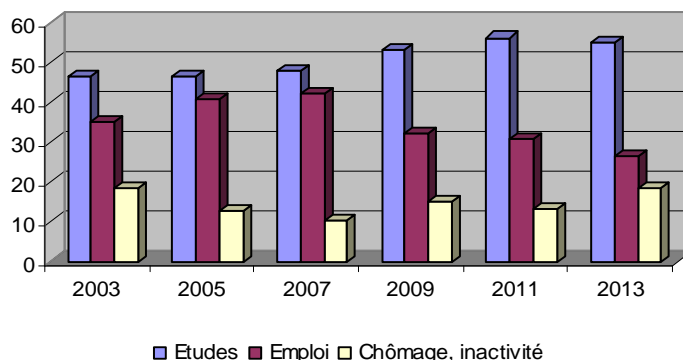
	Scolarité	Alternance	Total études	Emploi	Chômage	Stages, inactivité	Total vie active
2003	30,2	16,3	46,5	35,2	13,8	4,5	53,5
2005	26,4	20,0	46,4	40,9	10,0	2,7	53,6
2007	25,4	22,3	47,7	41,9	7,8	2,5	52,3
2009	33,3	19,6	52,9	32,0	11,7	3,5	47,1
2011	34,9	21,1	56,1	30,9	9,2	3,8	43,9
2013	35,1	19,7	54,8	26,6	12,2	6,4	45,2

Source : ADESI 2013. Quelle orientation pour les nouveaux bacheliers professionnels issus de la réforme de l'enseignement professionnel, Académie de Grenoble, octobre 2014.

Répartition des bacheliers professionnels sous statut scolaire de l'académie de Grenoble, en vol.



Répartition des bacheliers professionnels sous statut scolaire de l'académie de Grenoble, en %



L'enquête ADESI montre, de façon plus générale, que les variations du taux de chômage des bacheliers professionnels (comme des autres jeunes diplômés) suivent, en les amplifiant, celles de l'ensemble de la population active.

Evolution du taux de chômage des bacheliers professionnels dans l'académie de Grenoble

	Population active	Bacheliers professionnels
2003	7,4	21,1
2005	7,5	14,1
2007	6,1	10,8
2009	8,5	18,5
2011	7,9	15,0
2013	8,5	20,9

Source : enquête ADESI 2013.



Ce phénomène est particulièrement marqué à la hausse : de 2007 à 2009, alors que le taux de chômage en Rhône-Alpes augmente de 2,4 points, celui des bacheliers professionnels de l'académie fait un bond de près de huit points. De même, entre 2011 et 2013, l'impact de la dégradation du marché du travail est beaucoup plus marqué sur les bacheliers professionnels (leur taux de chômage augmentant de près de 6%), que sur l'ensemble de la population active (+0,6%).

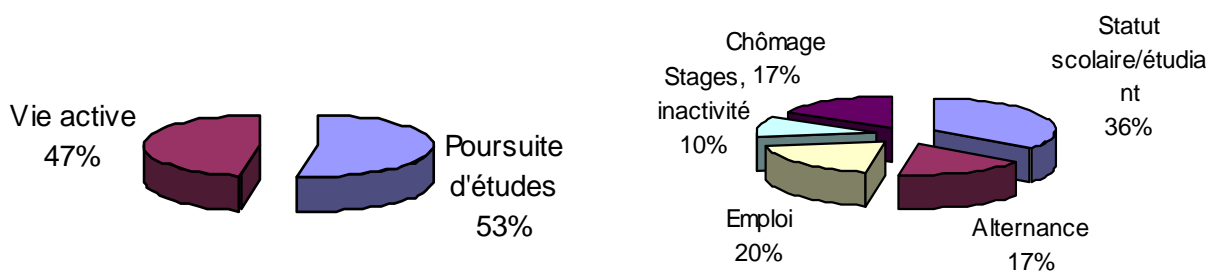
Répartition des bacheliers professionnels l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat

	Total	Emploi	Chômage	Stages, Inactivité	Total actifs	BTS scol.	BTS altern.	Total BTS	L1	Autres scolaire	Autres altern.	Total études
2003	2 683	945	369	121	1 435	546	358	904	114	152	78	1 248
2005	3 118	1 274	312	83	1 669	554	476	1 030	111	159	148	1 448
2007	2 971	1 246	232	74	1 552	537	547	1 084	76	141	116	1 417
2009	3 067	980	358	106	1 444	713	509	1 222	132	177	92	1 623
2011	3 266	1 010	301	125	1 436	770	568	1 338	145	225	123	1 830
2013	5 413	1 442	661	347	2 450	1 197	774	1 971	324	379	290	2 964
2003-2013	+2 730	+497	+292	+226	+1 015	+651	+416	+1 076	+210	+327	+212	+1 716
%	+101,7%	+52,6%	+79,1%	+186,7%	+70,7%	+119,2%	+116,2%	+118,0%	+184%	+149,3%	+271%	+137,5%

L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels en poursuite d'études ou en emploi, bien que spectaculaire entre 2009 et 2013, est cependant moins rapide que celle du nombre de bacheliers. Si la part de ceux qui se trouvent ainsi en difficulté, soit qu'ils peinent à trouver un emploi, soit qu'ils s'inscrivent à l'université dans des formations où ils connaissent un fort taux d'échec, demeure stable, leur nombre, en revanche, augmente fortement.

Répartition des bacheliers supplémentaires à la rentrée 2013

	Etudes								Vie active			Total	
	Statut scolaire/ étudiant				Alternance				Emploi	Stages, inactivité	Chômage		Total actifs
	BTS scol.	L1	Autres	Total scol.	BTS altern.	Autres altern.	Total altern.	Total études					
Bacheliers supplémentaires	+427	+179	+154	+761	+206	+167	+373	1 134	+432	+222	+360	+1 014	+2 147
Répartition	19,9%	8,3%	7,2%	35,4%	9,6%	7,8%	17,4%	52,8%	20,1%	10,3%	16,8%	47,2%	100%



Au total, si un peu moins des deux-tiers de ces bacheliers supplémentaires ont trouvé, cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat, un emploi ou une solution de poursuite d'études a priori satisfaisante (44,5% en BTS ou dans d'autres formations sous statut scolaire ou en alternance, hors L1, et 20,1% en emploi), 35,4% se trouvent en situation difficile (27,1% qui ne sont ni en emploi ni en formation et 8,3% qui s'inscrivent en L1 à l'université).

« La première promotion de Bac Pro « 3 ans » a eu à affronter un marché de l'emploi particulièrement défavorable en 2013, et l'explosion du nombre de diplômés (+66%) par rapport à la dernière promotion de Bac Pro « 2 ans » en 2011, n'a certainement pas joué en sa faveur. Le taux d'accès à l'emploi des Bac Pro 2013 est inférieur de 4 points à celui de leurs prédécesseurs de 2011 (27% contre 31%), leur taux de chômage supérieur de près de 6 points (20,9. contre 15%). La part de l'inactivité est elle aussi en nette progression (de 3,8% à 6,4%).

Si les poursuites d'études, dans leur ensemble, sont restées à peu près stables (à hauteur de 35% pour le temps plein et de 20% pour l'alternance), c'est grâce à une hausse des entrées en licence, formations complémentaires d'un an et autres formations ou écoles spécialisées, mais pas à un maintien de l'accès en BTS qui, par rapport à 2011, a régressé de 3 points en alternance (17% à 14 %), et de 2 points à temps plein (24% à 22%). L'offre de contrats d'alternance et de formation en BTS n'a sans doute pas été suffisante pour absorber, comme par le passé, le « trop plein » de diplômés « laissés sur le carreau » par le marché de l'emploi classique » (Quelle nouvelle orientation pour les bacheliers professionnels, op cit, p. 8).

Les résultats de l'enquête ADESI dans l'académie de Lyon rejoignent ceux de Grenoble. Près de six bacheliers sur dix (58,3%) sont en poursuite d'études en 2013, en BTS (35%), à l'université (11,9%) ou dans d'autres formations (11,4%). 22,3% sont en emploi (26,6% à Grenoble) et 11,7% en recherche d'emploi (12,2% à Grenoble). Ces données varient très fortement selon les spécialités : 67,5 des diplômés dans le secteur de la gestion et de l'administration poursuivent (37,6% en BTS et 1ç ?6% à l'université) 62,2% des titulaires du baccalauréat « Electricité, électronique » poursuivent, dont 48,6% en BTS, 6,7% à l'université et 6,9% dans d'autres formations, contre seulement 40,7% pour ceux d'un baccalauréat « Transport, logistique » (24,8% en BTS, 8,8% à l'université et 7,1% dans d'autres formations) et 36,2% pour ceux d'un baccalauréat « Alimentation, hôtellerie-restauration (11,3% en BTS, 5% à l'université et 19,9% dans d'autres formations, en particulier des mentions complémentaires en un an). Les filles sont plus nombreuses à poursuivre (62,4%, contre 55,4% pour les garçons), ainsi que les bacheliers issus de l'enseignement privé (62,1%, contre 56,9% pour ceux du public).

Un peu moins d'un tiers des poursuites d'études dans l'académie de Lyon s'effectuent en 2013 en alternance.

	Ain	Loire	Rhône	Ensemble
Statut scolaire/étudiant	65,7	67,7	69,6	68,4
Alternance	34,3	32,3	30,4	31,6
<i>dont contrat d'apprentissage</i>	28,5	23,2	18,6	21,5
<i>dont contrat de professionnalisation</i>	5,8	9,1	11,8	10,1

Si la répartition entre alternance et statut scolaire varie peu entre les trois départements de l'académie, on note en revanche des écarts dans le recours au contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : le premier est plus répandu dans l'Ain (28,5% des poursuites d'études) que dans le Rhône (18,6%), où le second représente une part significative des poursuites (11,8%, contre seulement 5,8% dans l'Ain) – la Loire se situant à cet égard dans la moyenne départementale. Sans doute cet écart doit-il davantage au tissu économique qu'au choix des bacheliers eux-mêmes ou à la nature des certifications préparés.

3. Une insertion plus difficile des bacheliers professionnels sur le marché du travail

La mission s'est appuyée pour retracer l'évolution du taux d'emploi des bacheliers professionnels sur les résultats de deux enquêtes pilotées par la DEPP :

- l'enquête « Insertion des lycéens dans la Vie Active » (IVA), réalisée chaque année auprès des jeunes sortants des formations professionnelles et technologiques sous statut scolaire des lycées publics et privés sous contrat, sept mois après leur sortie du système éducatif ;
- l'enquête « Insertion professionnelle des apprentis » (IPA), réalisée par les services statistiques académiques en collaboration avec les Centres de formation d'apprentis (CFA). Ces derniers interrogent tous les sortants de formations en apprentissage qui ne signent pas un nouveau contrat d'apprentissage ou ne reprennent pas des études sur leur situation professionnelle au 1^{er} février de l'année suivante.

3.1. Une dégradation sensible de la situation des bacheliers professionnels depuis 2012

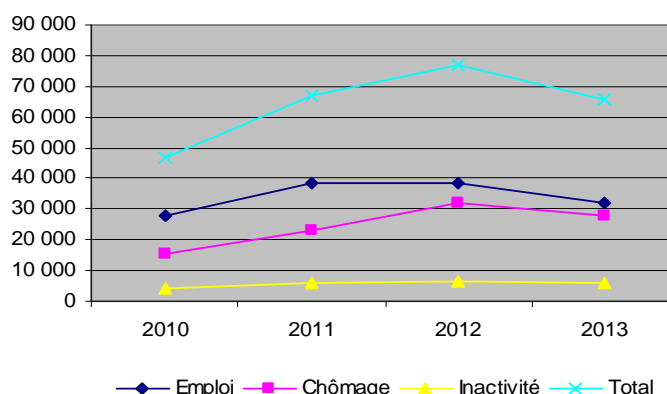
Si l'on rapproche les résultats de ces deux enquêtes en tenant compte uniquement des sortants de terminale ayant obtenu leur baccalauréat l'année précédente, on constate une augmentation continue de la part des demandeurs d'emploi et des inactifs entre 2010 et 2013, proportionnelle à la dégradation du taux d'emploi, qui recule de plus de dix points (de 59,3% à 48,1%).

Situation sept mois après la fin de leurs études de l'ensemble des sortants de terminale professionnelle ayant obtenu leur baccalauréat

	Emploi	Chômage	Inactivité	Total
2010	27 847	15 406	3 872	46 968
2011	38 240	23 223	5 775	67 011
2012	38 654	31 796	6 442	76 892
2013	31 716	28 043	6 128	65 887

Source : MENESR DEPP, enquêtes IPA 2014-IPA 2008, IVA 2014-IVA 2007

	Emploi	Chômage	Inactivité
2010	59,3%	32,8%	8,2%
2011	57,1%	34,7%	8,6%
2012	50,3%	41,4%	8,4%
2013	48,1%	42,6%	9,3%



Si le nombre de bacheliers professionnels en emploi augmente davantage en 2011 que celui des demandeurs d'emploi et des inactifs (le taux d'emploi diminuant toutefois légèrement), il stagne en revanche en 2012 alors que le nombre de sortants continue de progresser : le nombre de demandeurs d'emploi bondit alors de 23 223 à 31 796 et celui des inactifs de 5 775 à 6 442. La tendance se confirme en 2013 : alors que le nombre de sortants diminue de 14,3%, celui des bacheliers en emploi enregistre une baisse de 17,9% contre seulement 11,8% pour les demandeurs d'emploi. Sur l'ensemble de la période, on dénombre ainsi 15 050 bacheliers supplémentaires au chômage ou en inactivité, contre 3 869 en emploi.

3.2. Une érosion du taux d'emploi des sortants d'apprentissage, qui se maintient toutefois à un niveau élevé

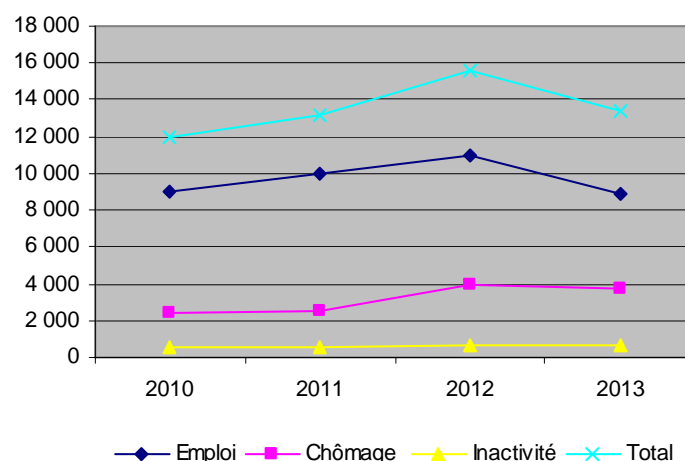
Le fait, pour les bacheliers professionnels, d'avoir effectué leur cursus en apprentissage représente incontestablement un avantage à l'entrée dans la vie active. Ainsi leur situation se dégrade-t-elle beaucoup moins entre 2010 et 2013 que celle de l'ensemble des sortants de la voie professionnelle.

Situation sept mois après la fin de leurs études des sortants de terminale professionnelle ayant obtenu leur baccalauréat par la voie de l'apprentissage

	Emploi	Chômage	Inactivité	Total
2010	9 014	2 464	533	12 011
2011	10 001	2 572	583	13 155
2012	10 962	3 906	691	15 559
2013	8 909	3 723	710	13 341

Source : MENESR DEPP, enquêtes IPA 2014-IPA 2008, IVA 2014-IVA 2007. Champ Apprentis (IPA) : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, y compris sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, interrogés sept mois après la fin des études.

	Emploi	Chômage	Inactivité
2010	75,0%	20,5%	4,4%
2011	76,0%	19,6%	4,4%
2012	70,5%	25,1%	4,4%
2013	66,8%	27,9%	5,3%



Si la part de ceux en emploi diminue de plus de huit points et celle des chômeurs augmente d'autant, le taux d'emploi à sept mois des bacheliers issus de l'apprentissage demeure élevé. Son évolution est néanmoins comparable à celle de l'ensemble des bacheliers professionnels : les deux tiers d'entre eux sont en emploi en 2013, contre les trois quarts en 2010. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente presque trois fois plus vite entre 2010 et 2012 (+58,5%) que celui des sortants en emploi (+21,6%) ; inversement, il diminue moins en 2013 (-4,7% contre -18,7%). Sur l'ensemble de la période, on compte 1 259 chômeurs de plus, alors que le nombre des sortants en emploi reste stable (-105).

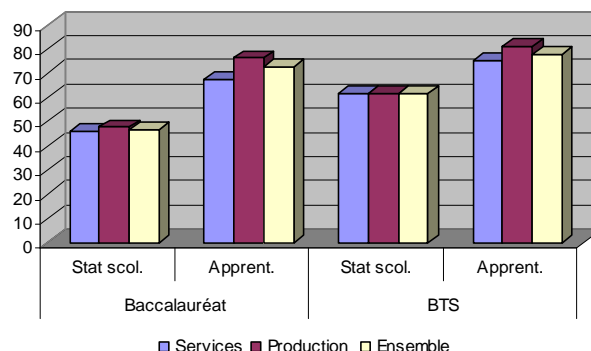
La note d'information de la DEPP de mars 2014 sur les sortants d'apprentissage en 2012 permet de comparer la situation des bacheliers professionnels à celle des autres sortants de formation et de la détailler par secteur et par spécialité²³. **De façon générale, les sortants d'apprentissage bénéficient d'une meilleure insertion professionnelle, quel que soit le niveau de diplôme.**

²³ Celle-ci fait état, au 1^{er} février 2013, de 72,7% de bacheliers professionnels 2012 en emploi, 22,9% au chômage et 4,5% en inactivité, contre 70,5% en emploi, 25,1% au chômage et 4,4% en inactivité selon les données communiquées à la mission par la DEPP. En effet, la note prend également en compte les sortants de première professionnelle et le plus haut diplôme obtenu, qui n'est pas nécessairement le dernier préparé. La DEPP a amélioré en 2015 l'exploitation de l'enquête IPA, en s'intéressant uniquement au dernier diplôme préparé et aux sortants de terminale professionnelle. Les données utilisées par la mission intègrent ce nouveau mode de calcul et diffèrent donc légèrement de celles de la note de mars 2014.

Taux d'emploi à sept mois des bacheliers professionnels et des diplômés de BTS sous statut scolaire et en apprentissage

	Baccalauréat		BTS	
	Scol	Apprent.	Scol	Apprent
Services	45,7	67,6	61,3	75,2
Production	47,6	76,1	61,4	81,2
Ensemble	46,5	72,7	61,4	77,9

Ainsi, le taux d'emploi varie-t-il à la fois selon le niveau de diplôme, la voie choisie (statut scolaire ou apprentissage) et le secteur (production ou services). Celui d'un bachelier issu de l'apprentissage est supérieur de six à quinze points à celui d'un diplômé de BTS sous statut scolaire.

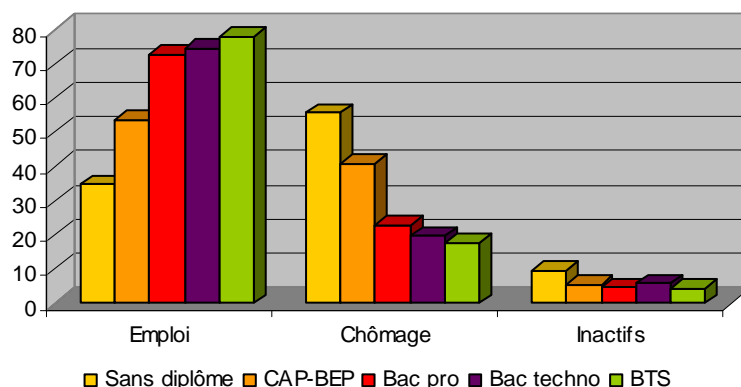


L'écart est plus important entre les deux voies pour un même diplôme qu'entre deux diplômes de niveau différent.

La part des bacheliers professionnels sept mois après leur sortie d'apprentissage s'établit en février 2013 à 72,7%, toutes spécialités confondues, contre 77,9% pour les titulaires d'un BTS, et la part de ceux au chômage à 22,9% (contre 17,6% pour les diplômés de BTS). Si l'on y ajoute les inactifs, on arrive au chiffre relativement élevé de 27,4% (contre 22% pour les titulaires d'un BTS). Cela s'explique par la nature de l'enquête, effectuée sept mois après la sortie de formation, contre trois ans pour l'enquête Génération du CEREQ, et par la forte dégradation du marché de l'emploi par rapport à l'année précédente : en février 2012, la part des bacheliers professionnels issus de l'apprentissage en emploi était de 77,1%, soit une baisse de-4,4% en un an.

Situation au 1^{er} février 2013 des sortants d'apprentissage selon le plus haut diplôme obtenu (en %)

	En emploi	Au chômage	Inactifs
Sans diplôme	34,8	55,7	9,5
CAP-BEP	53,7	40,9	5,4
Bac pro	72,7	22,9	4,5
Bac techno	74,5	19,6	5,8
BTS	77,9	17,6	4,4
Diplômes niveau I et II	77,4	18,4	4,2
Ensemble	64,9	29,9	5,2
<i>Rappel 1^{er} février 2012</i>	68,8	26,3	4,9



Source : MEN-MESR DEPP, Enquête IPA 2013. Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe. Sortant d'une année terminale de formation ou de première professionnelle en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

On observe toutefois des écarts importants entre :

- **secteurs de formation** : le taux d'emploi des bacheliers du secteur de la production est supérieur de 8,5% à celui des bacheliers du secteur des services (76,1% contre 67,6%, en baisse d'environ cinq points par rapport à 2012, où le taux d'emploi des bacheliers professionnels issus de l'apprentissage était de 80,4% dans la production et de 72,2% dans les services). Cet écart n'est plus que de 6% au niveau des diplômés de BTS en apprentissage : 81,2% contre 75,2% en 2013 (83,8% et 80,2% en 2012, les diplômés de BTS ayant davantage été affectés par la dégradation de l'emploi dans le secteur des services que dans celui de la production). Les bacheliers professionnels du secteur tertiaire sont ainsi confrontés à une double difficulté d'insertion professionnelle et de poursuite d'études (voir ci-dessus p.) ;

- **spécialités au sein d'un même secteur de formation** : ainsi, dans le secteur de la production, le taux d'emploi à sept mois des bacheliers de la spécialité « Technologies industrielles » est de 64,8%, contre 82,4% pour les spécialités « Bâtiment » ou « Génie civil » ; dans le domaine des services, les écarts sont encore plus marqués, le taux d'emploi allant de 49,5% en « Secrétariat » à 83,7% en « Santé ». Si le taux d'emploi diminue de 4,3% dans l'ensemble du secteur de la production et de 4,6% dans celui des services, cette baisse affecte particulièrement certaines spécialités. Il passe ainsi de 80,1% à 64,8% en « Technologies industrielles » et de 58,2% à 49,5% en « Secrétariat ». Les écarts sont beaucoup plus réduits pour les diplômés de BTS, où la plupart des spécialités connaissent un taux d'emploi compris entre 73% et 78%, à l'exception de « Secrétariat » – qui atteint tout de même 65,2% – et de « Santé », qui culmine à 90,5% ;

**Taux d'emploi au 1^{er} février 2013 selon la spécialité
et le plus haut niveau de diplôme obtenu, en %**

	Sans diplôme	Brevet	CAP-BEP	Bac pro	Bac techno	BTS	Niveaux I-II	Ensemble
Agriculture	39,8	41,8	50,2	69,9	66,0	79,1	78,7	62,3
Alimentation	27,5	28,3	55,1	79,7	77,0	80,5	76,2	56,9
Bâtiment	26,3	25,6	55,2	82,4	-	-	-	56,6
Bois	30,8	34,3	61,4	80,4	-	-	-	63,3
Electricité	40,8	-	50,0	74,1	-	82,9	82,4	66,0
Génie civil	-	-	69,9	82,4	-	85,8	88,8	78,3
Mécanique automobile	34,5	-	48,9	77,9	-	86,1	-	63,1
Mécanique générale	-	-	51,1	74,0	-	80,8	81,0	74,7
Energie, chimie	-	-	62,0	77,7	-	83,5	76,8	71,1
Structures métalliques	25,2	-	56,2	73,9	-	87,0	-	60,9
Technologies industrielles	-	-	-	64,8	-	77,9	73,6	74,6
Ensemble production	31,9	32,0	55,1	76,1	70,9	81,2	78,6	63,5
Coiffure, esthétique	15,3	12,0	42,0	69,4	69,9	-	-	54,4
Comptabilité, finance	-	-	-	68,1	68,6	78,2	78,1	77,3
Hôtellerie-restauration	35,8	35,4	52,8	74,7	-	73,3	77,4	60,4
Informatique	-	-	-	-	-	75,5	85,2	82,0
Santé	-	-	76,2	83,7	85,5	90,5	89,8	85,1
Secrétariat	-	-	47,3	49,5	-	65,2	72,1	60,5
Services à la collectivité	-	-	-	61,6	-	73,9	67,0	61,1
Social	-	-	61,2	74,4	73,8	77,5	80,3	67,7
Transport	-	-	70,4	73,1	-	76,9	78,8	72,7
Vente	35,1	28,6	44,3	63,3	62,9	73,5	71,8	60,3
Ensemble services	41,7	38,4	50,6	67,6	75,9	75,2	77,0	66,5

Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation ou de première professionnelle en CFA, interrogés sept mois après la fin des études. Source : MEN-MESR DEPP, Enquête IPA, 2013.

- **niveaux de diplôme au sein d'une même spécialité** : comme on vient de la voir, le taux d'insertion des diplômés de BTS en « Secrétariat » est supérieur de 20 points à celui des bacheliers professionnels dans la même spécialité. On mentionnera également les spécialités « Technologies industrielles » (respectivement 64,8% et 77,9%) et « Structures métalliques », où le taux d'emploi à l'issue d'un BTS est l'un des plus élevés (87%) alors que les bacheliers professionnels dans la même spécialité ont l'un des taux d'emploi les plus faibles dans le secteur de la production (73,9%). Dans certaines spécialités, le baccalauréat professionnel, même obtenu par la voie de l'apprentissage, offre des perspectives d'insertion limitées ;
- **enfin, les bacheliers professionnels en apprentissage bénéficient, plus souvent que la plupart des entrants sur le marché du travail, de contrats à durée indéterminée** : 61,6%, contre 58,5% en moyenne et seulement 57,3% pour les diplômés de BTS. Seuls les niveaux I et II connaissent un taux d'EDI supérieur (64,6%). Contrairement au taux d'emploi, le taux d'EDI demeure stable par rapport à 2012.

Répartition des types de contrats parmi les apprentis en emploi par plus haut diplôme (en %)

	EDI	Interim	EDD	Emploi aidé
Sans diplôme	53,1	10,3	30,4	6,3
Brevet des collèges	45,1	13,5	34,7	6,8
CAP-BEP	53,2	8,5	31,1	7,3
Baccalauréat professionnel	61,6	7,2	24,7	6,6
Baccalauréat technologique	57,5	4,3	31,6	6,6
BTS	57,3	8,0	22,1	12,6
Diplômes de niveaux I et II	64,6	5,2	23,6	6,7
Ensemble	58,5	7,3	26,4	7,7
<i>Rappel au 1^{er} février 2012</i>	<i>58,6</i>	<i>7,4</i>	<i>25,6</i>	<i>8,4</i>

Champ : France métropolitaine + DOM hors Gadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation ou de première professionnelle en CFA, interrogés sept mois après la fin des études. Source : MEN-MEST DEPP, Enquête IPA 2013

Ce constat d'une situation plus favorable au regard de l'emploi pour les bacheliers professionnels ayant effectué leur cursus en alternance constitue, paradoxalement, un motif d'inquiétude. En effet, le

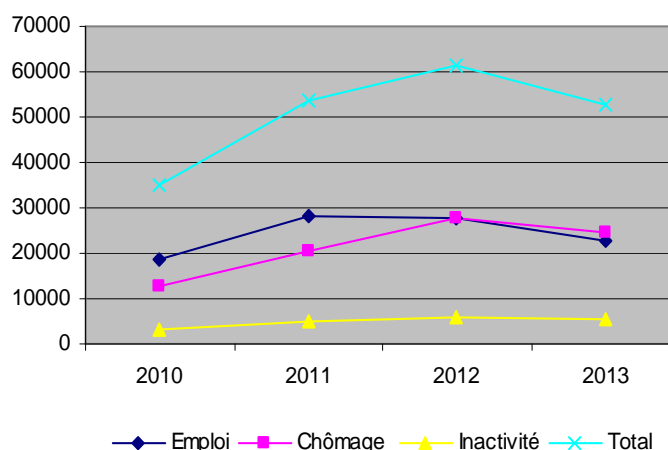
nombre d'entrées en apprentissage en seconde diminue depuis deux ans, du fait de la dégradation du contexte économique mais aussi de la réforme du baccalauréat professionnel – les employeurs hésitant à signer un contrat pour une durée de trois ans, contre deux auparavant jusqu'au CAP et deux autres pour la préparation du baccalauréat. Sans doute conviendrait-il à cet égard de développer des cursus mixtes permettant aux jeunes de la voie professionnelle d'effectuer une première année sous statut scolaire suivie de deux autres en alternance – faute de quoi il est à craindre que le taux d'emploi des bacheliers professionnels qui font le choix d'entrer dans la vie active ou ne trouvent pas de place dans l'enseignement supérieur ne continue de se dégrader, indépendamment de la situation économique.

3.3. Des bacheliers sous statut scolaire en grande difficulté, en particulier dans le secteur tertiaire

Les bacheliers professionnels issus de formations sous statut scolaire sont aujourd'hui particulièrement exposés au risque du chômage.

Situation sept mois après la fin de leurs études des sortants de terminale professionnelle ayant obtenu leur baccalauréat sous statut scolaire

	Emploi	Chômage	Inactivité	Total
2010	18 833	12 835	3 289	34957
2011	28 239	20 482	5 135	53856
2012	27 693	27 890	5 751	61333
2013	22 807	24 320	5 418	52545



Source : MENESR DEPP, enquêtes IPA 2014-IPA 2008, IVA 2014-IVA 2007. Champ Lycéens (IVA 2013) : France métropolitaine + DOM hors académies de Toulouse et de Guadeloupe - Sortants d'une année terminale de formation en lycée public ou privé sous contrat de l'Education nationale, interrogés sept mois après la fin des études.

	Emploi	Chômage	Inactivité
2010	53,9%	36,7%	9,4%
2011	52,4%	38,0%	9,5%
2012	45,2%	45,5%	9,4%
2013	43,4%	46,3%	10,3%

Seuls 43,5% sont en emploi sept mois après leur sortie, contre 53,9% en 2010 et 70,5% pour les sortants d'apprentissage, soit un écart de 27 points. Ils sont moins nombreux désormais que les demandeurs d'emploi : 24 320, contre 22 807. Les courbes de l'emploi et du chômage se croisent en 2012, tandis que la part des inactifs dépasse les 10%. Leurs conditions d'emploi sont par ailleurs moins favorables que celles des sortants d'apprentissage. Ils sont moins nombreux à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (34,6% contre 61,6%) ; la part des emplois aidés s'élève en revanche à 14,2%, contre 6,6% pour les ex-apprentis.

Situation au 1^{er} février 2013 des sortants 2010

	En emploi	Au chômage	Inactifs
Sans diplôme	22,4	56,7	20,9
Brevet des collèges	26,5	52,2	21,3
CAP-BEP	32,4	54,3	13,3
Bac pro	46,5	44,4	9,1
Bac général et techno	51,1	32,6	16,3
BTS	61,4	31,8	6,8
Ensemble	43,2	44,7	12,1
Rappel février 2012	47,8	39,1	13,1

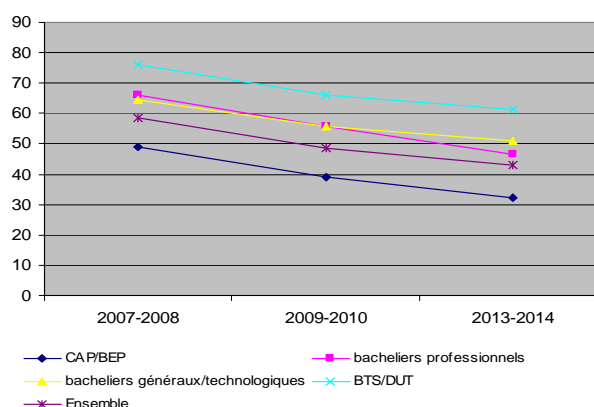
Source : MEN-MESR DEPP, Enquête IVA 2013

Le taux d'emploi varie moins entre secteurs (45,7% dans les services et 47,6% dans la production) et entre spécialités – même s'ils sont particulièrement faibles en « Finances, comptabilité et gestion de personnel » (41,5%) et en « Communication et information » (37%) – que celui des apprentis. L'écart est en revanche plus marqué avec les diplômés de BTS sous statut scolaire, bien que ces derniers enregistrent eux aussi un taux d'emploi plus faible que les sortants d'apprentissage : 61,4% en production et 61,3% dans les services, soit environ 15 points de plus que les bacheliers sous statut scolaire et 15 de moins que les diplômés de BTS par apprentissage. Un diplômé de BTS sous statut scolaire s'insère ainsi moins bien qu'un bachelier professionnel issu de l'apprentissage.

Le taux d'emploi des sortants de lycée diminue de près de 30% entre 2007 et 2013. Leur situation se dégrade plus fortement que celle des diplômés de BTS (-15,8%) ou des autres bacheliers (-20,6%).

Evolution du taux d'emploi des sortants de lycée

	2007-2008	2009-2010	2013-2014	Evolution
CAP/BEP	49,1	38,9	32,4	-34,0%
Bac général/technologique	64,4	55,8	51,1	-20,6%
Bac professionnel	66,1	55,7	46,5	-29,6%
BTS/DUT	76,2	66,1	61,4	-15,8%
Ensemble	58,7	48,4	43,2	-26,4%

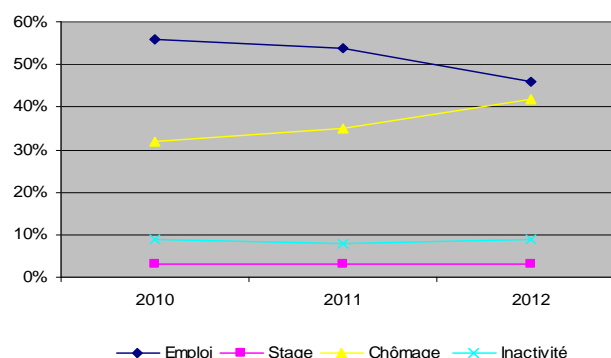


Source : MENESR DEPP, enquêtes IPA 2014-IPA 2008, IVA 2014-IVA 2007. Champ Lycéens (IVA 2013) : France métropolitaine + DOM hors académies de Toulouse et de Guadeloupe - Sortants d'une année terminale de formation en lycée public ou privé sous contrat de l'Education nationale, interrogés sept mois après la fin des études.

On constate la même évolution en Ile-de-France, où le taux d'emploi des bacheliers professionnels chute de vingt points au cours de la même période.

Situation des sortants de lycée en Ile-de-France sept mois après l'obtention du baccalauréat professionnel

Bacheliers	Emploi	Stag e	Chômag e	Inactivit é
2010	56%	3%	32%	9%
2011	54%	3%	35%	8%
2012	46%	3%	42%	9%



Source : L'insertion des lycéens dans la vie active, enquête IVA au 1^{er} février 2013, Rectorat de Créteil.

Si la tendance à l'élévation du niveau de diplôme requis pour s'insérer sur le marché du travail peut expliquer l'écart avec les diplômés à bac+2, il n'en va pas de même avec les bacheliers généraux et technologiques, qui pour la première fois s'insèrent mieux que les bacheliers professionnels en 2013. Cette inversion des courbes pourrait en revanche s'expliquer par l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels, dans un contexte de resserrement du marché de l'emploi.

La mission a complété les données issues des enquêtes IVA et IPA, qui portent sur l'insertion professionnelle à sept mois, par celles de l'enquête 2013 du CEREQ, *Quand l'école est finie, Premiers pas dans la vie active de la génération 2010*, qui ne permet pas de mesurer les effets de

l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels sur leur taux d'emploi mais apporte néanmoins un éclairage intéressant sur les conditions d'insertion à trois ans de la cohorte 2010. Elle fait ainsi apparaître que 39% des bacheliers professionnels du secteur des services et 45% de ceux du secteur de la production n'ont pas connu de période de chômage entre 2010 et 2013. Ils sont presque aussi nombreux dans ce cas que les diplômés à bac+2 (hors secteur de la santé et du social).

Temps total passé au chômage durant les trois premières années de vie active

	0 mois	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Plus de 2 ans
Aucun diplôme	27	11	13	21	28
CAP-BEP	31	16	18	19	16
Baccalauréat	43	22	16	13	6
Bac pro tertiaire	39	22	16	15	8
Bac pro industriel	45	21	17	12	5
Bac techno	41	22	17	14	6
Bac général	48	23	14	10	5
Bac+2 hors santé/social	43	23	18	12	4
Bac+2 santé social	78	17	4	1	1

La plupart des sortants (84%) n'auraient pas connu de période d'inactivité entre 2010 et 2013 et 9% seulement une période d'inactivité courte (moins de trois mois) ou plus longue (trois mois à un an), mais située en début de parcours. Seuls 7% déclarent une période d'inactivité longue ou différée (plus d'un an ou plus de trois mois après avoir occupé un premier emploi) – soit une situation comparable à celle des titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (hors secteur sanitaire et social).

Episodes d'inactivité après la sortie du système éducatif²⁴

	Pas d'épisode d'inactivité	Un court épisode d'inactivité	Au moins un épisode notable en tout début de parcours	Un épisode d'inactivité longue et/ou différée
Aucun diplôme	68	5	5	22
CAP-BEP	82	5	3	10
Baccalauréat	75	9	5	11
Bac professionnel	84	6	3	7
Bac technologique	73	10	4	13
Bac général	64	11	8	17
Bac+2 hors santé/social	83	7	3	7
Bac+2 santé-social	90	5	2	3

Source : CEREQ, Enquête génération 2010.

De même la trajectoire d'entrée dans la vie active des bacheliers professionnels est comparable, en moyenne, à celle des diplômés de niveau bac+2, avec toutefois un écart important entre secteur secondaire et tertiaire.

²⁴ On nomme inactivité de courte durée les épisodes d'une durée de trois mois maximum, qu'ils interviennent en tout début de parcours ou de façon différée. Les épisodes d'inactivité notable sont les périodes d'inactivité de trois mois à un an et qui débutent dans les trois mois suivant la fin de formation initiale. Les épisodes longs ou différés d'inactivité renvoient à une inactivité de plus d'un an, ou à ceux de plus de trois mois intervenus après d'autres événements du parcours (chômage, etc.).

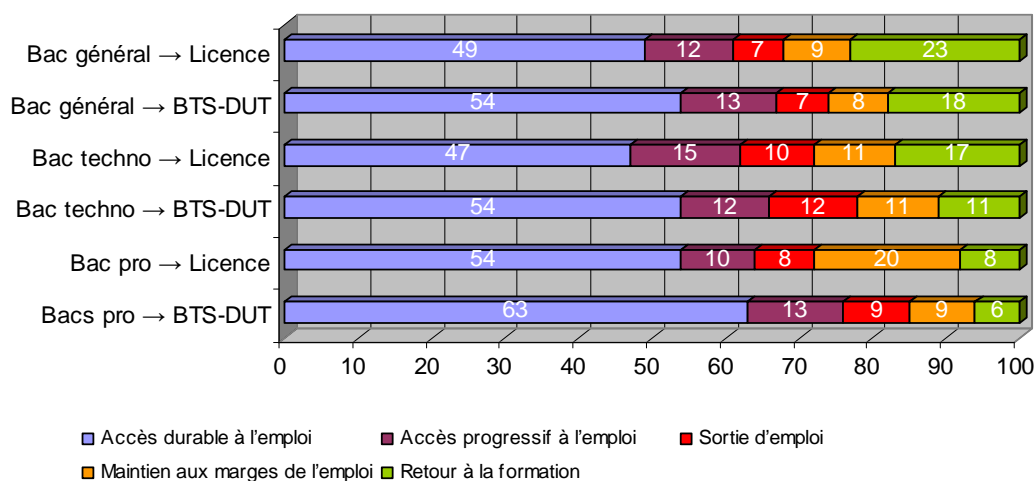
Trajectoires d'entrées dans la vie active selon le niveau de diplôme

	Accès durable à l'emploi		Accès progressif à l'emploi		Sortie d'emploi	Maintien aux marges de l'emploi	Retour à la formation
	Immédiat	rapide	Après chômage	Après inactivité			
Aucun diplôme	17	7	9	6	8	40	13
CAP-BEP	36	12	12	3	11	20	6
Baccalauréat	44	13	7	4	8	9	15
Bac pro tertiaire	46	15	8	4	9	11	7
Bac pro industriel	55	15	9	2	7	7	5
Bac techno tertiaire	40	12	7	4	9	10	18
Bac techno industriel	42	13	8	6	7	11	13
Bac général	38	11	5	6	6	8	26
Bac+2 hors santé/social	51	17	8	3	8	6	7
Bac+2 Santé-social	51	16	6	3	7	5	12

La durée moyenne des séquences en emploi est de 18 mois, contre 17 en moyenne pour les sortants de la génération 2010 et 18 pour les diplômés à bac+2.

L'examen de la trajectoire d'accès à l'emploi des bacheliers professionnels ayant interrompu leur formation en cours de BTS ou de DUT conduit à relativiser l'idée selon laquelle ils se trouveraient en situation d'échec. Leur taux d'accès durable à l'emploi est en effet de 63% et de 76% si l'on y ajoute l'accès progressif²⁵. Or, ces taux sont respectivement de 61% et de 73% pour les bacheliers professionnels tertiaires entrant dans la vie active immédiatement après le baccalauréat et de 70% et de 81% pour les bacheliers professionnels du secteur industriel. La situation est plus défavorable en revanche pour les bacheliers professionnels inscrits en licence : seulement 54% accèdent durablement à l'emploi et 20% se situent dans la catégorie « aux marges de l'emploi », qui regroupe les jeunes en situation de chômage durable ou récurrent.

Trajectoire des jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat obtenu



Ces données sont corroborées par les enquêtes « Insertion des lycéens dans la Vie Active » (IVA)²⁶. Ainsi, celle conduite en Ile-de-France en 2013 sept mois après la sortie de formation des lycéens 2012 fait-elle apparaître, comme les années précédentes, une réduction de l'écart entre diplômés et non-diplômés selon le niveau de formation : très important au niveau V, il n'est plus que de quatre points

²⁵ La trajectoire « accès durable à l'emploi » regroupe l'accès immédiat à l'emploi et l'accès rapide et durable à l'emploi.

²⁶ L'enquête IVA, réalisée chaque année par la DEPP et les académies auprès des jeunes sortants des formations professionnelles et technologiques de lycées, sept mois après leur sortie du système éducatif, est la seule qui fournisse des résultats précis sur les écarts en matière d'accès à l'emploi à l'issue des différentes filières de formation.

au niveau III. 63% des sortants diplômés de BTS accèdent à l'emploi, contre 59% pour les non-diplômés.

Les bacheliers professionnels se caractérisent par une très faible mobilité, tant au cours de leurs études qu'au cours de leurs trois premières années de vie active. La part de ceux qui ont changé de région se situe environ dix points en deçà de la moyenne des jeunes de la génération 2010. Ils sont plus proches à cet égard des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, voire des non-diplômés que des autres bacheliers ou des diplômés à bac+2.

Mobilités géographiques durant les trois premières années de vie active

	Ont changé de région durant leurs études	Ont travaillé hors de leur région de formation	Sont allés travailler en Ile-de-France	Sont prêts à quitter leur région dans les cinq ans
Aucun diplôme	8	18	3	43
CAP-BEP	10	20	4	34
Baccalauréat	17	24	5	40
Bac pro	13	21	3	31
Bac techno	17	25	5	43
Bac général	22	29	7	50
Bac+2 hors santé/social	23	30	7	37
Bac+2 santé/social	38	39	5	2853
Bac+3/4	40	43	13	42
Bac+5	53	53	27	50

Quel que soit l'indicateur retenu, la situation des bacheliers professionnels est plus favorable dans le secteur industriel que dans le secteur tertiaire. Leur accès à l'emploi est plus rapide et leur durée globale d'inactivité plus réduite. Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 78% des bacheliers professionnels industriels sont en emploi, contre seulement 70% des bacheliers professionnels tertiaires (et 67% des sortants de la Génération 2010). Un chiffre légèrement inférieur à celui des diplômés à bac+2 (78%) mais supérieur à celui des bacheliers technologiques industriels ou tertiaires (respectivement 66% et 59%), qui sont plus souvent en reprise d'études ou en formation (14% et 17%, contre seulement 4% et 6%). Leur taux de chômage est respectivement de 16% et de 21% (18% et 24% en y ajoutant les inactifs), contre 14% et 16% pour les sortants à bac+2 et 20% et 24% pour l'ensemble des sortants. Celui des actifs (hors inactivité et reprise d'études ou formation) s'élève à 17% pour les bacheliers professionnels industriels et 23% pour les tertiaires, contre 15% pour les sortants à bac+2 et 23% pour l'ensemble des sortants en 2010.

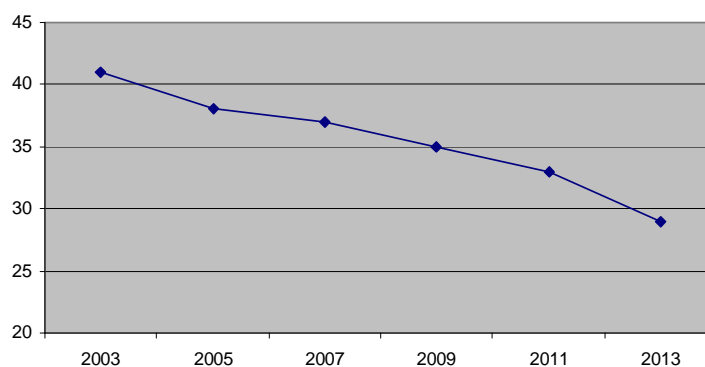
Situation professionnelle trois ans après la fin des études

	Actifs		Inactivité	Formation reprise d'études	Taux de chômage
	Emploi	Chômage			
Aucun diplôme	40	40	9	11	50
CAP-BEP	61	29	5	5	32
Baccalauréat	65	17	4	14	21
Bac pro tertiaire	70	21	3	6	23
Bac pro industriel	78	16	2	4	17
Bac techno tertiaire	59	19	5	17	24
Bac techno industriel	66	18	2	14	21
Bac général	54	15	5	26	22
Bac+2 hors santé/social	78	14	2	6	15
Bac+2 santé/social	96	2	2	1	2

Les bacheliers professionnels du secteur des services sont par ailleurs plus souvent en emploi à temps partiel : 24% contre 9%, et 17% contre 6% pour les emplois à temps partiel subi (10% pour l'ensemble de la population). Il faudrait en effet analyser la nature des emplois occupés par les bacheliers professionnels, leur adéquation à leur niveau de qualification et à la formation reçue au cours de leur cursus. On soulignera seulement, à ce stade, la part des emplois précaires, qui tend à augmenter ces dernières années. Dans l'académie de Lyon, en 2013, seuls 29,6% des

bacheliers professionnels en emploi cinq mois après l'obtention de leur baccalauréat bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, 38% d'un contrat à durée indéterminée et 25,4% d'un contrat de travail temporaire. Pour autant, 87% se déclarent satisfaits de leur emploi et 75% de leur salaire d'embauche. Seuls 55%, en revanche, considèrent que l'emploi qu'ils occupent est en accord avec leur diplôme et que leur formation les a bien préparés à l'emploi. De même, dans l'académie de Grenoble, la part des bacheliers accédant à l'emploi dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée n'évolue pas favorablement en 2013. Elle est inférieure de quatre points à celle constatée en 2011 (29% contre 33%), même si, en termes d'effectifs, elle est plus nombreuse à accéder directement à l'emploi stable (environ 400 contre à peine plus de 300 en 2011).

Evolution de la part des contrats à durée indéterminée dans l'académie de Grenoble, en %



Source : enquête APB/ADESI 2013 – Académie de Grenoble

3.4 Des besoins exprimés par le marché de l'emploi parfois en décalage avec l'offre de formation

Un élément déterminant du développement de la filière professionnelle réside dans la capacité de celle-ci à former des jeunes directement employables par les entreprises. Il nous a donc semblé utile de confronter les besoins en emploi, tels que répertoriés par les acteurs publics comme le Ministère du travail, l'INSEE ou les organisations socioprofessionnelles, avec le système de formation décrit plus haut.

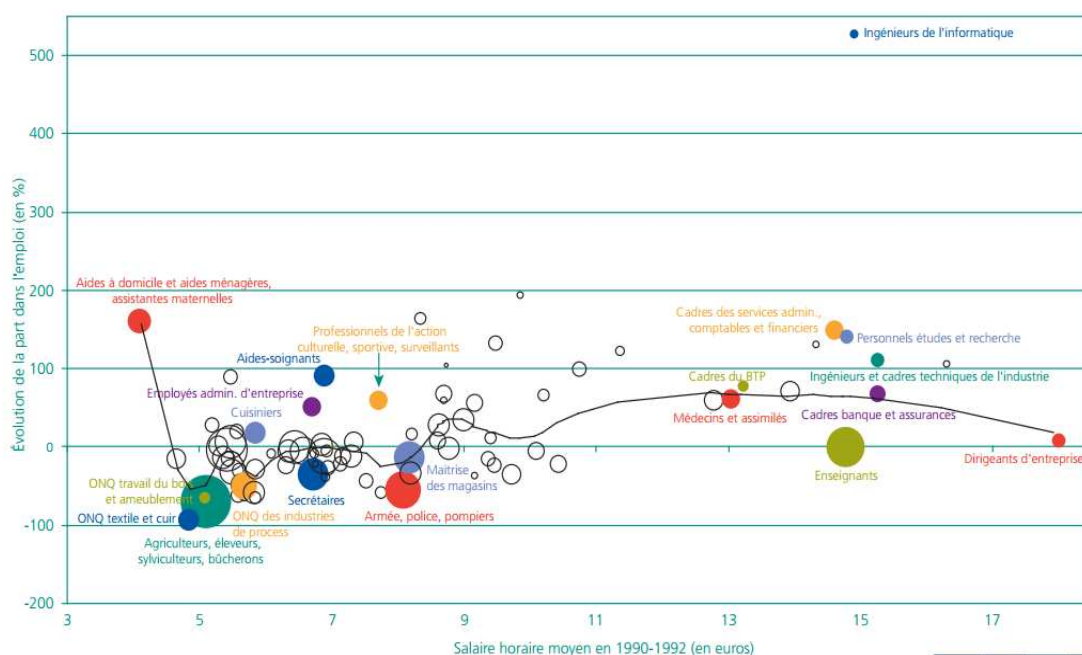
L'analyse prospective des besoins en emploi est un élément clef devant permettre de définir les contenus de formation d'une part, et les ouvertures / fermetures de formation d'autre part. Dans le court temps qu'il nous a été donné, il nous apparaît que ce processus est loin d'être mis en œuvre de façon systématique. Néanmoins il nous a semblé qu'une volonté existait de la part de l'ensemble des acteurs de s'améliorer sur ce point.

Les acteurs du système de formation disposent aujourd'hui d'un certain nombre d'outils : les analyses de l'évolution de l'emploi de la DARES, établies à partir de l'enquête emploi de l'INSEE, les études du CEREQ, les observatoires des branches professionnelles, ainsi que les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation.

La DARES s'est livrée récemment à l'analyse de l'évolution de l'emploi, à partir des enquêtes emploi de l'INSEE²⁷. Cette étude fait clairement apparaître que si l'emploi a augmenté linéairement avec le niveau de qualification dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, justifiant la nécessité de conduire plus de jeunes à un niveau de qualification plus élevé à la sortie du système de formation, la situation est plus complexe dans le secteur tertiaire, ce qui explique, au moins partiellement, les difficultés des élèves issus de la voie professionnelle dans ce secteur.

²⁷ DARES analyses n°028, *En 30 ans, forte progression de l'emploi dans les métiers qualifiés et dans certains métiers peu qualifiés de services*, avril 2015.

Evolution de l'emploi par qualifications dans les métiers du tertiaire entre 1982-1984 et 2010-2012 au regard du salaire horaire moyen.



La taille des courbes est proportionnelle à la part de chacune des familles professionnelles dans l'emploi en 1982-1984. La courbe correspond à une courbe de tendance.

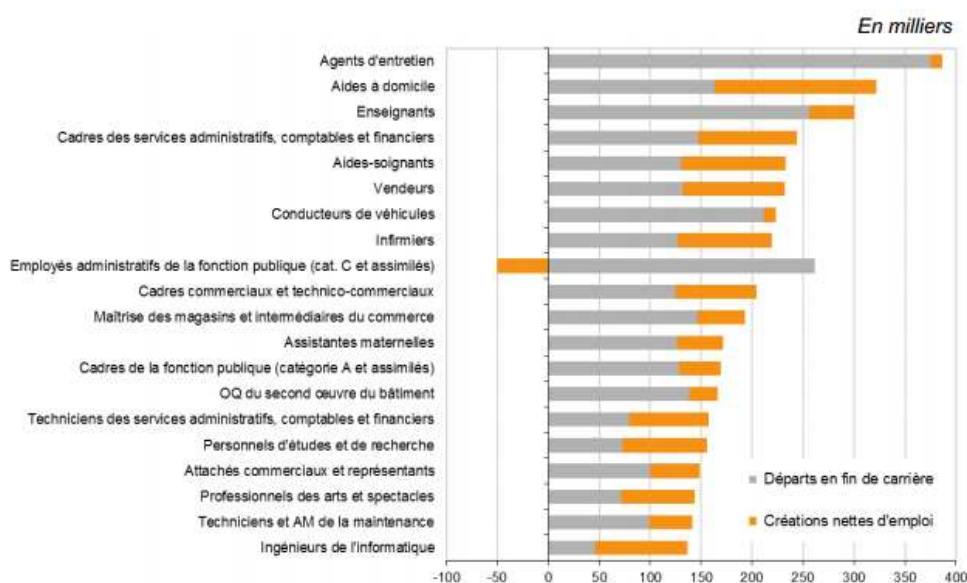
Lecture : la part dans l'emploi des aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles est passée de 1,5% en 1982-1984 à 3,9% en 2010-2012, soit une augmentation de 160%.

En effet, sans atteindre le niveau de « polarisation » observé au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, l'évolution des emplois dans ce secteur est marquée à la fois par un accroissement des emplois les plus qualifiés (ingénieur Informatique, cadres des services administratifs, comptables et financiers, personnels étude et recherche, etc.) et par un fort développement des emplois non qualifiés (aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles).

Cette évolution conduit notamment à s'interroger sur les métiers du secteur tertiaire, vers lesquels la voie professionnelle devrait conduire : aides-soignants, professionnels de l'action sociale et de l'orientation, attachés commerciaux et représentants, techniciens des services comptables et financiers, agents d'exploitation des transports, professions paramédicales... au détriment des secrétaires, des personnels de l'armée, de la police, des employés de services administratifs, des employés de banque et d'assurance.

Une étude prospective de France Stratégie et de la DARES de juillet 2014 vient corroborer en tous points les observations effectuées au cours des trente années précédentes, en confrontant l'évolution des emplois avec les flux de sortie du marché du travail, relativement importants dans la période à venir en raison du départ à la retraite des générations du baby-boom. Elle permet de se faire une assez bonne idée des emplois à pourvoir dans les dix prochaines années.

Métiers qui offriraient le plus de postes à pourvoir entre 2012 et 2022 dans le scénario central



L'emploi continuerait ainsi de connaître une relative polarisation (cependant moins marquée en France que dans certains pays), avec une forte progression dans les métiers très qualifiés (principalement les métiers d'encadrement), une diminution du poids des ouvriers et employés qualifiés et une relative stabilité du poids des ouvriers et employés peu qualifiés, les créations d'emploi dans les métiers peu qualifiés d'aide à la personne et autres métiers de services (employés de l'hôtellerie-restauration, agents de gardiennage et de sécurité) compensant les destructions d'emplois d'ouvriers non ou peu qualifiés.

Les emplois de secrétaire, secrétaire de direction et d'employé dans la banque et les assurances devraient par ailleurs se replier en projection sous l'effet d'importants départs en fin de carrière et des pertes d'emploi. « Dans les fonctions administratives, le développement continu des technologies numériques et la rationalisation des organisations du travail devraient, comme par le passé, contribuer à comprimer les effectifs. Dans l'administration publique, les employés comme les professions intermédiaires devraient subir des réductions d'effectifs dans un contexte budgétaire plus contraint que sur la précédente décennie. Les départs en fin de carrière seront nombreux dans ces professions à vocation administrative, notamment dans la fonction publique où la part des seniors est élevée mais les départs ne seront pas tous remplacés et la proportion de postes à pourvoir sera donc, au final, limitée »²⁸. Cette évolution risque d'aggraver les difficultés rencontrées par certains élèves de la voie professionnelle dans le secteur des services.

Entre 2012 et 2022, les métiers très qualifiés seront également parmi les plus gros créateurs nets d'emploi, à quelques nuances près (voir ci-dessous), les emplois les plus qualifiés occupant une part croissante de l'emploi. Ainsi la croissance des métiers de cadre serait presque deux fois plus forte que celle de l'ensemble des métiers (+1,2% chaque année contre +0,7%). Dans la plupart des cas, ces métiers auront également une forte proportion de postes à pourvoir entre 2012 et 2022²⁹.

²⁸ Société française de statistique, *La statistique éclaire-t-elle les questions de société* ? La prospective des métiers, octobre 2013, p. 108.

²⁹ DARES, *Les métiers en 2022*. Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, juillet 2014, p. 16.

Plus intéressant encore en ce qui concerne l'évolution de la formation professionnelle, notamment par apprentissage, cette étude met l'accent sur les secteurs dans lesquels le faible niveau de l'apprentissage aujourd'hui et les forts besoins de recrutement en emploi à venir rendent nécessaire le développement de ce type de formation. Le tableau suivant reprend la liste des principaux secteurs concernés :

Potentiel de développement de l'apprentissage selon les métiers

<p>Groupe 1 - Des possibilités de croissance importante dans des métiers encore peu concernés par l'apprentissage Conducteurs d'engins du BTP Techniciens, AM et cadres du BTP Techniciens et AM industries mécaniques Ouvriers des industries de process Techniciens et AM matériaux souples, bois, industries graphiques Techniciens et AM maintenance Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie Ouvriers de la manutention Conducteurs de véhicules Agents d'exploitation des transports Techniciens et cadres des services administratifs, comptables et financiers Techniciens et cadres de l'informatique et télécom Aides à domicile et aides ménagères Agents de gardiennage et de sécurité Agents d'entretien Professionnels de la communication et de l'information Professionnels des arts et spectacles Aides-soignants Professionnels de l'action sociale et orientation Formateurs</p>	<p>Groupe 2 - Des possibilités de croissance moyenne de l'apprentissage Agriculteurs, éleveurs Techniciens et AM électricité électronique Ouvriers de l'enlèvement ou formage de métal Ouvriers des industries graphiques Agents administratifs et commerciaux transports tourisme Employés, techniciens cadres de la banque et assurances Attachés et cadres commerciaux Professionnels de l'action culturelle et sportive</p> <p>Groupe 3 - La présence des apprentis, déjà importante, pourrait légèrement augmenter Ouvriers du gros œuvre et des travaux publics Ouvriers du bâtiment second œuvre Ouvriers de la mécanique Techniciens et AM industries de process OQ maintenance Employés administratifs d'entreprise Vendeurs Employés et AM hôtellerie-restauration</p>	<p>Groupe 4 - La présence des apprentis, déjà importante, devrait peu augmenter Maraîchers, jardiniers, viticulteurs Techniciens et cadres de l'agriculture Marins, pêcheurs, aquaculteurs Ouvriers de l'électricité-électronique Ouvriers bois et ameublement Artisans et ouvriers artisanaux Employés de la comptabilité Bouchers, charcutiers, boulangers Cuisiniers et aides de cuisine Coiffeurs, esthéticiens Professions paramédicales</p> <p>Groupe 5 - La présence des apprentis, généralement faible, ne devrait pas croître Ouvriers textile et cuir Cadres transports logistique Secrétaires Secrétaires de direction Dirigeants d'entreprise Personnels d'études et de recherche Employés administratifs fonction publique Professions intermédiaires administratives fonction publique Cadres de la fonction publique Professionnels du droit (sauf juristes) Armée, police, pompiers Caissiers, employés de libre-service Maîtrise des magasins, intermédiaires du commerce Patrons et cadres HCR Employés de maison Assistantes maternelles Employés des services divers Infirmiers, sages-femmes Médecins et assimilés Enseignants</p>
--	--	--

Source : DARES, *Les métiers en 2022*, op.cit., p. 41. AM : agents de maîtrise ; OQ : ouvriers qualifiés ; HCR : hôtels, cafés, restaurants.

Groupe 1 : croissance très importante du taux d'apprentis à l'horizon 2022 (hausse de 70% à 80% en valeur relative ou part non nulle quand les apprentis étaient inexistantes) dans des métiers où ce taux est inférieur à la moyenne générale sur 2008-2012.

Groupe 2 : Croissance du taux d'apprentis à l'horizon 2022 (hausse de 30% à 50% en valeur relative) dans des métiers où il est inférieur à la moyenne sur 2008-2012.

Il semble particulièrement important que l'évolution de l'offre de formation tienne compte de ces perspectives.

La mission a par ailleurs rencontré un certain nombre de représentants des branches professionnelles, tant dans le secteur industriel que celui des services.

Les entreprises du bâtiment recrutent assez peu au niveau 3, la référence restant le CAP, et, lorsque c'est le cas, elles attendent de cette population d'étudiants des compétences d'encadrement certaines. C'est d'ailleurs déjà le cas pour les recrutements au niveau 4 (BP et baccalauréat, avec une certaine priorité pour le premier). Elles jugent la population de BTS, à cet égard, relativement immature. Pour elles, la priorité reste à la professionnalisation du baccalauréat (elles indiquent ainsi qu'il n'est pas rare de voir des bacheliers professionnels suivre un cursus de CAP). Elles reconnaissent un très fort recul de l'apprentissage au niveau V, qu'elles imputent principalement à trois causes : un effet conjoncturel, un effet de concurrence de main d'œuvre et enfin la difficulté à faire travailler des mineurs. En ce qui concerne le niveau III, elles préfèrent largement le DUT au BTS, qui ne serait ni suffisamment général, ni suffisamment professionnalisant – DUT suivi le cas échéant d'une licence professionnelle.

En ce qui concerne **le commerce et la distribution**, les salariés sont essentiellement des employés (85% des 600 000 salariés de la branche, avec un redémarrage récent du nombre d'emploi en raison de la mise en place du CICE). 40 000 jeunes sont intégrés tous les ans, justifiés par les départs à la retraite et un turn-over relativement important. Les entreprises attendent essentiellement des nouveaux diplômés une motivation pour le commerce et de vraies compétences de savoir être. La mobilité constitue aussi un aspect important. Les employés commerciaux sont essentiellement embauchés au niveau du bac professionnel, mais malgré un nombre de candidats importants, les employeurs sont peu satisfaits de ce niveau de formation. Les contrats de professionnalisation sont relativement développés (15 000 par an, d'une durée de 6 à 8 mois), pour des formations de type CQP liées à des *process* spécifiques. La branche ne voit pas d'intérêt à inscrire ces CQP au RNCP. Le développement des certificats de qualification professionnelle interprofessionnels (CQPI) devraient permettre, à terme de meilleurs reclassements lorsque ces derniers deviendront nécessaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais risque de le devenir avec l'évolution des technologies. Il est possible aussi d'envisager des CQP interbranches dans des domaines tels la logistique. Des études prospectives sur l'évolution des emplois existent, essentiellement dans le but d'alimenter l'évolution des CQP, mais elles ne sont pas rendues publiques. Pour ce qui est des BTS, la spécialité « Management des Unités Commerciales » (MUC) correspond bien aux besoins des entreprises. Elle a fait l'objet d'une co-construction, et le taux d'insertion y est élevé. Néanmoins la rénovation de ce diplôme est apparue beaucoup trop longue aux responsables de la branche, du fait de pesanteurs administratives et de réflexes corporatistes tant des acteurs de l'éducation que des milieux professionnels. Les licences professionnelles sont beaucoup plus flexibles et faciles à gérer.

Pour le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), les recrutements se font désormais principalement au niveau II. La réforme de l'apprentissage en cours incite les employeurs à privilégier le contrat de professionnalisation par rapport à l'apprentissage. Pour ce qui concerne le BTS banque, la tendance des recrutements est nettement à la baisse, les postes disponibles diminuant et les étudiants souhaitant souvent poursuivre leurs études.

L'Association nationale pour la formation automobile (ANFA), qui regroupe toutes les activités liées au cycle de vie du véhicule (de l'ordre de 400000 salariés), nous a indiqué être relativement satisfaite de la filière de formation. Néanmoins, 10000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail avec un diplôme de niveau 4 ou 5, alors que seuls 4000 sont nécessaires. Le nombre de salariés dans le domaine est d'ailleurs en légère baisse. L'offre de formation destinée à la branche inclut des CAP, baccalauréats professionnels, BTS et des CQP. L'évolution des référentiels prend à peu près deux ans pour les CAP et les baccalauréats, un peu plus pour les BTS, mais cela reste encore acceptable. En revanche l'ouverture des formations peut quelquefois rencontrer des difficultés. Ainsi, dans la filière « moto » des formations ont été ouvertes dans plusieurs régions, alors que seules l'Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent des besoins. Enfin, deux évolutions,

non prises en compte à ce jour, paraissent nécessaires : d'une part réfléchir à une plus forte transversalité des formations – l'exemple de l'électricité pour laquelle des synergies doivent être trouvées entre le bâtiment et l'automobile –, d'autre part développer un champ tertiaire, peut être au niveau licence professionnelle.

Les entreprises du médicament sont tout à fait disposées à développer l'alternance. En ce qui concerne les compétences recherchées, elles soulignent que bien que leur secteur soit attractif, les diplômés font preuve de peu de mobilité, ce qui est un handicap en regard de la localisation des sites de production. A côté des BTS dont elles soulignent, comme pour les bacs pros, la difficulté à faire évoluer rapidement les référentiels (en soulignant néanmoins que des progrès avaient été accomplis au cours des dix dernières années, elles vantent la souplesse d'adaptation des diplômes universitaires, en particulier des masters. Elles ont par ailleurs développé des CQP, rarement inscrits au RNCP, et qui peuvent durer jusqu'à 18 mois / 2 ans.

Pour l'Union des industries chimiques (UIC) et ses 203 000 salariés (1/3 cadres, 1/3 professions intermédiaires ; 1/3 ouvriers et employés), les recrutements concernent 10000 à 15000 jeunes par an dont 4000 alternants. Le recrutement au niveau 5 se fait via CAP et au besoin CQP. Au niveau 4, le bac pro rénové « procédés pour la chimie, eau et papiers carton » fournit des flux un peu justes. Des CQP permettent la reconversion d'autres salariés. On voit aussi des bacheliers généraux s'orienter ensuite vers un bac professionnel. Au niveau 3 les meilleurs bacheliers professionnels s'orientent vers le BTS « Pilotage des procédés », auquel donne aussi accès le bac technologique STL. La filière procédé doit se développer mais elle peine à convaincre les étudiants. Le baccalauréat STL donne aussi accès à tous les BTS et DUT de la Chimie, avec une poursuite d'études possible vers la licence professionnelle et le diplôme d'ingénieur. L'UIC défend le principe de la modularisation des diplômes, et souhaite qu'ils puissent être décrits sous forme de blocs de compétences.

Enfin, **la métallurgie** recrute entre 115 000 et 128 000 salariés par an, à 50% des ouvriers (de plus en plus qualifiés), 25% de techniciens et 25% de cadres. Nous ont été soulignés plusieurs problèmes : la nécessité de réaffirmer le bac pro comme un diplôme d'insertion (pour l'UIMM trop de ces bacheliers poursuivent des études, alors que des emplois dans le secteur secondaire sont disponibles), la tentation de rendre les BTS plus généralistes pour renforcer leur attractivité, ne répondant plus ainsi au besoin des entreprises, la désaffection à l'égard de certaines formations qui offrent pourtant des débouchés importants, la faible mobilité des diplômés de BTS, la nécessité de simplifier l'approche des métiers, de rationaliser les certifications et de modulariser davantage les formations pour permettre une individualisation des parcours. Les entreprises affiliées à l'UIMM ont exprimé leur souhait d'augmenter le volume d'alternants, pour passer des 40 000 actuels à 46 000 d'ici 2018-2020, mais ont indiqué qu'elles avaient parfois des difficultés à constituer des sections dans les CFA. Elles considèrent que pour les BTS, l'apprentissage devrait être privilégié.

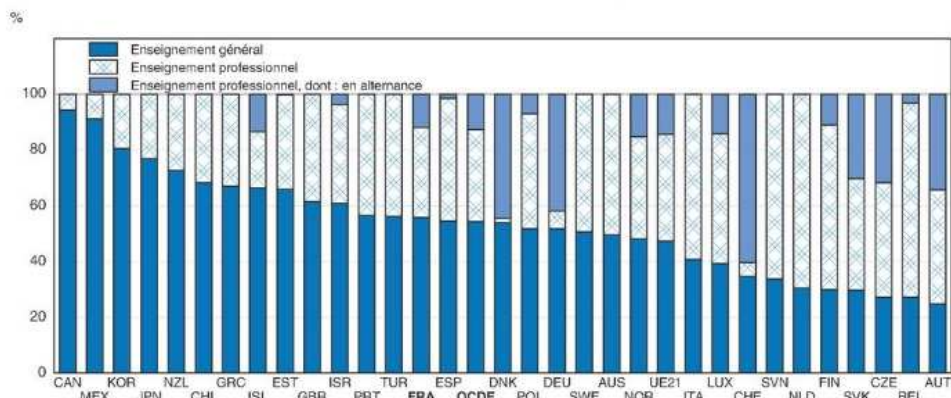
A ce stade, la mission a rencontré un nombre encore limité d'organisations représentatives des salariés, du moins en dehors des représentants des syndicats d'enseignants. Pour la CFDT, l'accent doit être mis sur la modularisation des certifications professionnelles, y compris pour les diplômes créés et délivrés par les ministères certificateurs. Elle considère que les CQP, qui ont toute leur place dans le paysage de la certification professionnelle, ont une logique d'usage différente des diplômes délivrés par le MENESR, .que, cependant, une articulation doit être trouvée entre ces deux logiques et qu'elle passe par la modularisation des diplômes, dans le cadre de la définition de blocs de compétences, et que l'étudiant n'ayant pas validé son diplôme, doit pouvoir garder au profit d'un dispositif de formation continue ultérieur, le bénéfice des blocs de compétences acquis. Il lui semble important de développer une « ingénierie innovante » des blocs de compétences par les ministères certificateurs. La mission a jugé cette approche particulièrement intéressante et reviendra probablement dans son rapport final sur la question de l'articulation entre diplômes et certifications professionnelles.

3.5. Une comparaison internationale qui montre l'intérêt d'une voie professionnelle assurée principalement par l'apprentissage

Enfin, en ce qui concerne l'apprentissage, il pourra être intéressant de comprendre comment d'autres pays ont réussi à limiter fortement le chômage des jeunes en développant une large filière professionnelle, assurée principalement par apprentissage, comme les tableaux ci-dessous, tirés d'une étude récente de l'OCDE, le montrent. (Danemark, Suisse, Allemagne). A contrario, l'exemple Néerlandais montre qu'il est possible d'avoir un faible taux de chômage, avec une filière générale très peu développée, et une filière professionnelle ne laissant pas de place à l'alternance.

Graphique 1.6. Répartition des élèves du deuxième cycle du secondaire, par filière, 2012

Taux de scolarisation dans les établissements publics et privés



1. Les données relatives aux élèves inscrits dans des programmes d'enseignement préprofessionnel, lorsqu'elles existent, ont été prises en compte dans la filière professionnelle.

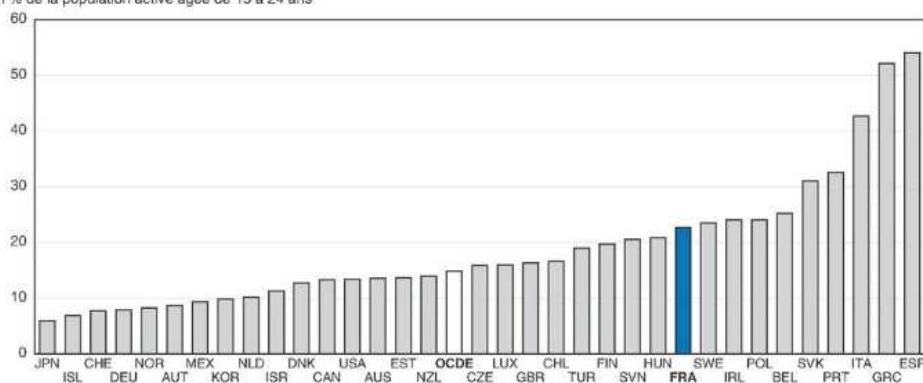
Source : OCDE, Base de données des Regards sur l'éducation 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933193080>

Graphique 1.7. Chômage des jeunes dans les pays de l'OCDE

T3 2014

En % de la population active âgée de 15 à 24 ans



Source : OCDE, Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active, 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933193093>

4. Une demande de poursuite d'études qui se heurte à des capacités d'accueil limitées

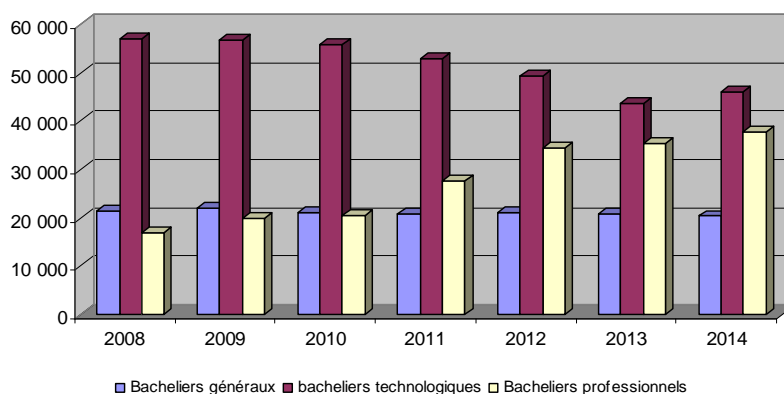
4.1. Une forte augmentation du nombre d'entrées en STS sous statut scolaire, qui ne suffit cependant pas à faire face à l'afflux de bacheliers professionnels

Les STS demeurent la principale voie de poursuite d'étude des bacheliers professionnels. A elles seules, elles ont absorbé une part significative de l'augmentation de leurs effectifs depuis 2010. Elles accueillent ainsi en 2014 19,7% des bacheliers professionnels (contre 9,7% en 2000), soit plus de 37 000 jeunes. Si la part de ces bacheliers inscrits l'année suivante en STS a peu évolué depuis 2008, passant de 16,3% à 19,7%, leur nombre a progressé de façon spectaculaire : ils sont 20 765 de plus en 2014 qu'en 2010. Cette augmentation rapide contraste avec la stagnation du nombre de bacheliers généraux, qui passe de 21 509 à 20 346, et surtout la diminution du nombre de bacheliers technologiques, qui chute de 57 112 à 43 609 en 2013, avant de remonter à 246 029 en 2014 (-11 083 sur l'ensemble de la période).

Evolution du nombre de nouveaux bacheliers (tous statuts, y compris apprentissage) entrant en 1^{ère} année de STS sous statut scolaire (public + privé)

	Bacheliers généraux			Bacheliers technologiques			Bacheliers professionnels		
	Nb bacheliers année n	Effectifs en STS année n+1	%	Nb bacheliers année n	Effectifs en STS année n+1	%	Nb bacheliers année n	Effectifs en STS année n+1	%
2008	279 698	21 509	7,7	135 886	57 112	42,0	103 311	16 895	16,3
2009	286 762	21 961	7,6	131 602	56 787	43,1	120 728	20 041	16,6
2010	279 751	21 043	7,5	133 431	55 861	41,8	118 586	20 435	17,2
2011	283 821	20 789	7,3	129 472	52 989	40,9	156 063	27 517	17,6
2012	293 837	21 126	7,2	125 121	49 369	39,4	190 899	34 360	18,0
2013	305 316	20 777	6,8	124 853	43 609	34,9	159 241	35 304	22,2
2014	305 667	20 346	6,6	129 210	46 029	35,6	190 773	37 660	19,7

Nombre de nouveaux bacheliers entrant en 1^{ère} année de STS, selon leur origine (en volume)

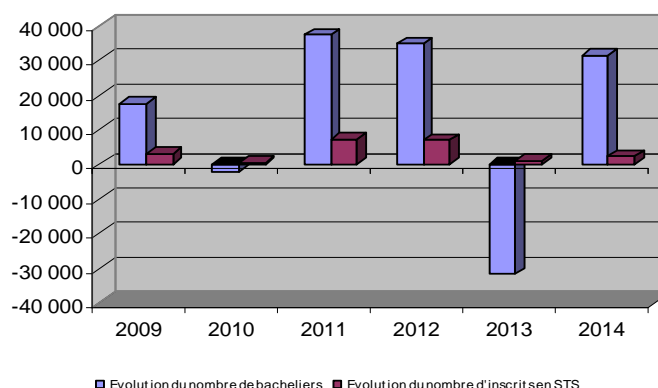


Sur l'ensemble de la période, l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels en STS est supérieure, proportionnellement, à celle du nombre de reçus au baccalauréat : 122,9%, contre 84,6%. Elle est cependant irrégulière : si elle est corrélée en 2009 et 2010 au nombre de bacheliers (+18,6% en 2009 quand ce dernier augmente de 16,8%, +1,9% seulement l'année suivante quand il baisse de 1,8%), elle est plus forte en 2011 et 2012 (le nombre d'entrants en STS augmentant alors de 34,6% puis de 24,8% alors que le nombre de bacheliers croit seulement de 31,6% et de 22,3%). Elle ralentit en revanche en 2013 (+2,7%), ce qui s'explique par la forte diminution du nombre de bacheliers (-16,6%). Enfin, pour la première fois, en 2014, le nombre d'entrées de bacheliers professionnels en STS augmente moins (+6,7%) que le nombre de bacheliers professionnels (+19,8%), en dépit de l'entrée en vigueur de la politique de seuils instaurée par la loi du 22 juillet 2013.

Evolution du nombre de bacheliers professionnels et d'entrants en STS à la rentrée suivante (en volume)

	Evolution du nombre de bacheliers	Evolution du nombre d'inscrits en STS
2009	+17 417	+3 146
2010	-2 142	+394
2011	+37 477	+7 082
2012	+34 836	+6 848
2013	-31 658	+944
2014	+31 532	+2 356

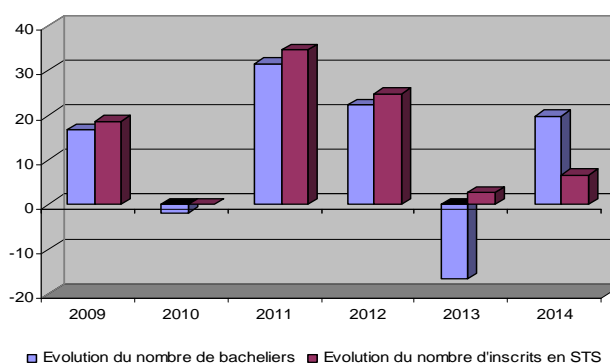
Source : SIES



Evolution du nombre de bacheliers professionnels et du nombre de bacheliers professionnels entrants en STS à la rentrée suivante (en %)

	Evolution du nombre de bacheliers	Evolution du nombre d'inscrits en STS
2009	+16,8	+18,6
2010	-1,8	+1,9%
2011	+31,6	+34,6
2012	+22,3	+24,8
2013	-16,6	+2,7
2014	+19,8	+6,7

Source : SIES



La part des bacheliers professionnels en première année de STS n'en a pas moins doublé en cinq ans. Ils représentent désormais 36,2% des néo-bacheliers inscrits dans ces formations (29,7% de l'ensemble des entrants, si l'on tient compte des élèves issus de classes de mise à niveau, de L1 ou d'autres formations), contre seulement 17,7% en 2008 (14,6% de l'ensemble).

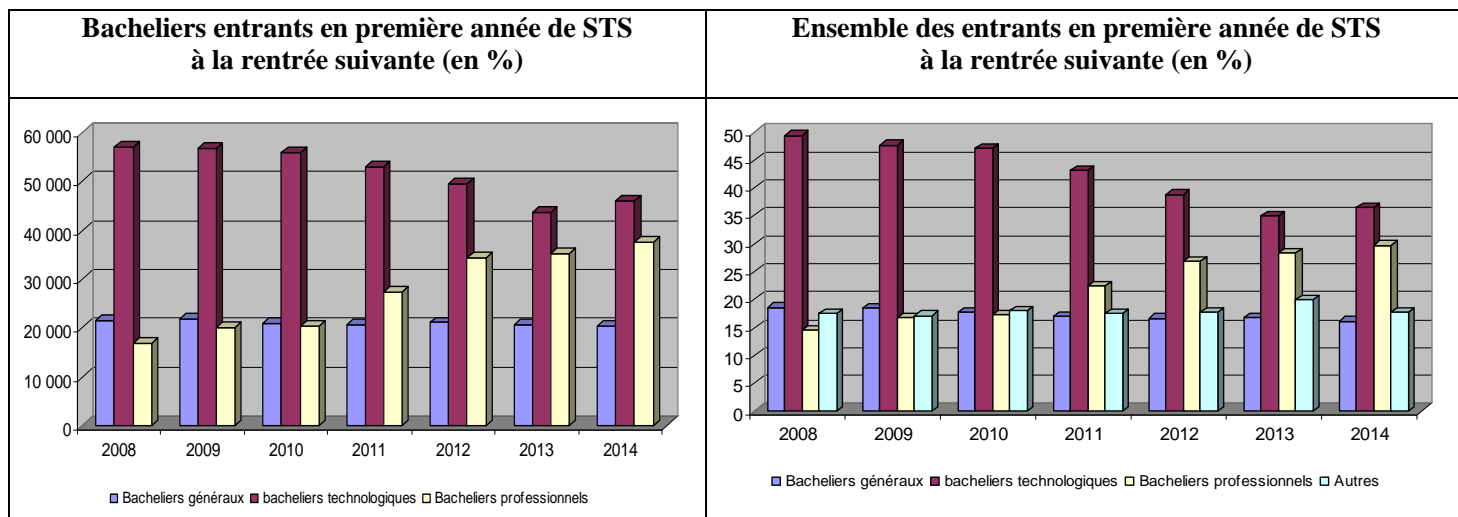
Origine scolaire des entrants en 1^{ère} année de STS (public + privé)³⁰

	Bac général		Bac techno		Bac pro		Total néo-bacheliers		Autres ³¹		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
2008	21 509	18,6	57 112	49,4	16 895	14,6	95 516	82,6	20 078	17,4	115 594
% hors « autres »	22,5		59,8		17,7						
2009	21 961	18,4	56 787	47,7	20 041	16,8	98 789	82,9	20 276	17,1	119 065
% hors « autres »	22,2		57,5		20,3						
2010	21 043	17,7	55 861	47,0	20 435	17,2	97 339	82,0	21 439	18,0	118 778
% hors « autres »	20,6		57,4		21,0						
2011	20 789	16,9	52 989	43,1	27 517	22,4	101 295	82,5	21 510	17,5	122 805
% hors « autres »	20,5		52,3		27,2						
2012	21 126	16,6	49 369	38,8	34 360	26,9	104 855	82,3	22 485	17,7	127 340
% hors « autres »	20,1		47,1		32,8						
2013	20 777	16,7	43 609	35,0	35 304	28,3	99 690	80,0	24 917	20,0	124 607
% hors « autres »	20,8		43,7		35,4						
2014	20 346	16,1	46 029	36,4	37 660	29,7	104 035	82,2	22 482	17,8	126 517
% hors « autres »	19,5		44,2		36,2						
Evolution 2014/2008	-1 163	-5,4	-11 083	-19,4	+20 765	+122,9	+8 519		+2 404		+10 923

Source : Systèmes d'information Scolarité (Education nationale) et Safran (Agriculture), exploitation MENESR-SIES-A2-1

³⁰ Hors classes de mise à niveau et DMA, inscriptions sous statut scolaire (hors apprentissage, formation continue, à distance, candidats individuels), tous ministères de tutelle (y compris agriculture), public+privé, France métropolitaine + Dom.

³¹ Classes de mise à niveau pour BTS (environ 3 000), université (environ 7 500), autres dont origine inconnue (10 000).



Cette augmentation du nombre et de la part des bacheliers professionnels en STS s’explique par plusieurs facteurs, les uns structurels, les autres plus conjoncturels :

- **la tendance générale à l’allongement de la durée d’études**, qui s’étend progressivement à tous les domaines de formation et qui s’accompagne d’une élévation progressive du niveau de qualification requis pour accéder à un même emploi ;
- **la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans**, sur le modèle des séries générale et technologique, et la baisse du nombre de redoublements, qui entraînent un rajeunissement des bacheliers professionnels, dès lors d’autant plus enclins à s’engager dans une voie de poursuite d’études que les employeurs eux-mêmes les jugent parfois trop jeunes pour occuper certains postes de travail (du fait de leur manque d’expérience ou de contraintes réglementaires s’appliquant aux mineurs) ;
- **le développement de l’offre de formation en alternance**, qui répond davantage aux attentes de nombreux élèves de lycée professionnel ;
- **l’infléchissement du discours officiel**, qui mettait l’accent depuis la création du baccalauréat professionnel sur la vocation des détenteurs de ce diplôme à s’insérer directement dans la vie active, et qui prend désormais en compte, au nom de l’égale dignité des voies de formation, leur aspiration à la poursuite d’études, encourageant du même coup celle-ci ;
- **le développement dans certaines académies, avant même le vote de la loi du 22 juillet 2013, d’une politique volontariste visant à permettre aux bacheliers professionnels d’intégrer en plus grand nombre les STS**. Ainsi à Versailles depuis 2006, à Grenoble, où la politique académique vise explicitement, sans remettre en cause la finalité essentielle du baccalauréat professionnel qui reste l’insertion, à « *accueillir progressivement un plus grand nombre de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (...) selon des modalités adaptées et susceptibles d’éviter les échecs et les abandons* »³², ou encore à Montpellier, où le recteur a fixé des directives très précises dans sa circulaire du 1^{er} février 2012 et imposé un contingentement des places en STS visant à atteindre un taux de 20% à 25% de bacheliers professionnels ;
- **un effet d’entraînement lié au déploiement d’APB dans les lycées professionnels** – certains enseignants ou chefs d’établissement encourageant les élèves à formuler des vœux de poursuite d’études, là où ils n’auraient pas nécessairement envisagé de le faire auparavant ;

³² Circulaire du recteur aux chefs d’établissement publics et privés sous contrat du 27 novembre 2012, citée dans *Les places vacantes dans les formations sélectives post-baccalauréat*, op. cit., p. 25.

- **la volonté de certains établissements disposant de places vacantes de remplir leurs STS**, en particulier dans le secteur secondaire, où des formations offrant des débouchés avérés ont du mal à trouver leur public du fait de la désaffection à l'égard des filières industrielle ;
- **la dégradation du marché de l'emploi**, qui réduit leurs possibilités d'insertion immédiate et les incite à reporter leur entrée dans la vie active ;
- **l'évolution, dans certaines branches professionnelles, des technologies et/ou des organisations**, qui entraîne une complexification des tâches et conduit les employeurs à recruter davantage au niveau bac+2 ou à demander aux bacheliers professionnels un complément de formation de type certificat de qualification professionnelle.

Pour autant, il faudrait, pour mesurer l'augmentation du nombre d'élèves de la voie professionnelle en STS et donc apprécier l'élargissement de leur accès aux études supérieures, déduire du nombre de bacheliers admis dans ces formations celui des élèves qui les intégraient autrefois en passant par une première d'adaptation.

La part croissante des bacheliers professionnels en STS recouvre un écart important entre le secteur de la production et celui des services.

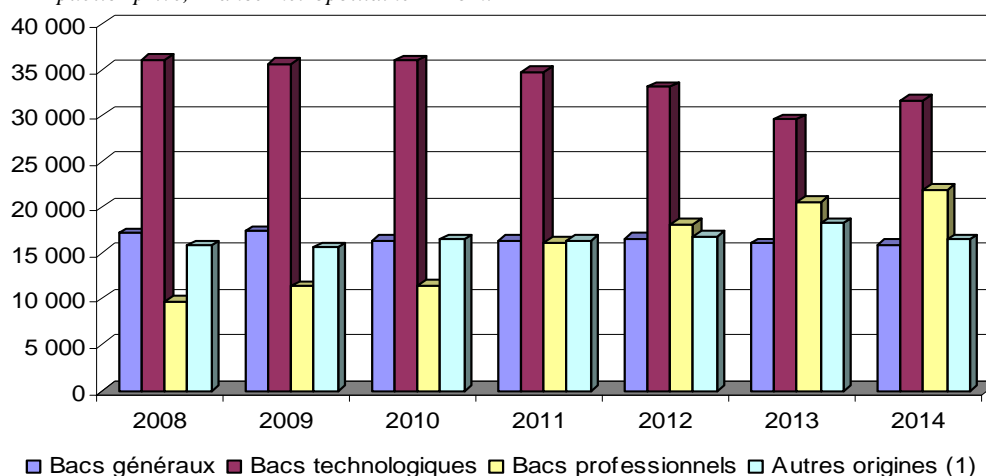
Inscrits en 1^{ère} année de STS, par baccalauréat d'origine, dans le secteur des services, en volume

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	78 620	79 923	80 360	83 595	84 668	84 348	85 765
Bacs généraux	17 105	17 345	16 386	16 346	16 602	16 041	15 838
Bacs techno	36 047	35 659	35 960	34 722	33 121	29 561	31 628
Bacs pro	9 717	11 347	11 525	16 191	18 145	20 534	21 877
Autres	15 751	15 572	16 489	16 336	16 800	18 212	16 422

Inscrits en 1^{ère} année de STS, par baccalauréat d'origine, dans le secteur des services, en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bacs généraux	21,8%	21,7%	20,4%	19,6%	19,6%	19,0%	18,5%
Bacs techno	45,8%	44,6%	44,7%	41,5%	39,1%	35,0%	36,9%
Bacs pro	12,4%	14,2%	14,3%	19,4%	21,4%	24,3%	25,5%
Autres	20,0%	19,5%	20,5%	19,5%	19,8%	21,6%	19,1%

Source : Systèmes d'information Scolarité (Education nationale) et Safran (Agriculture), exploitation MENESR-SIES-A2-1 ; tous ministères de tutelle (y compris agriculture), public+privé, France métropolitaine + Dom.



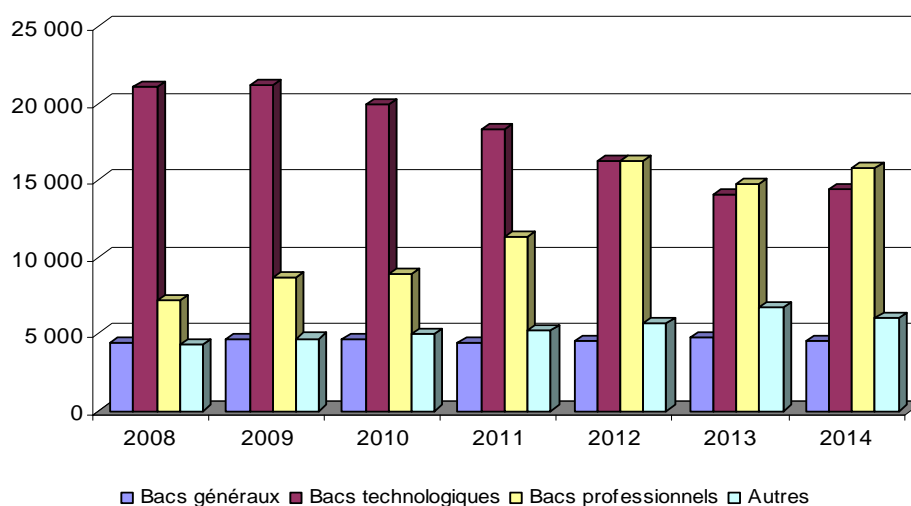
**Répartition des entrants en STS, par baccalauréat d'origine,
dans le secteur de la production, en volume**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	36 974	39 142	38 418	39 210	42 672	40 259	40 752
Bacs généraux	4 404	4 616	4 657	4 443	4 524	4 736	4 508
Bacs techno	21 065	21 128	19 901	18 267	16 248	14 048	14 401
Bacs pros	7 178	8 694	8 910	11 326	16 215	14 770	15 783
Autres	4 327	4 704	4 950	5 174	5 685	6 705	6 060

**Répartition des entrants en STS, par baccalauréat d'origine,
dans le secteur de la production, en volume**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bacs généraux	11,9%	11,8%	12,1%	11,3%	10,6%	11,8%	11,1%
Bacs techno	57,0%	54,0%	51,8%	46,6%	38,1%	34,9%	35,3%
Bacs pro	19,4%	22,2%	23,2%	28,9%	38,0%	36,7%	38,7%
Autres	11,7%	12,0%	12,9%	13,2%	13,3%	16,7%	14,9%

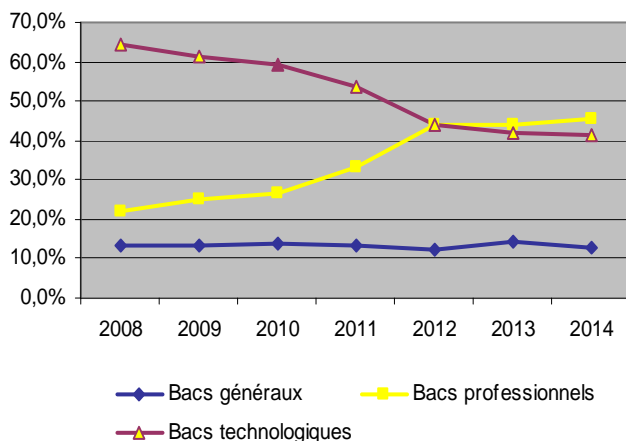
Source : Systèmes d'information Scolarité (Education nationale) et Safran (Agriculture), exploitation MENESR-SIES-A2-1 ; tous ministères de tutelle (y compris agriculture), public+privé, France métropolitaine + Dom.



Les bacheliers professionnels sont désormais plus nombreux que les bacheliers généraux et technologiques dans le secteur de la production, où ils représentent près de la moitié des sortants de terminale (45,5%). Ils représentent en revanche moins d'un tiers de l'effectif dans les services (31,5%), où leur demande est pourtant plus forte et où ils rencontrent plus de difficultés à s'insérer dans la vie active avec le seul baccalauréat.

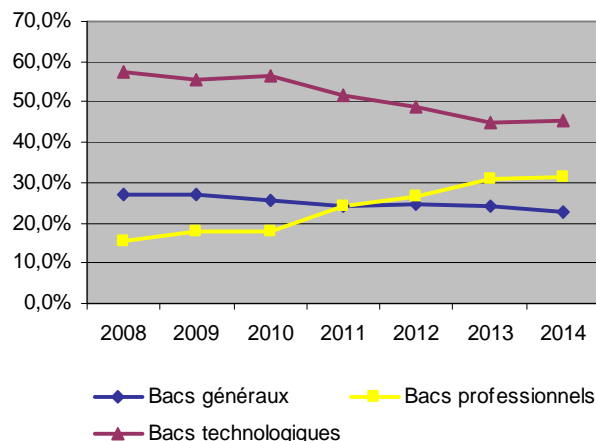
**Inscrits en 1^{ère} année de STS production,
par série de baccalauréat, en %**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bacs généraux	13,5	13,4	13,9	13,1	12,2	14,1	13,0
Bacs pro	22,0	25,2	26,6	33,3	43,8	44,0	45,5
Bacs techno	64,5	61,4	59,5	53,7	43,9	41,9	41,5



**Inscrits en 1^{ère} année de STS services
par série de baccalauréat, en %**

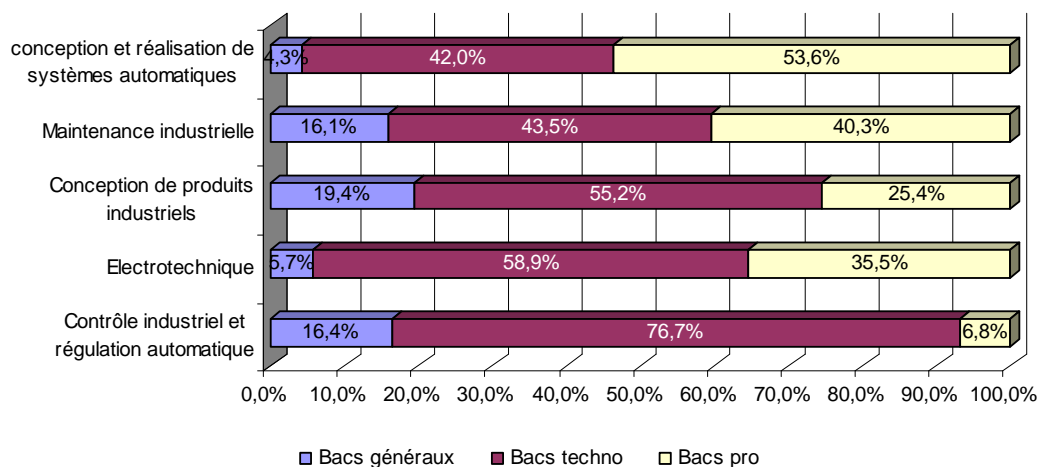
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bacs généraux	27,2	27,0	25,7	24,3	24,5	24,3	22,8
Bacs pros	15,5	17,6	18,0	24,1	26,7	31,0	31,5
Bacs techno	57,3	55,4	56,3	51,6	48,8	44,7	45,6



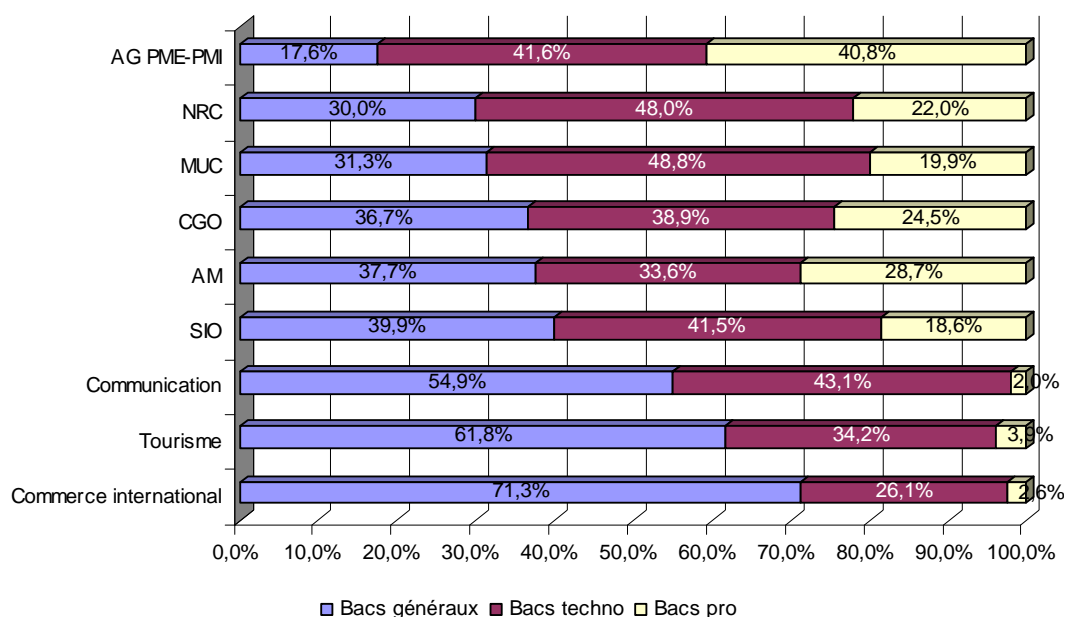
La comparaison entre les deux secteurs confirme ainsi la difficulté, pour les bacheliers professionnels, à intégrer une STS tertiaire, où le taux de pression est plus élevé du fait de l'attractivité de ces formations et où ils sont davantage confrontés à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques, en particulier dans les lycées de centre-ville des grandes agglomérations. Ainsi dans l'académie de Grenoble, on l'a vu, les bacheliers professionnels ont été à l'origine de 26% des premiers vœux en 2013, mais n'ont bénéficié que de 16% des propositions d'admission à l'issue de la première phase de la procédure normale sur APB.

On note également, au sein de chaque secteur, des écarts significatifs selon les spécialités. Dans les formations tertiaires, les bacheliers professionnels, très nombreux dans les STS préparant aux BTS administratifs et commerciaux, sont moins présents dans les spécialités plus « pointues », où les bacheliers généraux représentent parfois une part importante de l'effectif. Les écarts sont plus marqués encore dans le secteur de la production, où les bacheliers technologiques sont souvent majoritaires.

Répartition des appelés dans quelques spécialités de BTS production de l'académie de Lyon



Répartition des appelés dans quelques spécialités de BTS services de l'académie de Lyon

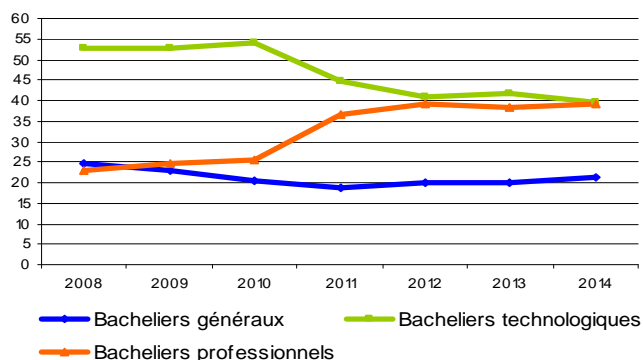


On constate la même évolution dans les académies de Clermont-Ferrand et de Versailles. A Clermont, la part des bacheliers professionnels augmente fortement entre 2010 et 2012, passant de 25,6% à 39,2% des inscrits en première année – celle des bacheliers technologiques diminuant inversement de quinze points. Elle stagne en revanche en 2013 et 2014, comme si un seuil avait été atteint, qu'il était désormais difficile de relever.

Inscrits en 1^{ère} année de STS dans l'académie de Clermont-Ferrand, par série de baccalauréat, en %

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
2008	24,5	52,7	22,8
2009	22,8	52,7	24,5
2010	20,4	54,1	25,6
2011	18,9	44,5	36,6
2012	19,9	40,9	39,2
2013	19,9	41,6	38,4
2014	21,4	39,6	39,0

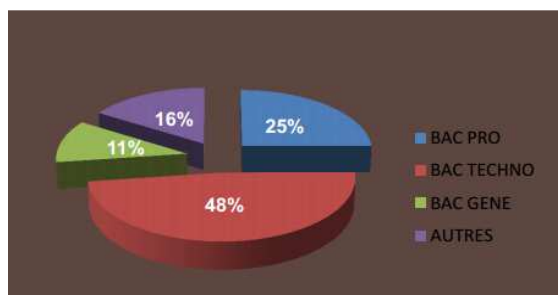
Source : Académie de Clermont-Ferrand.



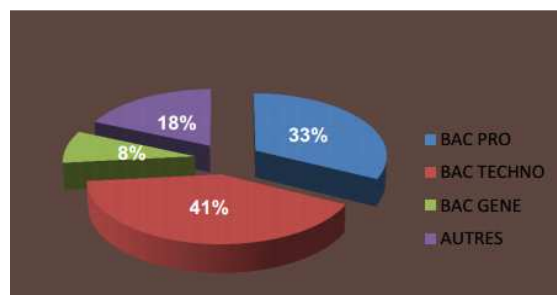
A Versailles, le nombre de bacheliers professionnels entrant en STS augmente fortement entre 2010 et 2012, passant de 1 693 à 2 197. Ils représentent alors 33% de l'effectif de première année, contre seulement 25% quatre ans plus tôt.

Inscrits en 1^{ère} année de STS de l'académie de Versailles

2009-2010



2012 2013



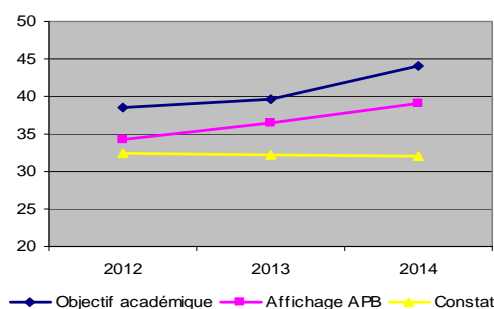
Cette montée en puissance des bacheliers professionnels ralentit en revanche entre 2012 et 2014. Leur nombre diminue en 2013 (2 051) – moins fortement il est vrai que le nombre d'inscrits l'année précédente en terminale professionnelle – et remonte légèrement en 2014 (2 139), sans retrouver toutefois son niveau de 2012. Leur part au sein de l'effectif de première année de STS recule au profit des bacheliers technologiques. Les effectifs constatés à la rentrée sont chaque fois inférieurs au nombre de places affichées dans APB, lui-même en deçà des objectifs académiques, certes ambitieux mais qu'on aurait pu croire atteignables au regard du faible taux de satisfaction des vœux des élèves de terminale professionnelle observé les années précédentes.

Origine des entrants en STS dans l'académie de Versailles, selon le baccalauréat d'origine, en %

	Objectif académique	Affichage APB	Constat
2012			
Bac techno	52,6	49,2	40,9
Bac pro	38,6	34,2	32,5
Bac général	8,8	11,1	8,3
Autres	-	4,8	18,4
2013			
Bac techno	52,7	47,4	37,8
Bac pro	39,7	36,5	32,3
Bac général	7,5	10,1	9
Autres	-	6	20,9
2014			
Bac techno	49,8	45,5	40,0
Bac pro	44,1	39,1	32,0
Bac général	6,1	10,1	7,0
Autres	-	5,3	22,0

Part des bacheliers professionnels en 1^{ère} année de STS dans l'académie de Versailles, en %

	Objectif académique	Affichage APB	Constat
2012	38,6	34,2	32,5
2013	39,7	36,5	32,3
2014	44,1	39,1	32,0



Ce décalage, qu'on observe également au plan national, entre objectifs et constat de rentrée s'explique en partie par l'augmentation en 2014 du nombre de bacheliers technologiques et par l'admission de nombreux candidats non inscrits en terminale l'année précédente, mais aussi, probablement, par une forme de saturation, au moins provisoire, des STS. **Tout se passe comme si, avec un tiers de bacheliers professionnels dans ces formations, un seuil avait été atteint, au-delà duquel il devenait difficile d'en accueillir davantage.** Non que les STS, à Versailles comme ailleurs, ne disposent pas de places vacantes, mais parce qu'un équilibre semble avoir été trouvé entre les différents publics, qui risquerait d'être rompu si les bacheliers professionnels continuaient d'y affluer. **La volonté d'élargir leur accès aux STS se heurte en effet à plusieurs difficultés :**

- les diplômes de BTS n'ont pas été conçus pour les bacheliers professionnels et s'articulent plus ou moins bien avec les différentes spécialités de baccalauréat. « La

montée en puissance des bacheliers professionnels interroge la construction des référentiels de compétence des BTS car, aujourd'hui, ces référentiels ne prennent pas en compte les compétences spécifiques acquises par les élèves ayant suivi leur scolarité en lycée professionnel ». La réussite des bacheliers professionnels passe ainsi par la rénovation de nombreux BTS – mais aussi dans certains cas, des baccalauréats eux-mêmes. Il faut revoir les référentiels de compétences et de certification, les progressions pédagogiques, l'organisation des enseignements, faute de quoi l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves de la voie professionnelle risque de se traduire par une augmentation de leur taux d'échec. Ce processus, en cours au niveau national dans le cadre des commissions professionnelles consultatives (CPC), prend du temps. Certains baccalauréats, par ailleurs, ne correspondent à aucun BTS, ce qui réduit d'autant la population de bacheliers susceptibles de poursuivre dans cette voie et implique, pour atteindre les objectifs fixés, d'en accueillir davantage encore dans les spécialités qui le permettent ;

La part de bacheliers professionnels entrant en STS varie fortement selon la spécialité du baccalauréat.

Ainsi, dans l'académie de Versailles, où elle s'établit en moyenne à 15,7% en 2014, les titulaires d'un baccalauréat « Accueil, relation client » sont seulement 11,2% à poursuivre dans cette voie, contre 25% pour les titulaires d'un baccalauréat « Electrotechniques, énergie, équipements communicants », 26,2% pour le baccalauréat « Systèmes électroniques numériques » et jusqu'à 48,4% pour le baccalauréat « Microtechniques ».

- **l'accueil et la réussite des bacheliers professionnels en STS nécessitent un travail considérable d'accompagnement, voire d'ingénierie pédagogique.** Là où celui-ci est mené depuis plusieurs années et où les corps d'inspection sont mobilisés pour aider les équipes à faire évoluer leurs pratiques et à faire réussir ce nouveau public, comme à Versailles, les STS sont probablement capable d'absorber, à court terme, davantage de bacheliers professionnels, et le tassement de leur part au sein de l'effectif global observé en 2014 tient sans doute plus à la résistance de certains établissements ou de certaines équipes (comme en témoigne l'écart entre les objectifs académiques et le nombre de places affiché dans APB) qu'à une réelle saturation de ces formations. Là, en revanche, où ce travail ne fait que débiter et où les bacheliers professionnels sont encore souvent perçus comme une variable d'ajustement permettant d'éviter la fermeture des sections les moins attractives, il sera sans doute beaucoup plus difficile d'augmenter rapidement la part de ces derniers en STS³³ ;
- **les modalités de fixation des seuils à l'entrée en STS et en IUT, en application de la loi du 22 juillet 2013, varient considérablement selon les académies** – certaines ayant arrêté des objectifs assortis de seuils détaillés par établissement et par spécialité de BTS, d'autres ayant seulement fixé des cibles indicatives et laissé les chefs d'établissement définir eux-mêmes leurs taux de progression. Seule une partie d'entre elles a obligé les établissements à travailler par groupe d'origine sur APB et non en tri global et leur a demandé de classer un maximum de candidats (y compris parmi les bacheliers professionnels) afin d'éviter que des places ne demeurent vacantes à l'issue des phases d'admission. Ainsi les commissions chargées d'examiner les dossiers de candidatures ont-elles souvent disposé de marges importantes, au détriment parfois des bacheliers professionnels. La mission a ainsi pu constater, dans un établissement disposant de places vacantes alors qu'il avait reçu de très nombreuses candidatures, que seule une partie des dossiers avaient été classés, au motif que les autres émanaient d'élèves de la voie professionnelle. S'il convient de laisser aux équipes pédagogiques le soin d'apprécier la qualité des dossiers et la capacité des candidats à réussir

³³ La volonté des autorités académiques et le travail des corps d'inspection se heurtent parfois au peu d'empressement des établissements à accueillir ce nouveau public. Les auteurs du rapport sur les places vacantes dans les formations sélectives post-baccalauréat notaient ainsi en mai 2013 que « dans une très grande majorité des cas, du fait des exigences propres à chacun des diplômes préparés, [les équipes pédagogiques] considèrent que les formations concernées ne peuvent pas accueillir de bacheliers professionnels, ou alors en nombre limité, car elles risquent de les conduire soit au décrochage, soit à l'échec » (op . cit., p. 26).

en STS, peut-être conviendrait-il de donner dans certains cas aux établissements des directives plus fermes, et du moins de rendre obligatoire la gestion par groupes d'origine sur APB – laquelle ne garantit pas que les objectifs seront atteints (on l'a vu à Versailles) mais permet néanmoins de mieux cadrer les choix effectués par les établissements.

- **les places vacantes, là où il y en a, ne sont pas toutes mobilisables pour accueillir les bacheliers professionnels.** Dans certains cas en effet, elles ne correspondent pas aux spécialités demandées par ces derniers : elles sont ainsi plus nombreuses dans le secteur industriel, moins attractif et où davantage de bacheliers font le choix de l'insertion professionnelle plutôt que de la poursuite d'études, et font défaut en revanche dans le secteur tertiaire, où ils ont du mal à s'insérer dans la vie active au niveau du baccalauréat et sont confrontés, à l'entrée en STS, à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques. Dans d'autres, elles sont implantées dans des établissements éloignés de leur domicile, ce qui décourage ce public souvent peu mobile. Ce double désajustement, disciplinaire et territorial, explique qu'il puisse y avoir à la fois des places vacantes et des demandes non satisfaites ; comme le notait en 2013 la mission sur les places vacantes dans les formations sélectives post-baccalauréat, « *ce sont les formations les moins attractives qui acceptent le plus facilement d'élargir leur recrutement. Dans les autres, le nombre de bacheliers professionnels accueillis reste le plus souvent marginal* »³⁴. Ce constat, s'il mérite aujourd'hui d'être nuancé, rejoint en partie celui effectué dans l'académie de Clermont, où les bacheliers professionnels, en particulier dans le secteur tertiaire, accèdent plus facilement aux STS dans les établissements situés en milieu semi-rural que dans ceux de l'agglomération de Clermont-Ferrand, où le taux de pression est plus élevé.

Il conviendrait toutefois d'analyser de façon détaillée, académie par académie, territoire par territoire, les raisons pour lesquelles seuls 65,4% des bacheliers professionnels ayant validé au moins un vœu de poursuite d'études en STS reçoivent une proposition : niveau scolaire ou motivation jugés insuffisants, nombre de places limité dans les spécialités demandées, désajustement territorial entre l'offre et la demande, faible mobilité des intéressés, etc.

- **sauf à augmenter le nombre de places en STS, l'accueil d'un plus grand nombre de bacheliers professionnels passe dès lors par une diminution proportionnelle de celui des autres bacheliers.** Or, celle-ci se heurte à la volonté des établissements de conserver une part importante d'élèves issus des voies générale et technologique, généralement crédités de meilleurs taux de réussite, comme à celle d'une partie des jeunes et de leurs familles, pour qui les STS représentent une solution de poursuite d'études à la fois moins coûteuse, du fait de leur proximité, que les formations universitaires et permettant le cas échéant une insertion professionnelle plus rapide. Ainsi, malgré la politique des seuils mise en place en 2014, qui aurait dû leur permettre d'intégrer en plus grand nombre un IUT, les élèves de terminale technologique souhaitent-ils majoritairement s'orienter en STS (à 60% pour les élèves de STI2D et jusqu'à 98% en STD2A). Leur part parmi les entrants en première année n'augmente pas plus en IUT qu'en STS à la rentrée dernière (1,6% dans les deux cas). L'augmentation du nombre de bacheliers technologique est de 8,1% en licence, 6,7% à l'IUT et de 6,2% en BTS, où l'on en compte 2 541 de plus qu'en 2013, contre seulement 2 067 bacheliers professionnels supplémentaires. Or, tant qu'ils ne s'orienteront pas davantage vers les IUT et qu'ils n'y seront pas admis en plus grand nombre (la volonté de ces derniers de les accueillir n'étant pas avérée et les modalités de fixation des seuils ayant été semble-t-il beaucoup moins contraignantes pour les IUT que pour les établissements accueillant des STS), ils ne libèreront pas suffisamment de places en STS pour les bacheliers professionnels.

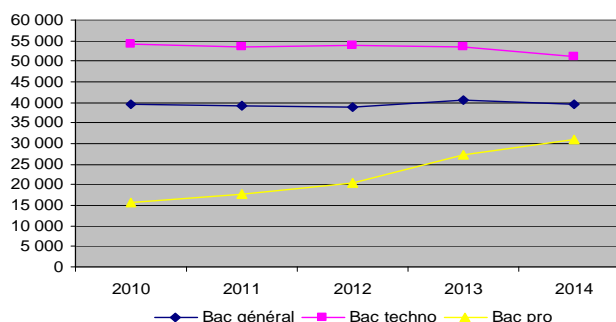
³⁴ *Op. cit.*, p. 26.

4.2. Des taux de réussite et d'accès au diplôme du BTS qui progressent mais varient fortement selon les secteurs, les spécialités, les territoires et les établissements

Il ne suffit pas d'accueillir davantage de bacheliers professionnels en STS, encore faut-il leur donner les moyens de réussir dans ces formations et d'obtenir, au terme de leur cursus, un **diplôme de l'enseignement supérieur**. Certes, ils sont deux fois plus nombreux à accéder au diplôme du BTS en 2014 qu'en 2010 – 30 980, contre seulement 15 721 quatre ans plus tôt (+97,1%) –, mais le nombre des ajournés augmente également, bien que moins fortement : ils sont 21 181 à échouer à l'examen en 2014, contre 14 946 en 2010 (+47,7%).

Nombre d'admis à l'examen du BTS, par baccalauréat d'origine

	Bac général	Bac techno	Bac pro
2010	39 482	54 169	15 721
2011	39 181	53 471	17 874
2012	38 953	54 026	20 404
2013	40 616	53 480	27 313
2014	39 500	51 008	30 980

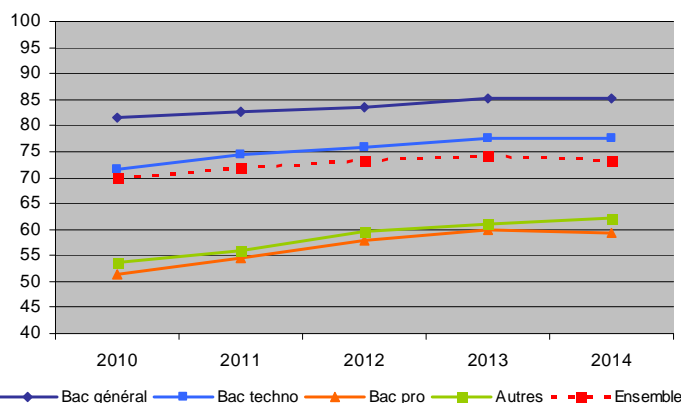


Le taux de réussite à l'examen des candidats issus de la voie professionnelle augmente en effet moins vite que le nombre de candidats. Il passe de 51,3% en 2010 à 59,4% en 2014, toutes spécialités confondues. Quant au taux d'accès au diplôme, sur lequel il n'existe pas de données précises, il était estimé en 2010 à environ 45% et doit désormais approcher les 50%. S'il est trop tôt pour mesurer l'effet de l'augmentation récente du nombre de bacheliers professionnels en STS sur leur taux de réussite, on constate que ce dernier a connu une progression régulière entre 2009 et 2013, passant en cinq ans de 51,3% à 59,8% – même s'il demeure faible et si l'écart avec les autres bacheliers évolue peu., sinon avec les bacheliers généraux, dont le taux de réussite, beaucoup plus élevé, pouvait difficilement augmenter au même rythme. Il baisse par ailleurs pour la première fois en 2014, alors que celui des candidats issus des séries générale et technologique continue d'augmenter légèrement. Il semblerait là aussi qu'un pallier ait été atteint, au moins de façon provisoire. **Ce coup d'arrêt donné à l'augmentation du taux de réussite des bacheliers professionnels à l'examen du BTS constitue un avertissement : si tous les acteurs concernés ne se mobilisent pas pour le faire progresser de façon significative, le nombre de jeunes issus de la voie professionnelle en situation d'échec à l'issue de leur parcours dans l'enseignement supérieur se stabilisera autour de 50 000 chaque année, soit près de 60% des inscrits, toutes formations et tous statuts confondus.**

Taux de réussite à l'examen du BTS, par baccalauréat d'origine, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres	Ensemble
2010	81,6	71,7	51,3	53,6	69,9
2011	82,6	74,3	54,5	55,8	71,8
2012	83,4	75,7	57,8	59,6	73,2
2013	85,1	77,4	59,8	61,1	74,1
2014	85,2	77,6	59,4	62,2	73,4

Champ France métropolitaine + Dom, source : OCEAN
*Autres (brevet de technicien, brevet des métiers d'art, brevet professionnel....).

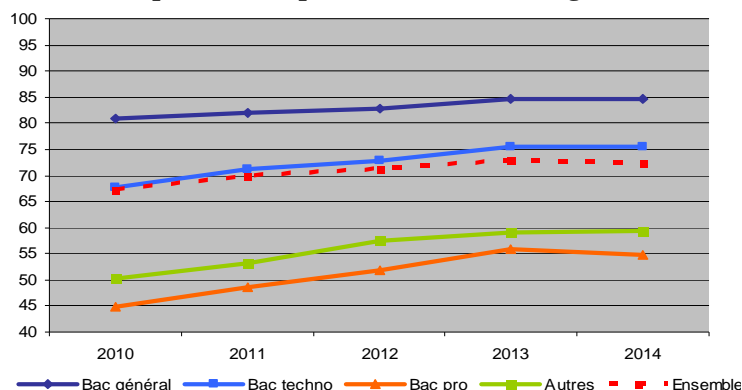


Par ailleurs, le taux de réussite des bacheliers professionnels en BTS varie fortement selon les secteurs. Il est sensiblement plus élevé dans celui de la production (67,5%) que dans celui des services (54,3%), même si l'écart tend à se réduire depuis 2010. Ce faible taux de réussite des bacheliers professionnels dans le secteur tertiaire s'explique en partie par le fait qu'un nombre important d'entre eux prépare l'examen dans le cadre de la formation continue ou dans des établissements privés hors contrat, où le taux d'échec est beaucoup plus élevé que dans les STS publiques ou privées sous contrat. Ainsi le taux de réussite dans le secteur des services s'établissait-il dans ces dernières à 62,6% en 2012, contre seulement 51,6% pour l'ensemble des candidats – un résultat plus proche des 68,8% constatés cette année là dans le secteur de la production.

Taux de réussite à l'examen du BTS dans le secteur de la production, par baccalauréat d'origine, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres	Ensemble
2010	87,5	82,2	66,8	67,8	78,7
2011	87,7	82,2	67,8	65,4	78,4
2012	87,2	83,1	70,8	68,8	79,4
2013	89,1	82,4	68,1	69,7	77,8
2014	89,3	83,7	67,5	71,1	77,1

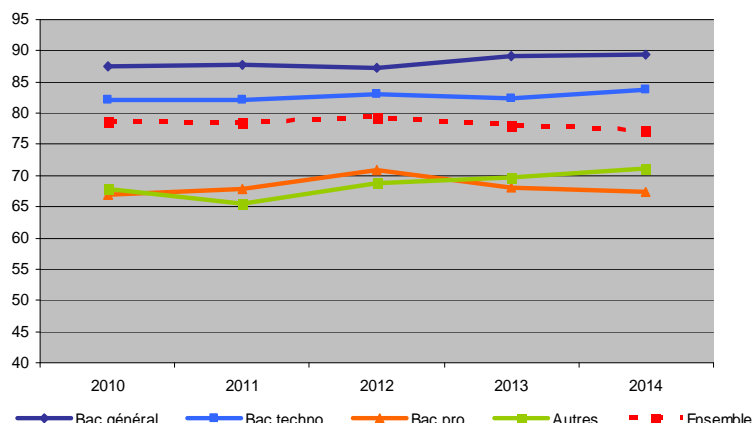
Champ France métropolitaine + Dom, source : OCEAN
 *Autres (brevet de technicien, brevet des métiers d'art, brevet professionnel....).



Taux de réussite à l'examen du BTS dans le secteur des services, par baccalauréat d'origine, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres	Ensemble
2010	80,8	67,6	44,9	50,2	67,3
2011	82,0	71,3	48,6	53,2	69,8
2012	82,9	72,9	51,8	57,4	71,2
2013	84,6	75,6	55,9	59,0	72,9
2014	84,6	75,4	54,9	59,5	72,2

Champ France métropolitaine + Dom, source : OCEAN
 *Autres (brevet de technicien, brevet des métiers d'art, brevet professionnel....).



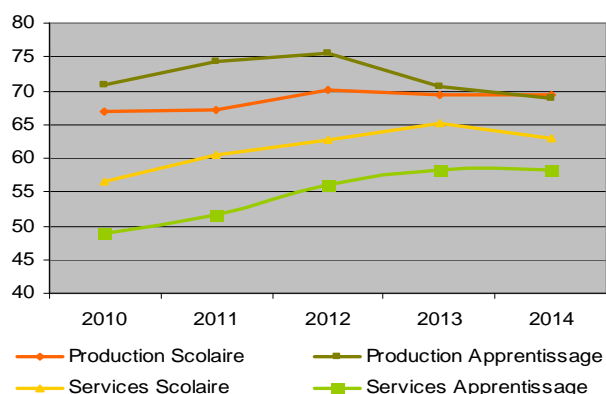
Si les candidats qui ont choisi la voie de l'apprentissage réussissent presque aussi bien que les autres dans le secteur de la production, où ils représentent 45% de l'effectif et où leur taux de réussite s'élève à 68,9% en 2014 (contre 69,5% pour les candidats sous statut scolaire), il n'en va de même dans le secteur des services, où celui-ci tombe à 58,3% (contre 63% sous statut scolaire). Il semblerait que « *le secteur production en BTS répond[e] mieux à un parcours scolaire marqué par le poids des enseignements professionnels (renforcé par un cursus en apprentissage), tandis que le secteur des services constitue une rupture plus grande entre la culture professionnelle acquise avant le baccalauréat et les enseignements proposés* »³⁵. On peut toutefois s'interroger sur la baisse du taux de réussite des apprentis dans le secteur de la production depuis 2012 – près de sept points, alors qu'il se maintient, à un niveau beaucoup plus bas il est vrai, dans le secteur des services. Faut-il y voir un effet de l'augmentation du nombre de candidats, pourtant plus limitée que dans les formations sous statut

³⁵ *Les parcours des élèves de la voie professionnelle, op. cit.* p. 33.

scolaire ? Ce point mériterait du moins d'être éclairci. **Quoi qu'il en soit, l'apprentissage, s'il favorise l'insertion professionnelle, ne constitue pas un facteur de réussite à l'examen.**

Taux de réussite à l'examen du BTS, en apprentissage et sous statut scolaire

	Production		Services	
	Scolaire	Apprentissage	Scolaire	Apprentissage
2010	66,9	70,9	56,6	48,8
2011	67,1	74,2	60,4	51,7
2012	70,2	75,6	62,6	56,1
2013	69,5	70,6	65,3	58,2
2014	69,5	68,9	63,0	58,3



L'analyse des résultats et des parcours des bacheliers professionnels inscrits en STS dans l'académie de Lyon fait apparaître en 2012 un taux de réussite à l'examen d'à peine 50% dans le secteur tertiaire, qui descend à 35% si le candidat prépare le diplôme par la voie de l'apprentissage. Si l'on croise ces résultats avec les sorties en cours de formation, on aboutit à un très faible taux d'accès au diplôme. « *Cependant, là où des dispositifs ont été mis en place (selon des formes variées et adaptées aux besoins locaux), facilitant la liaison bac pro/BTS et favorisant une réelle prise en charge des jeunes, les abandons en cours de parcours chutent de quatre à cinq points et les pourcentages de réussite augmentent de six à sept points, ce qui est suffisamment significatif pour être pris en compte* »³⁶.

L'analyse conduite par le SIES sur un panel de bacheliers professionnels 2008 inscrits en STS, trois ans après l'obtention de leur baccalauréat, fait par ailleurs apparaître que les bacheliers professionnels ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat professionnel présentent des taux d'accès au diplôme équivalents à ceux des bacheliers généraux (77 %). Pour autant, une part importante des jeunes qui s'engagent en STS n'obtiennent pas le BTS : seuls 72% des étudiants du panel sont passés en seconde année, et un sur trois est sorti de formation sans avoir obtenu le diplôme, ce qui doit alerter sur le phénomène d'abandon en cours d'étude.

³⁶ Jean-Charles Diry, « Etat des lieux académique : effectifs, décrochage, résultats des baccalauréats professionnels » in, Séminaire académique « Réussite dans le parcours Bac pro/BTS », Académie de Lyon, 7 décembre 2012.

Une étude menée en 2013 par l'Observatoire régional des parcours des étudiants aquitains (ORPEA) sur le devenir des bacheliers professionnels 2006 permet d'établir un lien direct entre la mention au baccalauréat et le taux d'accès à un diplôme de niveau bac+2. Sur les 818 bacheliers entrés cette année-là dans l'enseignement supérieur, près de la moitié (49,1%) y sont parvenus en deux ans et 12,2% en trois ans, soit un total de 61,3%. Toutefois, seuls 44,7% des bacheliers ayant obtenu une mention « passable » ont accédé en deux ans ou plus à un diplôme de niveau bac+2, contre 69,8% pour ceux ayant obtenu une mention « assez bien » et plus de 83% pour les mentions « bien » et « très bien »³⁷.

	Accèdent au bac+2 en deux ans		Accèdent au bac+2 en plus de deux ans		N'accèdent pas au bac+2		Total	
Passable	107	31,9%	43	12,8%	185	55,2%	335	100%
Assez bien	211	57,5%	45	12,3%	111	30,2%	367	100%
Bien	79	71,8%	12	10,9%	19	17,3%	110	100%
Très bien	5	83,3%	0	0%	1	16,4%	6	100%
Ensemble	402	49,1%	100	12,2%	316	38,6%	818	100%

Source : Rectorat de bordeaux (SISE-Scolarité)

Dans l'académie de Grenoble, le taux de réussite à l'examen du BTS est resté stable entre 2010 et 2014 dans le secteur de la production, quel que soit le baccalauréat d'origine des candidats. Celui des bacheliers professionnels, qui se situe en moyenne quinze points en dessous de celui des autres bacheliers, a même légèrement diminué à la session 2014. Il a augmenté en revanche dans le secteur des services entre 2010 et 2013 (de 46% à 57%), avant de se stabiliser en 2014. L'écart avec les autres bacheliers s'est ainsi réduit (il est désormais de 18,8 points avec les bacheliers technologiques et de 28,2 avec les bacheliers généraux, contre 21,8 et 36,1 en 2010) mais demeure considérable.

Taux de réussite au BTS selon le diplôme d'origine dans le secteur de la production, en %

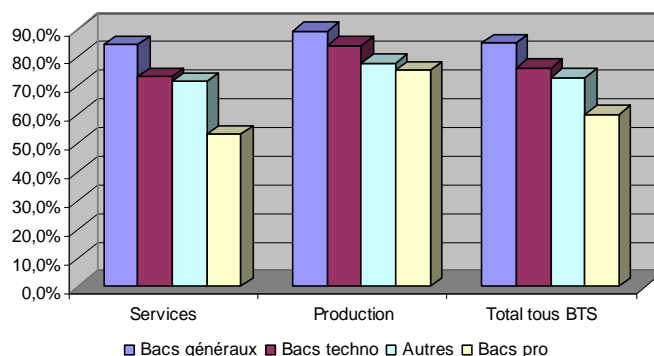
	Bacs général	Bac techno	Bac pro
2010	87,8	85,3	73,4
2011	85,5	84,1	74,1
2012	89,3	84,0	75,4
2013	87,5	85,1	73,4
2014	88,5	84,8	71,7

Taux de réussite au BTS selon le diplôme d'origine dans le secteur des services, en %

	Bacs général	Bac techno	Bac pro
2010	82,1	67,8	46,0
2011	82,0	71,8	49,6
2012	84,4	73,3	53,1
2013	86,5	76,0	57,4
2014	85,2	75,8	57,0

Taux de réussite au BTS en 2012 selon le secteur et le diplôme d'origine, en %

	Bacs généraux	Bacs techno	Autres	Bacs pro	Ensemble
Services	84,4%	73,3%	71,5%	53,1%	72,4%
Production	89,3%	84,0%	78,1%	75,4%	81,9%
Total tous BTS	85,0%	76,3%	72,9%	60,0%	74,7%



³⁷ Néo-bacheliers professionnels aquitains 2006 entrés dans l'enseignement supérieur en 2006-2007 : quel parcours cinq ans après ?, p. 7.

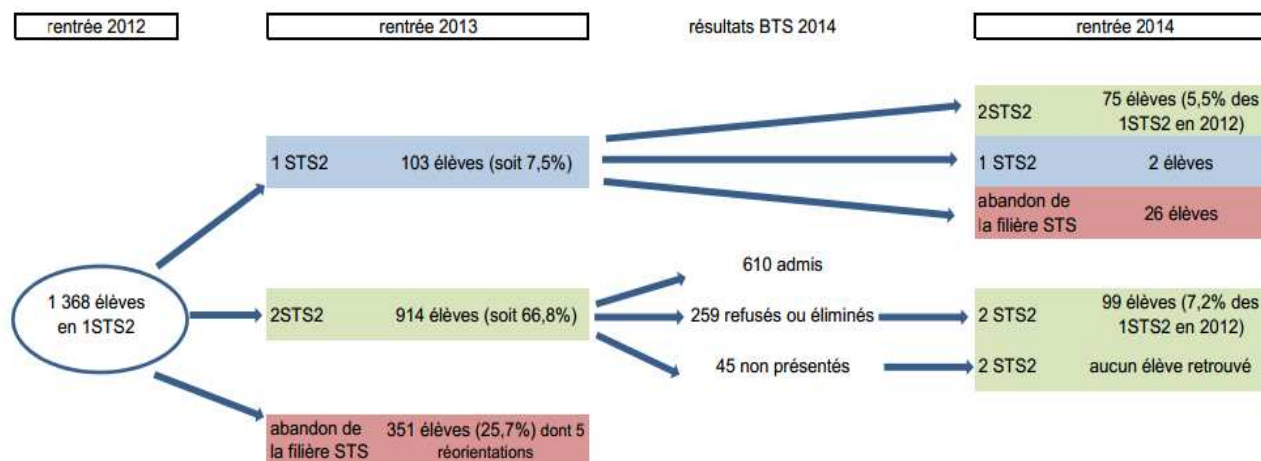
Le taux d'accès au diplôme demeure faible en 2014, comme en témoignent deux suivis de cohorte effectués par les services du rectorat. Le premier porte sur les bacheliers professionnels inscrits en STS sous statut scolaire à la rentrée 2007. Il fait apparaître un taux d'évaporation qui s'élève en moyenne à 56% (et jusqu'à 70% en NRC). Seul un bachelier professionnel sur deux poursuit jusqu'à l'examen, où le taux de réussite est par ailleurs très variable selon les spécialités.

Taux de réussite et d'accès au diplôme des bacheliers professionnels inscrits en STS à la rentrée 2007 dans l'académie de Grenoble

	Inscrits	Redoublent	Passage 2 ^{ème} année	Abandons	Présents à l'examen	% de présence	Admis	Taux de réussite	Taux d'accès
Mécanique et automatismes industriels	23	0	14	9	7	30%	4	57%	17%
Maintenance industrielle	36	0	22	14	20	56%	15	75%	42%
Industrialisation des produits mécaniques	26	0	20	6	11	42%	10	91%	39%
Electrotechnique	15	1	10	4	5	33%	4	80%	27%
Management des unités commerciales	66	0	42	24	39	59%	26	67%	39%
Négociation relation client	40	2	21	17	12	30%	5	42%	13%
Assistant de gestion	110	4	55	51	42	38%	31	74%	28%
Comptabilité gestion des organisations	67	5	47	15	39	58%	15	39%	22%
Assistant de direction	54	0	25	29	23	43%	14	61%	26%

Le second, plus récent, porte sur les 1 368 bacheliers professionnels admis en première année de STS à la rentrée 2012, sous statut scolaire ou en alternance (sur 8 646 bacheliers et 9 347 inscrits en terminale professionnelle sous statut scolaire en 2011-2012 dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie) : 351 ont décroché au cours de la première année (25,7%), 989 ont effectué un cursus complet en deux ans ou en trois ans (72,3%) et 610 (les deux tiers des élèves ayant accédé à la deuxième année de BTS sans redoubler) ont obtenu leur diplôme à la session 2014, soit un taux d'accès de 44,6%. Ainsi, seuls 7,1% des bacheliers 2012 et 6,5% des élèves de terminale professionnelle 2011-2012 ont aujourd'hui un BTS.

Devenir des élèves de terminale professionnelle de l'académie de Grenoble inscrits en STS en 2012



Source : Académie de Grenoble.

Le constat est le même dans l'académie de Rennes, où 50,7% des bacheliers professionnels entrés en première année de STS à la rentrée 2011 ont accédé au diplôme du BTS trois ans plus tard, ou encore de Versailles, où le suivi de cohorte effectué depuis 2005 fait apparaître un taux d'accès au diplôme légèrement inférieur à celui constaté à Grenoble, du fait d'un taux de décrochage plus élevé, bien qu'en diminution constante au cours de la période.

Elèves de terminale professionnelle sous statut scolaire poursuivant en STS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Inscrits en terminale en n-1	6 488	6 965	7 664	7 957	8 957	8 969	12 243	15 315	12 517	13 613
Inscrits en STS	755	963	1 169	1 298	1 619	1 693	1 927	2 197	2 051	2 139
% entrées en STS	11,6	13,8	15,3	16,3	18,1	18,9	15,7	14,3	16,4	15,7
% abandons en 1 ^{ère} année	31,9	30,6	35,2	30,2	31,0	31,7	29,7	27,7	29,4	-
Admis au BTS	30,3	34,4	31,9	35,9	36,3	37,8	41,0	-	-	-
dont en 2 ans	25,0	27,6	25,2	29,5	28,7	32,0	33,2	30,9	-	-
dont en 3 ans	5,3	6,7	6,7	6,4	7,5	5,8	7,8	-	-	-
Taux d'accès terminale-BTS	3,5	4,8	4,9	5,9	6,6	7,1	6,5	-	-	-

Source : DAPEP, rectorat de Versailles, cohortes BEA

Le tableau ci-dessus résume à lui seul l'ambivalence des évolutions survenues au cours des dernières années dans la voie professionnelle. En effet, il fait apparaître à la fois :

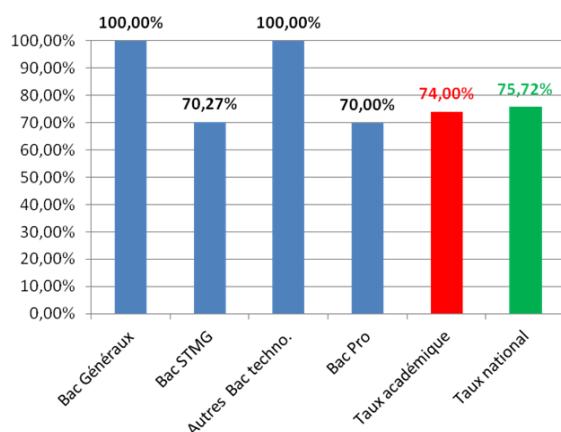
- **l'amélioration régulière du taux d'accès des sortants de terminale professionnelle au diplôme du BTS** (de presque dix points entre 2005 et 2011), alors même que le nombre d'entrants en BTS augmente sensiblement³⁸ : on passe ainsi de 228 admis au diplôme pour les bacheliers 2005 admis en STS à 790 pour les bacheliers 2011. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il n'a pas entraîné d'allongement de la durée d'études – le taux d'accès en deux ans progressant davantage que celui en trois ans ;
- **la part malgré tout très réduite d'élèves de terminale professionnelle accédant au BTS** : celle-ci a beau quasiment doubler en six ans, elle ne dépasse pas 6,5% de la population concernée. Le nombre de ceux qui n'accèdent pas au BTS passe ainsi de 6 260 en 2005 à 11 253 en 2011.

Si le suivi de cohorte ne prend pas en compte les inscrits en première année de STS en 2013 et 2014, dont le taux d'accès au BTS n'est pas encore connu, il permet de mesurer les limites du discours sur la poursuite d'étude des élèves de la voie professionnelle : certes, le nombre d'inscrits en STS dans l'académie a été multiplié par trois entre 2005 et 2014, passant de 755 à 2 139, mais celui des élèves de terminale qui n'accèdent pas à ces formations (et risquent par là même de se trouver en difficulté s'ils ne parviennent pas non plus à s'insérer sur le marché du travail) a doublé au cours de la même période (11 474 contre 5 733). Le taux de décrochage en STS se stabilise par ailleurs autour de 29% – ce qui constitue un motif de satisfaction dans la mesure où il se rapporte à une population plus importante, et donc potentiellement plus fragile, mais ce qui signifie également que le nombre de décrocheurs augmente. Enfin, les résultats de la session 2014 font apparaître, pour la première fois depuis 2007 (hormis en 2009) une baisse du taux de réussite par rapport à l'année précédente : 30,9% des élèves entrés en première année de STS en 2012 ont obtenu le BTS, contre 33,2% en 2013 pour les bacheliers 2011. Il semble donc, malgré les efforts déployés dans l'académie pour mieux accompagner la poursuite d'étude des bacheliers professionnels en STS, qu'on

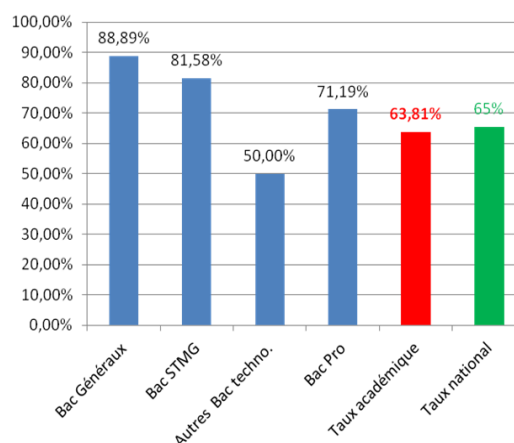
On notera toutefois les taux de réussite très élevés enregistrés dans l'académie de Clermont-Ferrand. Ainsi, à la session 2014, 74% des élèves de STS issus de la voie professionnelle ont obtenu leur BTS « Assistant de manager », soit un résultat équivalent à celui des élèves de la série STMG (70,3%) et proche de la moyenne nationale, toutes origines confondues (75,7%). De même, en « Assistant de gestion PME-PMI », en « Comptabilité et gestion des organisations », en « Management des unités commerciales » ou en « Négociation et relation client », les taux de réussite des bacheliers professionnels avoisinent ou dépassent ceux constatés pour l'ensemble des bacheliers aux niveaux académique et national.

³⁸ Les taux constatés sont ainsi légèrement inférieurs à ceux des bacheliers professionnels. Le nombre d'inscrits en STS et d'admis en BTS est en effet rapporté à l'ensemble de la population de terminale professionnelle, et non aux seuls bacheliers. L'enquête porte par ailleurs sur les seuls inscrits en terminale sous statut scolaire.

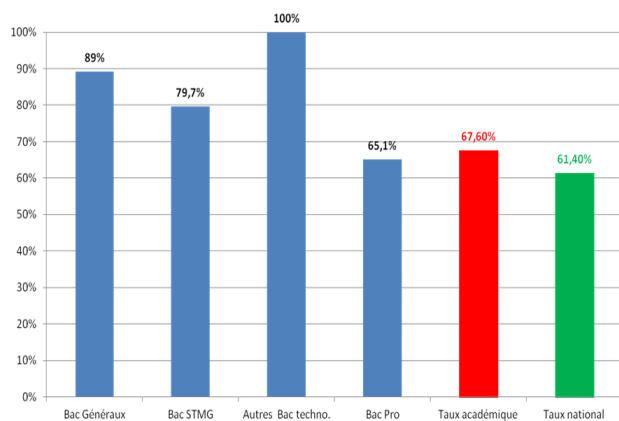
Assistant de manager



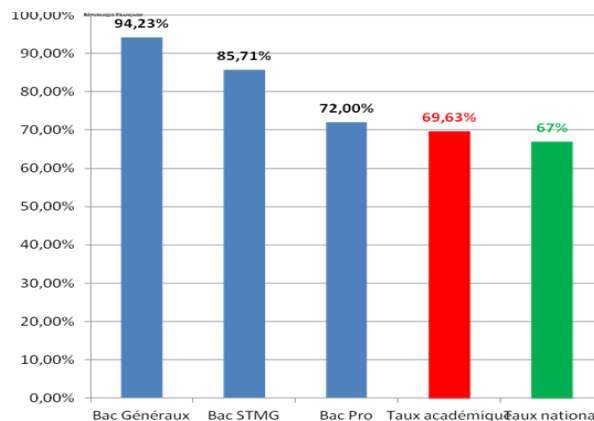
Assistant de gestion PME-PMI



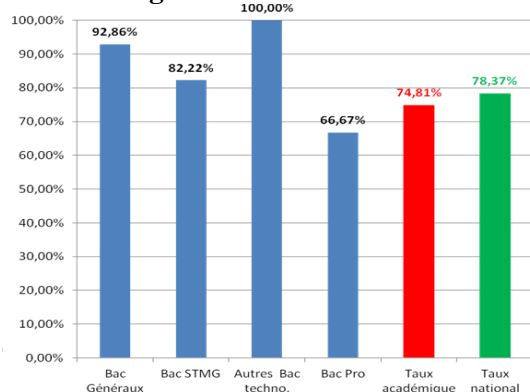
Comptabilité et gestion des organisations



Management des unités commerciales



Négociation et relation client



La réussite des bacheliers professionnels apparaît par ailleurs inégale selon les secteurs de formation.

Ainsi, en Ile-de-France, le taux de réussite des bacheliers professionnels aux BTS industriels, qui s'établissait en moyenne à 47% en 2005 (contre 63% pour l'ensemble des candidats) recouvrait ainsi des écarts considérables selon les spécialités (de 8% à 67%). Si l'on retient seulement celles où le nombre de candidats est supérieur à 40, le taux de réussite va de 34% en « Conception de produits industriels » (14 admis sur 41 candidats) à 60% en « Communication et industries graphiques, option B » (27 admis sur 45 candidats) ou encore

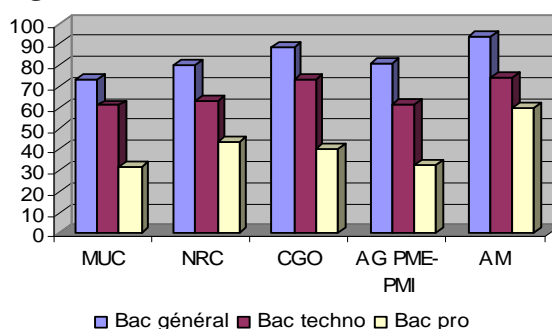
en « Production mécanique (47 admis sur 78 candidats). Dans le premier de ces trois BTS, il est supérieur à celui de l'ensemble des candidats (56%), dans le troisième, il est inférieur de moitié (68%). Il est par ailleurs difficile d'établir une corrélation entre la part de bacheliers professionnels parmi les candidats et leur taux de réussite : ils représentent ainsi 68% de l'effectif en « Communication et industries graphiques, option B », mais seulement 32% en « Production mécanique », pour le même taux de réussite. A l'inverse, ils obtiennent de bons résultats dans des spécialités où ils sont peu

représentés : en « Electronique », où ils ne sont que 18 sur les 419 candidats (4%), ils enregistrent un taux de réussite de 56%, assez proche des 63% constatés pour l'ensemble des candidats.

De même, dans les académies de Lyon et de Grenoble, les résultats à l'examen du BTS dans cinq spécialités du secteur des services font apparaître des écarts très importants en fonction de l'origine des candidats, mais aussi de la spécialité. A Lyon, le taux de réussite des bacheliers professionnels, sensiblement inférieur à celui des autres bacheliers, varie du simple au double entre « Management des unités commerciales » (MUC) et « Assistant de manager » (AM). Encore ces résultats ne prennent-ils pas en compte les abandons en cours de formation, également plus nombreux dans les rangs des bacheliers professionnels et variables, là encore, selon les spécialités.

Taux de réussite à l'examen du BTS dans l'académie de Lyon, selon la spécialité et l'origine des candidats, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro
MUC	73,4	61,0	31,5
NRC	79,9	63,4	43,3
CGO	88,6	73,3	40,4
AG PME-PMI	81,1	61,1	32,3
AM	93,9	74,4	60,0

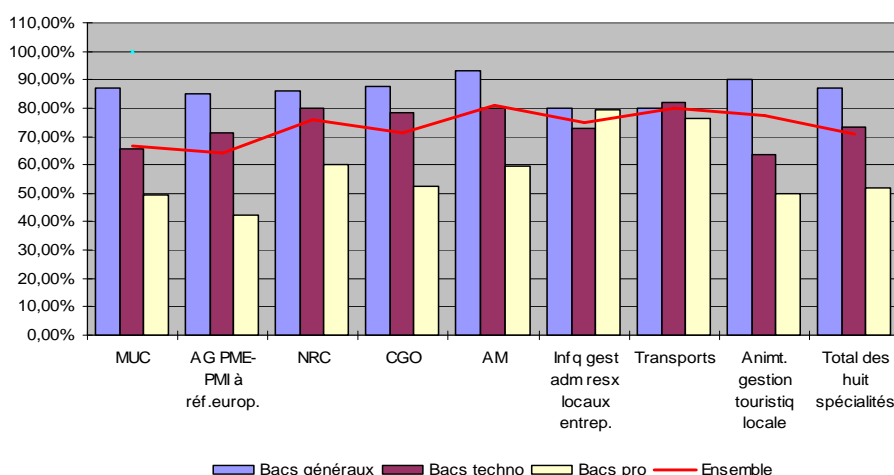


A Grenoble, où le taux de réussite des bacheliers professionnels est plus élevé en moyenne qu'à Lyon, en particulier en « Management des unités commerciales » (MUC) et en « Négociation et relation client » (NRC), où l'écart est de presque vingt points, mais aussi en « Comptabilité et gestion des organisations » (CGO), il demeure néanmoins inférieur de quinze à vingt points à la moyenne académique (et jusqu'à vingt-sept en « Animation et gestion touristique locale »), hormis en « Transports » et en « Informatique de gestion, option administrateur de réseaux locaux d'entreprise », où il avoisine, voire dépasse celui des autres bacheliers. Là encore, les chances de réussite des élèves issus de la voie professionnelle varient presque du simple au double selon la spécialité : de 42,4% en « Assistant de gestion PME-PMI » à 79,3% en « Informatique de gestion ».

Taux de réussite à l'examen du BTS en 2012 dans l'académie de Grenoble, selon la spécialité et l'origine des candidats, en %

	Bacs généraux	Bacs techno	Bacs pro	Ensemble
MUC	86,9	65,9	49,2	66,8
AG PME-PMI à réf.europ.	85,1	71,5	42,4	64,2
NRC	86,3	79,8	60,1	75,8
CGO	87,4	78,4	52,7	71,2
AM	93,3	80,1	59,5	80,8
Infq gest adm resx locaux entrep.	80,0	72,7	79,3	75,0
Transports	80,0	81,8	76,5	80,0
Animt. gestion touristiq locale	90,0	63,8	50,0	77,2
Total des huit spécialités	87,3	73,3	51,9	70,6

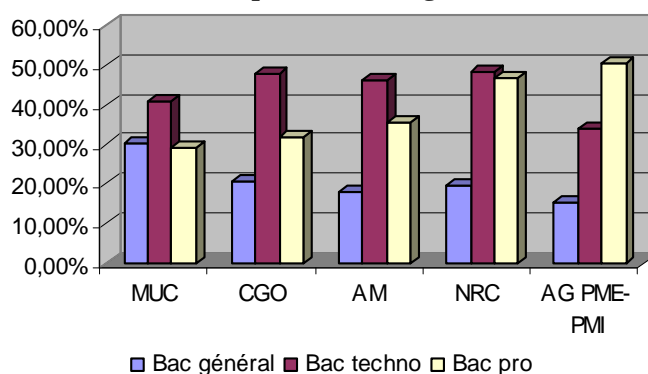
Taux de réussite au BTS en 2012 dans l'académie de Grenoble, par spécialité et par baccalauréat d'origine, en %



L'académie de Clermont a conduit en 2012 une enquête sur les parcours des bacheliers professionnels 2010 dans cinq BTS à gros flux de la discipline « Economie-gestion » : trois BTS du domaine administratif regroupant 21% des effectifs, « Assistant de manager » (AM), « Assistant de gestion des PME-PMI » et « Comptabilité et gestion des organisations » (CGO), et deux BTS du domaine commercial (43% des effectifs), « Management des unités commerciales » (MUC) et « Négociation et relation client » (NRC). La part des bacheliers professionnels dans ces formations varie fortement : de 29,7% en MUC et 31,6% en CGO (où les bacheliers généraux représentent une part importante de l'effectif) à plus de 50% en AG-PME-PMI. Elle est cependant plus élevée en moyenne à Clermont que dans la plupart des académies, du fait d'un maillage territorial qui permet aux bacheliers professionnels d'accéder sans trop de difficulté aux STS tertiaires, surtout en zone semi-rurale où celles-ci ne font pas le plein de bacheliers généraux et technologiques et où le taux de pression demeure assez bas. Ainsi, en 2013, les élèves de la voie professionnelle représentaient 54% des inscrits en AG PME-PMI pour seulement 46% des demandes, 45% en NRC pour 37% des demandes ou encore 39% en en MUC pour 38% des demandes.

Répartition des effectifs des inscrits à l'examen du BTS, par série d'origine

	Bac général	Bac techno	Bac pro
AG PME-PMI	15,38%	34,19%	50,43%
NRC	19,86%	48,23%	46,81%
AM	17,86%	46,43%	35,75%
CGO	20,59%	47,80%	31,62%
MUC	30,23%	40,70%	29,07%

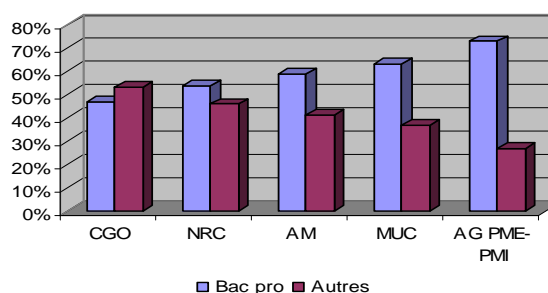


Le suivi de cohorte effectué par les services académiques fait cependant apparaître un taux de décrochage des bacheliers professionnels plus élevé que celui des bacheliers généraux ou technologiques : ils représentent à eux seuls 47% des abandons en première année en CGO (pour seulement 31,6% des inscrits) et jusqu'à 73% en AG PME-PMI, où ils constituent la moitié de l'effectif. Ils sont encore plus nombreux à décrocher en AM et en MUC.

Part des bacheliers professionnels parmi les décrocheurs en première année de STS

	Bac pro	Autres
AG PME-PMI	73%	27%
NRC	54%	46%
AM	59%	41%
CGO	47%	53%
MUC	63%	37%

Source : Académie de Clermont-Ferrand



A ce taux de décrochage s'ajoute un taux de réussite à l'examen du BTS lui-même très variable.

Ainsi 30,6% des bacheliers professionnels inscrits à la rentrée 2010 en AG PME-PMI n'atteignent pas la deuxième année et seuls 49% d'entre eux obtiennent le BTS en deux ans, contre 77% des bacheliers technologiques et 100% des bacheliers généraux. Leur taux d'accès au diplôme ne dépasse donc pas 35%. En MUC et en NRC, le taux de décrochage est de 22,2% et le taux de réussite à l'examen s'établit respectivement à 72% et à 84% – soit un taux d'accès au diplôme de 56% en MUC et de 65,3% en NRC.

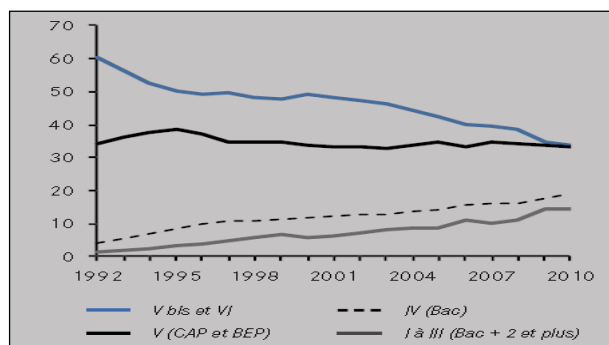
Le taux d'accès des bacheliers professionnels au diplôme du BTS, qui est lui-même fonction de leur taux de décrochage en cours de scolarité et du taux de réussite des inscrits à l'examen, est, on le voit, extrêmement variable selon les secteurs, les spécialités de BTS et de baccalauréat, les académies, les territoires et même les établissements, sans qu'il soit toujours possible de mesurer le poids de ces différents déterminants. Les moyennes nationales constituent ainsi de simples indicateurs, qui masquent une réalité beaucoup plus complexe et difficile à appréhender. Il existe, d'une certaine façon, autant de situations que de STS, ce qui complique à la fois l'analyse et la recherche de solutions applicables à l'ensemble de la population concernée. Ce qui est vrai pour une partie des élèves de la voie professionnelle ne l'est pas pour une autre. Leur situation, au regard de l'emploi comme de la poursuite d'étude, appelle donc des réponses différentes.

4.3. Un recul de l'apprentissage depuis 2013, qui fragilise encore davantage les bacheliers professionnels

Le nombre de jeunes en apprentissage au niveau III (BTS et DUT) a fortement augmenté depuis dix ans. Il est ainsi passé de 39 560 en 2004 à 55 577 en 2007, 62 074 en 2011 et 74 868 à la rentrée 2012. Ils sont plus nombreux dans le secteur de la production (43%) que dans celui des services (56,6%). Pour le seul BTS, le nombre d'apprentis est passé de 31 435 en 2004-2005 à 55 136 en 2011-2012.

Cette progression participe du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur depuis le début des années 2000 (+115% entre 2004 et 2012), alors qu'il diminuait dans le même temps au niveau V, puis à partir de 2012, au niveau IV après avoir connu, là aussi, une forte progression (-1% aux niveaux V et IV entre 2005 et 2012). A la rentrée 2013, toutefois, il diminue à son tour pour la première fois au niveau III, passant de 74 868 à 74 048 (-1,1%), alors qu'il continue de progresser aux niveaux I et II.

Entrées en apprentissage selon le niveau de diplôme (en % du total des entrées)

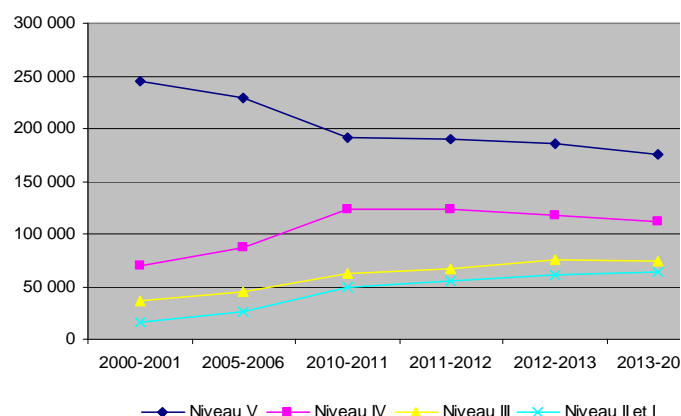


Source : P. Cahuc, M. Ferracci, *L'apprentissage au service de l'emploi*, Conseil d'analyse économique, note n°19, déc. 2014, p. 5.

Evolution du nombre d'apprentis par niveau

	Niveau V (CAP, BEP, mention complémentaire, certification professionnelle)	Niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel)	Niveau III (BTS et DUT)	Niveau II et I (licence, master, diplôme d'ingénieur)	Total
2000-2001	245 361	69 355	35 553	15 633	365 902
2005-2006	228 613	86 609	44 233	26 404	385 859
2010-2011	191 857	123 018	62 074	49 331	426 280
2011-2012	189 560	123 888	67 193	55 693	436 334
2012-2013	185 875	116 897	74 868	60 503	438 143
2013-2014	174 654	111 682	74 048	63 964	424 348

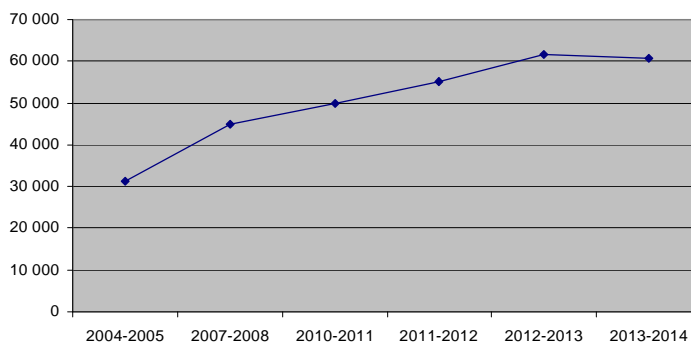
Cette baisse affecte principalement les BTS, principal diplôme de l'enseignement supérieur délivré par la voie de l'apprentissage, où le nombre d'apprentis diminue de 1,5% à la rentrée 2013 alors qu'il avait encore augmenté de 11,4% à la rentrée 2012 et doublé depuis 2004. Elle concerne donc directement les bacheliers professionnels, qui représentent près de 20% des apprentis de niveau III.



Evolution du nombre d'apprentis en BTS

Année	Nb d'apprentis
2004-2005	31 435
2007-2008	45 000
2010-2011	49 965
2011-2012	55 136
2012-2013	61 769
2013-2014	60 834

Source : DARES.

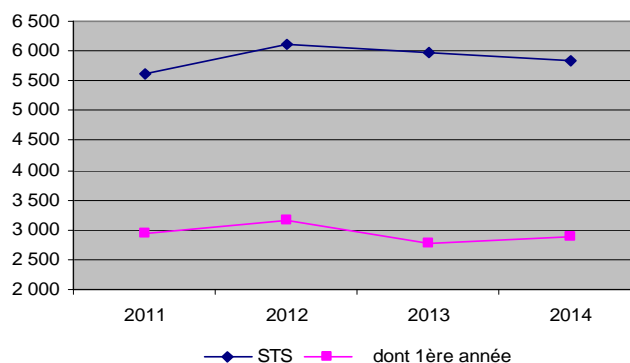


Plus inquiétant, le nombre d'apprentis inscrits en première année de BTS connaît une baisse de 10,5%, passant de 33 113 à 29 628. Seul le niveau IV, correspondant au baccalauréat professionnel, connaît une diminution d'une telle ampleur (-15%). Il semblerait que cette tendance se confirme, voire s'aggrave en 2014 – le nombre d'entrées en apprentissage ayant encore reculé de 14% au cours des quatre premiers mois de l'année –, même si l'on ne dispose pas encore de chiffres définitifs. Les données recueillies sur le terrain font par ailleurs apparaître des situations variables selon les académies. Ainsi, le nombre d'inscrits en STS en apprentissage dans les CFA de l'académie de Versailles remonte-t-il légèrement, après une forte baisse en 2013, tandis que le nombre de contrats signés dans des formations de niveau III diminue significativement à Grenoble, où il passe de 3 301 en 2013 à 3 091 en 2014 (-6,4%).

Effectif d'apprentis en BTS dans les CFA de l'académie de Versailles

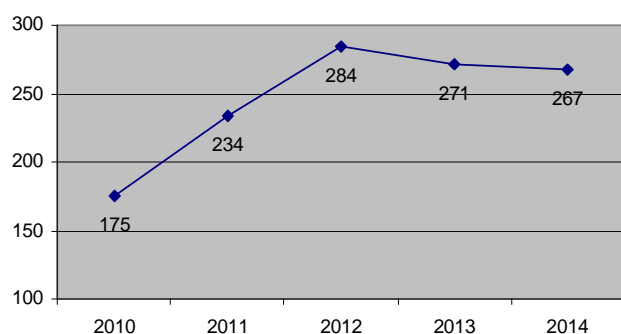
	2011	2012	2013	2014
STS	5 624	6 124	5 987	5 844
<i>dont 1^{ère} année</i>	2 930	3 172	2 783	2 875

Source : Académie de Versailles, Délégation académique à la prospective et à l'évaluation des performances. Enquête 10 (2014) – BCP (2011 à 2013)

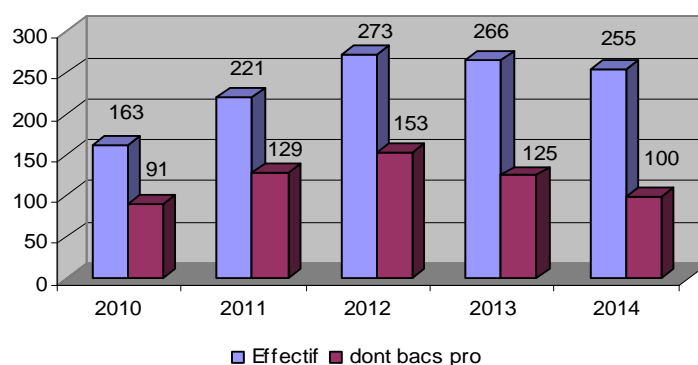


On observe la même évolution à Clermont-Ferrand, où les effectifs du Centre de formation des apprentis de l'éducation nationale en Auvergne (CFA-ENA), qui avaient connu une forte augmentation au niveau III entre 2010 et 2012, diminuent en 2013 et 2014. La baisse est encore plus marquée pour les bacheliers professionnels, à la fois en proportion – ils ne représentent plus que 39,2% des inscrits en BTS en 2014, contre 58,4% en 2011 – et en volume – leur nombre a diminué d'un tiers depuis 2012.

Nombre d'apprentis au niveau III



Nombre d'apprentis en BTS, dont bacs pro



Cette diminution, pour la première fois, du nombre d'apprentis en BTS, participe d'un recul global de l'apprentissage en 2013 et sans doute 2014 : 273 094 jeunes sont entrés en apprentissage en 2013, contre 297 295 l'année précédente, soit une baisse de 8%. La tendance s'est poursuivie début 2014, avec un nouveau recul de 14% au cours des quatre premiers mois de l'année. Cette dégradation tient à plusieurs facteurs liés à la conjoncture économique, à l'évolution de la réglementation, notamment en matière de financement de l'alternance, et à la réforme de la voie professionnelle. On citera notamment, outre le resserrement du marché de l'emploi et la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans, qui allonge, paradoxalement, la durée des contrats d'apprentissage :

- la suppression en juillet 2012 de l'aide à l'embauche d'un alternant supplémentaire instaurée par le décret du 16 mai 2011 (compensation presque intégrale des charges patronales pendant un an) ;
- la limitation, dans la loi de finances 2014, du crédit d'impôt apprentissage, d'un montant de 1 600 €, à la première année de formation à compter du 1^{er} janvier 2014 – ledit crédit d'impôt étant divisé par deux dès 2013 pour les apprentis en 2^{ème} ou 3^{ème} année de formation et pour ceux préparant un diplôme d'un niveau supérieur à bac+2 ;

- la suppression, également dans la loi de finances 2014, de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'employeur par la Région, d'un montant minimum de 1 000 € pour chaque année du cycle de formation, et son remplacement par une prime à l'apprentissage réservée aux seules entreprises de moins de 11 salariés ;
- la réforme de la taxe d'apprentissage par la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2013, qui réduit la part de la taxe gérée directement par les entreprises au profit des Régions ;

A la suppression ou à la réduction des aides publiques à l'embauche se sont ajoutées deux mesures visant à restreindre l'accès d'une partie des jeunes à l'apprentissage : la suppression par le décret du 13 août 2013 de l'accès au Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) à partir de 14 ans et la modification de la réglementation relative à la protection des jeunes travailleurs par les décrets 2013-914 et 2013-915 du 11 octobre 2013, qui a conduit certaines entreprises à ne plus recruter d'apprentis mineurs. Enfin, la concurrence des emplois d'avenir, moins coûteux pour l'employeur, et la volonté de nombreux exécutifs régionaux de réorienter l'apprentissage vers les niveaux IV et V au détriment de l'enseignement supérieur, ont sans doute contribué à limiter le nombre de contrats signés au niveau III.

L'annonce, en octobre 2014, d'un « plan de relance » de l'apprentissage comprenant la mise en place d'un nouveau régime d'aides pour les entreprises de moins de 250 salariés et la signature de près de 10 000 contrats dans la fonction publique d'Etat d'ici à 2017, ainsi que le lancement d'une campagne de communication nationale, devraient enrayer le recul constaté en 2013. Il est toutefois peu probable que l'objectif de 500 000 apprentis puisse être atteint d'ici deux ans dans un contexte économique largement dégradé. Or, seule une forte augmentation du nombre de contrats, qui passe par une réforme en profondeur de l'apprentissage et par la stabilisation du dispositif d'aides à l'embauche, permettrait de répondre à la demande des bacheliers professionnels.

Il convient par ailleurs de souligner le rôle des contrats de professionnalisation dans les parcours des bacheliers professionnels, qu'il s'agisse de préparer un BTS ou d'acquérir une formation complémentaire en bénéficiant d'un statut de salarié : ils étaient 25 606 dans ce cas en 2013 et 23 960 en 2014³⁹ (une diminution proportionnelle à celle du nombre d'admis à la session 2013 du baccalauréat), sur les 43 803 jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation dont le plus haut diplôme obtenu était de niveau IV. Plus du tiers préparaient un BTS : 8 548 en 2014, contre seulement 6 254 l'année précédente – les deux tiers restant se répartissant entre certifications inscrites au RNCP (9 111 en 2014), certificats de qualification professionnelle (2 343, en légère baisse par rapport à 2013) et qualifications reconnues dans les classifications collectives nationales⁴⁰ (3 950, en baisse là aussi par rapport à l'année précédente).

Les jeunes issus de la voie professionnelle sont en revanche très peu nombreux préparer un certificat de qualification professionnelle immédiatement après l'obtention de leur baccalauréat. La mission, au cours de ses entretiens avec les branches professionnelles, a pu avoir le sentiment que celles-ci avaient développé ces dernières années ce type de certification à destination de néo-bacheliers, estimant que ces derniers n'étaient pas directement employables à l'issue de leur formation initiale. Les chiffres communiqués par la DARES relativisent l'ampleur de ce phénomène consistant à utiliser la formation continue pour prolonger et compléter la formation initiale : les 2 343 jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un baccalauréat professionnel en contrat de professionnalisation en 2014 représentent seulement 1,5% des 159 241 admis à la session du baccalauréat 2013.

³⁹ L'enquête annuelle de la DARES ne distinguait pas jusqu'en 2012 bacheliers professionnels et bacheliers technologiques.

⁴⁰ Les classifications d'une convention collective nationale (CCN) de branche sont des grilles de classement et de hiérarchisation des qualifications et des emplois de la profession. Elles permettent de rattacher chaque salarié à une qualification en lien avec l'emploi occupé et, par conséquent, de déterminer les types de tâches ou fonctions susceptibles de lui être demandées ainsi que le niveau de salaire à verser. La classification attribuée (intitulé, niveau, coefficient) doit être mentionnée sur le bulletin de paie du salarié.

Jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel en contrat de professionnalisation par année.

	2013	2014
Effectif total	25 605	23 960
Situation avant contrat		
chômage	5 098	5 950
sortant de scolarité	9 174	8 133
salarié	4 417	3 590
autres	6 916	6 287
Type de qualification préparée		
Certification enregistrée au RNCP	18 761	17 659
<i>Dont BTS</i>	6 254	8 548
Certification de qualification professionnelle	2 547	2 343
Qualification reconnue dans les classifications collectives nationales	4 261	3 950
N.d.	36	8

Source : DARES.

Encore n'ont-ils pas tous obtenu leur baccalauréat l'année précédente. En effet, l'enquête de la DARES ne permet pas d'isoler, parmi les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, les néo-bacheliers professionnels – mais seulement ceux dont le baccalauréat professionnel est le plus haut diplôme obtenu, sans qu'on puisse recouper ce chiffre avec celui des sortants de scolarité. Or, ces derniers ne représentent qu'un tiers environ des titulaires d'un baccalauréat professionnel en contrat de professionnalisation (8 133). Pour les autres, il s'agit d'un retour en formation après une période d'emploi (pour 15% d'entre eux) ou de chômage (pour 24,8%) – 26,2% se trouvant l'année précédente dans une autre situation. On mesure ici le caractère non linéaire du parcours de nombreux bacheliers professionnels, dont l'entrée dans la vie active est marquée par des allers-retours entre emploi, chômage et formation.

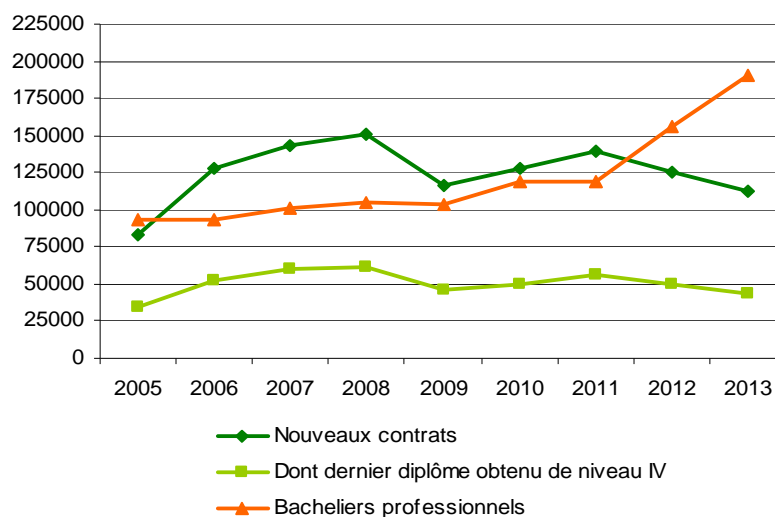
Si l'on considère la période 2008-2013, on constate que le nombre de contrats de professionnalisation n'a pas augmenté proportionnellement à celui des bacheliers professionnels. Il semblerait en effet qu'il soit resté stable, voire qu'il ait légèrement diminué : le SIES, dans son analyse du panel de bacheliers 2008, indique que 8% des élèves de la voie professionnelle ayant obtenu leur baccalauréat cette année-là préparaient en 2009 un BTS en contrat de professionnalisation, soit environ 8 264 jeunes, contre 8 548 en 2014 – ce dernier chiffre incluant toutefois des jeunes en reprise d'études. Or, le nombre de bacheliers professionnels a augmenté de 54% dans l'intervalle, passant de 103 311 à 159 241.

Les contrats de professionnalisation, comme les contrats d'apprentissage, ont en effet connu un recul au moment même où la population de bacheliers professionnels augmentait fortement. Après une première baisse en 2009 du fait de la crise, le nombre de nouveaux contrats signés par des jeunes de moins de vingt-six ans est remonté à 127 763 en 2010 et 139 674 en 2011, avant de plonger en 2012 et 2013, année où il atteint, avec 112 896 contrats, son plus bas niveau depuis 2005. La même année, seuls 43 803 jeunes de moins de vingt-six ans titulaires d'un diplôme de niveau IV ont signé un contrat de professionnalisation (dont 25 605 bacheliers professionnels) contre 49 967 l'année précédente et 55 729 en 2011, soit une baisse de 21,4% en deux ans alors que dans le même temps, le nombre de bacheliers professionnels augmentait de 60,9% (de 118 586 en 2010 à 190 899 en 2012).

Nombre de contrats de professionnalisation signés par des jeunes de moins de 26 ans

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb de bacheliers professionnels de l'année n-1	93 958	93 268	100 562	104 975	103 311	119 092	118 586	156 063	190 899
Nb de nouveaux contrats	82 927	127 711	143 604	150 865	116 639	127 763	139 673	124 919	112 896
dont dernier diplôme obtenu de niveau IV	34 000	52 489	59 452	61 251	45 605	49 572	55 729	49 967	43 803
Dont bacheliers professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	25605
% titulaires d'un diplôme de niveau IV	41,0%	41,1%	41,4%	40,6%	39,1%	38,8%	39,9%	40,0%	38,8%
% en scolarité ou à l'université l'année n-1	33,6%	35,6%	35,9%	36,8%	37,5%	36,9%	38,3%	38,4%	37,5%

Source : DARES. Base de données issue du système Extrapro de gestion informatisée des contrats de professionnalisation.



On notera par ailleurs que près de 80% des signataires d'un contrat de professionnalisation préparent une certification dans le domaine des services – celui, précisément, où les bacheliers professionnels rencontrent le plus de difficulté à trouver un emploi ou une place en STS. Cette proportion, qui atteint 85% pour les sortants du système scolaire, est beaucoup plus importante que celle observée pour le contrat d'apprentissage (42%). Or, c'est précisément dans ce secteur que les signatures de nouveaux contrats diminuent le plus en 2012 (-10%, contre seulement -2% dans l'industrie)⁴¹.

L'offre de formation en alternance, tant en apprentissage qu'en contrat de professionnalisation, tend ainsi à stagner voire à reculer, en particulier au niveau III, au moment même où l'afflux de bacheliers professionnels nécessiterait d'augmenter significativement le nombre de contrats.

4.4. Une augmentation du nombre d'inscrits en licence, qui touche un nombre limité de mentions et d'établissements, mais pose la question de l'avenir de ces étudiants

Malgré l'information délivrée dans le cadre de l'orientation active sur les pré-requis et les taux de réussite en licence, un nombre significatif de bacheliers professionnels s'inscrit à l'université, où seuls 4,6% d'entre eux obtiennent un diplôme en trois ou quatre ans. En 2014, lors de la procédure normale, 11 500 élèves de terminale professionnelle ont ainsi validé un premier vœu pour une poursuite d'étude en L1, soit 15% des premiers vœux validés. Si la part des inscrits a peu varié depuis 2010, leur nombre a presque doublé du fait de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels, passant de 8 182 à 14 783 à la rentrée 2014. Il demeure toutefois limité si on le rapporte au nombre des entrants en première année. La plupart, en outre, ne sont pas admis en deuxième année, voire décrochent au cours du premier semestre. Parmi les 4,4% de bacheliers

⁴¹ DARES, Analyses n° 075, *Le contrat de professionnalisation en 2012*, décembre 2013, p. 3.

professionnels 2008 ayant atteint la troisième année de licence trois ans plus tard, seuls 59,6% obtiennent la licence à la fin de l'année (contre 66,3% pour les bacheliers technologiques et 73,7 pour les bacheliers généraux).

Devenir la troisième année des entrants en L1 en 2008 selon la série du baccalauréat (en %)

	Bac généraux	Bac technos	Bacs pro	Ensemble
Poursuivent en licence	65,3	28,0	15,9	55,3
en 3 ^{ème} année	38,7	9,9	4,4	32,2
en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année	24,8	18,1	11,5	23,1
se sont réorientés à l'université	4,3	2,4	0,9	3,8
en IUT	2,5	1,7	0,4	2,2
dans d'autres formations	1,9	0,7	0,5	1,6
Ne sont plus inscrits à l'université	32,1	69,7	83,2	40,8

Si cette augmentation du nombre de bacheliers professionnels à l'université demeure limitée, elle se concentre dans un nombre réduit d'établissements et de mentions, où ils constituent parfois une part importante de l'effectif, en particulier dans le domaine des Sciences humaines et sociales. Les bacheliers professionnels représentent ainsi 25,5% des inscrits en AES, 12,5% en STAPS et plus de 10% en « Langues », « Sciences humaines et sociales » et « Economie-Gestion ».

Part des bacheliers professionnels parmi les entrants en première année d'enseignement supérieur universitaire

	2010	2011	2012
Droit, sciences politiques	4,3	5,9	6,5
Sciences économiques, gestion	5,7	8,4	9,8
AES	15	22,3	25,5
Lettres, sciences du langage, arts	4,7	6,3	8,5
Langues	5,2	7,4	10,3
Sciences humaines et sociales	7,2	9,1	10,4
Sciences fondamentales et applications	2,3	3,3	4,7
Sciences de la vie, de la santé de la terre et de l'univers	1,6	2,0	3,0
STAPS	8,2	11,1	12,5
Santé	0,3	0,5	0,7
Ingénieurs	0,1	0,1	0,2
IUT	2,2	3,1	3,4
Ensemble	4,2	6,0	7,1

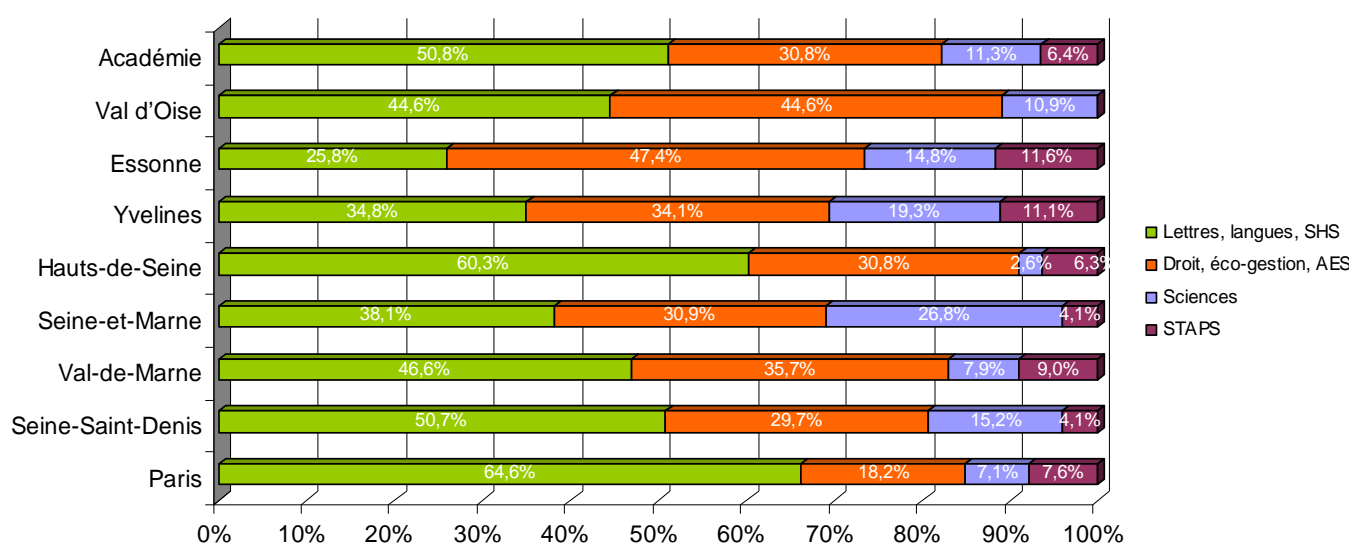
On retrouve à peu près la même répartition dans la plupart des universités, avec des variations liées à la nature de l'offre de formation. Ainsi, en Ile-de-France, un peu plus de la moitié des bacheliers professionnels inscrits à l'université à la rentrée 2012 le sont dans le domaine « Lettres, langues, sciences humaines et sociales » (jusqu'à 64% dans les universités parisiennes) et près d'un tiers en « Economie, gestion, AES ». Les « Sciences » et « Sciences de l'ingénieur » représentent seulement 11,3% des entrants et les STAPS 6,4%.

Répartition des bacheliers professionnels entre les différentes mentions de licence en L1 en Ile-de-France en 2012-2013

	Paris	Créteil			Versailles				Total
		Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Hauts-de-Seine	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	
Droit, éco-gestion, AES	125	291	99	30	132	46	147	90	960
Lettres, langues, SHS	444	496	129	37	258	47	80	90	1581
Sciences	49	149	22	26	11	26	46	22	351
Santé	16	3	2	0	0	1	1	0	23
STAPS	52	40	25	4	27	15	36	0	199
Total bacs pros départ.	687	979	277	97	428	135	310	202	3 115

Source : MEN-MESR PapEsr

Répartition des bacheliers professionnels entre les différentes mentions de licence



Cette répartition confirme une nouvelle fois l'existence d'un problème spécifique aux bacheliers professionnels du secteur tertiaire, qui constituent l'essentiel des inscrits en licence : le faible nombre, parmi ces derniers, de bacheliers issus du secteur de la production vient battre en brèche l'idée selon laquelle une part significative des élèves de la voie professionnelle ferait le choix de s'engager dans des études longues. Il s'agit davantage, à l'évidence, d'une solution d'attente ou de repli pour ceux qui ne n'ont pas été admis en STS ou n'ont pas trouvé de contrat d'apprentissage, sont à la recherche d'un emploi ou préparent un concours, en particulier dans le domaine sanitaire et social. Une partie d'entre eux effectue de nouveau l'année suivante une candidature dans APB, où les néo-bacheliers ne représentent que 80% de la demande exprimée dans la voie professionnelle.

Il n'est pas étonnant, dès lors, de trouver les plus forts contingents de bacheliers professionnels dans les universités à dominante « Sciences humaines et sociales ». Au sein même de ces dernières, leur proportion varie en fonction des territoires, de la part de bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers, des capacités d'accueil en STS, etc. La mission a ainsi analysé leur répartition entre les départements d'Ile-de-France, où la présence de nombreuses universités et les contrastes économiques et sociaux entre les différents territoires permettent de mettre en évidence des écarts importants.

Nombre de bacheliers professionnels parmi les entrants en L1 en Ile-de-France en 2012-2013

	Paris	Créteil			Versailles				Total
		Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Hauts-de-Seine	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	
Total bacs pros départ.	687	979	277	97	428	135	310	202	3 115
Total bacheliers départ.	21 326	6 069	4 310	3 061	7 944	2 866	4 101	2 753	52 432
Total bacs pros acad.	687	1 353			1 075				
Total bacheliers acad.	21 326	13 440			17 666				

Source : MEN-MESR PapEsr

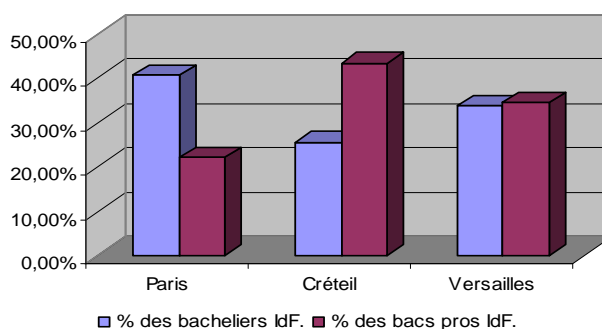
Ainsi, les huit universités parisiennes ont-elles accueilli plus de 40% des néo-bacheliers franciliens inscrits en L1 à la rentrée 2012, mais seulement 22,1% des bacheliers professionnels, contre 43,4% pour les quatre universités de l'académie de Créteil, où étaient inscrits seulement 25,6% des bacheliers de la région. Celles de l'académie de Versailles sont plus proches de l'équilibre, avec 33,7% des entrants en L1 et 34,5% de bacheliers professionnels. La part de ces derniers parmi les néo-bacheliers inscrits à l'université n'est ainsi que de 3,2% à Paris. Elle s'élève à 6,1% à Versailles, soit légèrement plus que la moyenne régionale, qui s'établit à 5,9%, et dépasse 10% à Créteil.

Répartition et part des néo-bacheliers professionnels inscrits en L1 en 2012, par académie

	Paris	Créteil	Versailles
% des bacheliers IdF.	40,7%	25,6%	33,7%
% des bacs pros IdF.	22,1%	43,4%	34,5%

	Paris	Créteil	Versailles	Ensemble
% bacs pro par acad.	3,2%	10,1%	6,1%	5,9%

Source : MEN-MESR PapEsr



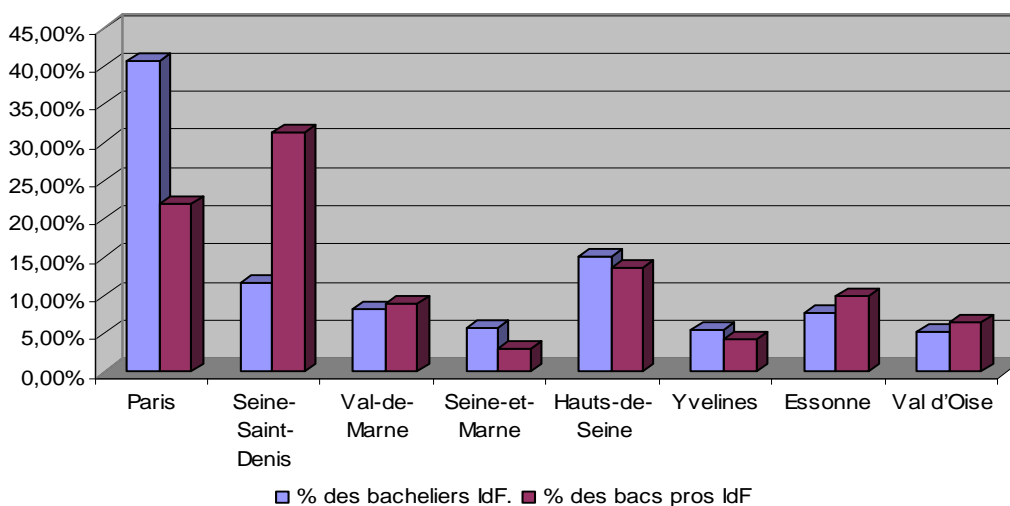
Les écarts sont encore plus marqués entre départements. Les deux universités de Seine-Saint-Denis, Paris 8 et Paris 13-Villetaneuse, accueillent à elles seules 31,6% des néo-bacheliers professionnels inscrits en L1, alors qu'elles ne représentent que 11,6% des néo-bacheliers – soit 50% de plus que l'ensemble des universités parisiennes (22,1%), dont l'effectif en L1 est près de quatre fois plus élevé.

Répartition et part des néo-bacheliers professionnels inscrits en L1 en 2012, par département

	Paris	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Hauts-de-Seine	Yvelines	Essonne	Val d'Oise
% des bacheliers IdF.	40,7%	11,6%	8,2%	5,8%	15,2%	5,5%	7,8%	5,3%
% des bacs pros IdF.	22,1%	31,4%	8,9%	3,1%	13,7%	4,3%	10,0%	6,5%

	Paris	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Hauts-de-Seine	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	Ensemble
% de bacs pro par départ.	3,20%	16,10%	6,40%	3,20%	5,40%	4,70%	7,60%	7,30%	5,90%

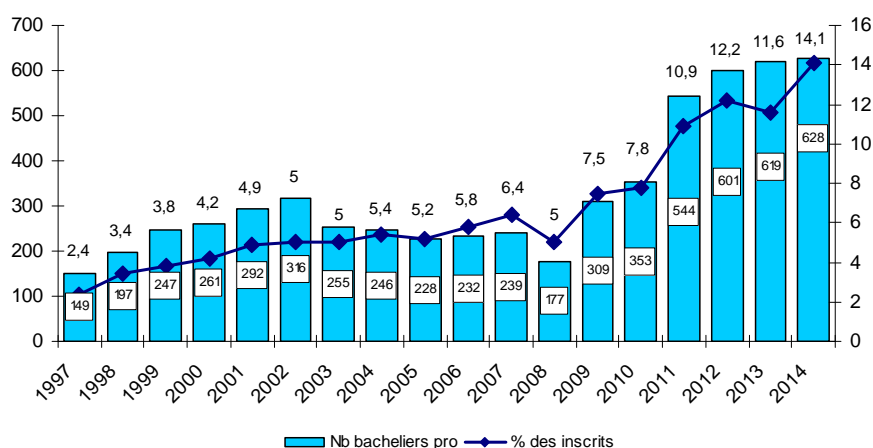
Source : MEN-MESR PapEsr



On pourrait multiplier les exemples d'établissements et de formations où se concentrent les bacheliers professionnels. A l'université Paul Valéry de Montpellier, le nombre de bacheliers professionnels inscrits en première année de licence, qui avait légèrement progressé entre 1997 et 2002 puis s'était stabilisé jusqu'en 2007, n'a cessé de progresser depuis lors, passant de 177 à la rentrée 2008 à 628 en 2014. Leur nombre a doublé entre 2009 et 2014. Ils représentent désormais 14% des inscrits, contre seulement 7% il y a cinq ans⁴².

⁴² Valérie Canals, *Les bacheliers professionnels inscrits en première année de Licence à l'université Paul-Valéry-Montpellier*, Cellule Évaluation et Aide au Pilotage (CEvAP), p. 2.

Nombre de bacheliers professionnels inscrits à l'université Paul Valéry et part de l'effectif en L1



Près de 70% d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat professionnel du secteur tertiaire, 25% du secteur industriel et les 5% restant d'un BTS agricole. Ils se répartissent de façon très inégale entre les différentes filières. Ainsi près de la moitié d'entre eux sont-ils inscrits en « Psychologie » (21,2%), où ils passent de 27 à 133 en l'espace de six ans – un phénomène qui pourrait se développer avec la création du nouveau baccalauréat ASSP –, en AES (16,7%) ou en LEA (10,8%) – l'autre moitié se dispersant entre l'Histoire, les Arts du spectacle, l'Information et la communication ou encore les Sciences du langage. S'ils occupent encore une place relativement marginale au sein de l'université, ils représentent 41% de l'effectif de première année en AES, 22% en « Sciences sanitaires et sociales » et 18% en « Psychologie ». Leur taux de passage en deuxième année varie de 9% en AES à plus de 20% dans la filière « Information-communication ».

A l'université du Havre, où les bacheliers professionnels représentaient seulement 10,3% des inscrits en licence en 2012, ils étaient en revanche 19,5% en « Droit », où moins de la moitié se sont présentés à l'examen, et 26,4% en AES. Aucun n'a été admis en deuxième année.

A l'université Paul Verlaine de Metz, on assistait déjà en 2009-2010, avant son intégration dans l'université de Lorraine, à une surreprésentation des bacheliers technologiques et professionnels, qui représentaient plus du tiers des néo-bacheliers inscrits en L1 et près de la moitié en « Sciences humaines et sociales ». Dans la quasi-totalité des mentions, la part de bacheliers professionnels était supérieure à la moyenne nationale. L'écart était de dix points en AES et en « Lettres, sciences du langage, arts », et dépassait vingt points en SHS. *« En L1 de sociologie, bien que la plaquette de présentation de la formation invite formellement les bacheliers professionnels à prendre la mesure des difficultés qui les attendent, ces derniers représentent à eux seuls plus de la moitié des quelque 130 néo-bacheliers. En « information et communication », ils représentent un néo-bachelier sur quatre et, en « AES » comme en « Arts plastiques », environ un néo-bachelier sur cinq »*⁴³.

A l'université Lille 1-Charles de Gaulle, ils constituent seulement 8% de l'effectif de première année en « Lettres », mais 14% en « Arts » et en « Langues étrangères appliquées » (LEA), 15% en « Histoire », 17% à 18% en « Psychologie » et en « Histoire de l'art et archéologie », 21% en « Philosophie-sociologie », 32% en « Sociologie-histoire-développement social » et jusqu'à 39% en « Philosophie »⁴⁴. Ils représentent ainsi, avec les bacheliers technologiques, entre un tiers et la moitié des inscrits en première année. Il semblerait en outre qu'ils appartiennent à la frange la plus fragile des

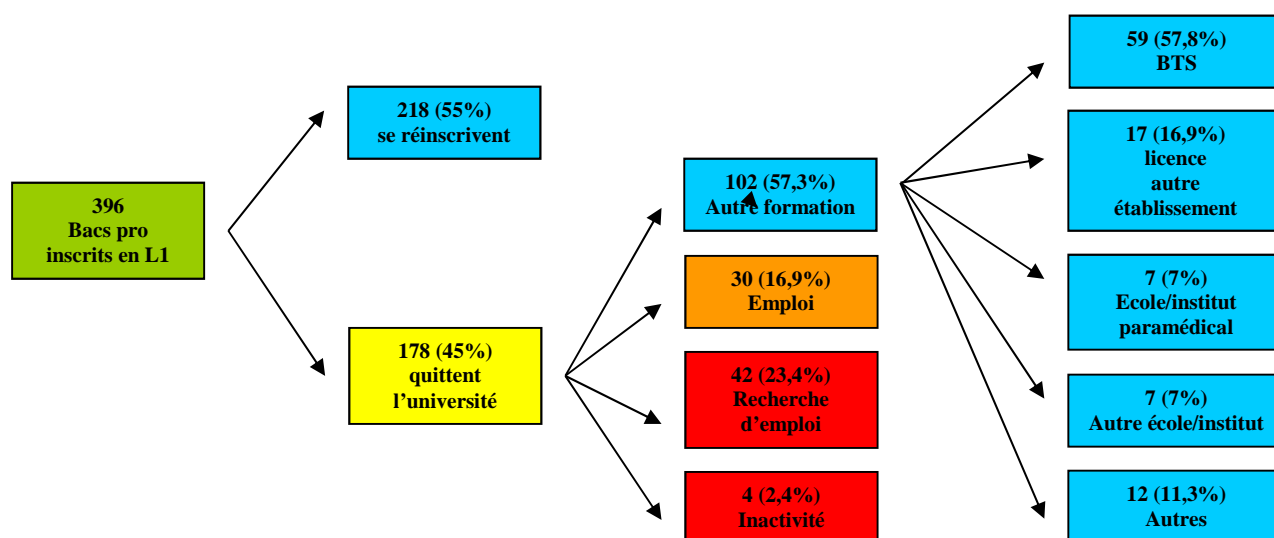
⁴³ Gaël Ryk, « Décrocheurs en L1 à l'université Paul Verlaine-Metz », in Isabelle Borrás, Dominique Epiphane, Philippe Lemistre, Gaël Ryk, *Etudier en licence, parcours et insertion*, CEREQ, Relief n° 36, janvier 2012, p. 50.

⁴⁴ *Les bacheliers 2012 inscrits en L1 à Lille 3 en 2012-2013 : choix d'orientation, motivations et projets*, Observatoire des formations, de l'insertion et de la vie étudiante (OFIVE), janvier 2013.

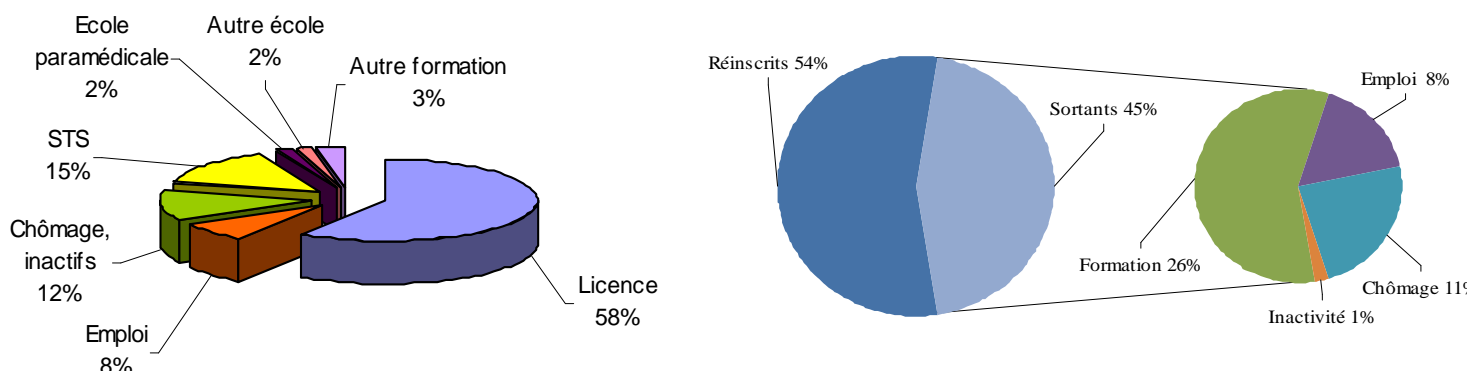
bacheliers professionnels : seuls 17% d'entre eux ont obtenu leur baccalauréat à l'heure ou en avance (contre 75% des bacheliers généraux et 35% des bacheliers technologiques) ; 7% ont obtenu une mention « bien » ou « très bien », 26% une mention « assez bien » et 67% une mention « passable » ; les deux tiers, enfin, sont d'origine défavorisée (65%).

Pour ces bacheliers, l'inscription à l'université, quand bien même elle ne résulte pas d'un choix par défaut, ne fait le plus souvent que reporter d'un an ou deux l'entrée dans la vie active ou dans une autre formation. Elle constitue, qu'elle soit perçue ou non comme telle, une solution d'attente débouchant sur une poursuite d'études dans une autre voie (la plupart du temps en STS) ou sur la recherche d'un emploi. Ainsi, sur les 396 bacheliers professionnels inscrits en première année de licence à Lille 1 en 2011, 218 (55%) se sont réinscrits l'année suivante à l'université. Parmi les 178 qui ont quitté l'établissement (45%), 57,3% se trouvaient en octobre 2013 en formation, 16,9% en emploi et 25,8% en recherche d'emploi ou en inactivité⁴⁵.

Devenir des bacheliers professionnels inscrits en L1 à l'université Lille 1 en 2011



Situation en octobre 2013 des bacheliers professionnels inscrits en L1 à Lille 1 à la rentrée 2011



Pour autant, la plupart de ceux qui se réinscrivent redoublent leur L1 et quittent à leur tour l'université l'année suivante – avec des chances plus réduites (mais là non plus, nous ne disposons d'aucune statistique fiable) d'être admis en BTS ou de trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification. La part des bacheliers professionnels inscrits à l'université qui en sortent sans diplôme

⁴⁵ *Devenir des néo-bacheliers 2011 inscrits en 2011/2012 et non réinscrits en 2012/2013*, Observatoire des formations, de l'insertion et de la vie étudiante (OFIVE), janvier 2014.

de l'enseignement supérieur et avec davantage de difficultés à accéder à l'emploi, sinon précaire, est ainsi beaucoup plus importante que ne le laissent entrevoir leur situation à l'issue de la première année. Ce constat doit conduire à s'interroger sur le coût budgétaire et humain de leur présence à l'université, à la fois pour les établissements (si leur nombre en L1 est souvent surestimé, il n'en est pas moins préoccupant dans certaines formations et certaines universités), pour les finances publiques et pour les intéressés eux-mêmes, qu'ils aient fait le choix d'entrer en L1 ou qu'ils aient été contraints de s'y inscrire faute d'avoir trouvé un emploi ou d'avoir été admis dans une formation sélective. Le profit qu'ils retirent de leur passage à l'université n'est sans doute pas tel – la plupart en sortent incontestablement fragilisés – qu'il justifie qu'on lui consacre, dans le contexte budgétaire actuel, des sommes qui pourraient sans doute être utilisées pour leur offrir une formation plus adaptée à leur profil et davantage susceptible de déboucher sur l'emploi durable. La question se pose notamment d'une augmentation des capacités d'accueil en STS – qu'une partie d'entre eux finit par intégrer un an après l'obtention du baccalauréat.

5. Accompagner les bacheliers professionnels en STS, un enjeu pédagogique majeur

La proportion d'étudiants issus de la voie professionnelle au sein des STS s'est fortement accrue ces dernières années. Elle atteint 29,7% à la rentrée 2014 dans la voie scolaire – 36,2% si l'on tient compte uniquement des néo-bacheliers –, même si de fortes disparités subsistent entre le secteur de la production, où elle est de 38,7%, et celui des services, où elle ne dépasse pas 25,5%.

Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classe de mise à niveau pour BTS et DMA en 2013-2014 (%)⁴⁶

Domaine de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs Pro.	Autres origines	Total	Effectifs d'entrants 2013-2014	Progression annuelle des entrants
	S	ES	L	STI	STG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	1,5	0,0	0,0	19,1	0,0	0,0	0,0	79,4	100,0	68	ns
Production	10,9	2,1	3,7	22,0	1,1	8,8	33,9	17,3	100,0	44 994	-6,0
Services	5,1	10,8	3,7	1,8	26,9	6,0	24,0	21,7	100,0	86 082	-0,3
Total	7,1	7,8	3,7	8,8	18	7,0	27,4	20,2	100,0	131 144	-2,4

Source DEPP Repères et références statistiques 2014, partie 6.11

Cette augmentation du nombre de bacheliers professionnels recouvre toutefois des écarts importants entre :

- **les taux de satisfaction des premiers vœux selon l'origine des candidats à l'issue de la procédure normale d'affectation dans APB :** celui des bacheliers professionnels est de 32,6%, contre 43,5% pour les bacheliers généraux et 50,4% pour les bacheliers technologiques. La procédure complémentaire, qui porte sur environ un tiers des vœux, permet de porter ce taux de satisfaction des bacheliers professionnels à 49,5%⁴⁷. Il n'en est pas moins inférieur de 20 points à celui des élèves issus de la voie technologique (69,6%) et de 47 points à celui de la voie générale (96,5%).
- **les résultats en STS :** ceux des bacheliers professionnels demeurent largement inférieurs en moyenne à ceux des élèves issus des voies générales et technologiques : les candidats issus de la voie professionnelle ont un taux de réussite de 67,5% contre 83,7% pour ceux issus de la voie technologique et 89,3% pour ceux de la voie générale.

⁴⁶ La variation des chiffres par rapport à ceux de la partie 4.1 provient du fait qu'ici nous ne mentionnons pas s'il s'agit de néo-bacheliers.

⁴⁷ Cf première partie du rapport p 4

Or, l'élargissement de l'accès des bacheliers professionnels en STS n'a de sens que s'il s'accompagne d'une amélioration de leur taux de réussite à l'examen du BTS et, plus encore, de leur taux d'accès au diplôme – ce qui implique de réduire le nombre de décrocheurs, en particulier en première année. Il convient pour cela de mieux les accompagner dès la classe de première (en les informant sur le contenu des enseignements et sur les pré-requis des STS et en offrant à ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie de poursuite d'études un renforcement disciplinaire et méthodologique), mais aussi de rénover la pédagogie et, de façon plus générale, l'organisation des enseignements en STS. Celles-ci ont en effet été conçues pour un public composé presque exclusivement de bacheliers généraux et technologique, et ne sont souvent pas adaptées au profil des bacheliers professionnels.

Les entretiens et les observations effectuées en académie ont fait apparaître trois leviers principaux favorisant l'amélioration de la performance et de la réussite des bacheliers professionnels : le développement d'une logique de parcours, l'installation d'un continuum pédagogique pour encourager la mixité des publics, facteur de réussite, et la nécessité de modifier les représentations existantes sur la voie professionnelle.

5.1. Il convient d'inscrire la poursuite d'étude des bacheliers professionnels en STS dans une logique de parcours

L'augmentation du nombre d'élèves inscrits en voie scolaire dans des sections de STS est très forte au cours des dernières années (+72,8% entre 2010 et 2014). Ce phénomène est par ailleurs renforcé par la loi du 22 juillet 2013 dont l'application se traduit par des directives académiques préconisant un accès plus large aux bacheliers professionnels. On observe toutefois que ce public a davantage tendance à décrocher au cours de la première année. Cette affirmation est corroborée par les observations menées en académies. Ainsi le suivi de cohorte réalisé sur l'académie de Grenoble, précédemment présentée au point 4.2., met-il en évidence un taux de décrochage des bacheliers professionnels inscrits en STS en 2012 de 25,7%. Les difficultés rencontrées par les bacheliers professionnels s'expliquent notamment par :

- **l'organisation même du système éducatif** : les lycées professionnels et d'enseignement général et technologique constituent deux univers que tout sépare : nature des formations, recrutement et statut des enseignants, corps d'inspection, etc. Dès lors, les enseignants du second cycle de la voie professionnelle connaissent souvent mal les enseignements délivrés en STS et les attendus de ces formations, tandis que ceux de STS ne mesurent pas toujours les compétences acquises ou non par les bacheliers professionnels ;
- **l'articulation plus ou moins forte entre les programmes du baccalauréat professionnel et les référentiels de STS** ; certaines spécialités de BTS s'inscrivent dans la continuité d'un baccalauréat ; d'autres, en revanche, couvrent un champ plus large ou requièrent des connaissances plus poussées, en particulier dans les disciplines générales, que les formations dont sont issus les bacheliers professionnels qu'elles accueillent ;
- **la différence d'approche pédagogique entre le lycée professionnel et les STS** : le comportement des élèves de la voie professionnelle, qui évoluent dans un système très encadré, est décrit par la plupart des interlocuteurs de la mission comme plus « scolaire » que celui des autres bacheliers. Si l'acquisition de l'autonomie est inscrite dans les objectifs de la formation, celle-ci laisse en réalité peu de place à l'initiative et au travail personnel. Le taux de décrochage est par ailleurs moins élevé dans le secteur de la production que dans le secteur tertiaire, où le geste professionnel occupe une place plus réduite et où certains BTS nécessitent la maîtrise de deux langues vivantes. Il varie également au sein d'un même secteur en fonction de la spécialité ;

- **le déséquilibre dans la composition de certaines STS**, où les bacheliers professionnels sont peu nombreux et sont davantage exposés de ce fait au risque de décrochage : d’où la nécessité, nous le verrons, d’équilibrer les différentes voies d’origine au sein d’une classe.

Le passage du lycée professionnel aux STS marque ainsi une rupture dans le continuum bac-3/bac+3, et remet en cause la logique de parcours qui devrait prévaloir entre ces deux niveaux d’enseignement. Cette rupture apparaît insurmontable pour certains étudiants, qu’elle conduit au décrochage : absences répétées, moindre investissement dans la poursuite d’études, abandon.

Les élèves issus de la voie professionnelle ont souvent un rapport complexe à l’école : leur orientation vers la voie professionnelle relève souvent des difficultés rencontrées au collège (voir même antérieures). La pédagogie active de la voie professionnelle leur a permis de reprendre confiance, d’asseoir leurs bases afin de pouvoir à nouveau se projeter dans l’avenir, y compris parfois dans la poursuite d’études supérieures. C’est un public fragile psychologiquement, ayant souvent connu des difficultés conséquentes, mais aussi sociologiquement : la composition de la population des LP diffère fortement en termes de CSP de celle d’un LEGT.

Les élèves du second degré selon l’origine sociale à la rentrée 2013 (en %)

	Agricult.	Artisans commerçants	Prof. lib. cadres	Prof. interméd.	Enseignants	Employés	Ouvriers	Retraités inactifs
2 nd cycle général/techno.	1.9	11.2	25.7	14.6	4.7	16.1	18.7	7
2 nd cycle pro.	1.3	9.2	6.6	10.8	0.9	18.8	35.9	16.6

Source : *Repères et références statistiques 2013, thème 4.3*

Ces deux caractéristiques justifient le fait de construire une véritable transition entre lycée professionnel et STS afin de maintenir ces étudiants dans une dynamique positive de réussite : une transition pédagogique s’avère indispensable pour permettre à ces étudiants de poursuivre leurs parcours de formation.

Afin de favoriser la réussite des bacheliers professionnels en STS, il convient ainsi de réaffirmer la notion de parcours de formation – un baccalauréat professionnel débouchant sur un cursus d’études supérieures en STS, par exemple – et de fluidifier ces parcours afin d’éviter les ruptures, souvent difficiles à surmonter.

Plusieurs académies ont ainsi commencé à mettre en place des dispositifs d’accompagnement des bacheliers professionnels vers les études supérieures. Celle de Versailles a ainsi engagé dès la rentrée 2005 un important travail d’accompagnement des poursuites d’études des bacheliers professionnels en STS. Il s’agissait alors de mettre en œuvre la circulaire de rentrée 2005, qui prévoyait que ceux ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat y soient admis de droit. La mobilisation des corps d’inspection, la création de réseaux d’établissement associant lycées professionnels et lycées généraux et technologiques ou polyvalents, les rencontres entre les personnels de ces établissements, la rénovation pédagogique des BTS, la préparation des élèves de la voie professionnelle à la poursuite d’études et la mise à disposition de ressources et d’indicateurs à destination des élèves et des familles comme des équipes pédagogiques ont ainsi permis de faire face à l’augmentation du nombre de bacheliers professionnels et d’améliorer à la fois le nombre d’admis et le taux de réussite en STS. Les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble ont également entrepris d’améliorer le taux de réussite de leurs bacheliers professionnels en STS en mettant en place des dispositifs comparables à ceux déjà expérimentés à Versailles. Autant d’initiatives qui participent de la mise en place au plan national d’un continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat (circulaire n°2013-0012 du 18/06/2013).

5.2. Certaines académies ont développé des dispositifs d'accompagnement des bacheliers professionnels qui reposent sur la notion de continuum pédagogique

Il ne pouvait s'agir pour la mission, dans le temps qui lui était imparti, de dresser un bilan de ces dispositifs, ni d'apprécier la réalité de leur déploiement sur l'ensemble du territoire, mais seulement d'identifier les actions susceptibles de favoriser la réussite des bacheliers professionnels. Elle s'est rendue pour cela dans trois académies, Clermont-Ferrand, Grenoble et Versailles, réputées pour être particulièrement attentives au parcours des élèves de la voie professionnelle et pour avoir mis en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi de ces élèves en STS. Elle a rencontré de nombreux membres des corps d'inspection (IA-IPR et IEN EG-ET), ainsi que des proviseurs de lycées professionnels et d'établissements accueillant des STS. Elle a pu mesurer à cette occasion la mobilisation tant des autorités académiques, sous l'impulsion du recteur, que des équipes pédagogiques, mais aussi l'ampleur de la tâche et sa difficulté, liée à la diversité des situations sur le terrain et au nombre de spécialités de BTS, qui requièrent chacune un travail spécifique.

L'accompagnement des bacheliers professionnels dans une logique de parcours se décline en trois grands types d'actions, plus ou moins développées selon les académies.

Le premier consiste en un travail de réflexion pédagogique visant à mieux articuler les enseignements au lycée professionnel et en STS et à adapter les rythmes et les contenus aux différents publics. Cette opération, dans lequel s'investissent fortement les corps d'inspection, s'accompagne d'un important travail d'animation auprès des équipes pédagogiques, de façon à les aider à s'emparer des outils mis à leur disposition et à faire évoluer leurs pratiques. Il passe par :

- la création de réseaux d'établissements et l'organisation de rencontres entre professeurs de lycée et de STS, afin qu'ils puissent partager leur expérience et confronter leurs pratiques de façon à mieux les ajuster entre elles ;
- l'analyse comparée des programmes des baccalauréats professionnels et des référentiels des différentes spécialités de BTS ; afin d'adapter les progressions pédagogiques aux acquis des différents publics accueillis en STS.

Les corps d'inspection de l'académie de Versailles ont ainsi :

- **construit des indicateurs à destination des élèves et des familles :** un « indice d'accessibilité » des différents BTS, destiné à éclairer les élèves de terminale sur leurs chances effectives de réussite et qui prend en compte le taux de réussite et le poids des bacheliers professionnels par rapport au nombre d'inscrits ; un tableau faisant apparaître, pour chaque BTS, les articulations les plus naturelles avec les différents baccalauréats professionnels.
- **élaboré des ressources à l'intention des équipes pédagogiques** (exemples de projets d'accueil et d'accompagnement, de dispositifs aux étapes clés de la liaison, de préalables en économie, droit et management des entreprises, de séquences pour travailler en accompagnement personnalisé ou encore de fiches outils sur la liaison entre cinq baccalauréat industriels et cinq BTS⁴⁸ ;
- **organisé des formations et des séminaires académiques destinés à faire se rencontrer les enseignants d'une même discipline en lycée professionnel et en BTS,** à travailler sur l'articulation des référentiels et des évaluations et à rapprocher les pratiques pédagogiques.

⁴⁸ De « Microtechniques » vers « Conception et Industrialisation en Microtechniques », « Technicien d'usinage » vers « Industrialisation de produits mécaniques », « Maintenance équipements industriels » vers « Maintenance industrielle », « Maintenance équipements industriels » vers « Conception et réalisation de systèmes automatiques » et « Electrotechnique, énergie, équipement communicants » vers « Electrotechnique ».

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, les corps d'inspection du domaine « Économie gestion » ont lancé en 2013 une expérimentation qui cible dix réseaux d'établissements couvrant les quatre départements de l'académie. Ces réseaux sont organisés d'une part autour des baccalauréats professionnels « Vente », « Commerce », « Accueil » et des STS « Management des unités commerciales » (MUC) et « Négociation et relation Client » (NRC) ; d'autre part autour du baccalauréat professionnel « Gestion administration » (GA) et des STS « Assistant de gestion PME-PMI » et « Comptabilité et gestion des organisations » (CGO). Les corps d'inspection des disciplines générales sont associés à cette expérimentation.

L'objectif est d'accompagner et d'impulser une réflexion entre les équipes pédagogiques afin de faire évoluer les pratiques professionnelles des enseignants et d'imaginer un aménagement des parcours tant au lycée professionnel qu'en section de techniciens supérieurs. Ces rencontres portent notamment sur le profil des bacheliers professionnels réussissant en BTS, les compétences transversales et spécifiques à développer, les points d'appuis et les difficultés liées directement aux pratiques pédagogiques et aux référentiels professionnels des diplômés ciblés.

L'accompagnement des équipes par les corps d'inspection s'est effectué en plusieurs étapes au cours de l'année 2013 : réunion des chefs d'établissements et des chefs de travaux concernés par l'expérimentation, recensement au moyen d'un questionnaire des actions déjà mises en place par les équipes et les chefs d'établissements, réunion des équipes pédagogiques de chaque réseau, accompagnement des équipes afin que chaque réseau identifie les conditions de réussite des bacheliers professionnels et détermine les actions susceptibles d'être mises en œuvre à la rentrée 2014. Celles-ci ont été engagées et feront l'objet fin 2015 d'un séminaire académique et de réunions de bassin.

A Grenoble, enfin, un groupe de travail académique réunissant chefs d'établissement et inspecteurs a élaboré dès 2010 un *Vade-mecum à destination des acteurs de la formation professionnelle des niveaux III et IV* sur la « fluidité du parcours du bachelier professionnel vers les études supérieures ». Ce document, qui s'appuie sur un diagnostic, des observations et des expériences repérées dans l'académie, vise à créer les conditions d'une amélioration du taux de réussite des bacheliers professionnels par une meilleure préparation en amont, une collaboration plus étroite entre les personnels intervenant dans les deux niveaux de formation, et des adaptations locales éventuelles.

Le second axe concerne l'accompagnement des bacheliers professionnels, de l'entrée en seconde à la présentation de l'examen du BTS. Il est centré sur le choix de l'orientation au lycée, la préparation de la poursuite d'études et le développement d'une pédagogie différenciée en STS. Il s'agit notamment de :

- leur faire découvrir d'une part les approches et les contenus des différentes spécialités de BTS, d'autre part les pré-requis de ces formations, de façon à réduire le risque d'échec en leur permettant de mieux s'orienter, de choisir la voie qui leur convient réellement et de mesurer les exigences à la fois disciplinaires et méthodologiques auxquelles ils devront satisfaire : présentations par des professeurs et des élèves de STS, journées portes ouvertes, stages d'immersion, projets pédagogiques associant élèves et professeurs de lycée et de STS, etc. ;
- mettre en place dès la classe de première, dans le cadre par exemple de l'accompagnement personnalisé, des modules complémentaires destinés à permettre aux futurs bacheliers de renforcer leurs acquis disciplinaires (en particulier en langues vivantes et dans les disciplines générales), de favoriser l'acquisition de compétences transversales et d'acquérir les éléments de méthodologie qui leur font parfois défaut (prise de note, autonomie, travail personnel, etc.).
- offrir aux élèves de la voie professionnelle un suivi personnalisé dès leur entrée en STS, afin de repérer leurs difficultés éventuelles et de tenter d'y remédier le plus tôt possible (journées

d'accueil, stages d'intégration, positionnement, entretiens réguliers, tutorat). Ce positionnement doit permettre d'adapter le parcours de formation en fonction des compétences acquises et de celles restant à acquérir. Un découpage plus modulaire et une approche personnalisée permettent ainsi d'offrir aux bacheliers professionnels un enseignement renforcé dans les matières générales au moment où sont abordées les compétences professionnelles qu'ils maîtrisent déjà ; les progressions pédagogiques peuvent être adaptées de façon à mieux assurer la transition avec les enseignements du lycée professionnels, des départs en stage décalés être organisés pour constituer des groupes de compétence, etc.

Cette pédagogie différenciée s'appuie sur l'analyse comparée des programmes de baccalauréat professionnel et des référentiels de chaque spécialité de BTS dont il a été question plus haut, de façon à adapter le rythme des acquisitions au parcours antérieur de l'élève.

Les corps d'inspection de l'académie de Grenoble proposent de mettre en œuvre une pédagogie différenciée en STS en partageant le groupe classe et en dissociant momentanément les objectifs pédagogiques, en renforçant chez certains étudiants des compétences transversales telles que la modélisation, la conceptualisation et l'argumentation, en s'appuyant sur une démarche inductive et en exploitant les acquis des périodes de formation en milieu professionnel.

A Versailles, l'accompagnement personnalisé en première et en terminale professionnelles permet de répondre à trois objectifs : améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales (par exemple, la compréhension et l'expression écrite en français), leur offrir un soutien méthodologique (prise de notes, recherche documentaire, etc.) et aborder certains thèmes qui ne figurent pas au programme du baccalauréat et sont supposés être déjà connus à l'entrée en STS (en mathématiques, par exemple). Parmi les actions susceptibles de préparer les élèves à intégrer dans les meilleures conditions une STS figurent, selon les cas, l'intégration d'une deuxième langue vivante dans l'emploi du temps, l'exigence d'un travail personnel régulier et le développement de l'autonomie, la mise en place de projets pluridisciplinaires visant à faire découvrir les BTS, l'intervention d'anciens élèves ayant suivi cette voie de poursuite d'études ou encore un tutorat assuré par des étudiants de BTS ou par des professeurs de lycée professionnel ou de BTS, dans le cadre d'un contrat avec l'élève.

Les fiches-liaison bac pro-BTS élaborées par les corps d'inspection dans l'académie de Versailles proposent un ensemble d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la réussite des élèves de la voie professionnelle en STS.

L'accompagnement des élèves de baccalauréat professionnel « Microtechniques » qui souhaitent s'orienter vers une STS « Conception et Industrialisation en Microtechniques » (CIM) s'articule autour de trois axes : la découverte du contexte professionnel des microtechniques, à travers des rencontres avec des professionnels, des visites d'entreprises dès la classe de seconde, la participation en terminale à des projets conduits par des élèves de BTS (laquelle implique d'aligner les emplois du temps des élèves de terminale et de première année de BTS et de définir les tâches réservées) et une aide individualisée assurée par un professeur de mathématiques de première année de STS.

Celui des élèves de terminale « Maintenance des Equipements Industriels » qui visent une poursuite d'étude en STS « Maintenance Industrielle » prévoit, au vu de leurs résultats en première, un complément de formation de trois heures par semaine en français, anglais, mathématiques et méthodologie. Ceux de terminale « Electrotechnique, énergie, équipements communicants » (ELEEC) peuvent également bénéficier d'un apport en Construction mécanique.

En « Maintenance des Equipements Industriels et Electrotechnique, Energie et Equipements Communicants », un positionnement permet de repérer en classe de première les élèves susceptibles d'intégrer une STS « Mécanique et Automatismes Industriels », en fonction de leur projet professionnel, de leur motivation, de leur degré d'autonomie et de leurs résultats. Des conventions de partenariat entre établissements, des visites d'entreprises et des interventions de professionnels leur permettent de découvrir les plateaux techniques ainsi que les objectifs et l'organisation de la formation en STS, d'assister à des cours, de participer à des projets

communs. En terminale, les enseignants sont invités à mettre en œuvre une pédagogie différenciée en utilisant les heures d'accompagnement personnalisé et en proposant des travaux pratiques ou dirigés pour initier les élèves à la démarche de résolution de problème ou encore travailler à la prise de notes. Un livret de compétences peut être renseigné pour aider les enseignants de STS à positionner l'élève à la rentrée suivante.

A l'entrée en STS, il s'agit de mettre en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement qui ne se résume pas à un apport disciplinaire, mais vise à tirer le meilleur parti du parcours antérieur des différents publics en identifiant les acquis de chacun et les connaissances ou les compétences à renforcer. Les équipes pédagogiques sont invitées à réaliser, dans chaque établissement ou réseau d'établissements, une analyse croisée des référentiels de baccalauréat professionnel et de BTS pour identifier les forces et les faiblesses des bacheliers professionnels et constituer des groupes classe permettant tantôt d'adapter les enseignements aux besoins de chacun, tantôt de mettre en synergie les compétences respectives des élèves issue des voies générale, technologique et professionnelle.

« Le temps réservé à l'accueil doit permettre aux étudiants de cerner les objectifs de la formation et les métiers visés. Une immersion dans le milieu professionnel, des interventions de professionnels ou d'étudiants de deuxième année de BTS peuvent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Les classes de BTS accueillent des élèves dont les parcours et les profils sont différents : bacheliers professionnels et bacheliers technologiques, voire bacheliers généraux. Il est nécessaire que (...) l'établissement puisse proposer des organisations pédagogiques adaptées à chacun de ces publics. Un positionnement en début de formation permet à l'équipe d'apprécier ces besoins et les atouts des différents élèves, puis de proposer un parcours personnalisé. Il permet à l'étudiant de mesurer le travail à fournir s'il veut accéder dans les meilleures conditions à l'examen.

L'établissement peut envisager au cours de la première année de faire des emplois du temps différents pour chaque groupe d'étudiant (...). Une valorisation des acquis en entreprise peut permettre de réduire la période de stage, dans les limites de la réglementation (...), pour proposer du renforcement ou du soutien dans les matières où les besoins sont les plus importants »⁴⁹.

L'académie de Créteil s'est également engagée dans l'accompagnement des élèves issus de la voie professionnelle qui souhaitent intégrer une STS en mettant en place un dispositif de « cordées Bac pro-BTS » inspiré des « Cordées de la réussite », qui s'appuient sur une STS au sein d'un lycée « tête de cordée » et sur un ou plusieurs lycées professionnels ou sections d'apprentissage. L'action de ces cordées s'articule autour de trois axes : repérage et préparation en première et en terminale, accueil et positionnement à l'entrée en STS, renforcement disciplinaire en première année de STS.

Au cours de la première phase, les équipes procèdent au repérage et à la préparation des élèves de première et de terminale professionnelle susceptibles de poursuivre leurs études en BTS. Elles travaillent sur l'information, les représentations, la construction du projet et l'acquisition des compétences. Cela peut prendre la forme de « mini-stages » en STS ou d'interventions conjointes de professeurs de lycée et de STS, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. La nature du travail personnel demandé à l'élève est adaptée à son projet de poursuite d'études.

Au cours de la deuxième phase, chaque étudiant bénéficie d'un accueil spécifique permettant d'évaluer ses compétences et se voit proposer un parcours personnalisé. Des professionnels ou d'anciens étudiants sont invités à participer à cette phase aux côtés des professeurs de BTS et de lycée professionnel. Un tutorat peut être

⁴⁹ Académie de Versailles, *Préparation, accueil et accompagnement des bacheliers professionnels en BTS, recommandations pédagogiques des corps d'inspection et des chefs d'établissement*

proposé ainsi que des modules d'accompagnement d'une durée de trois à quatre mois, en particulier au cours du premier semestre. Ils portent notamment, selon le projet de la cordée, sur la méthodologie, l'expression écrite et orale, l'argumentation, les langues, etc.

La troisième phase consiste en la mise en œuvre effective des parcours et leur évaluation. Celle-ci met en évidence plusieurs points forts, tels que la consolidation des choix d'orientation, la diminution du décrochage en première année de STS, l'amélioration de l'image de soi des élèves et l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants. Un chargé de mission accompagne, à leur demande, les équipes pédagogiques ; il contribue également aux échanges de pratiques entre établissements. Un groupe de travail a enfin été constitué pour assurer la production de ressources académiques, concernant en particulier le croisement des référentiels de baccalauréat et de BTS.

Le troisième et dernier axe de la politique mise en œuvre dans les trois académies où s'est rendue la mission consiste en la création d'outils statistiques permettant de suivre les parcours des bacheliers professionnels et d'analyser de façon fine les résultats obtenus par ces derniers. Il ne s'agit pas seulement d'apprécier la qualité du travail effectué par les équipes pédagogiques, afin de leur apporter si nécessaire une expertise et un soutien renforcé, mais aussi et surtout de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves eux-mêmes en fonction de leur série de baccalauréat et de leur spécialité de BTS, de façon à mieux articuler les enseignements délivrés dans chacune d'entre elles.

Tous les membres des corps d'inspection rencontrés par la mission ont par ailleurs insisté sur le respect de deux principes, qui conditionnent à leurs yeux le succès des dispositifs mis en place :

- **la continuité dans la mise en œuvre de l'accompagnement, à la fois en amont et en aval du baccalauréat.** Les actions mises en œuvre au lycée revêtent une importance au moins égale pour la réussite des bacheliers professionnels à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement offerts en STS.
- **la nécessité de trouver un équilibre en STS entre la mixité des publics accueillis dans ces formations, qui permet de créer une dynamique et constitue à ce titre un facteur de réussite, et la prise en compte de leurs spécificités.** D'où l'accent mis sur la notion de pédagogie différenciée, qui permet de mélanger au sein d'une même classe bacheliers généraux, technologiques et professionnels (mais aussi dans certains cas publics en formation sous statut scolaire et en alternance, voire en formation continue) en s'appuyant sur les compétences acquises par chacun au lycée et en remédiant à leurs lacunes éventuelles.

5.3. La mixité des publics, un facteur de réussite pour les bacheliers professionnels...

La composition du groupe classe doit permettre de réduire les risques de décrochage et de faciliter la mise en place de dispositifs adaptés. La mixité des publics entre les trois voies (professionnelle, technologique et générale) constitue en effet une source d'enrichissement pour les élèves (partage de compétences, d'expériences et de représentations), en même temps qu'un facteur de réussite. Elle implique toutefois de mettre en œuvre une pédagogie différenciée, qui requiert elle-même davantage de souplesse dans l'organisation des enseignements : départs en stage décalés afin d'approfondir certaines compétences, organisation par groupe de compétences ou approche plus modulaire des programmes. Il est également souhaitable dans certains cas d'adapter les progressions pédagogiques. Tous ces aménagements permettent d'individualiser les parcours afin de lutter contre le décrochage et d'améliorer le taux de réussite.

La mission s'est interrogée à cet égard sur l'existence d'un lien entre la proportion de bacheliers professionnels en STS et leur taux de réussite. Elle est parvenue, sur la base de ses entretiens avec les responsables académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, à la conclusion que la présence d'une « masse critique » de bacheliers professionnels constitue indéniablement un facteur

de réussite, dans la mesure où elle oblige les établissements et les équipes pédagogiques à mettre en place, sous peine d'être confrontés à un taux d'échec massif, des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Les bacheliers professionnels isolés dans une formation accueillant principalement des bacheliers généraux et technologiques risquent à l'inverse de ne pas bénéficier d'une attention particulière et de devoir s'adapter à des approches et à des rythmes conçus pour d'autres publics.

Pour autant, il est difficile d'établir une corrélation entre le nombre de bacheliers professionnels et leurs résultats, du fait de la diversité des situations sur le terrain et des facteurs de réussite ou d'échec de ces bacheliers. Il faudrait observer, pour en tirer des conclusions valables, un nombre statistiquement significatif de STS de la même spécialité (le taux de réussite des bacheliers professionnels étant très variable de l'une à l'autre), implantées dans des établissements offrant la même qualité de prise en charge des bacheliers professionnels et accueillant des élèves issus de lycées où ils auraient bénéficié de la même préparation à la poursuite d'études – autant de conditions qu'il est naturellement difficile de réunir.

La proportion de bacheliers professionnels parmi les candidats présents à l'examen dans l'académie de Grenoble en 2012 dans huit spécialités de BTS tertiaires⁵⁰, rapportée à leur taux de réussite, ne permet pas d'établir un lien direct entre les deux séries de données. Ils représentent en moyenne 26,8% des candidats et leur taux de réussite s'établit à 51,9%. Or, dans les cinq spécialités où leur part est inférieure à la moyenne, leur taux de réussite ne l'est que dans deux (MUC et « Animation-gestion touristique locale »). Encore se situe-t-il à peine en-deçà des 51,9% constatés dans l'ensemble des huit spécialités : 49,2% en MUC et 50% en « Animation-gestion touristique locale ». Il est en revanche sensiblement plus élevé en NRC (60,1%), en AM (59,5%) et surtout en « Informatique de gestion » (79,3%). Inversement, dans les trois spécialités où ils représentent plus de 26,8% des candidats, ils enregistrent un taux de réussite inférieur à la moyenne en AG PME-PMI (avec 35,3% de présents à l'examen et seulement 42,4% d'admis), à peu près égal en CGO (29% des candidats et 52,7% d'admis) et largement supérieur en « Transports » (respectivement 42,5% et 76,5%).

**Part des candidats présents et taux de réussite à l'examen en 2012
dans l'académie de Grenoble, par série du baccalauréat et par spécialité de BTS**

	Bacs généraux		Bacs techno		Bacs pro		Autres	
	% des présents	taux de réussite	% des présents	taux de réussite	% des présents	taux de réussite	% des présents	taux de réussite
MUC	22,8%	86,9%	44,9%	65,9%	25,7%	49,2%	6,7%	72,5%
AG PME-PMI à réf.europ.	19,9%	85,1%	36,1%	71,5%	35,2%	42,4%	8,9%	74,6%
NRC	18,9%	86,3%	49,8%	79,8%	26,4%	60,1%	4,9%	78,1%
CGO	19,3%	87,4%	43,4%	78,4%	29,0%	52,7%	8,3%	60,4%
AM	30,8%	93,3%	48,3%	80,1%	14,4%	59,5%	6,5%	73,7%
Infq gest adm resx locaux entrep.	17,9%	80,0%	39,3%	72,7%	25,9%	79,3%	17,0%	68,4%
Transports	25,0%	80,0%	27,5%	81,8%	42,5%	76,5%	5,0%	100,0%
Animat. gestion touristiq locale	53,7%	90,0%	31,5%	63,8%	9,4%	50,0%	5,4%	75,0%
Total des huit spécialités	22,7%	87,3%	43,2%	73,3%	26,8%	51,9%	7,3%	71,5%

Si la mixité des publics constitue un atout, certaines formations accueillant exclusivement des bacheliers professionnels offrent cependant des exemples de réussite particulièrement intéressants. C'est le cas de certaines STS, mais aussi des quatre classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en trois ans qui leur sont réservées, ainsi que de l'Institut Vaucanson et de l'École nationale de l'enseignement professionnel supérieur (ENEPS) de l'université Joseph Fourier.

⁵⁰ Ces huit spécialités (sur trente-sept) rassemblent à elles seules 90 % des candidats issus du baccalauréat professionnels présents à l'examen du BTS dans le domaine des services (958 sur 1073).

Les STS dédiées aux bacheliers professionnels du lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand

Deux STS réservées aux étudiants issus de baccalauréats professionnels ont été créées en 2006 et en 2010 au lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand dans les spécialités « Management des unités commerciales » (MUC) et « Assistant de manager » (AM). Elles bénéficient d'un effectif réduit et d'un accompagnement renforcé. Une équipe d'enseignants volontaires y met en œuvre une pédagogie adaptée : renforcement horaire des enseignements dans les matières générales, accent mis sur la méthodologie, valorisation de l'expérience en entreprise des élèves, utilisation de cas concrets et développement d'une approche transversale entre les différents champs disciplinaires. Les élèves bénéficient d'un suivi personnalisé, reposant sur des entretiens individuels réguliers pour faire le point sur leur scolarité et leurs difficultés éventuelles (un mois après leur entrée en première année, à la fin du premier semestre et au retour des stages), un entraînement intensif aux oraux de l'examen du BTS et un accompagnement des décrocheurs. L'établissement effectue un suivi de cohorte rigoureux et a constitué un annuaire des anciens élèves régulièrement actualisé. Les taux de réussite dans ces deux BTS sont respectivement de 95% et de 84% en 2013 (contre 76% et 50% l'année de leur création), soit vingt-quatre et deux points au dessus de celui, déjà plus élevé que la moyenne nationale, des bacheliers professionnels de l'académie dans ces deux spécialités.

5.4. ...Qui n'exclut pas la possibilité de parcours d'excellence dans les formations qui leur sont réservées

L'entrée en STS n'est pas la seule voie de réussite offerte aux bacheliers professionnels. Plusieurs formations d'excellence ont été créées depuis 2009 pour les accueillir et pallier leur échec massif dans les filières générales de l'université.

Il existe aujourd'hui quatre classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à recrutement national réservées aux bacheliers professionnels, deux dans la voie économique et commerciale (ECP) et deux en « Technologies et sciences industrielles » (TSI). Le cursus s'y déroule en trois ans au lieu de deux habituellement, de façon à permettre aux élèves issus de la voie professionnelle d'atteindre le même niveau que les bacheliers généraux et technologiques. À l'issue de ces trois années, les étudiants se présentent aux concours d'entrée des écoles d'ingénieur ou de management. L'effectif réduit et l'accompagnement renforcé dont bénéficient les élèves admis dans ces classes, qui font figure de laboratoire pédagogique, permettent à ces derniers d'obtenir d'excellents résultats et témoignent que l'échec n'est pas pour eux une fatalité. Elles constituent à ce titre de véritables laboratoires pédagogiques.

La plus ancienne a été créée à titre expérimental à la rentrée 2009 au lycée des métiers de la gestion René Cassin à Strasbourg sur le modèle de la classe préparatoire économique et commerciale, option technologique (ECT) ouverte en 1978 dans le même établissement⁵¹. L'équipe pédagogique a en effet constaté que celle-ci accueillait chaque année des élèves issus de la voie professionnelle, *via* une première d'adaptation. La fin programmée de cette passerelle dans le cadre de la réforme du baccalauréat professionnel les a conduits à proposer la création d'un nouveau dispositif afin de conserver aux bacheliers professionnels un accès aux classes préparatoires.

Les deux premières années sont consacrées à une mise à niveau dans les disciplines générales et à l'acquisition de compétences méthodologique, linguistiques et culturelles. La troisième reprend le cadre horaire classique de la deuxième année d'ECT. Dès la deuxième année, les élèves ont des cours communs avec ceux de la voie technologique en économie et en droit. Dans les autres disciplines, la séparation subsiste afin de combler plus efficacement les lacunes des bacheliers professionnels. Enfin, en troisième années, les deux publics sont mélangés dans toutes les disciplines, hormis en management et en mathématiques. Le programme, élaboré avec l'appui de l'IGEN, prévoit un renforcement des enseignements en langues vivantes et en culture générale. La mise en place d'un tutorat et d'une pédagogie de projet, les partenariats avec l'École de management de

⁵¹ Sur cette classe, voir notamment Grégoire Arnaud, Ghislaine Guichard, Pascal Simon, « Une classe préparatoire aux grandes écoles pour les élèves de la voie professionnelle », *Economie et Management*, n° 150, janvier 2014, pp. 57-63.

Strasbourg (tutorat individuel assuré par des étudiants), le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise découverte du milieu professionnel, visites d'entreprises) et le Cercle Passeport Avenir (séances de tutorat collectif, ateliers « métiers » et « communication professionnelle en langue étrangère »), l'organisation enfin d'activités culturelle et de séjours linguistiques en Allemagne viennent compléter le dispositif. A l'issue de la première année, les élèves qui ne sont pas jugés aptes à poursuivre dans cette voie peuvent se voir proposer une place en première année de BTS, afin de pouvoir accéder à un diplôme de niveau III sans allongement de la durée d'études envisagée initialement. En troisième année, ceux qui ont été admissibles à au moins un concours bénéficient de crédits ECTS, qui leur permettent d'intégrer un cursus universitaire.

Le recrutement se fait au plan national dans le cadre de la procédure APB. Le nombre de dossiers reçus oscille entre 90 et 130 selon les années. Une part significative des candidats est originaire d'une autre académie que celle de Strasbourg (37% en 2013). Une convention avec le CROUS permet de réserver des logements universitaires pour les étudiants qui le souhaiteraient. Les élèves issus des deux premières promotions ont tous été déclarés admissibles à au moins un concours et en moyenne à quinze. Trois d'entre eux en 2012 et un seul en 2015 ont renoncé à se présenter aux oraux et ont préféré poursuivre leur parcours à l'université. Tous les autres ont intégré une école de management à l'issue des oraux.

Une deuxième classe préparatoire ECT en trois ans a ouvert ses portes en 2011 au lycée Jean Perrin à Marseille, en partenariat avec Euromed, Aix-Marseille Université, Passeport Avenir et plusieurs écoles de management dont des responsables assurent aux élèves un entraînement régulier à l'oral. L'organisation des enseignements est proche de celle expérimentée à Strasbourg et les résultats encourageants. Une troisième classe préparatoire ECT ouvrira à la rentrée 2015 au lycée La Venise verte à Niort.

Les deux CPGE TSI sont implantées au lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines depuis 2010 et sur au sein du Campus Emmanuel d'Alzon à Nîmes depuis 2013. A Henri Parriat, les élèves, issus pour la plupart de l'académie de Dijon, bénéficient chaque soir de 19h à 22h30 d'un tutorat assuré par deux élèves de l'Ecole Polytechnique effectuant leur stage de formation humaine au lycée d'octobre à avril. Cinq semaines de stages de révisions sont proposées pendant les vacances scolaires, au cours desquelles les élèves reçoivent un accompagnement personnalisé. Des activités culturelles, des visites d'entreprises (AREVA, ALSTHOM) et d'écoles d'ingénieurs et des enseignements pluridisciplinaires complètent la formation. L'évaluation par compétences est conçue de façon à permettre aux élèves de tester ces dernières à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elles soient acquises, afin d'éviter qu'un premier échec ne les conduise au découragement. Le nombre d'abandons est ainsi limité : depuis 2010, seuls deux élèves sur cent-quarante ont démissionné en cours d'année. Sur les 14 élèves de la première promotion admissibles à l'issue des épreuves écrites, 13 ont intégré une école d'ingénieurs (ISAE, Arts et Métiers ParisTech, Ecole centrale de Nantes, Mines de Saint-Etienne, etc.). En 2014, l'un des candidats a été admis à l'Ecole Polytechnique. Enfin, tous ceux qui n'ont pas été acceptés en deuxième année ont poursuivi leur cursus en BTS ou en DUT.

A ces quatre classes préparatoires s'ajoutent deux initiatives originales, qui méritent une attention particulière.

La première est l'École nationale de l'enseignement professionnel supérieur (ENEPS), fondée en 2009 au sein de l'université Joseph Fourier à Grenoble. Cette structure de formation portée par l'IUT, dédiée aux bacheliers professionnels, a accueilli depuis sa création près de trois cents étudiants (en effectif cumulé), répartis dans quatre filières : « Génie civil-construction durable » (2009), « Génie électrique et informatique industrielle », (2010), « Réseaux et télécommunications » (2011) et « Génie mécanique et productique » (2013). L'ambition de l'ENEPS est de les conduire au niveau bac+2 ou bac+3 (DUT ou licence professionnelle), voire bac+5 (titre d'ingénieur). Les différents parcours s'appuient sur les formations habilitées de l'établissement et s'articulent autour des nouvelles technologies du bâtiment et de la performance énergétique. Le recrutement est national et s'effectue via APB. Les élèves boursiers représentent 70% de l'effectif.

L'Ecole a mis en place un dispositif spécialement conçu pour les bacheliers professionnels, reposant sur la pédagogie, qui privilégie les travaux dirigés et les travaux pratiques, l'accompagnement (un suivi personnalisé de la part des membres de l'équipe pédagogique, auquel s'ajoutent trois heures de tutorat hebdomadaires assurées par des étudiants de licence ou de master de l'université) et les

partenariats (parrainage d'entreprise, visites sur le terrain, rencontres avec des professionnels, stages, voire embauche à l'issue de la formation). En 2014, 40% des étudiants étaient engagés dans une poursuite d'études au-delà du DUT et 98% des diplômés étaient en emploi.

L'obtention en 2012, dans le cadre des Investissements d'avenir, du label « Initiative d'excellence en formation innovante » (IDEFI) a permis de renforcer le dispositif en élargissant les partenariats industriel de l'ENEPS, qui bénéficie désormais du soutien des groupes GFC Construction, Vinci, Schneider Electric et Orange, avec lesquels une convention a été signée en 2014. Celle-ci prévoit un encadrement des stages, le recrutement de diplômés de l'ENEPS et la réalisation de prestations pédagogiques.

Le second dispositif innovant est celui proposé par l'École Vaucanson. Cette structure, créée en 2010 au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) avec le soutien de plusieurs grandes entreprises, accueille à Saint-Denis des bacheliers professionnels dans le cadre d'un cursus en apprentissage débouchant sur une licence générale « Méthodes et sciences industrielles » ou « Management », délivrée par un grand établissement public d'enseignement supérieur, en partenariat avec le CFA Île-de-France du CNAM. La formation privilégie un rythme d'alternance long (six semaines en première année, huit au cours des deux années suivantes). Elle repose sur une pédagogie par projets très encadrée qui permet aux apprentis de travailler en équipe dans le cadre de mise en situation concrètes favorisant l'acquisition simultanée de connaissances théoriques et pratiques. Elle comprend un tronc commun construit autour de trois axes – connaissance de l'entreprise, ouverture culturelle et enseignements transverses (anglais, expression écrite, mathématiques, informatique) – et des enseignements spécifiques à chaque mention de licence. Les profils de postes sont définis en partenariat avec les entreprises, en fonction de leurs besoins spécifiques. Les professionnels participent à la sélection des candidats et à leur suivi régulier. 72% des membres de la première promotion ont obtenu leur licence ; parmi eux, 39% ont poursuivi en master ou en école d'ingénieur et 46% ont trouvé un CDI dans les six mois qui ont suivi la fin de leur cursus.

Ces différentes formations ont fait la preuve de leur efficacité. Elles consacrent le principe de l'égalité des voies de formation et témoignent de la capacité du système éducatif à conduire tous les élèves à la réussite et à l'excellence. Pour autant, elles accueillent un nombre limité d'élèves et ne s'adressent qu'aux plus motivés d'entre eux. Quand bien même leur nombre serait multiplié par deux ou par trois, elles ne pourraient résoudre à elles seules le problème de la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur. C'est donc bien en STS que celle-ci se joue.

Or, il semblerait – et l'évolution de leur taux de réussite le confirme – que l'accompagnement des bacheliers professionnels en STS soit mis en œuvre aujourd'hui de façon très inégale selon les territoires et les établissements. Ainsi, selon les auteurs du rapport sur l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les IUT et les STS, qui se sont rendus dans six académies et y ont visité de nombreux établissements, « un constat général s'impose : l'aide apportée aux élèves, aussi bien en amont qu'en aval de l'orientation en STS, est faible et ne fait pas l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, malgré les déclarations volontaristes des responsables académiques évoquant un accompagnement systématique des bacheliers professionnels en STS, l'observation des réalités dans les établissements est souvent décevante »⁵². Une conclusion qui rejoint celle de la mission sur les parcours des élèves de la voie professionnelle, qui notait déjà en décembre 2013 : « Les académies ont (...) commencé à mettre en place des dispositifs visant à un accompagnement pédagogique du passage des élèves de la voie pro vers une STS, mais ils restent encore ponctuels et limités »⁵³.

⁵² *Op. cit.*, p. 42.

⁵³ Les parcours des élèves de la voie professionnelle. Évolutions des parcours depuis la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et nouveaux enjeux, p. 38.

Au-delà même de cet accompagnement, il s'agit de mettre en œuvre, on l'a vu à Versailles, Clermont et Grenoble, une véritable rénovation pédagogique des STS. Certes, la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans est trop récente pour pouvoir en tirer tous les enseignements. Des évolutions sont en cours, qui devraient favoriser à terme la poursuite d'études et la réussite des bacheliers professionnels. Ainsi la question de l'articulation entre baccalauréat professionnel et BTS est-elle examinée à chaque fois qu'un de ces deux diplômes fait l'objet d'une rénovation, dans la perspective du continuum bac-3/bac+3. Il convient toutefois de rappeler que le ministère et les représentants des milieux professionnels établissent, dans le cadre des CPC, un référentiel de compétences indiquant celles d'entre elles qui doivent être acquises pour obtenir le diplôme et un découpage par disciplines assorti d'une grille horaire, mais ne déterminent ni l'organisation des enseignements, ni la progression pédagogique, qui sont laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques. Celles-ci sont libres de les faire évoluer, pourvu que les compétences prévues par le référentiel soient maîtrisées à l'issue des deux années. Or, les enseignements de STS ont été conçus à l'intention d'un public composé majoritairement de bacheliers technologiques et, dans une moindre mesure, généraux. Ils ont peu évolué ces dernières années (en dehors de quelques initiatives locales) et demeurent souvent inadaptés aux bacheliers professionnels

Dès lors se pose la question des modalités de cette rénovation, et des leviers qui permettraient de l'impulser, dans l'intérêt même des élèves et dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. La publication de référentiels de formation risquerait de rigidifier l'organisation des enseignements, alors même que les STS accueillent des bacheliers généraux, technologiques et professionnels en proportions très variables selon les spécialités, les territoires et les établissements, et que l'objectif est plutôt d'adapter la formation en fonction du public. Une autre solution pourrait consister à assouplir les grilles horaires. Dans tous les cas, et sans préjuger des réponses qui pourraient être apportées ni des modalités d'organisation les plus adaptées, il conviendrait sans doute de mobiliser l'ensemble des académies en leur fixant – ou en leur laissant le soin de fixer elles-mêmes – des objectifs précis en matière de réussite des bacheliers professionnels en STS, assortis d'indicateurs. Le travail effectué sur le terrain par les corps d'inspection et par les équipes pourrait par ailleurs être mutualisé *via* la mise en ligne de ressources pédagogiques et de retours d'expériences, de façon à mettre à la disposition de tous les établissements un *corpus* de bonnes pratiques et à favoriser la diffusion de ces dernières.

Il convient enfin de faire évoluer les représentations sur les bacheliers professionnels, en incitant les enseignants de LP et de STS à travailler davantage ensemble, de façon à mieux se connaître et à pouvoir échanger sur leurs pratiques pédagogiques : création de modules communs d'accompagnement personnalisé, intervention croisée dans les classes, etc.

La création de réseaux d'établissements favorise ainsi l'adaptation des cursus, grâce à une meilleure connaissance des formations et des profils d'élèves. Elle permet surtout aux enseignants de travailler ensemble autour de projets communs susceptibles d'améliorer la réussite des étudiants issus de la voie professionnelle. Ces réseaux peuvent se développer autour d'internats ou de dans le cadre de campus des métiers. Institués par la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013, ces derniers regroupent les acteurs de la formation autour d'une filière professionnelle. Ils préparent à l'ensemble des diplômes d'une même filière, ce qui permet aux élèves de disposer d'une vision globale des formations et de leurs débouchés, de s'inscrire dans une logique de parcours et d'élever ainsi leur niveau d'ambition.

CONCLUSION

A ce stade de la mission, et sous réserve de nouveaux éléments qui pourraient apparaître d'ici la remise du rapport final, la situation actuelle des bacheliers professionnels semble se dessiner assez précisément en dépit de la dispersion et du caractère souvent incomplet des données disponibles. Le rapprochement des différentes sources statistiques a permis d'établir une cartographie de leur répartition au cours de l'année qui suit l'obtention de leur baccalauréat et de vérifier le résultat obtenu en le croisant avec celui des enquêtes menées dans plusieurs académies. L'examen des vœux formulés dans APB, de leur taux de satisfaction et de la situation des bacheliers professionnels quelques mois plus tard aboutit à un double constat :

- **la demande de poursuite d'études a augmenté proportionnellement au nombre de bacheliers.** Contrairement aux idées reçues, la part des élèves de la voie professionnelle qui souhaitent s'engager dans des études supérieures est demeurée stable, en dépit du resserrement du marché de l'emploi, qui aurait pu les inciter à reporter leur entrée dans la vie active. Le nombre de demandes a certes augmenté, mais pas davantage que celui des bacheliers eux-mêmes. Les capacités d'accueil en STS, qui constituent leur principale voie de poursuite d'études, ne permettent pas au demeurant d'accueillir tous ceux qui en font la demande, même en leur réservant, en application de la loi du 22 juillet 2013, un nombre minimum de places dans chacune de ces formations. Quant aux demandes de poursuite en L1, elles progressent mais représentent une part encore limitée du nombre de bacheliers professionnels, autour de 11% ;
- **la très forte augmentation du nombre de bacheliers, du fait de la réforme de la voie professionnelle, n'a donc pas modifié fondamentalement leur répartition entre entrée dans la vie active et poursuite d'études, pas plus qu'entre les différentes filières de l'enseignement supérieur.** Tout au plus la part de ceux qui demeurent en formation – quels que soient leur statut et la nature de la poursuite d'études, supérieure ou non, qualifiante ou diplômante, sous statut scolaire ou en alternance, dans l'enseignement public ou privé, ou encore dans les organismes de formation dépendant des branches professionnelles – diminue-t-elle légèrement, passant de 60,4% en 2010 à 58,6% en 2013. La part des STS demeure prépondérante et s'accroît même légèrement – l'apprentissage reculant toutefois au profit des formations sous statut scolaire. Elles accueillent désormais un tiers environ des néo-bacheliers. Parmi les entrants dans la vie active, qui représentent 39,6% de l'effectif en 2013 contre 41,1% quatre ans plus tôt, le taux d'emploi baisse à partir de 2011 tandis que la part des chômeurs et des inactifs augmente proportionnellement.

Cette relative stabilité recouvre, du fait du quasi-doublement de la population concernée, une forte évolution des flux, qui n'est pas sans conséquences sur le devenir des bacheliers professionnels :

- **le nombre de ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur a augmenté :** les inscrits en première année de STS sous statut scolaire sont ainsi 14 869 de plus en 2013 qu'en 2010 (17 225 en 2014), auxquels s'ajoutent près de 600 apprentis supplémentaires. Pour autant, ils ne représentent que les deux tiers des 21 736 bacheliers supplémentaires en poursuite d'études. Ces derniers sont très majoritairement inscrits en L1 (+4 131) – certains par choix, d'autres par défaut. Les quelques 2 000 bacheliers restants se répartissent entre différentes formations, dont certaines étroitement liées à l'emploi (titres professionnels, certificats de qualification, etc.).
- **le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur n'a cependant pas progressé dans les mêmes proportions.** Il se situe, pour les 190 889 bacheliers 2012, autour de 35 000 sur 80 000 à 90 000 inscrits dans des formations conduisant à un diplôme du supérieur (30 980 admis à l'examen du BTS à la session 2014 sur 52 161 candidats sous statut scolaire ou en apprentissage, auxquels il convient d'ajouter les bénéficiaires d'un contrat de

professionnalisation et les très rares inscrits en L1 à la rentrée 2012 qui obtiendront leur licence en 2015) – soit environ 18% de diplômés pour un peu plus de 45% d’inscrits et un taux d’échec proche de 60%. En effet, les formations préparant au BTS (quel que soit leur statut) sont les seules à leur offrir une chance d’accéder au diplôme ; or, leur taux de réussite y demeure largement inférieur à celui des autres bacheliers, en particulier dans le secteur des services ;

- **le nombre de demandeurs d’emploi et d’inactifs augmente autant que celui des inscrits en STS (+14 893)**, sans qu’il soit vraiment possible de déterminer si cette augmentation est simplement conjoncturelle – du fait du ralentissement de l’activité économique et de la montée du chômage – ou si elle présente au contraire un caractère structurel lié à l’évolution des besoins de recrutement des entreprises, à l’élévation du niveau de qualification requis à l’entrée sur le marché du travail ou encore au regard porté par les employeurs sur la nouvelle génération de bacheliers professionnels, plus jeunes et formés en trois ans au lieu de quatre. Il est certain toutefois que le baccalauréat n’est plus aujourd’hui considéré comme un diplôme d’insertion dans certains domaines du secteur tertiaire, en particulier dans les métiers de la gestion et de l’administration.

Ainsi la très forte augmentation, en un temps très court, du nombre d’admis en STS sous statut scolaire n’a-t-elle pas suffi à accueillir tous les bacheliers professionnels qui auraient souhaité s’y inscrire. La stagnation – voire le recul depuis 2013 – de l’apprentissage et l’absence d’autres voies crédibles de poursuite d’études que le BTS, conjuguées à la dégradation du marché de l’emploi, ont abouti en définitive à une fragilisation de leur situation, qui pourrait s’aggraver en 2014 : même en laissant de côté les décrocheurs en première année de STS, les ajournés à l’examen du BTS (qui conservent de bonnes chances d’insertion professionnelle) et ceux qui préparent des certifications directement liées à l’emploi, le nombre de bacheliers professionnels en difficulté au cours de l’année qui suit l’obtention de leur baccalauréat (inscrits en L1 ou dans des établissements privés hors contrat proposant des formations de qualité inégale, chômeurs, inactifs) s’élève à près de 50 000 en 2013. Or, leur nombre risque de croître encore cette année : sur les 30 000 bacheliers supplémentaires par rapport à 2013, seuls un peu plus de 2 000 ont trouvé une place en STS sous statut scolaire. Quant aux entrées en apprentissage, elles diminuent fortement ou se stabilisent selon les territoires. Dès lors, et faute de reprise du marché de l’emploi, le nombre de bacheliers professionnels sans véritable solution pourrait atteindre, voire dépasser les 75 000.

On peut résumer la situation actuelle des bacheliers professionnels de la façon suivante : le nombre de ceux qui accèdent à un diplôme de l’enseignement supérieur ou s’insèrent professionnellement augmente moins vite que le nombre de ceux qui échouent en STS, s’engagent dans des formations leur offrant peu de chances de réussite ou viennent directement grossir les rangs des demandeurs d’emploi et des inactifs. C’est le cas notamment d’une partie des bacheliers du secteur tertiaire, qui sont particulièrement exposés au risque d’échec : il leur est difficile en effet d’accéder tant à l’emploi qu’aux STS, où ils sont davantage soumis à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques et où leur taux de réussite est sensiblement inférieur à celui constaté dans les formations industrielles. L’écart, dans les spécialités « Gestion, administration » (GA) ou encore « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP), entre le nombre d’élèves issus de la voie professionnelle et les débouchés qui leur sont offerts tant en matière de poursuite d’études que d’insertion professionnelle appelle ainsi des réponses spécifiques au niveau de l’articulation bac-3/bac+3⁵⁴.

⁵⁴ Les titulaires du nouveau baccalauréat « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP), dont la création a largement contribué à l’augmentation du nombre de bacheliers professionnels en 2014, risquent de se trouver dans une position particulièrement difficile. En effet, les seuls BTS susceptibles de les accueillir, « Economie sociale et familiale » (ESF) et « Services et prestations des secteurs sanitaire et social » (SP3S), ne s’articulent pas nécessairement bien avec leur formation antérieure. Il leur est plus difficile encore d’être admis au concours d’infirmier, où ils devront faire face à la concurrence des bacheliers généraux et technologiques. Quant à ceux d’aide soignant ou d’auxiliaire de puériculture, ils correspondent à des formations de niveau V, inférieur au niveau IV atteint par ces nouveaux bacheliers.

Il conviendrait en conséquence :

- **soit de réduire le nombre d'entrants dans la voie professionnelle en dirigeant une partie d'entre eux vers une seconde générale et technologique, puis vers un baccalauréat technologique, qui se prête mieux à la poursuite d'études.** C'est le choix qu'a fait l'académie de Versailles en réduisant d'un tiers les capacités d'accueil en « Gestion, administration » à l'occasion de la fusion des spécialités « Secrétariat » et « Gestion, comptabilité » et en orientant vers la seconde GT des élèves qui auraient auparavant intégré une seconde professionnelle. Il semblerait toutefois que ces derniers connaissent des difficultés en première technologique – le baccalauréat « Sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG) étant plus exigeant dans ses contenus que l'ancien baccalauréat « Sciences et techniques de gestion » (STG) ;
- **soit de développer les capacités d'accueil en BTS,** sous réserve que les entreprises soient en capacité d'accueillir davantage de diplômés de niveau bac+2.

Il faut souligner à cet égard la responsabilité de l'Etat, et en premier lieu de l'Education nationale, envers cette population particulièrement fragile, le plus souvent d'origine modeste ou défavorisée, qu'on oriente massivement en seconde vers des formations qui n'offrent guère de perspectives d'insertion ni de poursuite d'études après le baccalauréat. Si l'obtention d'un diplôme de niveau II est bien une condition d'accès à l'emploi dans certaines spécialités tertiaires, il convient de leur permettre d'atteindre ce niveau d'études en leur garantissant une place dans les formations qui y conduisent, faute de quoi ils continueront de grossir les rangs des demandeurs d'emploi et des décrocheurs de l'université.

Il convient également d'augmenter le taux d'accès des bacheliers professionnels au diplôme du BTS en réduisant le décrochage et en améliorant le taux de réussite à l'examen. Si certaines académies ont commencé à mettre en place des dispositifs d'accompagnement et entrepris de faire évoluer l'organisation des enseignements et la pédagogie en STS afin d'offrir à ce nouveau public de réelles chances de réussite, leur nombre apparaît encore trop limité au regard de l'enjeu. Les établissements et les équipes pédagogiques sont encore trop souvent livrés à eux-mêmes et contraints d'inventer, dans la mesure de leurs moyens, des solutions plus ou moins efficaces. Si la rénovation des STS passe bien par une mobilisation des personnels sur le terrain – professeurs, chefs d'établissements et membres des corps d'inspection –, il est sans doute nécessaire aujourd'hui de lui donner une impulsion forte au niveau national en faisant de la réussite – et pas seulement de l'accès – des bacheliers professionnels en STS une priorité, en fixant aux académies des objectifs clairs, assortis d'indicateurs et en leur donnant les moyens de les atteindre. Cela passe notamment, dans le cadre de la réflexion sur le bac-3/bac+3, par un travail sur les référentiels des diplômes de baccalauréat et de BTS (afin de mieux les articuler entre eux et d'établir un continuum entre ces deux niveaux d'études) et par l'évaluation et la mutualisation des actions déjà mises en œuvre dans certaines académies.

Il est enfin souhaitable d'engager avec les milieux professionnels une réflexion approfondie, qui pourrait s'appuyer notamment sur l'expertise du CEREQ, sur :

- **l'évolution des métiers, le bon niveau d'insertion dans les différents secteurs d'activité et leurs conséquences sur l'organisation de la voie professionnelle au sein du système éducatif.** En effet, si la question de la relation emploi-formation n'est pas nouvelle, elle se pose aujourd'hui avec une acuité accrue du fait de l'évolution rapide des technologies et des organisations, qui requiert une plus grande réactivité de l'appareil de formation. Or, si les branches professionnelles et les responsables de l'éducation nationale travaillent déjà, en particulier dans le cadre des CPC, à définir les nouveaux besoins du marché de l'emploi et les réponses à leur apporter en matière de formation, c'est le plus souvent de façon ponctuelle – métier par métier, diplôme par diplôme - et sans réelle vision d'ensemble. Le grand nombre de branches (et donc d'observatoires) d'une part, de diplômés d'autre part – on peut s'interroger à

cet égard sur l'intérêt de conserver plus de quatre-vingt spécialités de baccalauréat professionnel et près de cent-cinquante spécialités de BTS, alors que le développement de compétences transversales apparaît de plus en plus comme une condition de l'emploi durable) ne favorise pas il est vrai une approche globale et structurée ;

- **L'articulation entre les diplômes du ministère de l'éducation nationale et les nombreuses certifications existant aux niveaux III et IV** : titres professionnels inscrits ou non au RNCP et délivrés par de très nombreux acteurs (autres ministères, en particulier celui de l'emploi, opérateurs comme le CNAM, chambres consulaires et chambres des métiers, organismes privés de formation) ou encore certificats de qualification professionnelle.

La mission abordera dans son rapport final, sur la base du présent état des lieux, la question des aménagements qui pourraient être apportés au système d'enseignement supérieur afin d'accueillir en plus grand nombre les élèves issus de la voie professionnelle qui souhaitent s'engager dans une poursuite d'études et qui en ont la capacité. Plusieurs pistes méritent à cet égard d'être explorées, sans préjuger des conclusions auxquelles aboutira la mission : augmentation des capacités d'accueil en STS, en particulier dans le secteur tertiaire, renforcement du maillage des formations d'excellence réservées aux bacheliers professionnels, élargissement de leur accès à l'apprentissage – selon des modalités qui restent à déterminer –, développement, dans le cadre de contrats de qualification, de formations en alternance débouchant sur une certification enregistrée au RNCP (titres professionnels, CQP, CQPI, etc.), voire à terme, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, sur un diplôme –autant de réponses possibles aux difficultés rencontrées par ces bacheliers pour accéder à un diplôme de niveau III. Il convient désormais de les examiner et d'en débattre avec l'ensemble des acteurs concernés, en étant particulièrement attentifs aux attentes et aux besoins exprimés par les milieux professionnels et par les intéressés eux-mêmes, à la lisibilité des diplômes et des parcours, au décloisonnement des voies de formation – qui permet d'éviter les orientations précoces et de limiter de risque d'échec, en même temps qu'il constitue un facteur d'ouverture sociale – au coût enfin des solutions proposées, à leur caractère opérationnel et à leur effet en retour sur les formations existantes.

Liste des personnes rencontrées

Administrations centrales

Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Marie-Rachel PRADEILLES-DUVAL (chef du service), Jean-Yves de LONGUEAU (sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante), Franck JARNO (sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle)

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), Isabelle KABLA-LANGLOIS (sous-directrice), département des études statistiques, Hélène MICHAUDON (chef du département)

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Brigitte DORIATH (sous-directrice des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie), Maryannick MALICOT (adjointe de la sous-directrice), Brigitte TROCME (chef du Bureau des diplômés professionnels),

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Catherine MOISAN (directrice), Roselyne KERJOSSE (chef du Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes),

Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), Jean-Marc HUART (sous-directeur des politiques de formation et du contrôle).

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Philippe ZAMORA, sous-directeur du suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Opérateurs

Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), Alberto LOPEZ (directeur)

Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), Georges ASSERAF (directeur).

Enseignement scolaire et supérieur

Réseau des Observatoires de l'enseignement supérieur (RESOSUP), Pierre-Yves STEUNOU, président

Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT), Jean-Paul VIDAL, président, Jean-Pierre LACOTTE, vice président, président de l'IUT de Cergy-Pontoise, Jean-Claude HARANGER, vice-président, président de l'IUT d'Orsay, Patrick WOEHLING, vice-président, président de l'IUT de Sceaux.

Relation formation-emploi

Conseil National Education-Economie (CNEE), Benjamin MARTEAU, délégué général, Jean-Louis GOUJU, conseiller scientifique à la DGESIP.

Partenaires sociaux, associations

Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Sandrine JAVELAUD (directrice de la mission « formation initiale »).

Union professionnelle artisanale (UPA), Mohamed El BARQIOUI, conseiller technique chargé de la formation.

Confédération française démocratique du travail (CFDT), Gilles BENSAID, secrétaire confédéral.

Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP), Pierre CHANTELOT, secrétaire national.

Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FSU), Guy FRIADT, secrétaire départemental.

Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETA), Olivier BLEUNVEN, secrétaire général adjoint, Serge PAGNIER, secrétaire général adjoint.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), Vincent BERNAUD.

Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé (UNETP), Bernard MICHEL, président, Danièle ROUSSILLON, vice-présidente.

Branches professionnelles

Fédération Française du Bâtiment FFB), François FALISE, directeur de la formation, Alix DU PELOUX, service formation.

Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), Maurice PINKUS, délégué général, en charge des relations avec l'Education nationale et l'enseignement supérieur, et des questions d'orientation et d'information sur les métiers de l'industrie.

Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA), Jean-Paul HUBERT, Chef du service Ingénierie des titres et diplômes.

Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), Renaud GIROUDET, Directeur des affaires sociales, emploi, formation, Caroline TROADEC, chargée de mission Emploi-Formation

Fédération SYNTEC, Mr François MABILLOT, délégué aux affaires sociales et formation, Elodie MERMILLON, chargée de mission taxe d'apprentissage et relations écoles.

Union des industries chimiques (UIC), Catherine BEUDON, responsable social, emploi, formation.

Les Entreprises du Médicament (LEEM), Philippe LAMOUREUX, directeur général.

Centre de Formation des Professions Bancaires (CFPB), Jean-Claude THOMAS, directeur des diplômes, titres et certifications, Catherine JOVENEL, directrice de l'alternance.

Académies

Académie de Clermont

Marie-Danièle CAMPION, recteur de l'académie de Grenoble, Michel GUILLON, secrétaire général

Gérard POUX, chef du service académique d'information et d'orientation (SAIO), Emmanuelle ROSNET, adjointe au CSAIO, référente cordées de la réussite, Didier GAUTEREAU, chef de la division de l'organisation scolaire (DOS).

Francis MICHARD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), Jean-Paul PIFFERO, Directeur du CFA de l'éducation, nationale, Catherine CHIFFE inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'économie gestion, Yannick MORICE, IA-IPR « Sciences et techniques industrielles », Gilles RUCHON Doyen des inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement général-enseignement technique (IEN EG-ET).

Catherine WAVRANT, proviseur du lycée Albert Londres, Cusset (Allier), Philippe TREFELLE, proviseur du lycée Charles et Adrien Dupuy, Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), Philippe CORTIAL, proviseur du lycée Marie Laurencin, Riom (Puy de Dôme).

Académie de Grenoble

Dominique MARTINY, secrétaire général, Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe, Isabelle TRYSTAM, responsable de la division de l'enseignement supérieur (DES).

Bruno ETIENNE, chef du SAIO, conseiller du recteur, Yves GUYOT, délégué académique à l'enseignement technique, Michel BROSSE, délégué académique à la formation continue (DAFCO), Jacques NAVIGLIO, coordonnateur du service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA).

Michel DEGANIS, IEN EG-ET, Evelyne EXCOFFON, Christian CHAMPENDAL, Jacqueline GAUBERT, IA-IPR, chargés du dossier de la poursuite d'étude des bacheliers professionnels.

Maria GOEAU, secrétaire générale adjointe, Céline ARABIAN, responsable du service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion (SESPAG)

François CHASSAGNE, proviseur du lycée professionnel Gabriel Fauré à Annecy, Paul Henri FLOQUE, proviseur du lycée professionnel L'Oiselet à Bourgoin Jallieu, Martine SEGURA, proviseur adjoint du lycée de L'Edit à Pont de Cheruy.

Académie de Versailles

Pierre-Yves DUWOYE, Recteur de l'académie de Versailles

Sonja DENOT-LEDUNOIS chargée de mission enseignement supérieur, Suzel PRESTAUX, chef du SAIO, Brigitte COLIN, DAET, Alain DIDIER, délégué académique à la prospective et à l'évaluation des performances (DAPEP), Michel PINCON, DAFPIC.

Dominique PETRELLA, IA-IPR STI, Catherine MOALIC, IEN EG-ET « Economie Gestion » , Ludovic HENON, IEN EG-ET « Mathématiques et sciences », Béatrice MARTIN, IA-IPR « Economie-Gestion », Brigitte ROUGIER, IEN « Sciences biologiques et sciences sociales appliquées ».

Etablissements

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Thibaut DUCHENE

Ecole Nationale de l'Enseignement Professionnel Supérieur (ENEPS), Université Joseph Fourier (UJF), Isabelle OLIVIER, Vice-présidente formation et pédagogie numérique.

Lycée René Cassin, Strasbourg, Marie-Claude MATTHIEU, proviseur, Pascal SIMON, professeur de droit-économie.

Lycée Jean Perrin, Marseille, Yvan DEYDIER, proviseur, Eric TACCONE, Bruno PASCAL, Grégory MITILIAN, professeurs.

Lycée Henri Parriat, Montceau-les-Mines, Marc AUBERT, proviseur.

Institut Emmanuel d'Alzon, Nîmes, Virginie COTTE, directrice de l'enseignement supérieur.

ANNEXE II

Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*La Secrétaire d'Etat
chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Nos Réf. : CAB/JPdG/n°2014-189

Paris, le - 9 DEC. 2014

cler Monsieur,

Les bacheliers professionnels, qui constituent aujourd'hui 30 % des bacheliers, sont de plus en plus nombreux à vouloir poursuivre des études. Les difficultés d'insertion dues à la crise de l'emploi ne sont pour autant pas les seules à expliquer cette tendance. Il faut y voir d'abord l'expression d'une aspiration complexe propre à ces nouvelles générations, renforcée par l'alignement de la durée de préparation du baccalauréat professionnel sur celle des baccalauréats généraux et technologiques.

« L'égalité de dignité » des trois baccalauréats voulue par la réforme a ainsi pour conséquence d'aligner les comportements des bacheliers professionnels (« bacs pros ») sur ceux des autres bacheliers. Ce diplôme était voué à ses origines à élever le niveau de qualification de la voie professionnelle dans l'enseignement secondaire pour une insertion à un niveau correspondant, mieux adapté à la demande des entreprises du fait de leur montée en gamme. De fait il est devenu, le temps d'une génération, un diplôme à vocation plus complexe : encore majoritairement diplôme d'insertion mais de plus en plus tourné vers la poursuite d'études.

On imagine mal ce qui pourrait opportunément freiner cette aspiration croissante des bacs pros à poursuivre des études. La loi ESR du 22 juillet 2013 a pris en compte cette situation en prévoyant une orientation prioritaire des bacs pros vers le Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Cette réforme a permis une forte augmentation des bacheliers professionnels dans cette filière où, parfois au prix de quelques aménagements, ils peuvent réussir. Mais cette orientation ne peut concerner qu'une fraction réduite du public visé. De ce fait, souvent par mimétisme ou par choix de mode de vie social plus que par orientation délibérée, les autres se dirigent vers l'université dans des champs souvent forts éloignés de leur formation initiale. Là, leur taux d'échec est dramatique et source de nombreuses frustrations.

.../...

Monsieur Christian LERMINIAUX
CDEFI
79, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS
christian.lerminiaux@cdefi.fr

1

21 rue Descartes – 75231 Paris cedex 05 Tél: 01 55 55 90 90

A bien des égards, la situation actuelle ressemble à celle de 1985 quand la seule voie de poursuite d'études pour les sortants du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) était la réorientation vers la voie technologique à travers la première d'adaptation, une classe de première technologique adaptée dans ses programmes et ses méthodes pour leur permettre une acculturation suffisante pour accéder l'année suivante – avec des taux de succès divers – à un baccalauréat technologique.

Du fait de la montée en puissance du baccalauréat professionnel, qui n'a pas tardé à supplanter quantitativement le baccalauréat technologique, l'orientation en fin de BEP vers la première d'adaptation s'est peu à peu éteinte. L'instauration du baccalauréat professionnel en trois ans a achevé de la réduire à un dispositif très marginal. En parallèle, une réforme de la filière technologique a été entreprise dans les années 2000, d'abord dans les disciplines tertiaires puis plus récemment dans les domaines industriels. Outre la volonté d'éviter les spécialisations trop précoces (elles avaient atteint un niveau presque caricatural, supérieur à celui des IUT) la réforme de la filière technologique a eu pour objectif principal de constituer de manière cohérente un parcours de bac -2 à bac +2 (voire +3 si l'on inclut la licence professionnelle) conçu sur une durée de quatre ans dont le baccalauréat ne constitue plus qu'une étape charnière entre lycée et formations technologiques supérieures (BTS ou DUT essentiellement).

Cette réforme a donc mis en place pour la première fois une filière de formation technologique, courte certes, mais conduisant après la classe de seconde à un diplôme supérieur pouvant, via la licence professionnelle, se raccrocher à des parcours de qualification plus élevés encore.

Le lien secondaire-supérieur (ou si l'on préfère le lien bac -3/bac +3) n'est ainsi véritablement pensé et organisé aujourd'hui que pour les bacs généraux et technologiques. Avec pour seules possibilités offertes aux bacheliers professionnels de se couler avec plus ou moins de bonheur dans des matrices qui n'ont pas été conçues pour eux, en une sorte de refus implicite de leur droit à poursuivre des études, sauf à la marge ou du fait de résultats scolaires particulièrement bons.

Or, en vingt-cinq ans, le paysage économique a lui aussi changé. Au moins autant que les aspirations des jeunes bacheliers professionnels.

Qu'on se souvienne : en 1985, ce sont les entreprises qui ont été les déclencheurs de la création du bac pro. De même d'ailleurs que, quinze ans plus tard, du bac pro en trois ans. C'est donc dans une large mesure la montée en gamme des secteurs d'activité et des entreprises qui est à l'origine de cette évolution.

Il est donc temps de se poser aujourd'hui une question pour le post-bac pro voisine de celle du milieu des années quatre-vingts avant le bac pro.

Mais il importe de se la poser avec en tête les mêmes préoccupations, celle de la meilleure insertion des jeunes issus de la filière professionnelle comme celle des besoins en qualifications nouvelles issues de la montée en gamme en cours ou à venir des différents secteurs d'activité.

Peut-on, au regard de ces deux préoccupations d'une part, du bilan des vingt-cinq dernières années d'autre part, considérer comme opportune la mise en place d'une filière professionnelle post-bac offrant un parcours spécifique et adapté aux bacs pros et leur permettant d'accéder à un diplôme de niveau III puis, le cas échéant, à une licence professionnelle suivie, dans certains cas, d'une formation plus longue, grâce à des passerelles vers des masters ou des écoles d'ingénieurs.?

Cette voie nouvelle qui pourrait être dénommée « Section professionnelle supérieure » débouchant sur un « Brevet professionnel supérieur » (par analogie avec les STS et le BTS) est-elle opportune ? Si oui, comment la concevoir, avec quelles articulations avec les formations existantes ? La réponse à ces questions exige le respect de quelques principes :

- a) Il ne s'agit ni de freiner l'insertion professionnelle toujours possible à niveau IV, qui fut la raison d'être du bac pro et explique l'engagement actif du monde économique dans l'alternance correspondante, ni d'empêcher l'intégration des bacs pros – le pouvant et le souhaitant- en BTS. Il s'agit par contre de **proposer de nouveaux parcours** aux dizaines de milliers de bacs pros qui, chaque année, souhaitent poursuivre des études et leur éviter ainsi un parcours universitaire aujourd'hui source d'échec quasi assuré.
- b) La question de l'opportunité ne peut être examinée du seul point de vue des aspirations des bacs pros. Elle ne peut l'être qu'à travers une **consultation approfondie des milieux professionnels**. Cette consultation devra en particulier permettre d'apprécier la pertinence selon les secteurs d'activité d'un tel parcours et de définir les qualifications correspondantes à atteindre et donc les référentiels de compétences associés.

C'est également cette consultation qui permettra de mieux concevoir **les équilibres à établir ou à maintenir entre les différents niveaux de qualification** de la voie professionnelle, CAP, Bac Pro, « BPS », Licence Pro, à partir d'une réflexion partagée en matière de prospective des emplois et des qualifications.

De même devront être étudiés les équilibres quantitatifs et qualitatifs mais aussi les passerelles à établir ou à construire entre DUT, BTS et cet éventuel nouveau diplôme comme entre les parcours de formation y conduisant.

- c) **Un tel parcours ne peut se concevoir sans une alternance poussée**, qu'elle soit mise en œuvre sous statut d'étudiant ou d'étudiant salarié sous contrat d'apprentissage. A cet égard, la même différenciation qu'entre le bac techno et le bac pro doit être maintenue entre le BTS et cet éventuel BPS (brevet professionnel supérieur). C'est ce qui assurera la spécificité et probablement la reconnaissance de ce diplôme par les milieux professionnels ainsi conduits à en être les opérateurs en partenariat avec les établissements s'enseignement supérieur.
- d) Ces parcours de formation **peuvent a priori être proposés dans tous types d'établissements d'enseignement supérieur**, qu'il s'agisse de lycées offrant déjà des formations professionnelles, de lycées délivrant des BTS, d'universités soucieuses d'offrir une alternative crédible aux bacs pros désireux de les rejoindre ou d'écoles prêtes notamment à ouvrir leurs classes préparatoires intégrées à ce nouveau public. On pourra d'ailleurs s'inspirer de quelques expérimentations particulièrement

3

intéressantes et originales, telles l'Institut Vaucanson porté par le CNAM ou certaines CPES initiées récemment et ouvertes à des bacs pros. **D'une façon plus générale, un état des lieux des solutions mises en place ces dernières années serait un point de départ utile.**

C'est pour conduire cette mission de réflexion, de consultation et d'élaboration d'un schéma de référence de tels nouveaux parcours que j'ai souhaité faire appel à vous. Votre longue expérience tant de l'enseignement supérieur que de la voie professionnelle comme votre connaissance approfondie des milieux professionnels vous met à même de conduire cette mission.

Je souhaiterais disposer d'un premier rapport d'étape au plus tard trois mois après le démarrage de votre mission et d'un rapport final au bout de six mois, de façon à ce que des décisions de principe puissent être prises d'ici la fin de l'année universitaire, et, le cas échéant, que des premières mises en œuvre soient envisageables dès la rentrée 2016. Ce rapport répondra aux problématiques soulevées par la mise en place éventuelle d'une voie nouvelle de « brevet professionnel supérieur », en s'appuyant sur un bilan de la situation actuelle des bacs pros dans le supérieur et notamment de l'impact des mesures d'orientation prioritaire prévues par la loi du 22 juillet 2013.

Pour l'exercice de votre mission, vous serez placé auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelles (DGESIP) qui mettra à votre disposition la logistique nécessaire. Vous disposerez également de l'appui d'un Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) et d'un Inspecteur Général de l'Education Nationale (IGEN). Vous pourrez également associer à vos travaux des collaborations partielles de personnes aux compétences avérées au regard de la mission.

Vous rendrez compte régulièrement de vos travaux à mon Cabinet, notamment à mon conseiller spécial, Jean-Paul de Gaudemar.

En vous remerciant d'avoir bien voulu accepter cette importante mission, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Christian, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement, 

Geneviève FIORASO

